This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

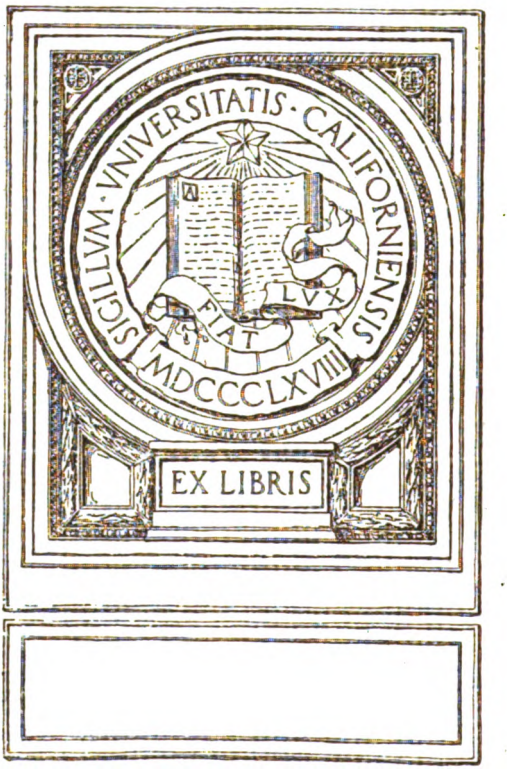
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

A213

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

UNIV. OF CALIFORNIA

TOME XIII. — ANNÉE 1894.

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1894

Digitized by Google

DC 611
V23b-1
v.13-14

Digitized by Google

# ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

## *BUREAU POUR L'ANNÉE 1894.*

| | |
|---|---|
| *Président* | MM. MORDON. |
| *Vice-présidents* | MOUZIN. |
| | PILATE. |
| *Secrétaire-général* | LABANDE. |
| *Présidents de section* | ROCHETIN. |
| | LIMASSET. |
| | RÉGUIS. |
| *Secrétaire* | REYNAUD. |
| *Trésorier* | TIQUET. |
| *Bibliothécaire* | MASCLE. |

## *MEMBRES HONORAIRES.*

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNÉRAL de division.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE d'Avignon.
ALLMER, ✻, épigraphiste, à Lyon.
BAYLE G., ✪ I., sous-bibl. au Musée Calvet, à Avignon.
DELOYE, ✻, anc. conservat. du Musée-Calvet, à Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès-sciences, à Sérignan.
Mgr FUZET, évêque de Beauvais (Oise).
GUILLAUME, O. ✻, statuaire, à Rome.
JULLIAN CAMILLE, professeur à la Faculté des Lettres, à Bordeaux.
MISTRAL, ✻, *capoulié* du félibrige, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
REVOIL, O. ✻, inspecteur des monuments historiques, Nîmes.

621292 Digitized by Google

## *MEMBRES TITULAIRES.*

MM.

ABRIC Maurice, négociant à Avignon.
AINAUD, O. ✻, commandant en retraite, à Avignon.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUTRAN, pasteur protestant, à Avignon.
BARRÈS, ✪ I., ancien bibliothécaire, à Carpentras.
BENOIT, ✪ A., président du tribunal civil, à Avignon.
BIRET, ✪ A., serrurier, à Avignon.
BONNET Julien, ex-conseiller de préfecture, à Avignon.
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BOURGES, ✪ A., profess. de dessin au lycée d'Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Avignon.
BRUNEL Léon, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CASSIN Paul, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingén. du Canal de Pierrelatte, à Avignon.
CAZIOT, ✻, chef d'escadron au 38me d'artillerie, à Nîmes.
CHABRIER de LAFONGT, anc. sous-préfet, à Avignon.
CHAMPS (de), direct. des contribut. directes, à Avignon.
CHANSROUX, pharmacien, à Beaucaire.
CHATELET, ✪ A., direct[r] de l'École profes., à Avignon.
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (abbé), aumônier du lycée, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
COUDERC, ✪ A., professeur au lycée d'Avignon.
DELALY Alfred, ✻, ingén. de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DEYBERT, ✪ A., professeur au lycée d'Avignon.
DEYDIER Marc, notaire, à Cucuron.
DUCOS, O. ✻, ex-commandant du génie, député de Vaucluse, à Avignon.
DUHAMEL, ✪ I., archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux.
DURAND (abbé), professeur, à Beaucaire.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
ESCOFFIER (Mme), géologue, à Visan.

Digitized by Google

MM.

FAUCHIER, notaire, à Orange.
FÉLIX (comte de), propriétaire, à Av[illegible]non,
FERRY DE LA BELLONE, docteur en médecine, à Apt.
FICHAUX, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Avignon.
FORTUNET Augustin, ancien magistrat, à Carpentras.
FRAISSE Émile, propriétaire, à Tresques (Gard).
FRAISSE Gabriel, propriétaire, à Tresques (Gard).
FRANQUEBALME Adrien, négociant, à Avignon.
GAULTIER, propriétaire, à Baumes-de-Venise.
GILLES, archéologue, à Eyragues.
GIRAUD Jules, propriétaire, à Avignon.
GOUBET, avocat, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRÉGOIRE, instituteur, à Avignon.
GRIMAUD (abbé), directeur de l'école des sourds-muets, à Avignon.
GRIVOLAS Pierre, ✪ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, Avignon.
GUENDE Blanche (M[lle]), à Cavaillon.
GUÉRIN Claude, professeur à l'école normale, à Avignon.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
LABANDE, L.-H., conservateur du Musée-Calvet, à Avignon.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, ✻ et ✪ A., médecin-major, à Montélimar.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
MAILLET, ✪ I., professeur au lycée d'Avignon.
MAILLOT, ✻, chef de bataillon, à Montélimar.
MARTHE, ancien percepteur, à Avignon.
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor).
MASCLE, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
MASSE, inspecteur de la C[ie] P. L. M., à Avignon.
MEFFRE (abbé), économe de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
MENTASTI, ✪ A., ancien professeur au lycée d'Avignon.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MORDON, trésorier-payeur général, à Avignon.
MOUZIN, ✪ A., receveur municipal, à Avignon.
NICOLAS, ✪ A., conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

NIEL, architecte, à Avignon.
NOAILLES (abbé), prof. au coll. de l'Assomption, à Nîmes
OLAGNIER, ✪ A., ancien architecte départal, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✱, ✪ I., docteur en médecine, à Avignon.
PARROCEL Étienne, ✱, à St-Estève (Bouches-du-Rh.).
PERNOD, négociant, à Avignon.
PERRIN, instituteur, à Avignon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PERRUCHE, ✱, sous-intendant militaire, à Avignon.
PIÉCHEGUT, juge au tribunal de Valence.
PILATE, ✱, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
PONCET, ✱, négociant, à Avignon.
PROTON Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
REQUIN (abbé), ✪, vicaire à St-Symphorien, à Avignon
REY, ✪ I., inspecteur d'académie, à Grenoble.
REYNAUD Gustave, inspecteur des contributions directes, à Avignon.
RICARD, ingénieur, à Avignon.
RIEU, propriétaire, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SAUREL Ferdinand, ✪ A., chanoine, à Montpellier.
SAURET Adolphe, inspecteur de l'enregistrement en retraite, à Avignon.
SCHAEDELIN, ✱, officier en retraite, à Avignon.
SEYNES (de), propriétaire, à Paris.
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles.
TAULIER, ✱, docteur en médecine, sénateur de Vaucluse, à Avignon.
TERRIS (de), notaire, à Avignon.
THOMAS, percepteur, à Avignon.
THOMAS Joseph, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistr. en retraite, à Avignon.
VALABRÈGUE Roger, avocat, à Avignon.
VALAYER Louis, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN Roger, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche).

Digitized by Google

MM.

VERDET ERNEST, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET GABRIEL, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET MARCEL, négociant, à Avignon.
VERNET, ✪ A., sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
VILLENEUVE-BARGEMONT (DE), à Avignon.
VILLENEUVE-ESCLAPON (DE), à Avignon.

---

## *MEMBRES ASSOCIÉS.*

ARBAUD PAUL, bibliophile, à Aix.
AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse).
AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON ÉMILE, propriétaire, à Aramon (Gard).
BLANC LÉON, instituteur à Cruviers-Lascours (Gard).
BOUDIN (abbé), curé à Aumessas (Gard).
BOULAY (abbé), professeur de faculté, à Lille (Nord).
CASTANIER PROSPER, à Marseille.
CHAMBRE de Commerce d'Avignon.
CHARVET LÉON, ✻, inspecteur des arts du dessin et des Musées, à Paris.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.
DELACOUR THÉODORE, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès (Gard).
DESTANDAU, pasteur, à Mouriès (B.-du-Rh.).
ESPÉRANDIEU (D') ANTOINE, propriétaire, à Marseille.
ESTÈVE LOUIS, directeur du Musée, à Nîmes.
FAUCHER (DE) PAUL, propriétaire, à Bollène.
GANTELMI-D'ILLE (DE), à Aix.
GAP LUCIEN, instituteur à Mérindol.
GARCIN, ancien greffier du tribunal, à Apt.
GERIN (vicomte DE), au château de Valdonne (B. du-Rh.)
GUIGNARD, à Sans-Souci-Chauzy (B.-du-Rh.).
HONORAT BASTIDE, à Digne (Basses-Alpes).
JUST MARTIN, huissier, à Orange.
LIABASTRES, ✪ A., conservat. du Musée, à Carpentras.
MARIETON PAUL, chancelier du félibrige, à Paris.
MONIER, à Paris.
MOULINAS, professeur au collège de Carpentras.
MUNTZ EUGÈNE, conserv. à l'école des Beaux-Arts, à Paris.

Digitized by Google

MM.

OLLIER DE MARICHARD, propr. à Vallon (Ardèche).
PATIN, professeur au collège de Carpentras.
RÉGUIS, ✪ A., Dr en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon.
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
RICHARD, professeur de sciences à l'école primaire supérieure de Beaucaire.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Uzès.
SALLUSTIEN (frère), direct. des Écoles chrét , à Uzès.
SAUVE FERNAND, à Apt.
SAVINIEN (frère), direct. des Écoles chrétiennes, à Arles.
VAYSSIÈRES, docteur ès-sciences, à Marseille.
VÉRAN, architecte, à Arles.

---

## *MEMBRES CORRESPONDANTS*

ALBANÈS (abbé), ✱, à Marseille.
ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (D') DUMESNIL, docteur en médecine, à Abbeville.
BACOURT (Cte FOURIER DE), à Sorgues.
BARTHÉLEMY ( A. DE), membre de l'Institut, à Paris.
BEAUREGARD, propriétaire, à Paris.
BERLUC-PÉRUSSIS (DE), à Aix (B.-du-Rh.).
BLANCARD, archiviste des Bouches-du-Rh., Marseille.
BOISLISLE (DE), membre de l'Institut, à Paris.
BOURGOINT-LAGRANGE, anc. sous-préfet, à Bordeaux.
BOUSQUET, contrôleur des poids et mesures, à Orange.
CARRIAS FERDINAND, notaire, à Lagnes (Vaucluse).
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET JULES, à Lyon.
DALÉAU, propriétaire, à Bourg-sur-Gironde.
DESCHAMPS EUGÈNE, explorateur, à Marseille.
DUPUY (abbé), à Auch.
FABRE CYRILLE, conducteur des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GAUDRY ALBERT, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

MM.

GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GOSSE (Dr H.-J.), professeur, à Genève.
GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
KOZIOROWICZ, à Annecy.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, ancien archiviste et bibliothécaire de la ville à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du Musée, à Marseille.
LAURIÈRE (DE) secrétaire-général de la Société d'archéologie, à Paris.
LEENARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille.
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LIEUTAUD VICTOR, à Volonne (Basses-Alpes).
LOCCARD, propriétaire, à Lyon.
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
LUNEL, conserv. du Musée d'hist. naturelle, à Genève.
MARSY (DE), direct. de la Soc. franç. d'archéol., à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MARTIN, numismate, à Orange.
MAS, professeur de rhétorique, à Chambéry.
MAS-LASTRIE (DE) LOUIS, membre de l'Institut, à Paris.
MILLE, directeur d'école primaire, à Marseille.
MORTILLET (DE) fils, à Paris.
MOURET, instituteur, à Avignon.
NICOLAS J., horticulteur, à Lyon.
PALUSTRE, ex-directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.
PARDIGON ÉMILE, empl. des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.
ROZIÈRE (DE), sénateur, membre de l'Institut, à Paris.
SCHAEDELIN ARTHUR, pharmacien, à Charenton.
STRAUB, chanoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, direct. des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

TESTUT, professeur d'anatomie, à Lille.
TURPIN, chef de bureau à la préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. DE), conservateur au musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

---

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES

*Alpes (Hautes-)*.. — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
*Alpes (Basses-)*.. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
*Alpes-Maritimes*. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
*Ardèche*..... — Société des sciences naturelles et historiques du départ. de l'Ardèche, à Privas.
*Aude*..... — Société des arts et sciences de Carcassonne.
*Bouches-du-Rhône* — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
*Calvados*..... — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
*Côte-d'Or*..... — Académie de Dijon.
*Doubs*..... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
*Drôme*..... — Société départ. d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
*Gard*..... — Société scientifique et littér. d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
*Garonne (Haute-)* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Digitized by Google

*Gironde* ..... — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.
*Hérault* ..... — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
*Isère* ..... — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.
*Italie*..... — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
*Lot-et-Garonne*.. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
*Lozère*..... — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.
*Marne*..... — Académie de Reims.
*Puy-de-Dôme* ... — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.
*Pyrénées(Basses-)* — Société des sciences, lettres et arts de Pau.
*Pyrén.-Orientales*.— Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
*Rhône* ..... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
*Saône-et-Loire*... — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
*Savoie*..... — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry.

Digitized by Google

*Seine*..... — Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
Société des antiquaires de France
Société de l'histoire de l'art français.
Musée d'ethnographie, au Trocadéro.
Société de géographie.
Société géologique de France.
Feuille des jeunes naturalistes.

*Somme*..... — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

*Tarn*..... — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

*Tarn-et-Garonne* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

*Var*..... — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

*Vienne (Haute-)*. — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

---

## Revues reçues par la Société

Bulletins du comité des travaux historiques et scientiques:
Section d'histoire et de philologie.
Section d'archéologie.
Section des sciences économiques et sociales.
Revue scientifique.
Revue épigraphique du Midi de la France.
Revue des langues romanes.
Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.
Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, Washington.

Digitized by Google

# INSTALLATION
## DU NOUVEAU BUREAU.

Dans sa séance du 6 janvier 1894, l'Académie de Vaucluse a procédé au renouvellement de son Bureau, conformément à ses statuts.

Ont été élus pour deux années :

MM. Mordon, *Président*,
Mouzin, Pilate, *Vice-Présidents*,
Labande, *Secrétaire-général*,
Reynaud, *Secrétaire*,
Tiquet, *Trésorier*,
Mascle, *Bibliothécaire*,
Rochetin, Limasset, Réguis, *Présidents de section*.

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu le 7 avril.

En remettant ses pouvoirs à son successeur, M. le Dr Pamard, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis heureux de laisser ce fauteuil à M. Mordon : nul mieux que lui n'était qualifié pour nous présider ; il



Digitized by Google

est aussi aimable dans la forme que dans le fond, et ne compromettra jamais la bonne harmonie par un abus d'autorité ; il écrit aussi bien qu'il parle, et, s'il ne vous accable pas de ses productions, il vous a prouvé que vous deviez le regretter. Je ne possède aucune des aimables qualités de mon successeur ; aussi n'en suis-je que plus sensible à l'honneur inusité que vous m'avez fait en m'appelant pour la seconde fois à vous présider.

Pour bien vous prouver toute ma reconnaissance, je me permettrai de vous donner quelques conseils. Vous ne pouvez vous dissimuler que notre Académie n'est pas prospère : les démissions sont nombreuses et les recrues sont rares, notre budget ne se maintient en équilibre que grâce à l'habileté de notre trésorier. J'ai bien cherché, pendant ma présidence, à faire revenir les transfuges et à recruter de nouveaux adhérents. Je me suis heurté à une réponse à peu près uniforme : « Vous êtes solennels et vous êtes rarement intéressants ; je donnerai bien 12 francs pour vous être agréable, mais il m'est pénible qu'ils servent à faire imprimer les travaux de monsieur tel ou tel, toujours les mêmes, qui ont trouvé là un moyen économique de faire voir le jour à leur prose. » Je leur répondais : « Venez, travaillez, on sera heureux de vous entendre d'abord, de vous imprimer ensuite. » Je prêchais dans le désert. Nous passons pour former une petite église bien fermée, qui ne distribue ses faveurs qu'à quelques rares élus. C'est là une opinion qu'il faut faire cesser. Je sais bien que ce seront toujours les mêmes qui travailleront ; il en est ainsi partout dans toutes les réunions, encore faut-il que, par leurs qualités aimables, ils sachent se faire pardonner. Tâchez d'appeler à vous les jeunes, cherchez à leur donner le goût de nos travaux. Il faut trouver un moyen de nous infuser du sang nouveau, sans cela nous sommes voués à une fin prochaine. C'est là, Messieurs, mon testament présidentiel ; s'il n'est pas couleur de rose, il est au moins l'expression de la douloureuse vérité.

Digitized by Google

J'aurais mauvaise grâce si j'oubliais de remercier mes collaborateurs, nos deux vice-présidents, notre jeune secrétaire-général, qui remplit son mandat avec tant de zèle, notre secrétaire annuel, qui s'acquitte d'une façon si parfaite de fonctions délicates et difficiles, enfin notre trésorier, qui n'a pas la tâche la plus aisée et la plus agréable. Je vous adresse enfin mes remercîments à vous tous, Messieurs, qui avez su me faciliter ma tâche : je n'emporterai de cette seconde présidence que le plus charmant souvenir.

Le nouveau président, M. Mordon, a répondu en ces termes :

Mes chers collègues,

J'avais maintes raisons de ne pas briguer le grand honneur que vous m'avez fait, entre autres la raison de santé, et j'ai fourni la preuve, bien à regret, je vous assure, que ce n'était point là un vain prétexte. Nous avons parmi nous un éminent docteur qui pourrait en témoigner.

Quoi qu'il en soit, une fois votre élu, et en présence de sympathies dont je vous suis profondément reconnaissant, pouvais-je me dérober? La seule crainte d'être, à vos yeux, coupable d'une apparente ingratitude, eût suffi à dicter ma résolution. Je me suis dit alors que j'aurais à mettre de nouveau à l'épreuve cette bienveillance, qui m'a permis naguère de présider quelques-unes de vos réunions.

Permettez-moi, mes chers collègues, d'exprimer le regret, en votre nom comme au mien, de voir M. le docteur Pamard quitter sitôt ce siège, où votre confiance l'avait réappelé et qu'il occupait avec tant d'autorité. Quant à moi, qui ai la lourde charge de lui succéder, je regrette doublement son départ.

Laissez-moi ajouter que nous serons heureux de mettre à profit les sages conseils de celui qui cesse momentanément de nous présider. Ces conseils ne seront pas les derniers et, quoi qu'en dise mon honorable prédécesseur,

Digitized by Google

ce n'est pas un testament qu'il vient de faire. Notre Académie compte encore sur son concours, sur son dévouement. Si je ne m'étends pas davantage à cet égard, c'est un peu par crainte d'encourir de sa part le reproche de solennité, et beaucoup parce qu'il me paraît inutile d'affirmer avec trop d'insistance ce dont vous êtes aussi intimement persuadés que moi-même.

Je prie mes collègues du Bureau de recevoir mes souhaits de cordiale bienvenue. Je les salue, non pas seulement comme des collègues, mais comme des amis. Unis dans une même pensée et dans un commun effort, et nous inspirant de l'exemple de nos prédécesseurs, nous travaillerons ensemble au maintien des traditions et du bon renom de l'Académie de Vaucluse. « Fais ce que dois, advienne que pourra », disait une vieille et noble devise ; nous dirons, nous, avec une légère variante : « Faisons notre devoir, c'est le meilleur et le plus sûr moyen d'atteindre le but ». Grâce aux éléments de savoir, de travail et de bonne volonté qui existent au sein de notre Compagnie, le résultat nous est acquis d'avance, et, sans sortir de notre domaine, assez vaste du reste, nous continuerons de vivre à l'abri des colères et des haines, sous l'aile tutélaire de la plus douce des Républiques, celle des lettres, des sciences et des arts.

Digitized by Google

# NOTES

SUR LE

# COLLÈGE DE CARPENTRAS.

*(Suite.)*

## CHAPITRE IV.

### Les Doctrinaires a Carpentras.

I. — L'abbé Ducros, dont l'administration, on l'a vu, avait eu des résultats brillants pour le collège, démissionna à la suite de difficultés que lui créait ce procès interminable entre le pape et la municipalité.

Son départ eut lieu vers 1788 et désorganisa le collège, en suscitant des difficultés parmi le personnel enseignant: c'est du moins ce qui ressort de l'allocution que le maire, M. d'Andrée, adressait à son conseil le 9 septembre 1790. « Sans attaquer personne, disait-il, je me suis aperçu que la subordination n'a pas été toujours exactement observée et ne le sera jamais, si l'on ne place dans le collège un corps de religieux. »

Conformément à l'intention de M. d'Andrée, le 9 octobre 1790, le conseil municipal adopta un projet de convention entre la ville et les Pères de la Doctrine chrétienne pour la direction du collège.

II. *Organisation du Collège avec les Doctrinaires.* — D'après cette convention, le collège devait être régi par un Recteur, un Préfet et six personnes de la Congréga-

Digitized by Google

gation pour les six classes de philosophie, rhétorique, 2e, 3e, 4e, 5e. La philosophie devait être alternativement enseignée par le professeur de logique et de physique.

La ville s'engageait à donner 6.000 fr. payables par quartier anticipé. Elle cédait aux Pères les bâtiments du collège, les meubles, ornements et argenterie qui s'y trouvaient, la grange de la Quintine avec ses dépendances. Elle devait en outre réparer les bâtiments et les clôtures. L'ouverture des classes était fixée chaque année au lendemain de la Toussaint.

III. *La ville revendique la propriété du Collège.* — Le conseil, voulant sans doute éviter de nouvelles contestations concernant le droit de propriété sur le collège, réservait formellement les droits de la ville. La propriété du collège restant à la commune, disait le contrat, MM. les Directeurs, en reconnaissance de cette propriété, prendront annuellement le vœu de la municipalité pour le jour et l'heure de la distribution des prix, qui ne pourra avoir lieu avant le 25 août. M. le Recteur du collège viendra, avant l'ouverture de la séance, avertir la municipalité d'y aller, et les prix adjugés par MM. les Directeurs seront distribués par la municipalité, suivant l'usage.

La ville donnait 120 livres par an pour acheter des prix, et les directeurs devaient en soumettre la liste au conseil.

Enfin, pour mieux insister sur la reconnaissance de ce droit de propriété, il était convenu que le conseil pourrait accorder quelques jours de congé aux écoliers.

C'étaient là précisément tous les droits que l'évêque, dans son rapport au pape, avait jadis qualifiés d'illusoires.

Ce contrat fut officiellement ratifié par le R. P. Colonieu, visiteur provincial, le 7 octobre 1790, et copie de la ratification fut envoyée le jour même au conseil municipal.

IV. *Un inventaire au Collège le 3 novembre 1790.* — Avant de prendre possession du collège, le P. Quairard, supérieur, représentant la congrégation, et les délégués du

Digitized by Google

conseil, se livrèrent à un inventaire général de tous les meubles et ustensiles.

Nous trouvons mentionnées, entre autres curiosités, 88 draps de lit, 132 serviettes, 13 grandes nappes, 10 torchons de cuisine, 22 rideaux de mousseline blanche, 10 rideaux de coton jaune, 9 bois de lit complets, 12 paillasses, 9 matelas, 9 chevets de plumes fines, — un grand fauteuil, 90 chaises ordinaires, 5 tables, dont 4 pour le théâtre, 2 planches pour porter les portions, une table de nuit, une chaise percée, un tableau pour le blason, un poêle en tôle pour l'étude, un tournebroche en fer avec cordes et poids, 3 lampes à pompe, 9 lampes à cordeau, 9 bassinoires.

Parmi les ustensiles de cuisine, un tranche-soupe, 22 pots grands et petits pour tenir la confiture, une assiette de faïence blanche, 4 pots à eau, 4 salières, le tout en étain, 2 pierres à l'huile.

Viennent ensuite les objets usuels d'église et enfin la bibliothèque, contenant 10 cartes et 4 gravures, 300 volumes achetés peu à peu, grâce à la rente Fornéry. Nous citerons seulement au hasard le Traité des études de Rollin, un Dictionnaire littéraire, les Fables de Dorat, le Traité du calendrier de Rivard, l'Éducation des enfants de Locke, la Grammaire de Valle, un Manuel de philosophie, un Dictionnaire de géographie, l'Histoire du ciel, un Cours de philosophie de Toul, la Physique de Nollet, des Leçons du même sur l'électricité, etc.

L'existence du collège semblait donc assurée, lorsqu'un ennemi d'un nouveau genre vint se jeter à la traverse et compromettre une fois encore le progrès des études.

V. *Question financière. Supplique des professeurs du Collège au conseil municipal.* — Le 14 septembre 1791, un décret sanctionné par le roi avait prononcé la réunion du Comtat à la France ; malheureusement, ce résultat n'avait pas été obtenu sans secousse, et Carpentras avait dû soutenir contre Avignon un siège qui, sans avoir été meur-

Digitized by Google

trier pour les habitants, avait porté un rude coup à ses finances municipales. La détresse financière avait été si grande, que la municipalité n'avait pas pu faire face à ses engagements vis-à-vis des Pères de la Doctrine, et c'est ce que constatent les professeurs du collège dans une supplique adressée au conseil le 21 juillet 1792.

« La détresse commune, disaient-ils, a nécessairement influé sur toutes les branches de l'administration générale ; elles ont toutes langui, et c'est ainsi que les Doctrinaires, comptant toujours sur le lendemain, ont laissé leurs dettes s'accroître insensiblement, ils ont vu leur pécule individuel se confondre et disparaître avec les acomptes que le trésorier versait de temps à autre dans la masse commune. Effrayés aujourd'hui des cris de leurs créanciers, calculant les pertes énormes qu'ils ont essuyées dans l'échange du papier-monnaie, ils sont hors d'état d'acheter comptant et sont forcés d'obtenir un secours de la municipalité, s'ils veulent subsister demain. »

Pour mettre encore mieux les conseillers à même de juger de leur triste situation, les professeurs établissaient leur bilan. Ils offraient comme solution de se retirer pendant trois mois dans diverses maisons attachées à leur ordre. Ils faisaient observer que leur départ n'avançait que d'un mois les grandes vacances, et que d'ailleurs ce mois n'avait que peu d'importance pour le progrès général des études. Ils ajoutaient enfin que le plan d'éducation élaboré par l'Assemblée législative aurait été promulgué dans l'intervalle, et qu'ils seraient à même d'en remplir les conditions à leur retour.

On le voit, à Carpentras comme à Paris, la même question semblait se poser : la banqueroute, la hideuse banqueroute, se présentait partout avec le même aspect menaçant. Aussi cette supplique fit-elle grande impression sur le Conseil municipal, qui, séance tenante, accorda le départ des Doctrinaires et promit de prendre les mesures néces-

Digitized by Google

saires pour que les arrérages fussent payés et les créanciers satisfaits.

VI. *La rentrée des classes du 26 octobre 1792. Personnel enseignant.* — Le 9 octobre 1792, le Conseil s'occupa de la rentrée des classes, et fit prévenir le citoyen Chappuis, ci-devant Doctrinaire et préfet des études, de lui présenter une liste de professeurs « idoines et capables », choisis parmi les Doctrinaires. Le choix de Chappuis se porta sur Colonieu aîné, pour la philosophie ; Chappuis cadet, pour la rhétorique ; Justiniani, pour la seconde ; Duret, pour la troisième ; Colonieu cadet, pour la quatrième ; Latier, pour la cinquième. Le Conseil ratifia les candidatures à l'unanimité et pria les professeurs de se rendre à leur poste au 1er novembre, jour fixé pour l'ouverture des classes.

En même temps, il adoptait, dans sa séance du 26 octobre 1792, un projet de règlement présenté par le citoyen Chappuis et il en ordonnait l'envoi dans toutes les communes du district de l'Ouvèze.

Ce règlement, sorte de prospectus, constatait que le collège de Carpentras était alors le seul dans le district de l'Ouvèze qui fût de plein exercice ; qu'il avait toujours rendu de grands services au pays, en contribuant à l'entretien des bonnes relations entre Carpentras et les communes voisines, et que par cette raison le Conseil général de la commune n'hésitait pas à s'imposer des sacrifices pour le maintenir dans toute son intégrité.

En attendant le plan d'instruction publique que la Convention devait présenter, le Conseil adoptait la division des classes telle qu'elle était auparavant, en adjoignant toutefois aux professeurs désignés deux maîtres d'écoles, chargés d'apprendre *gratis* aux enfants de tous les citoyens la lecture, l'écriture et les premières règles de calcul.

VII. *Le Collège pendant la Terreur.* — Au début de l'année 1793, les Doctrinaires étaient encore à Carpentras, mais nous perdons bientôt leurs traces. Le collège dut

Digitized by Google

subir le sort commun réservé à tous les établissements d'enseignement secondaire pendant la Terreur. A Carpentras, comme partout ailleurs en France, pendant cette tragique période, les esprits étaient dominés par des préoccupations morales et matérielles, incompatibles avec le calme et la sécurité, qui seules assurent la prospérité des études.

Des difficultés de toutes sortes avaient donc empêché les Doctrinaires de mener leur œuvre à bonne fin, et leur passage à Carpentras n'a pas laissé de souvenirs durables. Mais, si les documents font défaut pour apprécier leur méthode d'enseignement, il est permis de supposer qu'individuellement plusieurs parmi eux n'étaient pas sans valeur, puisque nous en voyons figurer au nombre des professeurs de l'école centrale et plus tard de l'école secondaire.

## CHAPITRE V.

### ÉCOLES CENTRALES.

I. — La réforme des études, dont la Constituante et la Législative avaient ébauché le plan, allait recevoir enfin une solution. Le projet Lakanal avait été voté le 17 décembre 1794, et, avec l'activité du Gouvernement d'alors, les municipalités en furent aussitôt informées.

Quelques membres du Comité de Salut public, stimulés par les savants qu'ils avaient appelés auprès d'eux avaient déjà établi à Paris l'*École centrale des travaux publics* (École polytechnique). Ils avaient créé presque en même temps l'École normale, où l'on admit d'abord plus de 1.500 élèves. La plupart avancés en âge, habitués à d'anciennes méthodes, quelques-uns même portés là par des motifs étrangers à la science, n'assurèrent que peu de résultats. L'école n'eut qu'une courte existence. On avait reconnu la nécessité d'une organisation plus rationnelle, on créa les *Écoles centrales*.

Digitized by Google

Ces écoles devaient remplacer les anciens collèges, mais elles furent conçues sur un plan tout nouveau. Jusque-là on avait appris médiocrement le latin, mal le grec, presque pas de sciences. Le document que nous avons cité lors de l'ouverture du collège avec l'abbé Ducros montre bien qu'on ne considérait alors les sciences que comme un passe-temps plus ou moins agréable : elles étaient en dehors du programme habituel. Et pourtant, au XVII^e^ siècle et surtout au XVIII^e^, on avait accompli de grands progrès dans les sciences, en chimie et en physique principalement. Déjà, à la bataille de Fleurus, Coutelle avait fait servir les aérostats à surveiller les mouvements de l'ennemi. On n'avait pas assez de canons et l'on ne pouvait pas faire venir le cuivre d'Allemagne : nos savants avaient trouvé le moyen de transformer en canons les cloches des églises et les statues. L'acier manquait et nous ignorions même le secret de sa confection : Fourcroy avait inventé des procédés rapides de fabrication et l'on avait fait des baïonnettes, des épées, des sabres avec de l'acier français. La poudre faisait défaut ; on n'avait plus pour la fabriquer le salpêtre de l'Inde, on n'avait plus le temps de construire des moulins à poudre ; le Comité de Salut public demandait 17.000.000 de livres de ce produit ; la régie déclarait ne pouvoir en fabriquer plus de trois millions ; nos savants, en faisant lessiver le sol des étables et le plâtre des murailles, en avaient fait extraire le salpêtre et, en neuf mois, avaient fourni 12 millions de poudre.

La science avait donc vaincu les ennemis de la Révolution, il était juste que la Révolution fît quelque chose pour elle. Elle admit l'enseignement des sciences sur le même pied que l'enseignement des lettres, qui avait jusque-là occupé la place prépondérante.

II. *Organisation des Écoles centrales.* — La loi du 3 brumaire an IV (1795) portait que l'enseignement serait partagé en trois degrés : les écoles primaires, les écoles

Digitized by Google

centrales et les écoles spéciales. Carpentras fut choisi comme siège d'une école centrale. Il y en avait une par département. L'enseignement était divisé en trois sections:

La première section comprenait un professeur de dessin, d'histoire naturelle, de langues anciennes, de langues vivantes, lorsque le département le jugeait nécessaire, et après autorisation du Corps législatif ;

Dans la deuxième section, il devait y avoir un professeur d'éléments de mathématiques, de physique, de chimie expérimentale ;

Dans la troisième section, un professeur de grammaire générale, de belles-lettres, d'histoire, de législation.

Les élèves ne pouvaient être admis dans la première section qu'à l'âge de 12 ans; à 14 dans la deuxième ; à 16 ans au moins dans la troisième. Ce qui laissait supposer que les élèves, avant d'être admis dans les écoles centrales, avaient acquis dans l'enseignement primaire les premiers principes de lettres et de sciences.

On établissait auprès de chaque école une bibliothèque, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle et de physique expérimentale.

Les professeurs étaient examinés et élus par un jury d'instruction et destitués par lui, après avoir reçu confirmation du Directoire exécutif.

Le salaire annuel devait être le même que celui d'un administrateur de département. On devait en outre répartir entre les professeurs le produit d'une rétribution scolaire, qui devait être déterminée par l'administration départementale, mais qui ne pouvait dépasser 25 fr. par élève.

Enfin, la loi ajoutait que les communes, qui possédaient des établissements d'instruction connus sous le nom de collèges, et dans lesquelles il ne pouvait pas être placé d'écoles centrales, pourraient consacrer les locaux affectés auxdits collèges à organiser à leurs frais des écoles centrales supplémentaires.

Digitized by Google

Donc les villes où seraient établies des écoles centrales n'auraient plus la libre disposition de leurs anciens locaux scolaires. D'ailleurs la Convention, en thèse générale, avait dès le début prononcé la réunion au domaine des biens de toutes les corporations scientifiques ou enseignantes ; elle se proposait de doter sur le budget ces nouvelles créations, mais la pénurie du Trésor public sera toujours une cause de gêne pour elles.

III. *L'administration centrale de Vaucluse annonce l'établissement d'une école centrale à Carpentras.* — L'administration centrale de Vaucluse, en publiant cette loi, la faisait suivre de commentaires élevés sur les bienfaits de l'instruction ; et après avoir rappelé que l'école centrale de Vaucluse était, d'après la loi du 18 germinal, établie à Carpentras, le Directoire exécutif en annonçait l'ouverture pour le premier vendémiaire et nommait les membres du jury d'instruction. Ce jury fut composé de Calvet, officier de santé ; Pansin, officier de santé ; Guérin, officier de santé ; Croze, homme de loi ; Dejean, ex-professeur de mathématiques ; Fresquières et Meynet, en qualité de bibliothécaires.

Les citoyens qui briguaient l'emploi de professeurs devaient se présenter devant le jury pour être examinés, et ce jusqu'au 15 fructidor. On faisait appel, dans toutes les parties de la France, aux hommes les plus probes et les plus instruits, et dont les mœurs et le civisme étaient connus.

IV. *Ouverture de l'école centrale.* — Ces écoles étaient gratuites et ne recevaient que des externes. Cependant on leur annexa un pensionnat, sous la direction de maîtres répétiteurs, dont la fonction était à la fois de surveiller les élèves et de faire répéter le cours du professeur. A Paris, on recruta des hommes de la plus haute valeur, pour former le personnel : Lacroix, Laromiguières, Fontanes, Cuvier, Lakanal furent choisis comme professeurs. Mais, en province, le recrutement fut plus difficile, non pas peut-être que les éléments fissent défaut, mais le

Digitized by Google

mode de nomination était défectueux, et ne sauvegardait pas suffisamment l'indépendance et la dignité du professeur.

Les membres du jury départemental de Vaucluse font remarquer que Carpentras avait été choisi comme siège d'une école centrale, à cause de sa situation au centre du pays. Dans un temps où les relations étaient moins faciles qu'aujourd'ui, le choix était judicieux, il était capital pour assurer le succès de l'école.

L'ouverture des classes avait été précédée de la visite à l'école de l'ingénieur en chef du département, qui fixa le devis estimatif des dépenses à faire et dressa le plan des aménagements intérieurs. On adjoignit à l'école le couvent des Bernardines (1), et la bibliothèque d'Inguimbert fut destinée au service des professeurs. L'abbé de St-Véran, alors bibliothécaire, fut révoqué et remplacé par Tissot et d'Andrée. On conserva comme concierge Antoine Boitelet.

Ainsi la nouvelle école était pourvue d'un immense local, d'une riche biblothèque, de vastes cours, de jardins spacieux ; il manquait, il est vrai, des collections d'histoire naturelle et de botanique, mais on allait au plus pressé. En attendant mieux, on fixa l'ouverture des cours au 18 brumaire 1794.

V. *Personnel enseignant.* — Les professeurs furent :

| | | |
|---|---|---|
| Le citoyen Péru... | Professeur | de dessin. |
| Guérin fils..... | — | d'histoire naturelle. |
| Eyssèric..... | — | de langues anciennes. |
| Deluy..... | — | de mathématiques. |
| Flandrin..... | — | de physique. |
| Marie Waton ..... | — | de chimie expérimentale. |
| Lavondès..... | — | de grammaire générale. |
| Morel ..... | — | de belles-lettres. |
| Sabatier..... | — | d'histoire. |
| Raphel aîné..... | — | de législation. |

(1) C'est la maison occupée actuellement par Me Falque, notaire.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces professeurs étaient déjà connus par des travaux littéraires ou scientifiques qui les avaient désignés à l'attention du jury départemental. Ainsi Sabatier, le professeur d'histoire, était poète et orateur distingué; Guérin avait découvert au Lichen Plicatus les propriétés hygrométriques (Soc. de Lyon, 25 messidor an VI); Waton avait trouvé des remèdes appréciés. (V. Bulletin de la société de Médecine de Paris, 22 floréal an VI).

VI. *Adresse des professeurs aux Vauclusiens. — Organisation des cours.* — Avant l'ouverture de leurs cours, les professeurs tinrent à renseigner exactement le public, sur l'organisation de leurs classes, sur l'idée qu'ils se faisaient de l'enseignement nouveau et sur les services qu'il était appelé à rendre à la jeunesse et à la patrie.

« Comme Athènes et Rome, disaient-ils, la France républicaine s'obstine à penser qu'un sol couvert de fruits est préférable à un terrain sauvage, hérissé de ronces, et la raison parée des grâces de l'imagination est encore aujourd'hui notre plus chère jouissance. Notre Gouvernement est pénétré de la vérité de cette doctrine ; à ses yeux, l'ignorance et l'erreur sont aussi une faction, et il veut l'abattre comme toutes les autres... Il fait un appel généreux aux talents, il convoque les sciences ; il organise enfin l'instruction publique. »

Voici à peu près le programme :

PREMIÈRE SECTION.

| | |
|---|---|
| *Dessin*..... | Figure, bosse, ostéologie, myologie, perspective. |
| *Histoire naturelle*..... | Les trois règnes. Rapports avec la physique, la chimie, médecine. Minéralogie, pétrification, spécialement pour le règne végétal ; son importance pour la médecine, l'agriculture, les corps de métiers. |

Digitized by Google

*Langues anciennes*..... Plus de thèmes. Apprendre les beaux passages, les expliquer.

— *vivantes*..... Cette chaire ne fut pas pourvue de professeur.

DEUXIÈME SECTION.

*Mathématiques*..... Arithmétique, algèbre, géométrie, arpentage, spécialement fortifications et gnomonique.

*Physique et Chimie*.... Étude complète.

TROISIÈME SECTION.

*Grammaire*..... Philosophie du langage. Art de la parole, importance de la la langue française.

*Belles-lettres*..... Art oratoire, poésie, étude des modèles.

*Histoire et Géographie*. Causes et conséquences des faits. Mœurs, arts, lois, sciences.

*Législation*..... Montrer que toutes les actions doivent être soumises à la vertu.

Telle était l'idée qu'on se faisait alors de l'enseignement secondaire. Ce programme ne diffère pas sensiblement des programmes actuels, il est digne d'une démocratie intelligente et éclairée.

On est surpris toutefois de ne pas rencontrer dans ce plan, si heureusement conçu, l'étude de la musique. Cette lacune s'explique d'autant moins que la musique guerrière a joué pendant la Révolution un rôle considérable. « C'est aux nobles accents de la *Marseillaise*, dit Michelet, que nos jeunes soldats novices, gravirent le coteau de Jemmapes, franchirent les redoutes autrichiennes, frappèrent les vieilles bandes hongroises, endurcies aux guerres des Turcs. Le fer ni le feu n'y pouvaient ; il fallut, pour briser leur courage, le chant de la *Liberté*. »

Digitized by Google

Le jury approuva cette adresse en quelques mots, et le 16 frimaire, l'École centrale ouvrit les cours à neuf heures du matin, dans les bâtiments du collège actuel.

VII. — *Une distribution des prix en l'an VII. — L'Annuaire de Vaucluse*, rédigé par les professeurs et par Ch. Cottier, nous donne le détail de la distribution des prix qui eut lieu à la fin de l'an VII. Ch. Magnan et Jules Collet, de Carpentras ; Théo, Olivier, de Carpentras ; J. Caire, Pierre Raphel, de Carpentras ; André Guérin, d'Avignon, furent les élèves le plus souvent nommés. Le rédacteur de *l'Annuaire* exprime l'espoir que l'institution de l'École centrale continuera à entretenir dans le département le goût des lettres et des arts, pour lesquels les habitants ont toujours montré des dispositions. « Ce pays, ajoute-t-il, a donné le jour à des artistes, à des littérateurs, à des savants dans tous les genres, tels que : Suarez, Fléchier, d'Allemand, Folard, d'Inguimbert, Bimard La Batie, Bolze, l'abbé Arnaud, Floquet, Pamard, Vernet, Calvet, Sainte-Croix, Mathey, Olivier, Imbert, Duplessis, Bidault, Morel, etc.. »

VIII. — *Fête littéraire à l'École centrale. Distribution des prix de l'an IX.* — Deux séances publiques furent données dans la salle des exercices de l'école (c'était la chapelle du collège), l'une à l'ouverture des cours, le 30 brumaire ; l'autre à la fin de l'année, le 30 thermidor.

C'est en présence des autorités constituées et des fonctionnaires de Carpentras, avec le concours d'un grand nombre d'amis des sciences et des arts, qu'eurent lieu les deux fêtes.

Dans la première, le professeur de grammaire, après avoir encouragé les élèves au travail, exposa la marche qu'il se proposait de suivre dans les leçons de l'année courante. Deux élèves vinrent ensuite lire un mémoire : l'élève Amès, sur la topographie des environs de Carpentras ; l'élève J. Bernard, sur la législation.

Dans la séance du 30 thermidor, le sieur Delestré, pré-



Digitized by Google

sident du jury central, montra l'objet du nouvel enseignement ; le professeur de langues anciennes et le professeur de chimie prirent à leur tour la parole pour exposer les avantages du nouveau système. Le professeur de chimie insista plus particulièrement sur les obstacles qu'on rencontrerait dans le département de Vaucluse. Le secrétaire donna lecture du palmarès. La distribution des prix terminée, l'élève Charles Magnan vint, au nom de ses camarades, exprimer les sentiments profonds d'amour et de reconnaissance dont ils étaient pénétrés à l'égard de la patrie.

Le chroniqueur ajoute que cette cérémonie obtint un très vif succès auprès du public, que l'on mettait ainsi à même de juger des progrès des élèves. Il demande même avec raison s'il n'y aurait pas avantage à faire parler les élèves dans les cérémonies publiques. « C'est pour eux, observe-t-il, qu'existe l'institution, c'est pour eux que s'ouvre l'année scolaire, c'est pour eux enfin qu'a lieu la distribution des prix. Ils sont les seuls héros de la fête : pourquoi n'en font-ils pas essentiellement les honneurs ?» L'Université, en organisant aujourd'hui des fêtes littéraires dans les lycées et collèges, a réalisé ce vœu.

IX. *Quelques inconvénients dans l'enseignement primaire.* — Déjà cependant des critiques se faisaient jour. C'est ainsi que le professeur de chimie signalait l'insuffisance d'un seul professeur pour l'enseignement du dessin, de même que pour l'enseignement des langues vivantes. Il exprimait le vœu de voir fixés par un règlement l'heure, la durée, le nombre des leçons. Il signalait les bons effets que produirait un surveillant direct de toutes les parties de l'instruction dans chaque département, la nécessité de multiplier les exercices publics et une plus grande authenticité à donner aux examens de fin d'année. Il parlait de l'utilité d'un pensionnat établi près de chaque école, où un certain nombre d'élèves peu favorisés de la fortune seraient entretenus aux frais du Trésor public.

Digitized by Google

Il terminait en demandant un costume pour les professeurs et un chef immédiat pour le personnel de l'École. Plusieurs inconvénients existaient pour Carpentras : c'était tout d'abord la translation de l'École toujours présentée comme imminente ; c'était aussi l'insuffisance du cabinet de physique et d'histoire naturelle ; c'était enfin le manque de modèles pour l'enseignement du dessin.

X. *Décadence de l'École centrale. Causes.* — La décadence des Écoles centrales est due d'abord à l'instabilité des maîtres, dont la nomination était abandonnée au caprice des membres du jury, peu compétents ou poussés par la passion politique. C'est ensuite l'instabilité des méthodes d'enseignement. Aux Cinq-Cents on annonçait constamment des plans nouveaux, de nouvelles organisations. Enfin, nulle part on n'admit de langues vivantes et presque nulle part il n'y eut d'écoles supplémentaires. Et cependant là où les passions politiques furent plus calmes et les jurys plus éclairés, les Écoles centrales réussirent à merveille. A Besançon, on comptait jusqu'à 500 élèves ; le collège n'en avait auparavant que 300.

Les Écoles centrales ont subsisté trop peu de temps pour qu'on puisse les apprécier sur la masse des élèves qu'elles ont formés. On ne peut toutefois s'empêcher de reconnaître que le régime conduisait à une instruction solide sinon brillante. Elles ont fourni à l'école polytechnique des sujets distingués et surtout elles ont donné l'impulsion à la cause de l'instruction qui nous passionne tous aujourd'hui.

XI. *La fin de notre École centrale.* — L'École centrale ne pouvait donc subsister bien longtemps à Carpentras. Déjà, dès l'an IX, le conseil municipal, s'adressant au ministre, lui rappelait que Carpentras avait été choisi pour être le siège d'une École centrale à cause de sa situation au centre du département et aussi à cause de l'influence considérable que son collège avait toujours exercée sur le Comtat. Il lui demandait en conséquence de re-

Digitized by Google

pousser toute demande de translation au chef-lieu de département. Le conseil soumettait ensuite ses vues particulières de réorganisation de l'École, qui n'avait pas porté les fruits qu'on avait attendus. Ce vœu ne devait pas être écouté.

En effet, par un décret des consuls, du 3 prairial an XI, les Écoles centrales furent supprimées et remplacées par des écoles secondaires.

## CHAPITRE VI.

### L'École secondaire. — Le Collège actuel.

I. — Le conseil de Carpentras voulut donc avoir son école secondaire et procéda, le 3 prairial an XI, à son organisation.

Les professeurs étaient au nombre de 5, dont un directeur, qui administrait sous le contrôle du maire et du sous-préfet. Ils avaient chacun un traitement de 1,000 fr., ils étaient logés dans l'école.

Les classes commençaient par la 6e, où l'on admettait ceux qui savaient lire et écrire couramment, et se continuaient par la 5e, 4e, 3e, 2e et 1re.

En classe de mathématiques, on enseignait l'arithmétique et l'algèbre, jusqu'aux équations du 2e degré. Il y avait chaque année deux examens de passage, en brumaire et en germinal.

Il y avait congé le dimanche et le mercredi.

Les punitions étaient : le *banc de pénitence*, un travail supplémentaire, l'exclusion pour les cas graves.

Aux termes de l'arrêté :

Il fallait que le sous-préfet donnât son avis sur la moralité et la capacité des professeurs, avant qu'il fût procédé à leur nomination. Cette nomination eut lieu en effet le 8 prairial an XI.

Le citoyen Ignace-Dominique Poujoulat, prêtre, âgé de 50 ans, ex-doctrinaire, ex-recteur du collège d'Orange, réunit 21 suffrages sur 27 et fut proclamé directeur.

Digitized by Google

Le citoyen Flandrin, prêtre, ex-doctrinaire, ex-recteur du collège de Beaucaire, alors professeur de physique et chimie à l'école centrale de Carpentras, âgé de 60 ans, fut proclamé par 18 voix professeur de mathématiques.

Joseph-Henri-Dominique Fortunet, prêtre, 37 ans, directeur d'une école secondaire à Avignon, fut nommé par 14 voix professeur de belles-lettres.

Coutelen, ex-professeur de belles-lettres, directeur de pensionnat à Beaucaire, fut nommé professeur de 1re et 2e par 23 voix.

Marie Grenier, prêtre, ex-doctrinaire, ancien professeur de belles-lettres, 45 ans, domicilié à Flassan, eut 12 voix pour la 3e et la 4e.

Pour la 5e et 6e, on nomma Antoine Garnier, prêtre, ex-curé, professeur dans une école secondaire à Avignon, 62 ans, 14 voix.

II. *La question du local.* — Restait la question du local. La Révolution s'étant approprié tous les bâtiments d'enseignement et particulièrement ceux qui avaient servi aux Écoles centrales, il fallait obtenir du gouvernement l'autorisation de disposer, pour l'école secondaire, des bâtiments de l'ancien collège.

Des décrets parus le 20 frimaire an XI portaient que l'État concèderait aux villes les locaux scolaires, à condition que ces locaux n'auraient pas été préalablement réservés à un autre service public. Un décret du 7 pluviôse an XII concèdait à la ville de Carpentras les bâtiments de l'ancien collège, pour y établir une école secondaire communale, à la condition que ces locaux auraient toujours la même destination. En même temps, le conseil nommait deux de ses membres pour faire partie du nouveau bureau d'administation de la nouvelle école. Le 12 ventôse, le maire de Carpentras annonçait aux professeurs de l'École centrale que le gouvernement venait d'autoriser la ville à établir une école secondaire dans les bâtiments de l'ancien collège, que le gouvernement leur

Digitized by Google

concédait. En conséquence, le maire priait les professeurs de l'ancienne École centrale de lui remettre les clefs de l'établissement.

III. *L'instruction sous le premier Empire.* — Dès lors notre collège n'éprouve plus de grands changements. Lorsque Napoléon Ier, par la loi de 1806, créa l'Université de France, l'enseignement des collèges subit un retour vers le passé. Les études scientifiques cédèrent de nouveau le pas aux belles-lettres, et les langues anciennes furent enseignées suivant la méthode mise en honneur au XVIe siècle par les maîtres de la Réforme et surtout par les Jésuites.

Le régime intérieur des lycées et des collèges tint à la fois du couvent et de la caserne : proviseur, censeur, principaux, professeurs devaient être célibataires ; les élèves avaient un uniforme, la discipline y était toute militaire, tous les mouvements étaient réglés au son du tambour : dans l'esprit de l'empereur, lycées et collèges n'étaient que l'antichambre de la caserne.

Toutefois, à Carpentras, ce régime militaire pouvait difficilement modifier les habitudes du personnel enseignant, puisque tous les professeurs de notre collège étaient des prêtres et d'âge assez avancé.

IV. *Le collège depuis 1806. Le budget.* — Dans la série des budgets du collège, nous ne trouverons plus, désormais, que des changements insignifiants ou sans grand intérêt. Le budget de 1809 nous donne la composition du personnel :

| | | |
|---|---|---|
| Gassin, directeur..... | 1.100 fr. | Total : 5.200 francs avec frais accessoires. |
| Gehan, ancien bibliothécaire de l'École centrale, professeur de mathématiques... | 900 — | |
| Bernard, 1re et 2me..... | 900 — | |
| Couren, 3me et 4me..... | 900 — | |
| Borel, 5me et 6me..... | 900 — | |

Le budget de 1812 nous fait connaître, d'après la lettre du principal, le nombre d'élèves du collège : il était de 79,

Digitized by Google

16 pour les humanités, 22 pour la 2me de grammaire, 20 pour la 1re de grammaire et 2me élémentaire.

Le prix de la pension était de 40 fr. par mois; les parents payaient à part les maîtres d'agrément et les fournitures.

Le budget de 1813, nous apprend que le collège avait 17 pensionnaires et 88 externes, total: 105. En rhétorique, 0; en 1re et 2me humanités, 16; en 2me grammaire, 19; 1re grammaire, 29; 2me et 1er élémentaires, 41; 2me et 1re mathématiques, 16. Total: 124. (Plusieurs élèves suivaient plusieurs cours).

A cette date, le collège avait comme revenus :

| | | |
|---|---|---|
| Loyer d'une ancienne église (1)... | | 150 fr. |
| Rétributions scolaires, 17 élèves, à | 400 fr. | = 6.800 — |
| Élèves admis aux études..... | | 630 — |
| Total..... | | 7.480 fr. |

DÉPENSES.

| | |
|---|---|
| Aumônier..... | 150 fr. |
| Fonctionnaires..... | 4.650 — |
| Faits divers..... | 700 — |
| Maître d'études ..... | 600 — |
| Deux domestiques..... | 250 — |
| Nourriture..... | 5.796 — |
| Chauffage et éclairage..... | 400 — |

Le pensionnat était au compte du principal.

Le 9 août 1821, on créa une chaire de rhétorique, afin que les élèves pussent terminer toutes leurs études au collège. M. Bernard en fut le premier titulaire, et reçut pour cela un traitement de 1.900 fr. Le 18 août 1824, le conseil prit une délibération pour appeler au collège les Frères de la Foi (2).

Le 17 septembre 1836, le conseil arrêta la création d'une école supérieure (annexée au collège, conférée aux régents) « pour préparer les jeunes gens au commerce ».

En 1884, il fut créé une chaire d'histoire. Jusqu'en

(1) C'est l'église actuelle du collège; elle servait alors d'entrepôt à un négociant de Carpentras; elle fut rendue à sa destination première vers 1825.

(2) Le pensionnat était réduit à un seul élève.

Digitized by Google

décembre 1891, la philosophie et la rhétorique constituaient une seule chaire ; il a été créé une chaire de philosophie et une chaire de rhétorique et seconde. En 1892, on a voté la création d'une chaire d'anglais.

V. *Le mot de la fin.* — Ainsi, de tout temps, la ville s'est fait un honneur d'avoir son établissement d'instruction secondaire. C'est qu'en effet, le collège, en dehors des avantages matériels qu'il apporte à la ville, reste par lui-même un capital intellectuel et moral dont la valeur s'apprécie hautement.

Tant que l'instruction secondaire fera le fond des connaissances solides et des hautes études, les collèges, au même titre que les grands lycées, leurs aînés, auront leur raison d'être, car le collège est un petit lycée.

Dans nos classes moins fournies, il semble que l'intimité soit plus grande entre professeurs et élèves, partant le profit est plus grand. Ce que l'on appelle la *queue* de la classe n'existe plus : il est plus facile au collège de faire « trotter de pair toutes ces petites intelligences. »

Et puis la question de l'enseignement, qui parut si importante à nos aïeux Carpentrassiens, n'est-elle pas l'orgueil de la nation française ? De tous côté sont surgi comme par enchantement des écoles primaires, des écoles professionnelles, des écoles normales, et des collèges et des lycées, où tous viennent puiser la vie intellectuelle !

Le collège est donc la gloire de la cité. Et quelle est la ville aujourd'hui qui marchande ses deniers à la cause de l'instruction secondaire ?

En cela, nous avons dépassé nos pères, et les anciens consuls qui eurent tant à cœur la culture littéraire peuvent dormir contents : nos vieilles humanités reprennent tous les jours une force nouvelle.

La municipalité actuelle le sait bien, et la sollicitude dont elle nous honore prouve combien le goût des études classiques tient au cœur de tous dans l'ancienne capitale du Comtat.

MOULINAS. PATIN.

Digitized by Google

# CATALOGUE

# DES MOLLUSQUES VIVANTS

## DES ENVIRONS D'AVIGNON.

*(Suite.)*

---

### Genre CLAUSILIA Draparnaud.

1805. Hist. moll., p. 24, 29 et 68.

**Clausilia Bidens** Linné.

1758. Turbo bidens L. p. 718, natur., ed., X, 767. C'est la claus. papillaris de Drap. — Prod. Loc. 1882, p. 138.

M. Margier la cite comme existant dans les collines de Mondragon et Mornas. Elle a été signalée à Montélimar.

**Clausilia Solida** Draparnaud.

1805. Hist. moll., p. 66. — Prod. Loc. 1882, p. 139.

Rare, sous les pierres, en plein nord. Dans la carrière des calcaires néocomiens de Villeneuve, en colonie, avec les pupa quinquedentata. Cette espèce n'avait pas encore été signalée à Avignon.

**Clausilia Punctata** Michaud.

1831. Compl. Hist. moll., p. 55. — Prod. Loc. 1882, p. 141.

Sous les chênes à Entrechaux, Mérindol, sur le mont Lubéron. Cité comme étant de la région par Michaud, Dupuy et Requien. Indiquée au château de Saignon, près Apt, par M. Coutagne.

Digitized by Google

Clausilia Rugosa Draparnaud.

1801. Pupa rugosa. Tabl. moll., p. 63. — Prod. Loc., 1882, p 152.

Citée par M. Guérin (1813) comme se trouvant à la fontaine de Vaucluse. Elle vit à Remoulins sur des vieux murs. Très rare. Ne se trouve pas dans la vallée.

Clausilia Nigricans Pultney.

1799. Tarbo Nigricans. Catal. Bords, Shelles icet Dorset, in Hatchin's Hisbo.g., 2e édit., 1813, p. 48. — Prod. Loc. 1882, p. 152.

Sur les vieux murs, à Mornas et Remoulins. Très rare, ne se trouve pas dans la vallée.

Clausilia Vauclusiensis Coutagne.

1881. Note faune malac., bassin du Rhône, p. 37. — Prod. Loc. 1882, p. 154.

Sous les pierres, sur la rive gauche de la cascade.

Clausilia Provincialis Coutagne.

1886. In Servain, Ann. Soc. Malacol. de France, tome II, p. 233. — Desc. coq. Fr. 1894, Loc. p. 285.

Dans les ruines du château de Saignon, près d'Apt, et à La Foux, près Remoulins. En ce dernier point, elle vit en compagnie de la cl. rugosa, fait très intéressant, reconnu par M. Coutagne, car les deux espèces sont assez voisines morphologiquement. On trouve, sur un espace assez restreint, une quantité à peu près égale des deux espèces formant deux groupes bien tranchés et sans aucun individu à caractères intermédiaires.

Clausilia Parvula Stader.

1789. Helix parvula, in Coxe, Trav. Switz, III, p. 431. — Prod. Loc. 1882, p. 155.

En grande quantité, principalement sur le tronc des arbres dans l'île de Piot, l'île de la Barthelasse et sur les deux rives du Rhône. Dans le voisinage du Rhône, aux endroits touffus et ombragés, et sur le mont Ventoux.

Clausilia Plicatula Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 64. — Loc. Prod. 1882, p. 145.

Trouvée par M. Margier dans les alluvions du canal à Carpentras. Venue des montagnes par la Nesque ou la Durance.

Digitized by Google

## Genre BULIMUS Scopoli.

### Bulimus Detritus Muller.

Helix Detritus Muller, 1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 101, n° 30. — Prod. Loc. 1882, p. 123.

Coquille essentiellement alpine, vit sur le plateau des Angles et sur les hauteurs de Villeneuve, ainsi que sur les coteaux et les haies à l'est de Carpentras. Peu commun, ne descend pas dans la plaine, on le trouve sur le sable, dans les chênes verts, sur les tiges des graminées et des genêts, on ne trouve à Avignon que la variété blanche. Je l'ai reçu de Suisse et j'ai constaté sa présence à Bourges. Il franchit les Pyrénées, s'étend jusqu'aux montagnes de Catalogne et d'Aragon et s'arrête, m'a-t-on assuré, à la plaine de Barcelone.

### Bulimus Arnouldi Fagot.

1887. Contrib. faun. malac. Aragon. Catal. Esera, p. 14. — Descr. coq. terr. Fr. 1894. Loc., p. 241.

Se rapporte au groupe du bulimus detritus, dont il est une forme allongée. Plateau des Angles, château des Issards, Carpentras. Très rare.

### Bulimus obscurus Muller.

Helix obscura Muller 1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 103, n° 302. — Prod. Loc. 1882, p. 125.

Sous les feuilles mortes, au pied et sur l'écorce des arbres, dans l'île de la Barthelasse, sur les rochers du tunnel du chemin de fer d'Aramon à Avignon, fontaine de Vaucluse, jardin des Doms, Mornas etc. Peu commun.

### Bulimus Centralis Locard.

1892. Nov. sp. — Descr. coq. ter. Fr. 1894. Loc. p. 241.

Vaucluse. (Teste Loc.)

## Genre CHONDRUS Cuvier.

1817. Règne animal, II, p. 408 (pars).

### Chondrus Tridens Muller.

Helix Tridens Muller 1773. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 106, n° 305. — Prod. Loc. 1882, p. 125.

En colonie sur les bords de l'Auzon, au pied des arbres, fontaine de Vaucluse, La Montagnette etc., sur les hau-

Digitized by Google

teurs de Villeneuve, des Angles, etc., aux endroits montagneux et rocheux, sous les pierres, supportant les chaleurs ardentes du soleil, ne vit pas en colonies. Commune.

CHONDRUS QUADRIDENS Muller.

Helix quadridens Muller 1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 107. — Prod. Loc. 1882. p. 126.

Dans la vallée de l'Auzon. On le trouve aux mêmes points et dans les mêmes conditions que le chondrus tridens.

CHONDRUS OBESUS Locard.

1890. Nov. sp. — Descr. coq. terr. Fr., 1894 ; Loc. p. 244.

Vaucluse (teste Loc.).

CHONDRUS NISO Risso.

Jaminia Niso Risso 1826. Hist. nat. Europ. mérid., IV, p. 92. — Prod. Loc. 1882, p. 117.

Trouvé par M. Margier dans la vallée de l'Auzon (pas bien typique).

## Genre RUMINA Risso.

1826. Hist. nat. Europ. mérid., t. IV, p. 77.

RUMINA DECOLLATA Linné.

Helix decollata, Linné, 1758. Syst. nat., ed. X, t. 1, p. 773. — Prod. Loc. 1882, p. 128.

Dans la partie montagneuse, dans les lieux incultes et secs, aux bords des chemins ; les plus gros aiment à s'enterrer. Fischer, dans son Traité de Conchyliologie, dit qu'ils deviennent carnassiers quand ils sont enfermés avec d'autres mollusques. Peu commun aux Angles. A Villeneuve, fontaine de Vaucluse. Très rare du côté de Carpentras. Ils sont ici beaucoup plus petits qu'en Algérie, par suite de la température moins élevée et parce que la saison sèche en Provence nuit beaucoup au développement des mollusques. Brisson est le premier qui, en 1759, dans une note insérée dans les Mémoires de l'Académie, ait cherché à se rendre compte de la troncature successive de ce mollusque. Voir à ce sujet le tome XV des Mémoires de la société Linn. de Bordeaux, 1847. (Essai sur le bulimus tronqué.)

Digitized by Google

## Genre ZUA Leach.

1831. Brit. moll., p. 114 (ex Turton).

### Zua Subcylindrica Linné.

Helix subcylindrica L. 1767. Hist. nat., 12e éd., p. 1248. — Prod. Loc. 1882, p. 131. — Desc. cop. terr. Fr. 1894. Loc. p. 247.

Dans les endroits humides, dans les prairies de Réal-Panier, dans la Barthelasse et dans les oseraies des bords du Rhône, vallée de Carpentras; on les trouve en quantité considérable dans les alluvions du Rhône et de la Durance. Il a été signalé par M. Viguier, dans les alluvions quaternaires de Monteux, et par M. le Dr Guérin, à la fontaine de Vaucluse (1813).

## Genre FERUSSACIA Risso.

1826. Hist. nat. Europ. mérid., IV, p. 80.

### Ferussacia Moitessieri Bourguignat.

1866. Moll. nouv. litig. p. 182. — Prod. Loc. 1882, p. 134.

Alluvions du Rhône à Orange (Teste Locard in list.)

### Ferussacia Cazioti Locard.

1890. (Nov. Sp.). — Loc. 1894. Desc. Coq. terr. de Fr. p. 254.

*Description.* Coquille d'un galbe allongé, lancéolé, à spire très courte, six tours; les cinq premiers à croissance très lente, très régulière, à profil légèrement convexe, le dernier très allongé, non ventru, plus grand que la demi-hauteur; ouverture très étroitement piriforme, très haute, fortement anguleuse dans le haut, columelle courte et arquée dans le bas; troncatulée; peristome mince, tranchant; bord externe faiblement arqué en avant; callum très mince; test fragile, mince, hyalin, très brillant. Haut: 6 m/m 1/2; diam.: 0,002; habitat: les alluvions du Rhône à Avignon. Rare. Cette jolie petite coquille que M. Locard a reçu sous le nom de ferussacia Locardi, et et qu'il m'a fait l'honneur de me dédier, appartient, en effet, au groupe des ferussacia ou hohenwartia, caractérisés par leur petite taille, leur galbe étroitement fusiforme et leur test régulier; le ferussacia Cazioti ne peut, d'après M. Locard, être rapprochée, des F. Locardi ni du

Digitized by Google

F. Paladilhei, étant donné son galbe étroit et très lancéolé. On le distingue du F. Locardi à son galbe plus étroit et plus lancéolé, à ses tours moins convexes, à son dernier tour moins ventru et surtout à son ouverture plus haute et plus étroite; ce qui modifie totalement le galbe de la coquille. Rapproché du F. Paladilhei, on le reconnaît à sa spire bien moins haute, par suite de la lenteur avec laquelle s'enroulent les premiers tours, à son profil moins conique, plus fusiforme, à son dernier tour beaucoup plus haut et plus développé, à son ouverture plus allongée et encore plus étroite, etc...

Ferussacia Vescoi Pfeiffer.

1846. Monog. Hel. ver., t. X, p. 621. — Loc. 1882, Prod., p. 132.

Très rare; dans les alluvions du canal de Carpentras.

## Genre PUPA Lamark.

1801. Anim. sans vertèbres, p. 88.

Pupa Quinquedentata Born.

Turbo quinquedentatus Born. 1758. Mus. Vindobon. testacea, p. 370. — Prod. Loc. 1882, p. 158.

Très commun dans le midi, dans la région montagneuse, sur les rochers exposés au soleil, en colonie, acclimaté sur l'aqueduc de Carpentras. M. le Dr Guebhard, de Nice, à qui j'adresse ici mes plus sincères remerciements pour la complaisance et l'activité qu'il a mises à me procurer toutes les espèces qu'il a rencontrées dans les environs de Nice, m'a adressé des pupa quinquedentata recueillis à St-Jeannet et à Grasse, c'est-à-dire dans un milieu méridional à température plus égale, qui ont jusqu'à 0,017 de longueur sur un diamètre de 0,004. C'est un exemple de plus à citer de l'influence de la température, exempte de trop grands écarts, favorisant le développement de l'individu.

Pupa Avenacea Bruguière.

Bulimus avenaceus. 1762. Enc. meth.; Vers. VI, II, p. 355. — Prod. Loc. 1882, p. 161.

Dans la région montagneuse : sur les rochers à l'ombre

Digitized by Google

ou au soleil, Piolenc, Villeneuve, St-Remy, fontaine de Vaucluse, Barbentane, etc. Commun.

PUPA FRUMENTUM Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 50. — Prod. Loc. 1882, p. 163.

Je ne l'ai trouvée que dans les alluvions du Rhône. Très commun. C'est une espèce alpique peu répandue en France et seulement dans l'Est.

PUPA SECALE Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 59. — Prod. Loc., 1882, p. 166.

Sous les pierres, sous la mousse ; château des Issards, Villeneuve-Pujaut, Carpentras, sommet du mont Ventoux (rare en cet endroit). M. Fagot a d'ailleurs constaté sa présence à une haute altitude dans les Pyrénées.

PUPA ORYZANA Locard.

1892. Nov. S. P. — Descrip. coq. terr de Fr. Loc. 1894, p. 307.

Vaucluse. Teste Loc. — Pupa du groupe des pupa secale.

PUPA POLYODON Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 60. — Prod. Loc. 1882, p. 168.

Sous les grosses pierres à Mondevergues, fontaine de Vaucluse, Mornas, Orange (cité par Potiey et Michaud, in Gal. moll. 1838). Rare en ces endroits, commun dans la vallée de l'Auzon.

PUPA VARIABILIS Draparnaud.

1801. Tabl. moll. p. 60. — Prod. Loc. 1882, p. 168.

Pupa variabilis et non multidentata (d'Olivi), qui est une espèce du groupe du P. frumentum spécial à la mer Adriatique (Fagot). Cité dans Vaucluse, sous le nom de multidentata Vᵉ pachygastra, par le Dʳ Guérin, dans son Histoire de la fontaine de Vaucluse, (2ᵉ édition, Avignon 1813). Ce pupa est commun dans les alluvions du Rhône et dans la partie montagneuse des environs d'Avignon et dans la vallée de l'Auzon. Commun sous les pierres et sous la mousse.

PUPA OVULINA Locard.

1889. Nov. sp. — Desc. coq. terr. de Fr. Loc. 1894, p. 301.

Vaucluse, Gard. Teste Loc. (Groupe du pupa variabilis).

Digitized by Google

Pupa Granum Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 50. — Prod. Loc. 1882, p. 169.

Sous les pierres, fontaine de Vaucluse, Réal-Panier, St-Remy-de-Provence, dans les alluvions du Rhône. Commun.

## Genre ORCULA Held.

1837. In Isis von Oken, p. 419.

Orcula Doliolum Bruguière.

Bulimus doliolum. Brug. 1792. Encyclop. meth., vers., II, p. 351. — Prod. Loc. 1882, p. 171.

Trouvé par M. Margier dans les alluvions du canal de Carpentras. Très rare.

## Genre PUPILLA Leuch.

1820. Syn. moll. great, Britain., p. 126 (teste Gray).

Pupilla Umbilicata Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 58. — Prod. Loc. 1882, p. 173.

Sous les pierres; Le Montagnet près Pujaut (M. Dubrueil, dans son catalogue des mollusques de l'Hérault, cite un exemplaire senestre trouvé aux environs de Montpellier.) Dans les lieux humides et ombragés, sous l'écorce et au pied des arbres, sous la mousse, dans les prairies de Réal-Panier, fontaine de Vaucluse, jardin des Doms, Mornas, vallée de l'Auzon, etc. Commun.

Pupilla Semproni Charpentier.

1837. Cat. moll. Suisse, t. II, p. 15. — Prod. Loc. 1882, p. 173.

Désigné par Moquin-Tandon, comme appartenant à la faune vauclusienne. M. Margier l'a trouvée au Buis, derrière le mont Ventoux.

Pupilla Muscorum Linné.

Turbo muscorum 1758. Syst. nat., éd. 10ª, p. 767. — Prod. Loc. 1882, p. 174.

Plus rare aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions que le pupilla umbilicata. Signalé par M. Viguier dans les alluvions quaternaires de Monteux.

Digitized by Google

PUPILLA BIGRANATA Rossmassler.

1838. Icon., X, p. 27. — Prod. Loc. 1882. p. 174.

Très abondant dans les alluvions du canal de Carpentras (Margier).

PUPILLA TRIPLICATA Studer.

Pupilla triplicata, 1820. Kurz. Verzeichn., p. 89. — Prod. Loc. 1882, p. 115.

Comme le précédent.

## Genre ISTHMIA GRAY.

1821. Nat. arrang. moll., in Med. repos., XV, p. 239.

ISTHMIA MUSCORUM Linné.

1758. System. naturæ. — Prod. Loc. 1882, p. 176.

Décrit par Draparnaud sous le nom de pupa muscorum. On le trouve dans presque toute l'Europe, sous les pierres, les feuilles mortes, dans la vallée de l'Auzon. Commun.

ISTHMIA STROBELI Gredler.

Pupa streb., Gredl., 1856. Tirol conch., p. 116. — Descrip. coq. terr. de Fr. 1894. Loc. p. 331.

Dans les alluvions du canal de Carpentras. Espèce commune.

## Genre VERTIGO MULLER.

1774. Verm. terr. et fluv. hist., II, p. 211.

VERTIGO ANTIVERTIGO Draparnaud.

Pupa antivertigo 1801. Tabl. moll., p. 57. — Prod. Loc. 1882, p. 117.

Prairies humides de la Durance, au pied des plantes. Rare. Signalé par M. Viguier dans les alluvions quaternaires de Monteux, près Carpentras.

VERTIGO PYGMÆA Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 157. — Prod. Loc. 1882, p. 179.

Sous les feuilles mortes, vallée du Lauzon. Commun.

VERTIGO VENETZI de Charpentier.

In Fer. Tabl. syst., p. 69. — Loc. Prod. 1882, p. 179.

C'est la vertigo Nana de Michaud (1831). Très jolie espèce senestre, trouvée par M. Margier dans les prairies



Digitized by Google

marécageuses des bords de l'Auzon, à Carpentras. Commune. Elle habite l'Angleterre, la Suède, la Suisse. On la trouve en France, à Lyon, Montpellier, Amélie-les-Bains, sous les feuilles mortes (teste St-Simon). M. Fagot l'a signalée dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Ariège.

VERTIGO MOULINSIANA Dupuy.

1849. Dupuy. cat. extra mar. Galliæ, n° 284. — Prod. Loc. 1882, p. 178.

Prairies marécageuses de l'Auzon; signalé dans le Lehm quaternaire de Monteux par M. Viguier. M. de St-Simon le signale comme habitant la Suède et la Suisse.

## AURICULIDÆ.

### Genre CARYCHIUM MULLER.

1874. Verm. terr. et fluv. hist., II, p. 125.

CARYCHIUM MINIMUM Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. hist., II, p. 125, n° 321. — Prod. Loc. 1882, p. 181.

Sous les feuilles mortes, les détritus, plaine de Carpentras, île de la Barthelasse, alluvions quaternaires de Monteux, alluvions du Rhône et de la Durance. Commun.

CAPYCHIUM TRIDENTATUM Risso.

1826. Saraphia tridentata. Hist. nat, Europ. mérid., IV, p. 84. — Prod Loc. 1882, p. 181.

Commun, dans les alluvions du Rhône et de la Durance; rare dans les prairies marécageuses de Montfavet.

## *PULMONOBRANCHIATA.*

## LIMNEIDÆ.

### Genre PLANORBIS GUETTARD.

1755. Mem. acad. Sc. Paris, p. 151.

Les planorbis et les limacées, d'une structure anatomique à peu près semblable, foisonnent dans les ruisseaux, fossés et canaux de la vallée.

PLANORBIS CORNEUS Linné.

1758. Helix cornea syst. Natur., p. 770. — Loc. Prod., p. 192.

De rares échantillons dans les fossés, sur la rive droite de la Durance. Très rare, d'ailleurs, dans le Midi.

Digitized by Google

PLANORBIS UMBILICATUS Muller.

1774. Verm. Hist., II, p. 160. — Loc. Prod., p. 186.

Assez commun dans les fossés de Monclar, Monfavet, contre le talus du chemin de fer, fontaine de Vaucluse. Signalé par M. Viguier dans les alluvions quaternaires de Monteux.

PLANORBIS SUBMARGINATUS de Cristofori et Jan.

1832. Catal., XX., n° 9, 12. — Loc. Prod., p. 187.

Dans les eaux stagnantes des fossés de Monclar; vallée de l'Auzon. Assez rare.

PLANORBIS CARINATUS Muller.

1774. Verm. hist., II, p. 157. — Loc. Prod. p. 187.

Dans les fossés à Morières, Montfavet. Assez commun.

PLANORBIS VORTICOSUS Linné.

1758. Helix Vortex. L. Syst. nat., p. 772. — Loc. Prod., p. 188.

Dans les eaux stagnantes de Montfavet, au bas des Angles, dans la vallée. Commun.

PLANORBIS ROTUNDATUS Poiret.

1801. Coq. Aisne, p. 93. — Loc. Prod., p. 189.

Assez commun dans les eaux peu courantes de Villeneuve, fossés de Carpentras.

PLANORBIS SEPTEMGYRATUS Ziegler.

1835. Iconog., p. 105. — Loc. Prod., p. 189.

Dans les fossés de Villeneuve, Morières, Le Pontet, Réal-Panier. Assez commun.

PLANORBIS SPIRORBIS Linné.

1758. Helix Spirorbis. Syst. nat., p. 770. — Loc. Prod., p. 190.

Dans les eaux douces ou saumâtres. Plaine d'Avignon. Très nombreux dans les alluvions du Rhône et de la Durance.

PLANORBIS CONTORTUS Linné.

1758. Helix Contortus. Syst. nat., p. 770. — Loc. Prod., p. 192.

Dans les eaux dormantes des fossés de St-Ruf, Champfleury, de Rognonas, Réal-Panier, etc., fossés à Sarrians. Commun.

Digitized by Google

PLANORBIS RAYI Bourguignat.

Nov. sp. in coll. — Loc. Descrip. coq. eaux douces et saum. de Fr. 1893, p. 59.

Rare; environs d'Avignon (teste Locard).

PLANORBIS ALBUS Muller.

1774. Verm. hist., II, p. 164. — Loc. Prod., p. 191.

Dans les fossés d'eaux vives de Morières, dans les sorguettes, fossés de Carpentras, fontaine de Vaucluse. Commun.

## Genre SEGMENTINA FLEMING.

1828. Hist. Of. Brit. Anim., p. 279.

SEGMENTINA NITIDA Muller.

1774. Verm. hist., II, p. 163. — Loc. Prod., p. 185.

Sur les plantes aquatiques, sous les feuilles mortes; ferme du Choisity, au N.-O. du château des Issards; chemin des Moulins (Avignon). Peu commun.

## Genre LIMNEA BRUGUIÈRE.

1791. Encyclop. meth., vers., p. 459.

LIMNEA STAGNALIS Linné.

1758. Syst. Nat., p. 774. — Loc. 1882. Prod., p. 204.

Dans les eaux dormantes, route de St-Saturnin, route de Morières, aux Angles, etc. Commun.

LIMNEA AURICULARIA Linné.

1758. Helix auricularia L., p. 718; nat., p. 774. — Loc. Prod., p. 197.

Cette espèce a été touvée en 1882 par M. Nicolas dans un trou de la Barthelasse, envahi par les eaux par suite de la rupture des digues du Rhône au moment d'une crue du fleuve. Elle a disparu depuis cette époque. C'était une acclimatation accidentelle. C'est, sans doute, par suite d'une cause analogue que M. le Dr Guérin la cite, en 1813, comme existant dans les environs de la fontaine de Vaucluse. Cette espèce est particulière au Nord et au Centre de la France.

LIMNEA ALBESCENS Clessin.

1874. Corr. Blatt., p. 73. — 1893. Loc. Descrip. coq. d'eau douce et saum. de Fr., p. 25.

Rare dans les lones de la vallée du Rhône, près Avignon.

Digitized by Google

LIMNEA DOLIOLIFORMIS Küster.

1869. Conch. cab., p. 10. — 1893. Loc. Des. coq. eaux d. de France, p. 27.

Assez rare dans la plaine d'Avignon.

LIMNEA MICROCEPHALA Küster.

1862. Conch. cab., p. 9. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux douc. de France, p. 27.

Assez rare dans les fossés du chemin de fer d'Avignon à Tarascon.

LIMNEA LIMOSA Linné.

1758. Syst. Nat., p. 774. — Prod. Loc., p. 199.

Commune dans les eaux stagnantes du chemin du moulin Notre-Dame, les Angles, etc.

LIMNEA LIMOSINA Locard.

1892. In l'Echange, t. VIII, p. 185. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux d. de Fr., p. 29.

Commune dans la plaine des Angles, vallée du Rhône.

LIMNEA INTERMEDIA MICHAUD.

1831. Compl., p. 36. — Loc. Prod., p. 200.

Dans les eaux stagnantes, route de Montfavet et près de Morières.

LIMNEA AUGUSTANA Millière.

Nov. Sp. in coll. Brgt. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux d. de France, p. 32.

Rare espèce, qu'on n'avait trouvée jusqu'à ce jour qu'au mont Agel (Alpes-Maritimes) et aux environs de Grenoble et qui existe dans la plaine d'Avignon.

LIMNEA BIFORMIS Küster.

1862. Conch. cab. p. 57. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux d. de France, p. 32.

Rare; aux environs de Montdragon.

LIMNEA VULGARIS C. Pfeiffer.

1821. Land. Schneck, p. 89. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux d. de France, p. 33.

Commun près Mornas, Orange, plaine d'Avignon.

LIMNEA LACUSTRINA Servain.

1881. Lac Balaton, p. 52. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 33.

Assez commun. Les Angles, Barthelasse.

Digitized by Google

LIMNEA ROSEA Gallenstein.

1881. Lac. Balaton, p. 52. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 34.

Un seul exemplaire trouvé dans les trous de la Barthelasse, amené sans doute par les inondations.

LIMNEA SUCCINEA Nilsson.

1822. Moll. Suec., p. 66. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 34.

Dans les environs d'Avignon (Teste Locard).

LIMNEA PEREGRA Muller.

Buccinum Peregrum, 1774. Verm. hist., II, p. 130. 1893. — Prod Loc. 1882, p. 200.

Commun. Fossés de Monclar, de la Durance, etc.

LIMNEA STENOSTOMA Bourguignat.

1881. Lac Balaton, p. 59 (sine descrit.) — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 38.

Rare dans la vallée du Rhône, lones du fleuve.

LIMNEA ULLIPITSCHI Westerlund.

1875. In Nachr. bl. L. Peregra Vᵉ Ullipitschi West. — Loc. 1893. Desc. Desc. coq. e. d. et s., p. 38.

Quelques rares échantillons trouvés dans les lônes du Rhône, près Avignon. (Teste Loc.).

LIMNEA HUMILIS Locard.

1891. Nov. Sp. — 1893. Loc. Descrip. coq. d'eaux d. de Fr., p. 38.

Rare. Fossés de Villeneuve.

LIMNEA PARVULA Locard.

1890. Nov. Sp. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 39.

Assez commun dans les fossés de Montfavet, chemin des Moulins à Avignon, Carpentras. C'est une espèce spéciale au nord.

LIMNEA PALUSTRIS Muller.

1774. Verm. hist., II, p. 131. — Loc. Prod., p. 203.

Commun dans les fossés de Champfleury, bords de la Durance, etc.

LIMNEA CORVIFORMIS Bourguignat.

Mss. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 40.

Rare. Dans les fossés bordant la voie ferrée à Avignon.

Digitized by Google

LIMNEA CONTORTA Bourguignat.

1881. Bourg. in serv. Lac. Balaton, p. 61 (sine descr.). — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 40.

Peu commun, dans les fossés de la plaine d'Avignon.

LIMNEA VULNERATA Küster.

1862. Conch. cab., p. 22. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. de Fr., p. 41.

Peu commun dans les fossés du chemin de la Bousace, de l'Arrosaire, etc.

LIMNEA HÆMASTOMA Bourguignat.

1890. Nov. Sp. in coll. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. et s. de Fr., p. 41.

Assez rare. Fossés, plaine de Montfavet.

LIMNEA FUSCA C. Pfeiffer.

1821. Land. Schneck, p. 92. — 1893. Loc. Descrip. coq. e. d. et saum. de Fr., p. 41.

Commun dans les fossés de la Bousace et de la route de Marseille.

LIMNEA PŒCILA Servain.

1887. In bull. Soc. malacol., IV, p. 244. — Loc. Descrip. coq. e. d. et saum. de Fr., p. 42.

Rare dans les fossés, plaine d'Avignon. Espèce spéciale au Nord.

Ces six dernières espèces appartiennent au groupe de la limnea palustris.

LIMNEA TRUNCATULA Muller.

1774. Buccinum truncatulum. Verm. hist., II, p. 130. — Loc. Prod., p. 203.

Commun. Dans les eaux courantes de la plaine des Angles, fossés de la Bousace, plaine d'Avignon, Barbentane, Gadagne, etc. On trouve la varieté minor dans les fossés de Montfavet, derrière les Rotondes du chemin de fer.

## Genre PHYSA DRAPARNAUD.

1801. Table moll. France, p, 31-52.

PHYSA FONTINALIS Linné.

1758 Syst. nat., p. 727. — Loc. Prod., p. 193.

Dans les eaux vives et pures, sur le limon, les pierres, les herbes. Les Angles, Gadagne, Barbentane, ferme de Choisity, près Aramon, Sarrians, etc.

Digitized by Google

PHYSA CORONADOI Servain.

1880. Moll. Esp. Port., 138. — Loc. Des. coq. des eaux d. et s. de F., p. 48.

Physa du groupe de la P. fontinalis; dans les fossés de Champfleury, chemin de la Bousace, Réal-Panier, etc. Plus commun que la physa fontinalis.

PHYSA ACUTA Draparnaud.

1805. H. moll., p. 55. — Loc. Pr., p. 194.

Commun dans les eaux stagnantes, trous de la Barthelasse, fossés, route de la Durance, sur le limon à Sarrians, à Saze, à Sorgues, etc.

PHYSA MANOI Benoit.

1870. In Bull. mal. ital., I, p. 159. — 1893. Loc. Descrip. coq. eaux d. et s. de Fr., p. 51.

Cité par M. Locard comme existant dans les environs d'Avignon. Groupe de la physa acuta.

PHYSA HYPNORUM Linné.

Bulla hypnorum L. 1758. Syst. nat., p. 727. — 1893. Loc. Descrip. d. et s. de Fr., p. 52.

Dans les fossés d'eaux vives, sur les feuilles, à Châteauneuf-de-Gadagne et dans la rivière l'Auzon.

## ANCYLIDÆ.

### Genre ANCYLUS GEOFFROY.

1767. Coq. Paris, p. 122.

ANCYLUS SIMPLEX Buc'Hoz.

Lepas simp. Buc'Hoz. 1771. Aldr. Loph., p. 236. — Loc. Prod., p. 207.

Sur les pierres, dans les eaux vives des fossés de Champfleury, dans la Sorgue à la fontaine de Vaucluse, dans l'Auzon. Peu commun.

ANCYLUS CAPULOIDES Jan.

1836. In Porro. Malac. Prov. com., p. 87. — Loc. Prod., p. 208.

Sur les pierres de la fontaine de Vaucluse. Peu commun. Dans la monographie de l'ancylus jani (ancylus capuloï-

Digitized by Google

des), Bourguignat reconnaît que s'il est un genre qui doive être soumis à l'influence des milieux, c'est à coup sûr le genre ancyle dont la locomotion lente et difficile l'empêche de s'y soustraire.

ANCYLUS COSTULATUS Küster.

1853. Conch. cab., pl. 1, 4915. — Loc. Prod., p. 209.

Assez rare. Fontaine de Vaucluse, sur les pierres.

---

## GASTEROPODE OPERCULATA

### PULMONACEA

### — *CYCLOSTOMIDÆ.* —

### Genre CYCLOSTOMA DRAPARNAUD.

1801. Tabl. moll., p. 30 et 37 (pars.)

CYCLOSTOMA ELEGANS Muller.

Nerita elegans, Muller, 1774. Verm. terr. et fluv. hist., II, p. 137. — Prod. Loc., p. 212.

Dans tout le Midi, sous les haies, les pierres, au pied des arbres, dans les endroits frais et humides. Très commun. Beaucoup de variétés dans la couleur. La variété negra est très répandue du côté de Montfavet.

J'ai vainement tenté, ainsi que M. Allard, sur la Montagnette, d'acclimater le cyclostoma sulcatum (dont la limite nord semble être la Crau) que j'avais rapporté vivant des bords de la mer. Cet essai d'acclimatation n'a pas non plus réussi pour l'helix niciensis, que j'avais déposé avec soin dans le creux des oliviers, bien préservés des vents froids du nord, sur le versant sud des Angles. Les hivers sont sans doute trop froids pour ces deux espèces, car partout où vivent ces mollusques existe le myrte spontané, (pour ne citer qu'un végétal), qui ne croît plus au delà de la chaîne de l'Estaque. Mais peut-être pourrait-on réussir avec des échantillons de l'helix niciensis, choisis dans les endroits les plus élevés de l'aire de cette espèce, par

Digitized by Google

exemple à Saint-Martin-de-Lantosque ou à Saint-Auban près Grasse.

On voit que le climat et l'altitude jouent un rôle prépondérant, et que les causes qui limitent le domaine de ces espèces : nourriture, parasites, ennemis, etc., sont en nombre illimité.

## Genre POMATIAS Studer.

1789. Faun. Helvet. in coxe, Trav. Switz., III, p. 433.

### Pomatias septemspiralis Razoumowskii.

Helix septemspiralis 1789. Hist. nat. Mont-Jorat, I, p. 278. — Prod. Loc., p. 217.

Vit sur les rochers à Remoulins, Saint-Étienne-des-Sorts, Mornas, Malaucène, etc., commun.

### Pomatias patulus Draparnaud.

Cyclost. patulum Drap. 1801. Tabl. moll., p. 39. — Prod. Loc., p. 216.

Cette espèce a été trouvée par M. Nicolas sur le sommet du mont Ventoux, et c'est un fait digne de remarque, car ce mollusque dont l'aire de dispersion a été étudiée par M. Coutagne, semble être limité à une ligne qui s'écarterait assez peu de la limite septentrionale de l'olivier ; ce serait donc une espèce propre à montrer que les influences actuelles ne suffisent pas pour expliquer la distribution géographique des espèces. On ne saurait trop, d'ailleurs, s'appliquer à observer la distribution géographique des mollusques terrestres ; cette étude prendra forcément une importance de plus en plus grande, parce qu'elle est susceptible d'éclairer vivement l'histoire de notre globe pendant les temps quaternaires et la longue durée des âges géologiques.

Les animaux terrestres ne sont venus sur terre que bien après les animaux marins, parce qu'ils n'ont pu y vivre que lorsque la respiration aérienne y a été possible. Il est évident qu'elle ne l'était pas à l'époque archaïque, quand la pression atmosphérique était inférieure à 0,34, mais on conçoit parfaitement qu'elle a pu commencer vers la fin de

Digitized by Google

l'époque palézoïque, quand cette pression approchait de 0,49. Si l'on supprimait le froid qui règne au sommet des hautes montagnes actuelles, la faible pression atmosphérique n'empêcherait certainement pas leur envahissement par les organismes du règne animal.

### Genre ACME Hartmann.

1821. In Sturm, Fauna VI. V, p. 37.

**Acme Lineata** Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 67. — Prod. Loc., p. 219.

Très rare, dans les alluvions du Rhône à Avignon.

## BRANCHIATA.

### PALUDINIDÆ.

Par l'intermédiaire des helix et des limnées, la transition d'un groupe à l'autre s'opère ; les branchies se transformant par degrés en un sac aérien qui fonctionne comme un poumon rudimentaire. Toutefois les vivipares diffèrent essentiellement, par le caractère, des espèces qui lui ressemblent le plus : bythinia, valvata, etc., parce qu'elles possèdent le rare privilège de pondre des petits vivants. Ils atteignent tout leur développement dans le Midi, au mois de juin ou juillet ; les bythinella et les hydrobia, de juillet à septembre.

### Genre VIVIPARA de Lamark.

1803. Phil. zool., I, p. 320.

**Vivipara Contecta** Millet.

Cyclost. contecta M. 1813. Moll. Maine-et-Loire, p. 5. — Loc. Prod., p. 221.

Cité par Guérin en 1813, comme existant dans la Sorgue, vers la fontaine de Vaucluse. Peut-être a-t-il confondu avec la vivipara communis qui est commune dans tout le Midi.

**Vivipara Communis** Moquin-Tandon.

1855. Hist. moll., II, p. 502. — Loc. Prod., p. 221

Dans les eaux stagnantes, non limpides, de Montclar, chemin des Moulins, derrière les Rotondes du chemin de

Digitized by Google

fer à Avignon, Châteauneuf-de-Gadagne, sur le limon. Commun.

Toutes ces coquilles fluviatiles : limnée, valvata, paludine, se plaisent beaucoup dans les petits canaux d'irrigation des eaux de la Sorgue, avec d'autant plus de raison que ces canaux sont très rarement curés.

## Genre BYTHINIA Gray.

1821. Nat. arrang. moll., in Med. repos., XV, p. 239.

### Bythinia Tentaculata Linné.

Helix tentaculata L. 1758. Syst. naturæ, p. 774. — Prod. Loc., p. 223.

Commun partout dans la vallée, recherchant les endroits les moins secs, dans les haies, au pied des arbres. Cité par Guérin (1813) à la fontaine de Vaucluse.

### Bythinia Decipiens Millet.

1843. In mag. zool., p. 2. — Loc. 1893, coq. franç. p., 72.

Commun dans les Bouches-du-Rhône, marais de St-Andiol.

### Bythinia Sebethina Blanc.

1881. In Cout. malacol., p. 34. — Loc. 1893, coq. franç., p. 73.

Peu commun, dans les fossés de la plaine, recherchant les lieux humides.

### Bythinia Matritensis Bourguignat.

1864. Mal. Alg., II, p. 359. — Loc. 1893, coq. franç., p. 73.

Peu commun, auprès de St-Andiol (B.-du-Rh.). Moquin-Tandon cite, dans son Hist. moll. de France (1855), la bythinia marginata (belgrandia marginata de Michaud) comme existant dans les environs d'Avignon.

## Genre BYTHINELLA Moquin-Tandon.

1851. In journ. de conch., t. II, p. 239.

### Bythinella Sorgica Coutagne.

Palud. sorgica. Cout. 1881. Notes malac., p. 41. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 84.

Dans les eaux pures et claires, aux sources mêmes, sur les pierres (poreuses de prédilection), plus rarement sur les tiges herbacées flottantes. Commune. Fontaine de Vau-

Digitized by Google

cluse, dans la Sorgue, un peu en aval de L'Isle-sur-Sorgue (Coutagne), source des Angles.

BYTHINELLA DEPERETI Nicolas, source des Angles. Commune.

BYTHINELLA DEFORMATA Nicolas. Source des Angles. Rare.

BYTHINELLA LARTETIÆFORMIS Nicolas. Source des Angles. Rare.

BYTHINELLA VENTRICOSA Nicolas. Source des Angles. Commune.

BYTHINELLA ANGLESIANA Nicolas. Source des Angles. Commune.

BYTHINELLA ANGLESIANA, variété curta, grandis et depressa. Source des Angles. Commune.

Ces 6 dernières bythinelles ont été figurées et décrites dans le bulletin de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, en date du 19 mars 1891, sous le titre : « Compléments monographiques des genres lartetia, moitessieria, bythynella, avenionia et acmea », Elles ont été discutées par M. Coutagne (dans une note présentée à cette même société savante le 19 décembre de la même année), qui a cru reconnaître dans ces 6 espèces nouvelles, de simples variétés de sa bythinella sorgica et de la paulia berenguieri.

Les cas de polymorphismes, sont d'ailleurs très fréquents chez les bythinelles ; on en rencontre souvent plusieurs espèces qui sont très distinctes, dans le voisinage de la même source. Les belgrandia gibba et bythinella sorgica vivent associées aux Angles ; les belgrandia Coutagnei et Cazioti vivent aussi associées à Champfleury. On sait que les belgrandia et les bythinelles ne diffèrent entre elles que par l'absence de gibbosité chez ces dernières ; mais si quelquefois ces gibbosités belgrandiennes s'affaiblissent et disparaissent, le galbe de la coquille permet néanmoins de les distinguer aisément ; car leur faciès est parfaitement dis-

Digitized by Google

tinct. Il faut donc tenir compte de l'influence prépondérante des milieux et de la qualité des eaux.

### Genre BELGRANDIA Bourguignat.

1869. Cat. moll. terr. fluv., env. Paris, à l'époque quat., p. 13 et 15.

Belgrandia gibba Draparnaud.

Cyclost. gibbum ; Drap. 1805. Hist. moll., p. 38. — Loc. 1893 coq. Fr., p. 93.

Dans les eaux claires et courantes, la plaine des Angles (propriété de M. de Pontmartin), à Champfleury et aux sources de Sarrians et de Monteux (M. Margier). Très commun sur les pierres poreuses de la molasse ou les briques. Très rarement sur les tiges herbacées.

Belgrandia Coutagnei Locard.

1892. Not. conch. Revue Linnéenne, p. 3. — Loc. 1893, coq. terr., p. 93.

Sur les pierres aux sources surgissant dans la plaine de Champfleury. Champ de manœuvres des pontonniers.

Belgrandia Cazioti. Locard.

1892. Not. conch. Revue Linnéenne, p. 3. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 91.

Aux mêmes endroits que la précédente.

Ces deux dernières sont des miniatures de la Byth. sorgica.

## MELANIDÆ.

### Genre LARTETIA Bourguignat.

5869. Cat. moll. terr. fluv. diluv., Paris, ép. quat., p. 15.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lartetia | Pontmartiana | Nicolas. | Source des Angles. | R. |
| — | Boulayi | — | — | R. |
| — | Chobauti | — | — | R. |
| — | Chantrei | — | — | R. |
| — | Gabilloti | — | — | C. |
| — | Duhameli | — | — | R. R. |
| — | Collieri | — | — | ? |
| — | Cureti | — | Dans les détritus charriés par les inondations du Rhône. | |

Digitized by Google

Ces lartetia, comme les bythinelles de M. Nicolas, citées plus haut, ont été décrites dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon (juin 1891). Elles ont aussi été le sujet de critiques formulées par M. Coutagne, dans le même bulletin que celui visé à l'article bythinelle ; ce savant rattache la première bythinelle à la lartetia Charpyi des environs de Belfort et les lartetia Boulayi et Duhameli à la lartetia subcylindrica de Sayn. Les lartetia Chobauti et Gabilloti sont toujours pour cet auteur les lartetia Roujoni, variété minor, et lartetia Roujoni à suture plus profonde ; enfin il considère les lartetia Collieri comme les moitessieria Locardi et les lartetia Cureti comme étant probablement la lartetia Michaudi de Locard.

## Genre MOITESSIERIA Bourguignat.

1863. Monog.

Moitessieria Puteana Coutagne.

1881. Note faun. malac. Bassin du Rhône ; in Ann. soc. Lin. de Lyon, p. 42. — Loc. 1893. coq. France, p. 121.

Sur les pierres au fonds d'un puits, maison de la rue de la Velouterie, n° 9, à Avignon.

Moitessieria Rhodani Bourguignat.

1883. In Coutagne. Feuille natur., XIII, p. 143. — Loc. coq. F., 1893, p. 122.

Dans les alluvions du Gardon.

Moitessieria Collieri Nicolas. — Lajardiana — — Arnaudi — Sur les pierres dans le puits de la rue de la Velouterie, Avignon.

Ces trois dernières ont été publiées dans le bulletin de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, en date du 19 juin 1891, et ont été l'objet de critiques exercées par M. Coutagne, qui, dans une note insérée dans le même bulletin, à la date du 29 décembre 1891, fait connaître qu'il considère ces trois moitessieria comme des variétés de la M. puteana.

Elles n'ont pas été admises par M. Locard.

Digitized by Google

## Genre PAULIA Bourguignat.

Description d'un nouv. gr. gén. de moll. habit. la nappe d'eau des puits d'Avignon. Poissy, mai 1882.

### Paulia Berenguieri Bourguignat.

1882. Paul., p. 6. — Loc. 1893, coq. Fr. p. 92.

Petits mollusques vivants dans la nappe souterraine de la ville d'Avignon ; sur les pierres, puits de la rue de la Velouterie.

### Paulia Locardiana Bourguignat.

1882. Paul., p. 7. — Loc. 1893, coq. Fr., p. 92.

On la trouve associée à la paulia Berenguieri dans le même puits précité.

### Paulia (Avenionia) Fabrei Nicolas.

Genre Avenionia. Bull. acad. de Vaucluse, 2e livraison, 1882.

M. Nicolas a décrit ces trois dernières espèces dans le Bulletin de l'Académie de Vaucluse, sous le nom d'Avenionia, presque à la même date à laquelle M. Bourguignat faisait connaître son nouveau genre Paulia (mai 1882), mais la description donnée par M. Nicolas, n'ayant paru qu'au mois de juillet suivant, c'est le nom de Paulia que doit légalement porter ces bythinidées ; car les lois de la priorité, tranchées par tous les congrès, sont formelles : c'est la date du dépôt du mémoire imprimé qui fait loi.

La Paulia Fabrei n'a pas été admise par M. Bourguignat qui la considérait comme simplement la partie supérieure d'une moitess. puteana, ni par M. Coutagne qui, d'après le dessin qu'en donne M. Nicolas dans ses compléments monographiques, la trouve identique à la fig. 9 qui, dans le même opuscule représente la bythinella ventricosa du même auteur. M. Nicolas persévère néanmoins dans son idée et maintient (1) que cette espèce doit être malgré tous et con-

(1) *Compléments monographiques des genres lartetia, avenionia,* etc. Nicolas, 19 mars 1891.

Digitized by Google

tre tous maintenue. Il y a là un malentendu fort regrettable et qui provient d'une mauvaise figuration, laquelle ne fait pas ressortir les caractères différentiels visés par M. Nicolas.

## VALVATIDÆ.

### Genre VALVATA MULLER.

1774. Verm. terr. et fluv., hist., II, p. 168.

VALVATA PISCINALIS O. F. Muller.

1774. Nerita piscinalis Muller. Verm. hist., II, p. 172. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 123.

Très nombreuses à Avignon, dans les fossés de l'Arrosaire et de Monclar, sur les tiges herbacées, mais plus particulièrement sur le limon, préférant les eaux courantes vives et claires. Très commune. Citée par le docteur Guérin à la Fontaine de Vaucluse (1813).

## NERITIDÆ.

### Genre THEODOXIA DENYS DE MONTFORT.

1810. Conch., Syst. II, p. 350.

THEODOXIA FLUVIATILIS Linné.

Nerita fluviatilis. L. 1758. Syst. nat., p. 777. — Loc. 1893, coq. Fr., p. 129.

Sur le limon et surtout sur les pierres. Dans la Sorgue, à la fontaine de Vaucluse, dans les fossés de l'Arrosaire, de Réalpanier, etc. Commune dans le Rhône, surtout dans le bras non navigable. M. Nicolas a constaté que collées sur les pierres extraites par le bateau-cloche qui draguait le fleuve en 1889, vers le pont St-Bénézet, elles résistaient à l'énorme pression résultant d'une vitesse de 3 mètres à la seconde.

THEODOXIA BŒTICA de Lamark.

Nerit Bœt. Lamark 1822. Ann. S. vert., VI, p. 188. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 131.

Sur les pierres, les tiges herbacées. Dans les marais de Saint-Andiol (B.-du-Rhône).



Digitized by Google

# ACEPHALA.

## *LAMELLIBRANCHIATA.*

### SPHERIDÆ.

#### Genre SPHÆRIUM Scopoli 1777.

Sphærium corneum Poli.

1758. Tellina cornea L. S. nat., p. 678. — Loc. 1893, coq. Fr., p. 134.

Dans le limon; fossés de la route de Montfavet et de Marseille. Commun.

Sphærium nucleatum Studer.

1820. Cyc. nucleatum. Stud. Kurzverz., p. 93. — Loc. 1893, coq. Fr., p. 135.

Dans le limon, fossés de la route de Monclar. Rare.

#### Genre PISIDIUM Pfeiffer.

1821. Deutsch. moll., I, p. 17 et 123.

Pisidium Cazertanum Poli.

1791. Cardium cazertanum Poli. Test. Sicil., I, p. 65. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 141.

Dans le limon, fossés de Champfleury, Montfavet et Saze (Gard), s'attachant aux cadavres de petits animaux. (Dr Baudon). Commun.

Pisidium Amnicum Muller.

1774. Tellina amnicum. Mull. verm., hist., II, p. 20. — Loc. 1893. Coq. Fr., p. 139.

Dans la vase des eaux limpides de l'Arrosaire et de Champfleury.

Il doit exister d'autres bivalves de ce genre, que des recherches actives feront sans nul doute découvrir.

#### Genre ANODONTA Cuvier.

1798. Tabl. élém. d'hist. nat., 1877. Reg. animi.

#### Groupe de l'ANODONTA Pammegala.

Anodonta Hecartiana Locard.

1886. Contrib. faune malac. française, VIII, p. 9.

Les délaissés du Rhône vers Avignon et aux environs d'Arles. Commun.

Digitized by Google

## Groupe de l'ANODONTA Stagnalis.

**Anodonta Ventricosa C. Pfeiffer.**
1825. Naturg. Deutsch. Moll., II, p. 30. — Loc. 1890. Contrib., XIV, p. 22.
Le Rhône près Avignon (teste Locard). Rare.

**Anodonta Gallica Bourguignat.**
1881. Mat. moll. aceph., p. 126. — Loc. contrib., XIV, p. 20.
Le Rhône, embouchure du Gardon. Commun.

**Anodonta Locardi Bourguignat.**
1881. Mat. moll. aceph., p. 126. — Loc. contrib., XIV, p. 20.
Le Rhône, embouchure du Gardon. Commun.

**Anodonta Fragillima S. Cessin.**
1876. Syst. conch. cab. Anod., p. 286. — Loc. contrib., XIV, p. 25.
Le Rhône, embouchure du Gardon. Très commun.

**Anodonta Acyrta Bourguignat.**
1881. Mat. moll. aceph., p. 130. — Loc. cont., XIV, p. 24.
Le Rhône près Avignon (teste Locard). Rare.

## Groupe de l'ANODONTA Cygnea.

**Anodonta Noeli Bourguignat et Locard.**
1890. Loc. contrib., XIV, p. 217.
Avignon, délaissés du Rhône près Villeneuve ; canal de Bouc (teste Bourguignat et Locard). Commun.

## Groupe de l'ANODONTA Ellipsopsis.

**Anodonta Ellipsopsis Bourguignat.**
1881. Mat. moll. aceph., p. 156. — Loc. contrib., XIV, p. 33.
Bords du Rhône, près Avignon, Aramon (teste Locard). Commun.

## Groupe de l'ANODONTA Glyca.

**Anodonta Doei Bourguignat.**
1881. Mat. moll. aceph., p. 169. — Loc. contrib., XIV, p. 36.
Délaissés du Rhône près Avignon. Rare.

**Anodonta Lacuum Bourguignat.**
1881. Moll. aceph., p. 103. — Loc. contrib., XIV, p. 37.
Délaissés du Rhône, près Aramon. Rare.

Digitized by Google

Groupe de l'ANODONTA SUBPONDEROSA.

ANODONTA DUPUYI Ray et Drouet.

1889. Rev. zool., p. 32. — Loc. contrib., XIV, p. 43.

Lônes du Rhône, près Aramon. Rare.

Groupe de l'ANODONTA AVONICA.

ANODONTA MARIONI Coutagne.

1890. In Loc., contrib. XIV, p. 73.

Le bras mort, rive gauche du Rhône, en face d'Aramon (teste Coutagne). Rare.

Groupe de l'ANODONTA MILLETI.

ANODONTA MILLETI Ray et Drouet.

In nov. zool., p. 255. — Loc. contrib., XIV, p. 75.

Environs d'Aramon, vieux relais du Rhône au-dessous d'Arles (teste Bourguignat). Rare.

ANODONTA EPISEMA Bourguignat.

1881. Matt. moll. aceph., p. 360. — Loc. contrib., XIV, p. 76.

Le Rhône, Aramon (teste Locard). Le Rhône au-dessous d'Arles (teste Bourguignat). Commun.

ANODONTA SUBRHOMBEA Brown.

1827. Illust. conch. Land. frech., l. 16. — Loc. contrib., XIV, p. 76.

Le Rhône entre Avignon et Arles. Commun.

ANODONTA DANTESSANTYI Ray in Bourg.

1881. Mat. moll. aceph., p. 363. — Loc contrib., XIV, p. 77.

Le bras mort du Rhône, en face d'Aramon (teste Locard). Rare.

ANODONTA MERIDIONALIS Locard.

1890. Contrib., XIV, p. 77.

Le Rhône entre Avignon et Arles (teste Loc.). Rare.

ANODONTA AVENIONENSIS Locard.

1890. Contrib., XIV, p. 76 et 200.

Les bords du Rhône, depuis Avignon jusqu'au dessous d'Arles. Commun.

Groupe de l'ANODONTA STURMI.

ANODONTA STURMI Bourguignat.

1881. Moll. aceph., p. 223. — Loc. contrib., XIV, p. 54.

Le Rhône, à l'embouchure du Gardon. Rare.

Digitized by Google

## Groupe de l'ANODONTA Arnouldi.

ANODONTA ARNOULDI Bourguignat.

1883. Union Ital., p. 114. — Loc. contrib , XIII, p. 85.

Le Rhône, à l'embouchure du Gardon. Commun.

ANODONTA ELACHISTA Bourguignat.

1864. Moll. letig., p. 197. — Loc. contrib., XIV, p. 77.

Le Rhône, à l'embouchure du Gardon. Commun.

ANODONTA RAMBURI, Mabille.

In Bourguignat, 1881, Mat. moll. aceph , p. 349. — Loc contr., XVI, p. 83.

Le Rhône, au confluent du Gardon. Relai du Rhône au dessous d'Arles (teste Bourguignat). Rare.

ANODONTA PICARDI Bourguignat

1881. Mat. moll. aceph., p. 325. — Loc. contrib., XIV, p. 85.

Le Rhône ; environs d'Avignon (teste Loc.). Rare.

ANODONTA EXOCHA Bourguignat.

1881. Nat. moll. aceph., p. 85. — Loc, contrib. XIV, p. 85.

Le Rhône à Aramon (teste Coutagne). Très rare.

## Genre UNIO Philipsson.

1788 Dissert. hist. nat. Sistens. Nov. test. gen , p. 16.

## Groupe UNIO Rhomboideus.

UNIO RHOMBOIDEUS Schroter.

1779. Fluss. conch., p. 185. — Loc. 1889. Contrib. XIII, p. 18.

Le Rhône, marais de St-Andiol (B.-du-Rh.). Commun.

## Groupe UNIO Requieni.

UNIO REQUIENI Michaud.

1831. Compl. hist. moll., p. 106. — Loc. contrib., XIII, p. 51.

Le Rhône, à Aramon et à Avignon. C'est dans le canal de Bouc qu'a été recueilli le type décrit par Michaud et figuré si exactement par Terver. Il existe aussi à Arles. Commun.

UNIO MERETRICIS Bourguignat.

1882. In Loc. Prodrome, p. 295 et 360. — Loc. contrib., XIII, p. 50.

Le Rhône à Aramon, embouchure du Gardon, canal de Beaucaire. Très commun.

Digitized by Google

Unio Aramonensis Locard.

1889. Contrib., XIII, p. 50.

Le Rhône à Aramon et aux environs d'Avignon. Rare.

Unio Vardonicus Locard.

1889. Contrib., XIII, p. 51.

Le Gardon à son embouchure. Le Rhône entre Villeneuve et Beaucaire et à Avignon. Rare.

Unio Hydrelus Locard.

1889. Contrib., XIII, p. 51 et 129.

Le Rhône à l'embouchure du Gardon. Rare.

## Groupe UNIO Gestroïanus.

Unio Gestroïanus Bourguignat.

In Loc. 1882. Prod., p. 296 et 365. — Loc. contrib., XIII, p. 53.

Le Rhône entre Avignon et Tarascon. Très commun.

Unio Pornæ Bourguignat.

1882. In Loc. Prod., p. 295 et 365. — Loc. contrib., XIII, p. 54.

Le Rhône depuis Lyon jusqu'au dessous d'Arles. Commun à Aramon et à l'embouchure du Gardon.

Unio Cancrorum Bourguignat.

1882. In Loc., Prod , p. 296 et 365. — Loc. contrib., XIII, p. 57.

Délaissés du Rhône près Villeneuve d'Avignon. Rare.

Unio Falsus Bourguignat.

1882. In Loc., Prod., p. 295 et 363. — Loc. contrib., XIII, p. 55.

Le Rhône, d'Avignon à Arles. Rare.

Unio Jourdheuili Ray.

1881. In Bourgt. mat. moll. acéph., p. 237. — Loc. contrib., XIV, p. 66.

L'Unio rostrata de Drouet (non Kobelt) est synonyme de l'Unio Jourdheuili. Ce dernier nom doit seul subsister. Rare dans nos régions. Le Rhône, près Aramon.

Unio Triffoiricus Bourguignat.

1885. In Schroeder. Bull. Soc. mal. France, II, p. 229. — Loc. Contrib., XIII, p. 65.

Le Rhône à Avignon et à Beaucaire (teste Locard). Rare.

Digitized by Google

## Groupe UNIO Rostratus.

Unio Rostratus de Lamark.

1819. Anim. Sans. vertèb., VI, I, p. 77. — Loc. contrib., XIII, p. 65.

Le Rhône depuis Lyon jusqu'au dessous d'Arles (teste Loc.). Rare.

Unio Longirostris Ziegler.

1836. In Rossmassler, Iconog. III, p. 36. — Loc. contrib., XIII, p. 66.

Le Rhône aux environs d'Avignon (teste Locard). Rare.

Unio Rostratellus Bourguignat.

1882. In Locard, Prod., p. 297 et 365. — Loc. contrib., XIII, 67.

Le Rhône près Avignon (teste Locard). Rare.

## Groupe UNIO Maximus.

Unio Rhynchetinus Letourneur.

1882. In Servans. moll. acéph. Francfort, p. 24. — Loc. contrib., XIII, p. 69.

Le Rhône, de Lyon à Arles (teste Locard). Rare.

Unio Maximus Morch.

1864. Syn. moll. succ., p. 78. — Loc. contrib., XIII, p. 68.

Le Rhône, près Avignon (teste Locard). Rare.

De l'examen de ces listes de nayades on peut en tirer les conclusions suivantes :

1° On constate l'absence des *Pseudoanodontes* et des *Margaritana*. Les Pseudoanodontes, avec leur coquille plus mince, plus fragile, vivent, en effet, d'ordinaire dans des milieux encore plus calmes et plus paisibles ; leur habitat est plus septentrional. Ils ne descendent pas au-dessous de Lyon, quoique très nombreux dans la Saône, un peu au nord de cette ville. Quant aux Margaritana, il leur faut une eau plus froide, plus agitée, comme celle des cours d'eau provenant des pays de montagnes.

2° Toutes ces espèces d'anodontes et d'unios vivent ensemble et se trouvent réunies en grand nombre sur le même point. Elles sont remarquables par leur grande taille. Les petites espèces font complètement défaut, si ce n'est toutefois dans l'étang de Meyranne. La faune si riche du Rhône ne renferme que de grandes espèces et confirme

Digitized by Google

ce que M. Locard a formulé dans son traité sur l'influence des milieux « qu'aux grands milieux correspondent les grandes espèces ».

3° Toutes ces nayades ont le test solide, brillant et relativement épais, le milieu étant assez agité pour empêcher les incrustations ou encroûtements de se produire, malgré le degré hydrotimétrique assez élevé des eaux du Rhône, le test est épais, comme dans tous les milieux à grand volume d'eau amplement pourvus de principes nutritifs.

On peut être étonné de la multiplicité des formes d'anodontes et d'unios, dans cette basse partie du fleuve, et encore n'ai-je pas indiqué les anodontes : Subquadrangulata, Narsalina, Rhodanisterra, Arelatensis, Indetrita, Circulus, ni les unios Talus, Frayssianus, Meyrannicus, Jacquemini, Fabiformis, que l'on trouve communément dans le Rhône à Arles, dans l'étang de Meyranne et dans le canal de Bouc. Mais personne n'ignore que c'est toujours vers l'extrémité de leur cours que les fleuves et les rivières ont la faune la plus riche et la plus variée ; les jeunes naissains, déposés dans la partie supérieure du cours d'eau, sont facilement entraînés par la vitesse du courant et se déposent dans les milieux les plus propices. C'est un fait constant. En outre, l'ensemble des milieux est excessivement varié, car, sur toute la longueur du fleuve, en dehors du bras principal dans lequel ces mollusques ne peuvent vivre (à cause du transfert du gros gravier qu'entraîne le courant rapide et de la navigation à vapeur, qui est la cause de la formation de vagues puissantes qui remuent le fond et les bords), se trouvent disposés des losnes ou bras morts, à courant insensible où les nayades s'enfouissent dans une vase fine, riche en détritus organiques, ne laissant sortir que leur siphon, et n'accusant leur présence que par les sillons qu'elles tracent en se déplaçant. Enfin, les embouchures de la Cèze, de l'Eygues, de la Sorgue, de la Durance, du Gardon leur offrent à chaque pas des milieux d'allures différentes, mécaniques physiques et chimiques, très variables, et partant, faune

Digitized by Google

tout aussi variable, justifiant cet excessif polymorphisme. Toutes ces nayades, entraînées tous les jours sur des points différents, se sont adaptées aux conditions nouvelles et présentent toutes un faciès extérieur qui peut tendre à les faire confondre tout d'abord. De Lyon à Arles, c'est sensiblement la même faune, plus ou moins variée, ou populeuse suivant que les milieux s'y prêtent plus ou moins bien, mais on constate :

1° La présence de ces grandes formes allongées qui constituaient l'ancien groupe des *pictorum* ;

2° L'absence de toutes ces formes tumidiennes qui sont plus particulièrement septentrionales ;

3° L'absence des grandes anodontes pammegaciens plus particuliers aux grands étangs, aux grands milieux médiocrement profonds, mais absolument tranquilles, et de toutes les petites formes d'anodontes et d'unios qui vivent dans les petits cours d'eau tributaires de la Saône, par exemple, et qui n'ont pu se plaire dans ce milieu nouveau où pourtant ils ont dû être aussi entraînés ;

4° L'absence de toutes ces formes au test sombre et rongé des groupes de l'unio ater, qui paraisssent plus particulièrement cantonnées dans les cours d'eau du centre de la France ;

5° Les formes plus grandes d'unios et d'anodontes, plus allongées pour les unios, plus arrondies pour les anodontes que dans la Loire, la Seine, la Gironde, en un mot, que dans les autres fleuves de France.

Plusieurs espèces sont encore à trouver : ainsi on retrouvera sans doute l'unio sinuatus, qui se trouve dans les grands fonds de tous nos cours d'eau, l'unio rathymus, etc.

Il y a lieu aussi de remarquer la prédominance des formes anodontes sur les unios ; cela provient, sans nul doute, de ce que ces anodontes ont une taille plus grande et des valves plus minces que celles des unios, et par conséquent, sont plus facilement déplacées, plus sujettes, par conséquent, aux modifications apportées par les milieux ambiants.

Digitized by Google

## Genre DREISSENSIA Van Beneden.

**Dreissensia fluviatilis** Pallas.

1771. Voy. en Russie, App., p. 211. — Loc. 1893, Monog. Dreiss., p. 133.

**Dreissensia Servaini** Bourguignat.

In Loc. 1863. Monog. Dreiss., p. 143.

**Dreissensia occidentalis** Bourguignat.

In Loc. 1893, Monogr. Dreiss., p. 160.

**Dreissensia Belgrandi** Bourguignat.

1882. In Loc., Prod., p. 300 et 367.

**Dreissensia Locardi** Bourguignat.

In Loc. 1893. Monogr. Dreiss., p. 163.

Ce dernier est le plus grand des Dreissensia du système européen. Sa station typique est dans le canal de Bouc, à Arles.

Tous ces Dreissensia se trouvent dans le Rhône, et la plupart vivent dans les grands cours d'eau de France. Le Dreiss. fluviatilis du Rhône est bien caractérisé et se rapproche davantage du type du Volga (que M. Locard a figuré dans sa Description des coquilles des eaux douces et saumâtres de France) que celui que l'on trouve actuellement dans la Seine, la Marne, la Saône, la Loire, etc. Les Dreiss. Servaini sont aussi de belle taille, néanmoins le type de l'Elbe à Hambourg ne dépasse pas 28 à 30 millim. de hauteur.

Tous ces Dreiss. se trouvent à une profondeur de $0^{m}50$ à 1 mètre au dessous de l'étiage ou même des basses eaux; ils se tiennent fixés par leur byssus à tous les corps faisant saillie, pierres et pieux, mais ils peuvent s'introduire jusques dans les prises d'eau. M. Locard rapporte à cet effet (1893, Malacol. des conduites d'eau de la ville de Paris, p. 72) que vers 1860 les Dreissensia ont envahi les conduites d'eau de la ville d'Arles: « Ils tapissaient toute la paroi intérieure des conduites, s'agglomérant surtout sur les petits ressauts formés par l'emboîtement des tuyaux, au point de créer, sur certains points, une obstruction complète. » On fut obligé, pour s'en débarrasser, de relever

Digitized by Google

la conduite, et de prendre, en vue de l'avenir, les plus grandes précautions.

*Les environs d'Avignon renferment donc environ 331 formes ou espèces distribuées dans 47 genres.*

| GENRES | |
|---|---|
| Arionidæ | 4 |
| Milax | 2 |
| Krynickia | 1 |
| Limax | 4 |
| Testacelle | 2 |
| Vitrina | 4 |
| Succinea | 5 |
| Zonites | 1 |
| Hyalinia | 8 |
| Arnouldia | 2 |
| Leucochroa | 1 |
| Helicidæ | 120 |
| Rumina | 1 |
| Ferussacia | 4 |
| Zua | 1 |
| Cœcilianella | 1 |
| Clausilia | 8 |
| Bulimus | 3 |
| Chondrus | 5 |
| Pupa | 7 |
| Orcula | 1 |
| Pupilla | 5 |
| Isthmia | 2 |
| Vertigo | 4 |
| *A reporter* | 196 |

| GENRES | |
|---|---|
| *Report* | 198 |
| Carychium | 2 |
| Planorbis | 11 |
| Segmentina | 1 |
| Limnea | 26 |
| Physa | 5 |
| Ancylus | 3 |
| Cyclostoma | 1 |
| Pomatia | 2 |
| Acme | 1 |
| Vivipara | 2 |
| Bythinia | 5 |
| Bythinella | 7 |
| Belgrandia | 3 |
| Lartetia | 3 |
| Moitessieria | 5 |
| Paulia | 2 |
| Valvata | 1 |
| Theodoxia | 2 |
| Sphærium | 2 |
| Pisidium | 2 |
| Anodonta | 22 |
| Unio | 17 |
| Dreissensia | 5 |
| | 331 |

CAZIOT.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES.


| NOMS DES ESPÈCES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| Arion rufus | Linné | 325 |
| — ater | id. | 325 |
| — subbuscus | Draparnaud | 325 |
| — hortensis | Ferussac | 325 |
| Milax Gagates | Draparnaud | 326 |
| — Sowerbyi | Ferussac | 326 |
| Krynickia brunnea | Draparnaud | 326 |
| Limax agrestis | Linné | 326 |
| — arborum | Bouchard Chant. | 326 |
| — cinereo-niger | Wolf | 326 |
| — cinereus | Muller | 326 |
| Testacella haliotidea | Draparnaud | 327 |
| — pascali | Bourguignat | 327 |
| Vitrina pellucida | Muller | 327 |
| — annularis | Venetz | 327 |
| — Draparnaudi | Cuvier | 327 |
| Succinea putris | Linné | 328 |
| — Pyrenaïca | Bourguignat | 328 |
| — Pfeifferi | Rossmassler | 328 |
| — elegans | Risso | 328 |
| — V^e longiscata | Morelet | 328 |
| — oblonga | Draparnaud | 329 |
| Zonites algirus | Linné | 329 |
| Hyalinia cellaria | Muller | 329 |
| — Lucida | Draparnaud | 330 |
| — Blauneri | Schuttleworth | 330 |
| — glabra | Studer | 330 |
| — arcasiana | Servain | 330 |
| — nitida | Muller | 330 |
| — crystallina | id. | 330 |
| — Diaphana | Studer | 331 |
| — Othonia | Bourguignat | 331 |
| Arnouldia fulvus | Muller | 331 |
| — callopisticus | Bourguignat | 331 |
| Leucochroa candidissim. | Draparnaud | 331 |
| Helix aspersa | Muller | 332 |
| — pomatia | Linné | 333 |
| — Melanostoma | Draparnaud | 334 |
| — vermiculata | Muller | 334 |
| — orgonensis | Philibert | 335 |
| — splendida | Draparnaud | 336 |
| — Cossoni | Letourneux | 336 |
| — nemoralis | Linné | 336 |
| — hortensis | Muller | 339 |
| — Rubella | Risso | 339 |
| — Cemenelea | id. | 339 |
| — Putotiana | Mabille | 339 |
| — Lavandulae | Bourguignat | 339 |
| — hylonomia | id. | 339 |
| — Cinctella | Draparnaud | 340 |
| — Ciliata | Venetz | 340 |
| — Carthusiana | Muller | 340 |
| — Carthusianella | Draparnaud | 340 |

| NOMS DES ESPÈCES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| Helix Innoxia | Bourguignat | 340 |
| — Leptomphala | id. | 340 |
| — Rufilabris | Jeffreys | 340 |
| — Sericea | Draparnaud | 340 |
| — Plebeia | id. | 341 |
| — Hispida | Linné | 341 |
| — Steneligma | Bourguignat | 341 |
| — Montana | Studer | 341 |
| — rotundata | Muller | 341 |
| — pygmea | Draparnaud | 341 |
| — rupestris | Studer | 341 |
| — obvoluta | Muller | 342 |
| — Lapicida | Linné | 342 |
| — — V^e alba | Aubeig | 342 |
| — cornea | Draparnaud | 343 |
| — pulchella | Muller | 343 |
| — Costata | id. | 343 |
| — Bollenensis | Locard | 345 |
| — Lauracina | Fagot | 345 |
| — Visanica | id. | 345 |
| — Carpentoractensis | id. | 345 |
| — Robiniana | Bourguignat | 345 |
| — foliorum | Fagot | 345 |
| — Prinohila | Mabille | 345 |
| — Perroudiana | Locard | 345 |
| — Tricastinorum | Florence | 346 |
| — Ericetorum | Muller | 346 |
| — Talepora | Bourguignat | 346 |
| — Ericetella | Jousseaume | 347 |
| — Acosmeta | Bourguignat | 347 |
| — Neglecta | Draparnaud | 347 |
| — Trepidula | Servain | 347 |
| — Subneglecta | Bourguignat | 347 |
| — Cespitum | Draparnaud | 347 |
| — introducta | Ziegler | 353 |
| — Aramonensis | Nicolas | 354 |
| — Arenivaga | Mabille | 354 |
| — Arigoi | Rossmassler | 354 |
| — Ilicis | Florence | 354 |
| — Adolfi | Pfeiffer | 355 |
| — Luci | Florence | 355 |
| — Evenosi | Bourguignat | 355 |
| — Actiella | Locard | 355 |
| — Avenionensis | Bourguignat | 355 |
| — Subtassyana | Fagot | 356 |
| — Jusiana | Bourguignat | 356 |
| — Papalis | Locard | 356 |
| — Fera | Bourguignat | 356 |
| — Kalona | id. | 356 |
| — Ademata | id. | 356 |
| — Nemausensis | id. | 356 |
| — Mendranoi | Servain | 356 |
| — Astata | Bourguignat | 356 |


Digitized by Google

| NOMS DES ESPÈCES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| Helix Augustiniana..... | Bourguignat..... | 357 |
| — Xalonica ..... | Servain..... | 357 |
| — Alluvionum..... | id. ..... | 357 |
| — Cyzicensis..... | Galland ..... | 357 |
| — Subcyzicensis .... | Fagot..... | 357 |
| — Blasi..... .. | Servain..... .... | 357 |
| — Canovasiana..... | id. . ..... . | 357 |
| — Grannonensis .... | Bourguignat .... | 358 |
| — Xenilinica..... | id. ... . | 357 |
| — Heripensis ..... | Mabille ..... | 358 |
| — Striata ..... .. | Müller..... | 358 |
| — Ruida... .. ..... | Bourguignat..... | 358 |
| — Tolosana..... .. | id. ..... | 358 |
| — Lieuranensis ..... | id. ... . | 358 |
| — Valcourtiana ..... | id. ..... | 358 |
| — Verangi..... | id. ..... | 358 |
| — Solaciaca..... | Mabille . ..... | 359 |
| — Gesocribatersis... | Bourguignat.... | 359 |
| — Thuilleri..... | Mabille..... . | 359 |
| — gigaxi..... . | Charpentier. ... | 359 |
| — scrupea ..... | Bourguignat..... | 359 |
| — scrupellina..... | Fagot..... ... | 359 |
| — Diniensis..... | Rambur... .... . | 359 |
| — Idanica..... | Locard ..... | 359 |
| — Lugduniaca ..... | Mabille..... | 359 |
| — Pyramidata..... | Draparnaud ..... | 360 |
| — Costulata.. ..... | Ziegler .. ..... | 360 |
| — Unifasciata..... | Poiret..... | 360 |
| — Rugosiuscula..... | Michand..... . | 360 |
| — Belloquadrica .... | Mabille..... | 360 |
| — Tarasconensis.... | Locard ..... | 360 |
| — Paladilhei ..... | Bourguignat..... | 361 |
| — Mouqueroni. .... | id. ..... | 361 |
| — Acosmia..... | id. .... | 361 |
| — Arelatensis..... | Locard..... | 361 |
| — Pisana ..... | Muller..... | 361 |
| — Scitula..... .. .. | Ghristofori et Jan | 362 |
| — elefans. ..... | Draparnaud ..... | 362 |
| — Trochoides..... | Poiret..... ..... | 362 |
| — Crenulata..... | Muller..... | 363 |
| — Barbara..... ... | Linné..... | 363 |
| — Acuta ..... | Muller..... | 363 |
| — Tarbella ..... | Berthier..... | 364 |
| — Stiparum..... .... | Rossmassler..... | 364 |
| — Bradypora..... | Florence..... | 364 |
| — Terraria..... | Locard..... | 364 |
| — Calculina .. .... | id. ..... | 364 |
| — Bullina. ..... | id. ..... | 364 |
| — Alaricana ..... | Fagot..... ..... | 364 |
| — Limarella ..... | Hagenmuller... | 364 |
| — Variabilis..... | Draparnaud .... | 364 |
| — Trapanica..... | Berthier..... ... | 364 |
| — Lamalouensis ..... | J. Reynes..... | 364 |
| Cæcilianella acicula... | Muller..... ..... | 365 |
| — lactea. ... | Moitessier..... | 365 |
| Clausilia Bidens ..... | Linné..... | 25 |
| — solida..... | Draparnaud .. .. | 25 |
| — punctata ..... | Michaud..... | 25 |
| — rugosa ..... | Draparnaud ..... | 26 |
| — nigricans..... | Pultney..... | 26 |

| NOMS DES ESPÈCES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| — Vauclusiensis. | Coutagne..... | 26 |
| — Provincialis .. | id. . ..... | 26 |
| — Paryula ... .. | Studer.. ..... | 26 |
| — Plicatula..... | Draparnaud ..... | 26 |
| Bulimus detritus ..... . | Muller..... .... | 27 |
| — Arnouldi..... | Fagot..... | 27 |
| — obscurus..... | Muller..... | 27 |
| — centralis..... | Locard ..... | 27 |
| Chondrus tridens ..... | Muller..... | 27 |
| — quadridens... | id. ..... ... | 28 |
| — obesus ..... | Locard ..... | 28 |
| — Niso..... | Risso..... | 28 |
| Rumina decollata ..... | Linné .... .... . | 28 |
| Zua subcylindrica..... | id. ' ..... | 29 |
| Ferrussacia Moitessieri. | Bourguignat..... | 29 |
| — Cazioti..... | Locard ..... | 29 |
| — Vescoi..... | Pfeiffer..... ..... | 30 |
| Pupa quinque dentata.. | Born ..... | 30 |
| — avenacea..... | Bruguière ..... | 30 |
| — frumentum..... | Draparnaud ..... | 31 |
| — secale..... | id. ' ..... | 31 |
| — Orysana..... | Locard ..... | 31 |
| — Polyodon..... | Draparnaud . ... | 31 |
| — variabilis..... | id. ..... | 31 |
| — ovulina..... | Locard ..... | 32 |
| — granum ..... | Draparnaud ..... | 32 |
| Orcula doliolum..... | Bruguière..... | 32 |
| Pupilla umbilicata ..... | Draparnaud ..... | 32 |
| — semproni..... | Charpentier..... | 32 |
| — muscorum ..... | Linné ..... | 32 |
| — bigranata..... | Rossmassler..... | 33 |
| — triplicata ..... | Studer..... | 33 |
| Isthmia muscorum..... | Linné ..... | 33 |
| — strobeli..... | Gredler..... | 33 |
| Vertigo Antivertigo..... | Draparnaud ..... | 33 |
| — pygmea ..... . | id. ..... | 33 |
| — Venetzi... ..... | Charpentier ..... | 33 |
| — Moulinsiana ... | Dupuy..... | 34 |
| Carychium minimum... | Muller. ... ..... | 34 |
| — tridentatum. | Risso..... | 34 |
| Planorbis corneus ..... | Linné ..... | 34 |
| — umbilicatus ... | Muller..... .. | 35 |
| — submarginatus. | Christofori et Jan. | 35 |
| — carinatus ..... | Muller..... | 35 |
| — vorticosus..... | Linné ..... | 35 |
| — rotundatus .... | Poiret..... | 35 |
| — septemgyratus. | Ziegler..... | 35 |
| — spirorbis ..... | Linné . ..... | 35 |
| — contortus..... | id. ..... | 35 |
| — Rayi..... | Bourguignat..... | 36 |
| — albus..... | Muller..... | 36 |
| Segmentida Nitida..... | id. ..... | 36 |
| Limnea stagnalis .. .... | Linné ..... | 36 |
| — auricularia ..... | id. ..... | 36 |
| — Albescens ..... | Clessin..... . | 36 |
| — dolioliformis ... | Kuster... ..... | 37 |
| — microcephala... | id. ..... | 37 |
| — Limosa..... | Linné ..... | 37 |
| — Limosina ..... | Locard ..... | 37 |
| — intermedia ..... | Michaud..... | 37 |

Digitized by Google

| NOMS DES ESPÈCES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| Limnea Augustana..... | Millière..... | 37 |
| — Biformis..... | Küster..... | 37 |
| — vulgaris..... | Pfeiffer..... | 37 |
| — Lacustrina... .. | Servain..... | 37 |
| — rosea..... | Gallenstein ..... | 38 |
| — succinea... .... | Nilsson..... | 38 |
| — Peregra..... | Muller..... | 38 |
| — Stenostoma..... | Bourguignat .... | 38 |
| — Ullipitschi..... | Westerlund..... | 38 |
| — humilis ... ... | Locard..... .. | 38 |
| — parvula..... | id. ..... | 38 |
| — Palustris..... | Muller..... | 38 |
| — Corviformis.... | Bonrguignat.. .. | 38 |
| — contortax..... | id. .. .. | 39 |
| — hœmastoma. ... | id. ..... | 39 |
| — fusca..... ..... | Pfeiffer..... .... | 39 |
| — Præcila..... | Servain..... | 39 |
| — Truncatula .... | Muller..... | 39 |
| Physa fontinalis.. .... | Linné ..... | 39 |
| — coronadoi..... | Servain..... | 40 |
| — acuta,..... .. | Draparnaud ..... | 40 |
| — Manoi..... .. | Benoit..... | 40 |
| — hypnorum... ... | Linné ..... | 40 |
| Ancylus simplex..... | Buc' Hoz.. . .... | 40 |
| — capuloïdes..... | Jan ..... | 40 |
| — costulatus..... | Küster..... | 41 |
| Cyclostoma elegans ... | Muller..... | 41 |
| Pomatia septemspiralis. | Razoumowskii... | 42 |
| — patulus..... | Draparnaud ..... | 42 |
| Acme Lineata..... . | id. .... | 43 |
| Vivipara Contecta ..... | Millet..... | 43 |
| — communis .. .. | Moquin-Tandon. | 43 |
| Bythinia tentaculata.... | Linné ... ..... | 44 |
| — Decipiens ..... | Millet ..... | 44 |
| — Sebethina..... | Blanc..... ..... | 44 |
| — Matritensis.... | Bourguignat..... | 44 |
| — Marginata ..... | Michaud..... | 44 |
| Bythinella Sorgica... . | Coutagne..... | 44 |
| — Depereti..... | Nicolas..... | 45 |
| — Deformata... | id. . ..... | 45 |
| — Lartetiæformis..... | id. ..... ... | 45 |
| — Ventricosa... | id. ..... | 45 |
| — Anglesiana . | id. ..... | 45 |
| — Anglesiana (variété curta, grandis et depressa). | id. ..... | 45 |
| Belgrandia gibba ..... | Draparnaud ..... | 46 |
| — Coutagnei .. | Locard ..... .... | 46 |
| — Cazioti..... | id. ..... | 46 |
| Lartetia Pontmartiana.. | Nicolas..... .... | 46 |
| — Boulayi ..... | id. ..... | 46 |
| — Chaubauti..... | id. ..... | 46 |
| — Chantrei ..... | id. ... ..... | 46 |
| — Gabilloti ..... | id. ..... . | 46 |
| — Duhameli..... | id. ..... | 46 |
| — Collieri..... | id. ..... | 46 |
| — Cureti..... | id. . .. ..... | 46 |
| Moitessieria Puteana... | Coutagne..... | 46 |

| NOMS DES ESPECES. | NOMS des CLASSIFICATEURS. | PAGES. |
|---|---|---|
| Moitessieria Rhodani... | Bourguignat .... | 47 |
| — Collieri.... | Nicolas..... | 47 |
| — Lajardiana. | id. ..... | 47 |
| — Arnauldi .. | id. ..... | 47 |
| Paulia Berenguieri. ... | Bourguignat..... | 48 |
| — Locardiana ... . | id. ..... | 48 |
| — (Avenionia)Fabrei | Nicolas..... . | 48 |
| Valvata Piscinalis.... . | Muller ..... | 49 |
| Theodoxia fluviatilis.... | Linné ..... | 49 |
| — bœtica..... | Lamark ..... ... | 49 |
| Sphærium corneum.... | Poli ..... | 50 |
| — nucleatum.. | Studer..... | 50 |
| Pisidium Cazertanum.. | Poli..... | 50 |
| — Amnicum .. . | Muller..... ... | 50 |
| Anodonta Hecartiana ... | Locard ..... | 50 |
| — ventricosa.... | Pfeiffer..... . | 51 |
| — Gallica..... | Bourguignat..... | 51 |
| — Locardi. ..... | id. ..... | 51 |
| — fragillima .. . | Clessin..... | 51 |
| — acyrta.. ... . | Bourguignat..... | 51 |
| — Noeli..... | Bourg. et Locard | 51 |
| — elipsopsis..... | Bourguignat..... | 51 |
| — Doci.. ..... . | id..... | 51 |
| — Lacuum..... | id. ..... | 51 |
| — Dupuyi..... | Ray et Drouet ... | 52 |
| — Marioni ..... | Coutagne..... | 52 |
| — Milleti. ... .. | Ray et Drouet... | 52 |
| — Episema..... | Bourguignat..... | 52 |
| — subrhombea.. | Brown . ..... . | 52 |
| — Dantessantyi . | Ray et Bourg.... | 52 |
| — Meridionalis.. | Locard . ..... | 52 |
| — Avenionensis | id..... | 52 |
| — Sturmi..... | Bourguignat..... | 52 |
| — Arnouldi..... | id..... | 53 |
| — elachista ..... | id..... | 53 |
| — Ramburi ..... | Mabille..... | 53 |
| — Picardi.. .... | Locard..... . | 53 |
| — exocha .... .. | Bourguignat..... | 53 |
| Unio Requieni..... | Michaud ..... | 53 |
| — Meretricis. ..... | Bourguignat..... | 53 |
| — Aramonensis ..... | Locard..... | 54 |
| — Vardonicus..... | id .. ..... | 54 |
| — Hydrelus... ..... | id ..... | 54 |
| — Gestroianus... .. | Bourguignat. ... | 54 |
| — Pornæ.. ... ..... | id..... | 54 |
| — cancrorum ... ... | id ..... | 54 |
| — Falsus..... | id. ..... | 54 |
| — Jourdheuili..... | Ray. . ..... | 54 |
| — trifloiricus..... ... | Bourguignat..... | 54 |
| — Rostratus..... ... | Lamark ..... | 55 |
| — longirostris..... | Ziegler..... | 55 |
| — rostratellus..... | Bourguignat..... | 55 |
| — Rhynchetinus .... | Locurneux..... | 55 |
| — Maximus..... | Morch..... | 55 |
| Dreissensia fluviatilis... | Pallas..... | 58 |
| — Servain..... | Bourguignat .. . | 58 |
| — occidentalis. | id..... .... | 58 |
| — Belgrandi .. | id..... | 58 |
| — Locardi..... | id..... | 58 |

Digitized by Google

# AUTOUR DU MARIAGE.

## MŒURS ET COUTUMES AVIGNONAISES DES XIV$^{e}$ ET XV$^{e}$ SIÈCLES.

On a beaucoup médit d'Avignon au moyen âge, et, dans les temps modernes, on a répété les mauvais propos que la passion avait lancés, sans se demander si la réputation de cette ville était méritée. Je n'ai la prétention ni de la réhabiliter ni de justifier les accusations; je me contenterai seulement dans ces pages, qui ont pour but de signaler quelques documents, de relever certaines coutumes des Avignonais, concernant le mariage, qui m'ont paru le mériter. Elles ne sont pas toutes, peut-être, à l'honneur de nos ancêtres, mais elles sont caractéristiques, et elles révèlent d'un côté une jurisprudence intéressante, d'autre part de curieux traits de mœurs.

Les conditions requises pour être capable de se marier ne semblent pas avoir été bien précises; d'ailleurs, il n'entre pas dans mon sujet de faire une étude complète de la législation en cette matière. Il fallait, cela va sans dire, le consentement libre des futurs époux; mais celui des parents? Je suis fort porté à croire qu'on s'en passait assez aisément. La seule condition qui se trouve formellement exigée dans les documents, c'est que les contractants fussent libres de tout engagement antérieur, et c'est justement une chose qu'il n'était pas toujours facile de savoir, étant donnée l'absence de registres de mariages.

Digitized by Google

Quand donc le prêtre, devant qui l'on se présentait, n'était pas rassuré sur ce point, il réclamait une caution et faisait déposer pour sa garantie une certaine somme d'argent (1). Il arrivait cependant qu'un des époux perdît plus ou moins volontairement le souvenir d'un premier mariage non dissous : le juge ecclésiastique gardait alors la caution et faisait emprisonner le bigame, tandis que l'autre époux le poursuivait devant les tribunaux pour réclamer des dommages-intérêts (2).

Il existait quelquefois certains liens, qui, pour n'être officiels et reconnus par l'Église, ne laissaient pas de préoccuper ceux qui voulaient convoler en de justes noces. Heureusement, les notaires étaient là pour aider à la rupture définitive des liaisons dangereuses : ne nous étonnons donc pas si nous voyons Pierre Caston et Marguerite Coulard déclarer par devant maître Jean Morelli qu'ils n'ont jamais été mariés, quoique depuis longtemps ils aient partagé le même lit et la même table, se faisant passer partout pour mari et femme, et s'ils s'accordent de contracter une union régulière avec qui bon leur semblera, sans avoir rien à se réclamer (3).

Les contrats de mariage ne donnent lieu à aucune observation particulière. A Avignon comme partout ailleurs, dans les contrats de ce genre, les parents de la future épouse lui constituaient une dot, que le futur mari aug-

(1) « Cum ipsi Johannes Pastorel et Peyrona Roserie non sint diocesis Aurasicensis et de eorum propriis curatis nullas haberent litteras..., dictus dominus vicarius et officialis Aurasicensis noluisset eisdem dare licentiam matrimonium predictum solempnisandi, minusque per verba de presenti contrahendi, nisi prius datis cautionibus sufficientibus de solvendo penam 25 librarum currentium, casu quo in futurum in ipsis contrahentibus seu eorum altera aliquod reperiretur canonicum impedimentum... » (Obligation du 8 novembre 1456 : étendues de Raynaud Thomas, notaire d'Orange, registre de 1440 à 1460 ; copie dans le ms. 2812, fol. 50 de la Bibliothèque d'Avignon, Musée-Calvet).

(2) *Id., ibid.*

(3) Acte du 6 mai 1430 : notes brèves de Jean Morelli, notaire d'Avignon, registre de 1430, fol. 32 v° ; copie, *ibid.*, fol. 16.

Digitized by Google

mentait en lui faisant une autre donation. Les statuts municipaux d'Avignon édictés en 1243 contenaient à cet égard certaines prescriptions, observées pendant tout le moyen âge, qui défendaient aux filles dotées de rien prétendre sur la succession de leurs père et mère morts intestats. Le contraire avait été permis auparavant, mais cette restriction fut admise dès le XIII^e^ siècle, très probablement pour favoriser les enfants non mariés, et il ne fut plus possible aux filles dotées que de recueillir les legs à elles attribués. Cette prohibition existait encore pour la succession des frères et des sœurs consanguins ou utérins (1).

Quelles formalités étaient obligatoires pour la célébration du mariage? Un acte de 1397 semble dire qu'il était coutume de publier trois bans (2), mais je ne sais jusqu'où il faut étendre cet usage. Pourtant, le synode d'Avignon de 1337 avait menacé d'excommunication tous les prêtres qui bénissaient des unions, sans publication de bans et sans célébration de messe (3). Il était essentiel seulement de comparaître devant un prêtre dans une église, il fallait que les futurs époux déclarassent se prendre pour mari et femme et que le mari passât au doigt de sa femme

(1) « Item, statuimus quod si filie a patre vel a matre fuerint, post mortem illorum vel alterius, querimonia filiarum ad paternam vel maternam vel fraternam vel sororiam hereditatem venire cupientium cum aliis fratribus et sororibus, secundum morem antiquum istius civitatis, non recipiatur ;quod superstites fratres et filii eorum et sorores nondum dotate habeant hereditatem, si parentes intestati de hac vita decesserint, sine parte sororum dotatarum. Et hoc intelligimus in fratribus et sororibus ex utroque parente conjunctis, quoad fraternas et sororias hereditates, videlicet ut soror ex utroque parente conjuncta, licet sit dotata, non excludatur a successione fratris germani vel sororis germane... Item, statuimus quod si filiabus dotatis a parentibus vel fratribus seu sororibus in testamento fuerit aliquid relictum... dicte filie dotate... sint contente eo quod in testamento eis relictum est....» (Cartulaire municipal d'Avignon : Bibliothèque d'Avignon, ms. 2834, fol. 7 v° et 75.)

(2) Acte du 31 janvier 1397 : notes brèves d'Henri Balenti, notaire de Valréas ; copie, ms. 2812, fol. 5.

(3) Bibliothèque d'Avignon, ms. 654, fol. 45, article : « Quod nullum matrimonium solempnisetur sine missa ».



Digitized by Google

un anneau d'or (1). Cet anneau d'or était rigoureusement exigé : si le mariage venait à être annulé, sa reddition était la marque que les époux reprenaient leur liberté (2).

La célébration des mariages, dans la première moitié du XIVe siècle, ne s'accomplissait pas toujours dans le plus parfait recueillement : au contraire, il était de règle qu'elle fût accompagnée d'un scandaleux charivari. Des individus choisissaient le moment de la bénédiction pour se précipiter dans l'église en vociférant, pour frapper les époux, briser les croix et les lampes, proférer des paroles malsonnantes et quelquefois obscènes, tourner en dérision le célébrant et les cérémonies. Et puis, quand les nouveaux mariés regagnaient leur domicile, ces mêmes individus avaient dévalisé la maison et se faisaient payer le rachat de ce qu'ils avaient enlevé. L'argent qu'ils récoltaient de cette façon servait naturellement, comme bien on le pense, à des orgies. C'était bien pis en cas de mariage de veufs, et c'était alors que le désordre et le bruit étaient portés à leur comble. D'ailleurs cette dernière coutume n'est pas complètement abolie, et il arrive encore que des quartiers populaires accueillent avec un grand vacarme les veufs remariés. De pareilles scènes, outre le scandale qu'elles occasionnaient, n'étaient pas sans amener de violentes rancunes, quand elles ne causaient pas de mort d'homme. Aussi, le clergé eut-il à s'occuper de réprimer ces dangereux excès :

(1) Voici le récit caractéristique d'un double mariage : « Hinc est, quod ipsis futuris conjugibus existentibus, flexis genibus, ante altare beate Marie Valriaci, coram provido viro domino Anthonio Vaesei presbitero, vicecurato Valriaci, dictis tamen Anthonio et Hugone Petri a dextro et dictis Garina et Aycellina a sinistro lateribus, dicentibus : « Ego do corpus meum », videlicet dictus Anthonius dicte Garine et dictus Hugo dicte Aycelline, ipsisque respondentibus : « Recipio », ponentes duos annulos deauratos in digitis ipsarum et dicentes : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen», ipsas matrimonialiter adjunxit (*sic*), ut est moris, prius proclamatis tribus editis ». (Acte du 31 janvier 1397 déjà cité.)

(2) Séparation d'époux par-devant notaire : acte du 20 septembre 1507 : notes brèves de Claude Charpini, notaire de Raousset, registre de 1507-1508, fol. 75 ; copie, ms. 2812, fol. 245.

Digitized by Google

le synode réuni le 18 octobre 1337 par l'évêque d'Avignon, Jean III de Cojordan, prescrivit que, pendant trois dimanches ou jours de fête consécutifs, les curés liraient en chaire une sentence d'excommunication contre tous ceux qui s'en rendaient coupables ou qui les favorisaient. Comme les clercs eux-mêmes n'étaient pas à cet égard exempts de reproches, non seulement l'excommunication fut portée contre eux, mais encore ils furent passibles d'une amende de dix livres, monnaie courante. Le mal ne disparut pourtant pas immédiatement, et vers la fin du même siècle il fallut renouveler ces menaces (1).

J'ai fait allusion plus haut au défaut de registres sur lesquels les mariages auraient été inscrits. Toutes les fois qu'un contrat passé par devant notaire avait précédé leur célébration, il était facile d'établir la preuve de l'union régulière de deux personnes vivant ensemble ; mais il arrivait assez souvent que cette preuve ne fût pas possible. Voulait-on alors posséder un acte authentique qui servît, par exemple, à repousser une réclamation des parents de l'un des époux ? Il fallait encore recourir à l'office du notaire : c'était devant lui que les conjoints déclaraient qu'ils avaient accompli toutes les formalités nécessaires, qu'ils cohabitaient ensemble, que le mariage enfin était consommé ; si le prêtre qui les avait assistés venait confirmer leur témoignage, si des voisins certifiaient qu'ils vivaient comme mari et femme, force était de reconnaître la validité de leur union (2). Quelquefois même, ce n'étaient pas les époux qui exigeaient la confection de cet acte, c'étaient les parents qui allaient requérir un notaire

(1) Voir pièce justificative n° 1.

(2) Actes du 11 décembre 1456 : étendues de Jacques de Brieude et Étienne Macary, notaires d'Avignon, 2e registre, fol. 151 ; copie, ms. 2812, fol. 48; — de 1463 : notes brèves de Pierre Margoti, notaire de Tarascon, registre de 1463, fol. 33 ; copie, *ibidem*, fol. 100; — du 11 juillet 1483 : étendues de Boniface de Blengeriis, notaire d'Avignon, registre de 1483, fol. 65 v°; copie, *ibidem*, fol. 136, etc.

Digitized by Google

d'avoir à dresser l'acte d'un mariage vraisemblablement contracté (1).

Les cérémonies du mariage étant accomplies, les époux étaient-ils, dans tous les cas, engagés pour toujours l'un envers l'autre? Non, car le mariage non consommé était nul : il n'existait pas. Si donc l'affaire était portée devant les tribunaux, c'était comme un véritable divorce qui était prononcé, et non pas seulement une simple séparation de corps. En voici la preuve : le 20 septembre 1507, comparut devant le vice-gouverneur d'Avignon Béatrix Nicolas, accompagnée de son père Rostang, se plaignant de ce que le mariage qu'elle avait contracté treize années auparavant, avec Guillaume Penallis, n'avait pas été consommé, et demandant à être autorisée à quitter son mari. Celui-ci ne faisant pas d'opposition, le juge prononça la nullité et déclara les époux libres l'un envers l'autre. En conséquence, Béatrix rendit à Guillaume l'anneau nuptial, et son père reprit la dot qu'il lui avait constituée (2). Quelques mois après, elle contractait une nouvelle union avec un certain Thomas Gras (18 janvier 1508). Le premier mariage avait si peu compté qu'on n'en fit même pas mention dans le nouveau contrat : ce qui montre bien que la consommation charnelle du mariage en était une condition essentielle (3).

Il s'ensuit donc que les époux étaient obligés à la cohabitation ; la séparation de corps était loin d'être favorisée par les lois ; même les habitudes du pays y répu-

(1) Réquisition du 3 mai 1468 : étendues de Laurent Michaelis, notaire d'Avignon, registre de 1468, « vers la fin du 3e cahier » ; copie, ms. 2812, fol. 113.

(2) Notes brèves de Claude Charpini, de Rousset, registre de 1507-1508, fol. 75 ; copie, *ibidem*, fol. 245. — Le 20 septembre 1507, eut lieu la transaction au sujet de la restitution de la dot : même registre, fol. 76 ; même ms., fol. 247.

(3) Même registre de notes brèves, fol. 111 ; même ms., fol. 249. — Voir encore à ce sujet les textes que j'ai cités pour attestations d'épousailles : dans tous, il est spécifié que le mariage a été consommé, pour empêcher qu'on en argue la nullité.

Digitized by Google

gnaient. Quand la concorde n'existait pas dans le ménage, le juge intervenait pour faire cesser les désaccords. Tels ce Jean Guiraman et sa femme Saurete, qui, après s'être séparés, promirent par devant notaire de vivre désormais en paix l'un avec l'autre sans se battre et s'injurier ; bien plus, le mari poussa la bonne grâce jusqu'à s'engager, pour le plus grand contentement de sa femme, à lui donner chaque semaine 4 gros, afin qu'il fût plus facile à celle-ci d'observer l'accord promis (1). Des injures plus graves elles-mêmes n'étaient pas un obstacle à la vie commune, tellement le législateur prenait soin de rapprocher les époux : c'est ainsi que, sur l'intervention du juge ordinaire d'Avignon, Jean Maupou consentit à reprendre sa femme, Marie Tambellot, qui l'avait volé et qui avait souillé sa couche par l'adultère et l'inceste. Il est vrai que celle-ci, après avoir fait amende honorable et demandé pardon de toutes ses fautes, abandonna à son mari la totalité de sa dot : ce qui dut singulièrement faciliter le rapprochement et contribuer à faire oublier les excès dont elle s'était rendue coupable (2).

Pourtant il ne semble pas que la femme fût obligée de suivre son mari partout où celui-ci trouvait bon de la conduire. Il était des circonstances où il lui était au moins permis de protester. C'est ce qui ressort de ce débat, où Antoinette Simon refusait d'accompagner Étienne Solier, son mari, qui prétendait lui faire quitter la maison qu'elle avait reçue en dot de son père, pour l'emmener dans un pays éloigné. Ce qui prouve qu'Étienne Solier ne pouvait

(1) 27 avril 1431. « Cum dicti conjuges, propter certa jurgia, a mutua cohabitatione se separassent, hinc est quod ipsi se in melius reformantes promiserunt sibi mutuo simul et in pace conversari et cohabitare, sine rixa, injuriis aut offensa facti neque verbi ; et ut ipsa facilius contentetur, ipse maritus promisit sibi dare, in fine cujuslibet septimane, III grossos ; promittentes ambo nichil de bonis communibus seu dotalibus vendere... » Notes brèves de Jean Morelli, notaire d'Avignon, registre de 1429 à 1432, fol. 97 ; copie, ms. 2812, fol. 18.

(2) 25 octobre 1456 : étendues de Jacques de Brieude et Étienne Macary, notaires d'Avignon, registre de 1459, fol. 189 ; copie, *ibidem*, fol. 87.

Digitized by Google

contraindre sa femme à le suivre, c'est qu'il déclarait que, si celle-ci persistait dans son refus, il entendait être déchargé de l'obligation de pourvoir à ses besoins (1). La femme mariée jouissait donc d'une certaine liberté, et il appartenait au juge de déterminer jusqu'à quel point elle était soumise au devoir de cohabitation avec son mari.

J'ai signalé plus haut un cas de nullité de mariage, après la reconnaissance duquel chacun des époux reprenait sa foi et était délivré de tout lien. Il en existait encore un autre, assez fréquent à Avignon et dans tout le Comté-Venaissin, où la protection des papes et de leurs représentants avait permis aux juifs de se rassembler et de se multiplier. Toutes les fois qu'un israélite se convertissait au christianisme, son mariage était dissous, si son conjoint ne voulait pas embrasser la même religion (2). Signification était donc faite par autorité de justice à ce dernier, ou de se convertir ou de rendre la liberté au nouveau chrétien. Il en était de même, quand seulement les fiançailles avaient été célébrées selon le rite judaïque. Dans les deux cas, les époux ou les fiancés se restituaient tout ce qu'ils avaient reçu l'un de l'autre, et en particulier la dot (3).

Il a été traité jusqu'ici des formalités du mariage et des devoirs réciproques des époux. Mais il est des questions qui sont intimement liées à celles-ci : ce sont celles qui ont rapport soit à l'éducation des enfants, soit à leur reconnaissance.

L'arrivée d'un enfant dans la famille était alors, comme

(1) 20 février 1471 : étendues de Jean Raymundini, notaire de Mazan ; copie, ms. 2812, fol. 120. — Le père d'Antoinette Simon intervint même dans l'acte pour offrir à son gendre, s'il voulait abandonner ses projets de départ, de le nourrir lui et sa femme, tant qu'ils resteraient auprès de lui.

(2) La chose était toute naturelle et même logique : l'Église réprouvant les mariages entre catholiques et juifs.

(3) Actes des 31 juillet 1441 : livre P de Jacques Gérard, notaire d'Avignon, fol. 315 ; copie, *ibidem*, fol. 38 ; — 21 septembre 1464 : notes brèves de Guillaume Morelli, notaire d'Avignon, registre de 1464, fol. 462 ; copie, *ibidem*, fol. 106 ; — 7 mars 1508 : notes brèves de Jean Pelletier, notaire d'Avignon, registre de 1508 ; copie, *ibidem*, fol. 252 ; etc.

Digitized by Google

aujourd'hui, du reste, l'objet de préoccupations nombreuses et légitimes. Il est très facile d'en retrouver la trace : au moyen âge, en effet, on aimait à recourir aux officiers ministériels pour les moindres actes de la vie privée. Ainsi, il n'est rien de plus commun, dans les registres des notaires du sud-est de la France, que les engagements de nourrices (1). On passait de véritables contrats avec elles, et celles-ci devaient s'engager à bien nourrir et bien soigner les enfants jusqu'au moment de leur sevrage (2). Ces mêmes registres nous révèlent quelquefois aussi l'angoisse de certaines mères, qui, dénuées de ressources, sans assistance possible de la part de leur famille, songeaient pourtant à assurer le sort de l'enfant qu'elles portaient dans leur sein. Voici, par exemple, un contrat singulier, que je ne puis m'empêcher de transcrire ici : c'est toute une révélation sur les mœurs du xv^e^ siècle. Il s'agit d' « honnête femme » Françoise Enfantine, originaire du diocèse de Grenoble et habitante du Thor, diocèse de Cavaillon ; considérant qu'elle est enceinte et que dans peu elle mettra au monde un fils ou une fille, n'ayant ni mari, ni parent, ne possédant même pas de quoi subvenir à sa subsistance pendant le temps de ses couches, elle donne en pleine et entière donation entre vifs, à Louis Ricordi, laboureur du Thor, présent et acceptant, l'enfant dont elle est enceinte, aux conditions suivantes : ledit Louis devra payer les frais des couches de la mère et lui fournir les aliments nécessaires pendant un mois ; pendant ce temps, ladite Françoise sera tenue d'allaiter et de soigner l'enfant, « comme son propre et cher fils ». Après ce premier mois, si les parties ne peuvent convenir entre elles du salaire à donner à ladite Françoise pour continuer ses soins, Louis

(1) M. l'abbé Requin a signalé ce genre de documents dans son article *Chez les Notaires*, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XII, année 1893, p. 84.

(2) Un exemple de ces contrats (9 juillet 1470) a été transcrit dans le ms. 2812, fol. 17, d'après les notes brèves de Boniface de Blangeriis, notaire d'Avignon, registre de 1470.

Digitized by Google

Ricordi sera libre de choisir telle nourrice qu'il lui plaira, sans que la mère puisse prétendre quoi que ce soit et sans qu'elle puisse vendre son lait ailleurs (1).

Les joies de la famille n'étant pas accordées à tous par la nature, certains ménages s'en montraient inconsolables. C'est ce qui a donné lieu à des actes notariés, qui aujourd'hui nous paraissent à tout le moins bizarres : tel celui-ci, où discret homme, maître François d'Aramon, s'engageait à rendre féconde, par l'effet de sa médecine, dans le terme d'un an, la femme d'Elzéar Niel, d'Orange (2). De tels contrats étaient rares, mais ce qui était plus fréquent, c'étaient les donations d'enfants. L'adoption, dans ce pays de droit romain, n'était guère en usage, à cause de toutes les formalités réclamées par la loi, et l'on n'en trouve pas beaucoup d'exemples. La donation d'enfant y suppléait ; c'était, en somme, une forme de l'adoption : peut-être y avait-il cette différence que l'enfant donné ne pouvait ni porter le nom, ni hériter sans testament de celui qui le prenait à sa charge. Les documents nous font défaut pour élucider ce point, quoique les registres de notaires nous aient conservé des actes nombreux relatifs à ces donations. Il m'a paru bon d'en publier un comme modèle en pièce justificative (3) : les preneurs s'engagent seulement à nourrir, élever, instruire l'enfant, comme s'il était à eux, à lui inculquer de bons principes de morale et à lui faire faire un mariage selon leurs moyens ; mais ils ne parlent nullement de lui assurer des droits à leur succession (4). C'était par un acte à peu près du même genre que procédaient les communautés des villes, lorsqu'elles confiaient à telle ou telle

(1) 11 juin 1477 : notes brèves de Bertrand Magni, notaire du Thor, registre de 1477, fol. 82 v° ; copie, ms. 2812, fol. 125.

(2) Pièces justificatives, n° II.

(3) N° III.

(4) Voir encore actes des 2 février 1451 : notes brèves de Jean Morelli, registre de 1451, fol. 38 ; copie, *ibidem*, fol. 40 ; — 19 juin 1476 : registre de Jean de Gareto, notaire d'Avignon ; copie, *ibidem*, fol. 129 ; etc.

Digitized by Google

personne des enfants trouvés (1). On est donc fondé à croire que ces contrats ne conféraient pas les mêmes avantages que l'adoption proprement dite.

Si certaines personnes cherchaient ainsi à s'attacher des enfants, il en était d'autres, par contre, surtout des femmes non mariées, que la maternité effrayait et qui n'hésitaient pas à faire périr l'enfant qu'elles portaient. La loi ordonnait la recherche des avortements, qu'elle assimilait avec raison à des infanticides, et faisait comparaître devant les tribunaux ceux ou celles qui avaient commis ce crime. Cependant, pour éviter les scandales, elle permettait quelquefois que l'affaire fût étouffée, mais ce ne pouvait se faire sans bourse délier. C'était donc un moyen plus ou moins légal pour le fisc apostolique de battre monnaie et de se créer des revenus. En voici un exemple dans un décret absolutoire « *cum silentii impositione* », rendu par Mgr Constantin, évêque de Spolète, lieutenant du cardinal-légat, le 12 mai 1489. Une veuve avait administré certains breuvages à sa fille pour écarter un empêchement à son prochain mariage ; les deux personnes étaient loin d'être riches, mais elles avaient pour ami intime un nommé Barthélemy Raimond, qui, pour sauver l'honneur des coupables, offrit devant les membres du conseil papal siégeant à Carpentras, de payer au fisc la somme considérable de 200 florins (2). Ce rachat, par l'argent, de châtiments mérités par des criminels, était assez courant à Avignon et dans le Comtat. Le même manuscrit, qui nous a conservé l'acte authentique analysé ci-dessus, nous en offre un autre, où le fisc perçoit la somme de 500 livres pour « accommodement » d'un homicide, et, circonstance aggravante, l'attentat avait été commis par un juif sur une de ses coreligionnaires qui

(1) Donation d'une enfant trouvée, par la communauté du Thor à Antoine Auquier et sa femme, 16 novembre 1478 : notes brèves de Bertrand Magni, notaire du même lieu, registre de 1478, fol. 16 ; copie, ms. 2812, fol. 127.

(2) 12 mai 1489 : étendues d'Antoine Fabri, notaire de Carpentras, registre de 1489, fol. 63 ; copie, *ibidem*, fol. 159.

Digitized by Google

se convertissait à la foi catholique (1). Que l'on juge d'après cela s'il était facile pour de bons chrétiens de se racheter d'une sentence fâcheuse. Aussi, je me doute que de tels principes ne seraient pas fort goûtés à notre époque, où s'accentue la lutte des classes ouvrières et pauvres contre les classes plus favorisées de la naissance et de la fortune.

Tout le monde sait que, dans l'ancien droit français, la recherche de la paternité était admise. Si, de nos jours, la crainte du scandale a fait abroger cet article de loi, de pareils scrupules n'avaient pas arrêté les législateurs du moyen âge, et rien n'était plus commun que les actions intentées par une mère pour faire reconnaître son enfant. Cette reconnaissance était bien souvent obtenue sans difficulté aucune, et l'enfant baptisé sous le nom de son père. Il arrivait même que la mère se déchargeât, par un contrat de donation, de tous ses devoirs envers son enfant et l'abandonnât au père naturel : telle cette veuve de Valréas, qui laissa au juge de cette localité la fille dont elle venait d'accoucher (2). Mais d'autres personnes acceptaient beaucoup moins facilement la paternité qu'on leur attribuait, et la question se tranchait devant les tribunaux (3). On finissait souvent par une transaction : la loi étant formelle sur ce point, le père, dans quelque condition qu'il fût placé, devait subir les conséquences de ses actes. Les transactions indiquaient ordinairement pour quelle somme celui-ci devait s'exécuter. Voici en effet un contrat, du 3 novembre 1492, qui montre combien ces choses étaient

(1) Procédure criminelle par-devant le juge majeur ordinaire de Carpentras, contre Haïm Cohen, juif, et David, son père, pour homicide commis par ledit Haïm sur Esther, ci-devant juive, néophyte, 1er octobre 1513 : ms. 2812, fol. 260.

(2) 13 mai 1486 : notes brèves de Jean de Gareto, notaire d'Avignon, registre de 1486 ; copie, *ibidem*, fol. 143.

(3) Un exemple en est donné dans le même ms., fol. 156, par un acte du 23 mai 1488, tiré du premier livre des étendues d'Antoine Fabri, notaire de Carpentras, fol. 28.

Digitized by Google

passées dans les mœurs et paraissaient naturelles : c'est un chanoine régulier de Notre-Dame du Grès, hors les murs de Carpentras, Pierre Bertet, qui promet, en présence et avec l'autorité de Claude Giffredi, prieur de la même église, de payer à Siffreine Motas, enceinte de ses œuvres, la somme de 20 florins lorsqu'elle se mariera ; de plus, il se chargera de l'enfant, le fera nourrir et alimenter, paiera tous les frais des couches, etc. Et c'est un autre chanoine, prieur de Saint-Donat, qui fournit un cautionnement (1) ! Personne alors ne songeait à crier au scandale, tellement il semblait juste et raisonnable que chacun expiât ses fautes dans la mesure du possible. Ajoutons que, si la paternité d'un enfant naturel était attribuée à un mineur, c'était aux parents de ce dernier qu'il incombait de réparer pécuniairement (2).

Le contrat analysé ci-dessus a montré que l'obligation de pourvoir aux nécessités de l'enfant pouvait se continuer pendant un assez long temps. Telle fut la cause d'un assez grand nombre d'actes notariés, par lesquels les pères s'occupaient de placer leurs enfants naturels et d'assurer leur sort. Quelquefois l'obligation cessait lorsque l'enfant était sevré (3), mais c'est qu'alors, dans la transaction intervenue, la mère s'était contentée de ce peu ; ordinairement, cela ne suffisait pas, et le père devait subvenir aux besoins de son enfant, tant que celui-ci n'était pas en mesure de gagner sa vie : ainsi, par exemple, les frais d'apprentissage d'un métier étaient à sa charge (4).

(1) Étendues de Reinaud Thomas, notaire de Carpentras, registre de 1492 ; copie, ms. 2812, fol. 189.

(2) 1er mars 1502 : notes brèves de Jean Tavani, notaire d'Avignon, registre de 1502, fol. 27 v° ; copie, *ibidem*, fol. 240.

(3) 28 novembre 1526 : notes brèves de Jean Dnchesne, notaire de Valréas, registre de 1526, fol. 137 ; copie, *ibidem*, fol. 282.

(4) Actes des 19 mai 1497 : notes brèves de Claude Charpini, notaire de Rousset, registre de 1497-1498, fol. 56 v° ; copie, *ibidem*, fol. 223 ; — 23 octobre 1522 ; notes brèves du même notaire, registre de 1522, fol. 391 v° ; copie, *ibidem*, fol. 279, etc.

Digitized by Google

Si de tels devoirs incombaient à la paternité naturelle, celle-ci par contre avait des droits à faire valoir, et pouvait réclamer devant les juges la surveillance des enfants. Il fallait également toute une procédure pour anéantir ces droits, pour les racheter en quelque façon, et pour faire en sorte que le père n'eût le pouvoir de rien prétendre à l'encontre de la mère (1).

Aucune remarque particulière au sujet de la légitimation. Dans ce pays de droit romain, elle avait lieu par rescrit de l'autorité royale ou pontificale (2), qui seule pouvait enlever la tare originelle, de quelque côté qu'elle vînt, même quand le père naturel avait été engagé dans les ordres.

Les quelques documents analysés ici sont comme des jalons posés pour une étude plus complète et plus étendue de la législation avignonaise aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, sur le mariage et la paternité. Ils sont caractéristiques et ouvrent de nouveaux aperçus sur la vie privée du moyen âge; c'est pour cela que je n'ai pas hésité à les publier ici.

Ce serait maintenant l'occasion de se demander s'ils sont l'indice d'une moralité bien avancée, et si la société n'était pas gangrenée dans quelques-unes de ses parties. Pétrarque appelait Avignon la sentine de tous les vices; mais d'abord Pétrarque était un envieux et un jaloux, qui ne pouvait pardonner à une cité de ce côté des Alpes d'avoir attaché à son port la barque de saint Pierre et éclipsé par la splendeur de sa cour les villes d'Italie; de plus, ces

(1) 26 mars 1518: notes brèves de Claude Charpini, registre de 1517-1518; copie, ms. 2812, fol. 276.

(2) Légitimation par le roi René, 13 mai 1452: « Ut ingenuitatis jus in nostra republica polleat, et natorum illegitimus status inferior per beneficium restitutionis nostre natalibus legitimis adjutus exurgat »: étendues de Jacques de Brieude, registre de 1454, fol. 348; copie, *ibidem*, fol. 45; — légitimation « per nobilem virum Petrum Ricii, comitem palatinum, juxta potestatem sibi auctoritate apostolica attributam », 11 mars 1499: notes brèves de Jean de Ulmo, notaire d'Avignon, registre de 1499, fol. 144; copie, *ibidem*, fol. 229.

Digitized by Google

vices étaient-ils particuliers à Avignon? je ne le pense pas. Si l'on voulait faire partout la même étude, on trouverait partout à peu près les mêmes mœurs. Qui sait même si la phrase de Pétrarque ne pourrait pas se retourner contre lui, et si on ne parviendrait pas à établir que, si la moralité s'était relâchée dans la ville des papes un peu plus qu'ailleurs, la faute en doit être rejetée sur tous les Italiens qui avaient envahi les États pontificaux de France?

L.-H. LABANDE.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### I.

**Article du synode d'Avignon du 18 octobre 1337, « contra facientes ludum qui vocatur « charavarie » vel alias vociferationes in solempnisatione matrimonii. »**

Copie : Bibliothèque d'Avignon (Musée-Calvet), ms. 654, fol. 45 v° et 54 v°.

Dolenter vero et mente inferimus audientes quod in civitate et diocesi Avinionensi in tantum excrevit detestabilis et perniciosus licencie jam celestis abusus, quod in ecclesiis absque tumultu, scandalis et periculis, que debent libertatis omnimodo favore potiri, matrimonia nequeunt celebrari, nam scelerati homines, dum in ecclesiis matrimonia fidelium et benedictiones nubencium celebrantur, sponsum et sponsam et circonstantes vociferando percutiunt, cruces frangunt et lampades, turpia et inhonesta verba proferunt, ecclesiam et ministros vituperant et contempnunt, facientes innumerabiles et detestabiles pariter derisiones, et in subsanationes prorumpentes obscenas, in plurimorum fidelium scandalum, de hujusmodi sacramento; deinde, mala pejora prioribus cumulantes, cum sponse ad eorum *(sic)* traducuntur hospicia, de ipsorum (*sic*) domibus bona more predonum rapiunt violenter, pro quibus pecuniarias ab invitis redemptiones extorquent, quas expendunt in stultilitatibus et commessationibus inhonestis, que juxta eorum vulgare *mal profiech* dampnabiliter appellantur. Et cum contigit quod viri aut mulieres ad secunda vota pertranseunt et matrimonialiter conjunguntur, multiplicando derisiones sacramenti parochianas, faciunt ludos obnoxios, quos, ut eorum verbis contra honestatis labia utamur implacidis, nominant zaluaricum, ex quibus frequentes proveniunt rancores et odia, interdum quoque vulnerationes et homicidia committuntur. Volentes itaque super

Digitized by Google

hiis de opportunis providere remediis, ac futuris scandallis et periculis, quantum cum Deo possumus, aptis obstaculis salutariter obviare, statuimus et ordinamus quod per capellanos, curatos ecclesiarum parochialium civitatis et diocesis Avinionensis, fiant monitiones parochianis per tres dies dominicos seu festivos in ecclesiis proximos, publice, dum populus convenerit ad divina, quod universi et singuli derisores seu subsannatores, raptores pignorum, divini turbatores officii, sacramentorum officia contempnentes, a predictis excessibus omnino desistant et a signis infidelitatis et turbationis, que hacthenus evenerunt, ad honorem Dei et sancte matris ecclesie fideliter recipiscant. Nos, enim, in omnes et singulos dominicarum monicionum perfidos transgressores, qui de cetero in sacramento matrimonii vel benedictionibus nubencium clamores, vociferationes, percutiones aut derisiones in ecclesiis facere presumpserint, et qui pignora sponsi vel sponse rapiunt, vel zaluaricum fecerunt aut procuraverunt ex nunc prout ex tunc, precedentibus predictis monitionibus canonicis in hiis scriptis, excommunicationis sententiam promulgamus ; et nichilominus, si clerici vel persone ecclesiastice fuerint hujusmodi derisores, percussores, turbatores vel raptores et zaluarici factores, ipsos et eorum quemlibet, pro quolibet excessuum predictorum et qualibet vice, pene decem librarum usualis monete nostre curie applicande decernimus subjacere.

II.

**Engagement pris par un médecin de guérir la stérilité d'une femme.**

Copie : Bibliothèque d'Avignon, ms. 2812, fol. 82, d'après les étendues de Reinaud Thomas, notaire de Mazan, registre de 1462 à 1468, fol. 57.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen. Anno incarnationis ejusdem M° CCCC° L.° IX°, et die vicesima nona mensis martii... noverint universi... quod existens personaliter constitutus discretus vir, magister Franciscus de Aramone, de Nyhonis, diocesis Vasionensis, gratis, bona fide, omni dolo et fraude cessantibus penitus et remotis, gratis, per se et suos heredes et in posterum successores quoscumque, promisit et convenit ex parte expressa quod hinc ad unum annum proxime futurum, Deo duce, faciet talibus mediantibus suis medicinis et visitationibus, quod honesta mulier, Sileta, uxor nobilis viri Alziarii Nielli, de Aurasica, concipiet et pariet liberum; hoc autem partum seu hanc autem promissionem fecit pretio et nomine pretii decem florinorum monete currentis in Avenione, de quoquidem pretio revera habuit realiter et est habuisse confessus, reali numerationi precedente, ab eodem nobili Nielli summam trium florenorum monete predicte, videlicet in uno ducato novo Januensi et diversis aliis monetis ; et residuum dictorum decem florinorum eidem magistro Francisco idem Nielli solvere promisit et convenit per solutiones sequentes, videlicet tres florinos hinc ad et per totum mensem maii proxime venturum, et reliquos restantes quatuor florinos, dum legitime cognosci poterit eam-

Digitized by Google

dem Siletam esse pregnantem. Verum, quod in predictis per et inter predictas partes, pacta, que invicem servare promiserunt juramento infrascripto corroborata, intervenerunt sequentia : primo, quod ipse magister Franciscus teneatur et debeat emere et providere medicinas et alia necessaria ad hec suis sumptibus propriis, si ultra valorem unius scuti ascendere possent tales medicine, et si non ascenderent usque ad unum scutum, quod ea solvere teneatur dictus nobilis Nielli. Item, quod eando et redeundo pro hoc negotio, dictus nobilis Alziarius teneatur et debeat eidem magistro Francisco providere de suis alimentis, domo, camera atque lecto. Item, quod casu quo dicta Sileta non essset pregnans, quod ipse magister Franciscus de suis laboribus nichil petere possit ab eodem nobili Elziario, quodque etiam non teneatur ipse magister Franciscus restituere dictos tres florinos, ut supra realiter habitos, neque alios tres florinos per totum dictum mensem maii proxime venturum solvendos. Item, quod dictus magister Franciscus non debeat ab eodem nobili Alziario recipere dictos quatuor florinos restantes, nisi, ut supra est dictum, legitime constet quod dicta Sileta pregnans esset, etiamque quod ipsa Sileta teneatur et debeat servare regulam, quam ipse magister Franciscus eidem Silete tradet et ministrabit. Hec autem omnia conventa....

III.

**Donation d'enfant.**

Copie : Même manuscrit, fol. 40., d'après les notes brèves de Jean Morelli, notaire d'Avignon, registre de 1451, fol. 38.

Pro Johanne Bonsac, diocesis Tullensis, laboratore, cive Avenionensi, et Andrineta, conjugibus. Conductio filie. — Dicta die secunda februarii (1451), Huguetus Barbari, de Avinione, et Margareta, cum licentia et autoritate dicti ejus mariti, tradiderunt, locaverunt et assignaverunt predictis conjugibus simul et ultimo decedenti ex ipsis, videlicet Suffretam, filiam ipsius Margarete et predicti quondam Berengarii, in nono vel decimo anno sue etatis constitutam, ad educandum, nutriendum et alimentandum per dictos conjuges, ac regendum et gubernandum ac alias modo et forma infrascriptis, videlicet, quod dicti conjuges teneantur et debeant, prout promiserunt, ipsam filiam regere, alimentare et gubernare, erudire et castigare diligenter et discrete, tanquam eorum propriam filiam, atque bonis moribus erudire, et, adveniente tempore opportuno, eam juxta eorum posse et diligentiam matrimonio collocare et eam dotare eorum sumptibus et expensis, secundum quod eis videbitur honestius et utilius expedire, absque eo quod ipsa mater et ejus consanguinei et amici possint in aliquo impedire ; et ipsi conjuges tenebuntur ipsam interim vestire et calciare eorum expensis in sanitate et egritudine, promittentes dicti tradentes prefatis conjugibus nunquam dictam filiam ab eis removere nec removeri facere, neque procurare, neque eam subornare ad recedendum, per se nec per aliam submissam personam, directe nec per obliquum...

Digitized by Google

# LA FARCE DES DEUX VALETS.

PARADE EN VERS (1).

---

ARLEQUIN, *agitateur populaire;*
PIERROT, *poète lunaire;*
CASSANDRE, *vieillard un peu ramolli.*

Une chambre chez Cassandre.

---

## *SCÈNE PREMIÈRE.*

CASSANDRE, ***seul*** (assis devant un bureau, finissant d'écrire une lettre).

Colombine fera peut-être des façons...
Tant pis ! — Elle commence à lancer aux garçons
Des coups d'œil à réduire en vapeur les glaçons
— Les garçons ne sont pas de glace — ; sa toilette...
— Ah ! son museau fripon doit être lessivé ! —
Elle y met chaque jour un temps ! Bref, la fillette
Pourrait bien — un malheur est si vite arrivé ! —
A sa vertu faire un accroc irréparable.
Celui qui la demande, homme considérable,

(1) On a, dans cette version faite pour la lecture, supprimé un court prologue destiné à accentuer le caractère de *farce* qu'on a voulu donner à ce divertissement.

On a supprimé également nombre de jeux de scène et d'indications qui ne présentent pas d'intérêt à la lecture.

Digitized by Google

Polichinelle, enfin, sera mon gendre. Il faut
Lui faire parvenir cette lettre.

(Cachetant sa lettre.)

Il est faux
Qu'il ait tué sa femme : elle était excentrique
D'humeur, et, certain jour, après des coups de trique,
Elle eut une fureur telle qu'elle en mourut,
Voilà tout.

(Sonnant.)

Je sais bien aussi qu'il a couru
De méchants bruits touchant sa fortune rapide,
Et que certain procès... Mais l'affaire est limpide :
Puisqu'il n'a rien payé, c'est qu'il ne devait rien.
(Appelant :)
Paillasse ! mécréant ! que le diable t'emporte !
(Se levant brusquement.)
Ah ! j'oubliais : je l'ai mis hier à la porte.
Quand il voyait traîner n'importe quel objet
— Ma montre, de l'argent —, bien vite il le rangeait
Dans sa poche, et, plus tard, oubliait de le rendre,
Mais sans intention aucune de le prendre :
Il avait beaucoup d'ordre, il était étourdi,
Voilà. — Pour le moment, faute de ce bandit,
Il me faudra porter cette lettre en personne.
Allons !

(On entend sonner. Il crie :)

Je n'y suis pas !

(Il se dirige vers la porte du fond. On sonne de nouveau.)

Sonne donc !

(Nouvelle sonnerie.)

Sonne ! sonne !

(Comme il va sortir, il se trouve en face de Pierrot et d'Arlequin qui entrent, et avec lesquels il échange des grands saluts cérémonieux.)

---



Digitized by Google

## *SCÈNE DEUXIÈME.*

### CASSANDRE, ARLEQUIN, PIERROT.

PIERROT (très cérémonieux).

Monsieur, ayant appris par un entrefilet
Que dans ce moment-ci vous êtes sans valet,
J'accomplis un devoir en vous faisant connaître
Que volontiers je vous accepterais pour maître.

ARLEQUIN (avec quelque désinvolture).

Dépouillant mon courrier de ce matin, j'ai vu,
Monsieur, que de laquais vous êtes dépourvu.
Or, j'ai quelques loisirs : voulez-vous me permettre
De vous les consacrer chaque jour, et de mettre
A rendre ce léger service tout mon soin ?

CASSANDRE.

(Un peu saisi, à part.)
Ils sont très distingués.
(Haut.)
Oui, mais je n'ai besoin
Que d'un laquais.

PIERROT.

Alors, j'y suis.

ARLEQUIN.

Et moi, j'y reste.

PIERROT (montrant la porte).

La sortie est par là.

ARLEQUIN (à Pierrot).

Remportez votre veste.

CASSANDRE.

Calmez-vous !
(A part.)
Comme ils sont zélés !
(Haut à Arlequin.)
Ton nom, faquin !

Digitized by Google

ARLEQUIN (déclamant).

De père en fils, les miens se nomment Arlequin,
(Montrant son vêtement fait de pièces de toutes couleurs).
Depuis le temps lointain où les chausses percées
Pour la première fois ont été rapiécées.
Mon aïeul Arlequin, fils et père de gueux,
Fit de ses vieux haillons un étendard fougueux,
Et, sonnant le rappel mâle des souquenilles,
Se drapa dans l'orgueil crasseux de ses guenilles.
Une race naquit de lui, narguant le froid,
La faim et la misère, et le pape, et le roi,
Et le diable ! broyant entre ses mains de fièvre
Le trône, bibelot puéril et mièvre,
Brisant le sceptre d'un seul coup de son bâton,
Et chassant...

PIERROT (chantonnant).

Ton ton, ton ton, tontaine ton ton !

ARLEQUIN.

Tu coupes mes effets, figure à mascarade !
Gare aux tiens ! — Je m'en vais reprendre ma tirade.
Mes pères, que suçait le vampire légal,
Maigrirent....

CASSANDRE.

Cela m'est parfaitement égal,
Que votre père fût obèse ou bien étique,
Et, d'ailleurs, je ne fais jamais de politique.
(A Pierrot.)
A toi.

PIERROT (modestement).

Né sous un chou modeste et poétique,
« Boursier ne puis, filou ne daigne, Pierrot suis ».
Jour après nuit et nuit après jour, je poursuis
Le rêve extasié des choses inouïes,
Et le mystère emplit mes yeux et mes ouies.

Digitized by Google

Loin des réfections vulgaires, je m'en vais
Nourri de tons éteints, pas vus, d'accords rêvés,
Buvant parfois un mot très rare avec délices.
L'âme des fleurs, penchée au balcon des calices,
Comme elle me voyant d'innocence vêtu,
Sourit et dit...

ARLEQUIN.

Turlututu, chapeau pointu!

PIERROT.

Mal blanchi!

(Reprenant, avec élan, à Cassandre.)

Chevauchant la jument Fantaisie,
Veux-tu....?

CASSANDRE (nettement).

Non. Je n'entends rien à la poésie
Et préfère un gigot cuit à point et bien gras.
(Commandant.)
Un siège!

ARLEQUIN (prenant une chaise et s'asseyant).

Merci bien.

PIERROT (apportant une chaise).

Je ne souffrirai pas...

(Il s'assied. Cassandre les regarde un instant avec étonnement, puis il prend une chaise et s'assied à son tour entre eux deux.)

CASSANDRE (à Arlequin).

Ah çà! dis-moi pourquoi tu caches ton visage.

ARLEQUIN (avec fatuité).

Puisque vous me forcez de le dire..., à l'effet
De ménager un peu les cœurs sur mon passage,
L'Administration de la police a fait
Faire ce masque avec serrure, à mon usage.

PIERROT (à part).

L'homme au masque de fer? encor vivant!

CASSANDRE.

Parfait!

Digitized by Google

ARLEQUIN.

Le ministre a la clef.

CASSANDRE.

Un gouvernement sage
Doit protéger les mœurs. — Et toi, Pierrot, es-tu
Toujours pâle et toujours ainsi de blanc vêtu ?
Pourquoi ?

PIERROT (contemplatif).

Je suis le frère étrange et taciturne
Du grand lis virginal et du rayon nocturne,
Je suis...

CASSANDRE.

Cela suffit. — Vous ne m'avez pas dit
Si vous aviez servi déjà.

PIERROT.

Moi, j'ai grandi
Dans la cuisine.

ARLEQUIN.

Et moi, je suis né dans l'office.

CASSANDRE.

Et vous vous mettez vite au courant d'un service ?

PIERROT.

Moi, j'ai fait trois maisons, le temps de cuire un œuf.

ARLEQUIN.

Et moi, j'en ai, le temps de le manger, fait neuf.

PIERROT.

Je jouais, tout petit, dans une casserole.

ARLEQUIN.

Je ne savais pas dire encore une parole,
Que j'essuyais, avec mon fond de pantalon,
Du plancher du grenier au tapis du salon.

Digitized by Google

CASSANDRE.

Fort bien. — Le domestique, ici, fait tout l'ouvrage.
Savez-vous bien cirer les bottes ?

PIERROT (debout).

Le cirage
Frotté par moi...! — Monsieur, je vous conseillerai
De porter un lorgnon de verre coloré
Si vous voulez pouvoir regarder vos bottines.

ARLEQUIN (négligemment).

Mon dernier maître est mort aveugle : ses rétines
N'ont pas pu supporter la splendeur de ses pieds.
(Il soulève vivement une des jambes de Cassandre pour regarder sa bottine).

CASSANDRE (à demi-renversé).

Hé ! l'ami !

ARLEQUIN (laissant retomber la jambe).

Ciré ? ça ?

(Pierrot fait de même de l'autre côté).

CASSANDRE (à demi-renversé).

Hé ! donc !

PIERROT (laissant retomber le pied avec mépris).

Ça ? des souliers ?

CASSANDRE (se remettant).

Calmez-vous. Je vous crois tous deux, je vous l'assure.
Mais prenez moins à cœur le soin de ma chaussure,
Et ménagez un peu les pieds qui sont dedans.
— Maintenant... Colombine a ses trente-deux dents,
Des dents de chatte très friande et très experte...

PIERROT (langoureusement).

Des perles fines dans une grenade ouverte !

CASSANDRE (un peu étonné).

Soit ! — Moi, j'ai huit ou dix perles, pour le moment...

Digitized by Google

PIERROT.

Où ?

CASSANDRE (ouvrant la bouche).

Là.

PIERROT (après avoir regardé de près).

Des dents.

CASSANDRE.

Des dents de vieux renard gourmand.
Colombine aime fort les fines chatteries,
Les petits plats sucrés comme des flatteries ;
Moi j'aime les ragouts, la soupe où la cuiller
Se tient debout, ainsi qu'un mât dressé dans l'air.
Il faut double menu.

PIERROT.

Moi, je puis — je m'en vante —
Vous faire tous les plats connus.

ARLEQUIN.

Moi, j'en invente.
Au Grand-Turc j'ai servi l'an dernier un menu...!
Le Grand-Turc n'en est pas encore revenu.

PIERROT.

J'ai vu devant mes pieds des têtes couronnées
Me suppliant, m'offrant d'immenses destinées ;
Mais j'ai la dignité de l'art : mon tablier
Est au plus digne, et non à qui veut le payer.

CASSANDRE.

Donc, tous deux cuisiniers hors ligne, à vous entendre ?
Je vous crois sur parole et vais sans plus attendre,
Toucher la question des gages. — Vous savez
Qu'à mon avis ils sont toujours trop élevés.

ARLEQUIN.

Je le crois.

Digitized by Google

PIERROT.

J'y pensais.

CASSANDRE.

Ce sont de ces bêtises
Que font encor des gens qu'on croit intelligents.
Car, avec leur argent, que font les jeunes gens ?
— Du temps où j'étais jeune, ils faisaient des sottises. —
Dans leur intérêt donc, je les paye fort peu.
Si l'un de vous n'est pas de cet avis, il peut
S'en aller.

PIERROT (assis).

Ce serait bien extraordinaire.

ARLEQUIN (assis).

Nous croyez-vous une âme à ce point mercenaire ?

CASSANDRE (un peu étonné, mais prenant son parti).

A mon laquais je fais généreusement don
De mes habits quand ils sont trop usés.

ARLEQUIN.

Pardon...
Vous les donnez vraiment ?

CASSANDRE (majestueux).

Je les donne.

PIERROT.

Je pense
Qu'il rembourse.

CASSANDRE (hésitant, puis décidé).

Non... Non.

PIERROT.

Splendide récompense !

ARLEQUIN.

Prime admirable offerte à la fidélité !

Digitized by Google

CASSANDRE (tristement).

Et Paillasse ! poussé par la cupidité...!

PIERROT (debout).

Qu'il pourrisse dans un cachot noir !

ARLEQUIN.

Qu'on l'assomme !

(Tous deux s'asseyent.)

CASSANDRE.

Je donne à mon laquais chaque année une somme...

PIERROT (debout, indigné).

Quoi ! des gages encor ? — Et l'honneur de servir
Alors ?

CASSANDRE (debout, saisi et charmé).

Vraiment ?

PIERROT (simplement).

Sans doute.

CASSANDRE (enchanté).

Eh ! mais, c'est à ravir.
C'est toi que je choisis : ta figure falote,
Ta pâleur distinguée et noble, ta calotte,
Tes sentiments, en toi tout me plaît.

ARLEQUIN (debout, et s'inclinant).

Compliments.

(Il va jusqu'à la porte, puis s'arrête, se retourne et s'approche un peu.)

Cependant, sans gêner vos doux épanchements,
Souffrez que je le dise à monsieur votre maître :
Il est bien généreux vraiment de se soumettre.
Vous l'exploitez, mon cher collègue.

(Pendant tout ce qui suit, Cassandre laisse voir un étonnement croissant et se détourne un peu de Pierrot dont il serrait tendrement la main.)

Par bonheur,
Je puis parler, puisqu'il veut bien me le permettre.

Digitized by Google

Pour l'honneur de la brosse à lustrer, pour l'honneur
De la poêle, que vous risquez de compromettre,
Qu'il sache bien que, s'il avait daigné commettre
Au soin du tourne-broche, au soin du brodequin
Quelqu'un de cœur plus haut et d'esprit moins mesquin,
Il eût pu mieux juger notre corps. Arlequin
N'eût pas fait le marché que vous venez de faire.
Servir sans qu'on vous paie !... eh bien ! la belle affaire
Que voilà ! — Vous avez un air si rengorgé
Que, des deux, c'est monsieur qui semble l'obligé.
(Il se rapproche lentement, les bras croisés.)
Servir Cassandre ! Et sans débourser un centime...!
— Mon cher, vous n'êtes pas gêné. Pour moi, j'estime
Que l'honneur vaut cent francs.
(Bas à Pierrot, dont Cassandre vient de lâcher les mains.)
Que dis-tu de cela ?

PIERROT (bas, à Arlequin).

Je dis que vous gâtez notre métier, voilà !

CASSANDRE (un peu saisi, à Arlequin).

Alors, vous...?

ARLEQUIN (souriant avec condescendance).

Ce n'est pas tout à fait l'habitude.

PIERROT (railleur).

Ah ?

ARLEQUIN (tranchant).

Mais toute habitude est une servitude :
Il n'en faut plus.

PIERROT (froidement).

Très bien, je surenchérirai.
Deux cents !

ARLEQUIN.

Deux cents ? — trois cents ! — et je vous nourrirai.

PIERROT.

Moi je vous chaufferai.

Digitized by Google

ARLEQUIN.

Moi, je vous blanchirai.

PIERROT (s'animant).

Quatre cents! — Je vous rends vos défroques anciennes.

ARLEQUIN (de même).

Cinq cents francs! — Et c'est moi qui vous donne les mien-
[nes.

PIERROT (montrant avec mépris le costume d'Arlequin).

Ses loques...! — Six cents francs! je vous ouvre un crédit
Chez mon dentiste et mon pédicure. — Est-ce dit?
(Avec chaleur, en présence de l'hésitation de Cassandre.)
Et chez le pharmacien je solde vos emplâtres.

ARLEQUIN (tirant Cassandre à part).

Je vous conduis dans les coulisses des théâtres.

PIERROT (avec force).

Sept cents!

ARLEQUIN (avec éclat).

Et vous serez député!

PIERROT (à part).

Le bandit!
Il abuse du peuple.

ARLEQUIN.

Huit cents!

PIERROT.

Je vous accorde
Des étrennes au jour de l'an,
(A part, sur un geste de satisfaction de Cassandre.)
Je tiens la corde.

CASSANDRE.

Par Guignol! je vous prends tous les deux.
(A part.)
J'en prendrais
A ce prix-là vingt-cinq, si je les rencontrais.

Digitized by Google

ARLEQUIN (avec éclat).

Tous les deux !

PIERROT (accablé).

Tous les deux !

(A part.)

La place est un peu chère

Pour deux.

ARLEQUIN (à part).

Si j'avais sû, j'aurais lâché l'enchère.

CASSANDRE.

Eh bien ! nous avons donc tous trois présentement
Tout à discrétion, manger et vêtement,
Des pourboires donnés de façon généreuse...
— Vous pouvez vous vanter d'avoir la main heureuse.
Regardez... J'ai besoin d'un valet ; par malheur
Vous êtes deux...

ARLEQUIN (rageusement).

Deux !

PIERROT (navré).

Deux !

CASSANDRE.

Je vois votre douleur
Et vous prends sans compter : vous aurez moins à faire.
— Ça, je dois maintenant sortir pour une affaire.
Pierrot, pendant ce temps prépare le repas ;
Fais-nous une omelette, et ne rêvasse pas.
(Lui montrant un plat plein d'œufs sur un buffet à gauche.)
Voici des œufs tout frais....
(Décrochant une poêle à frire et la lui mettant dans la main.)
Voici la poêle à frire.
(A Arlequin.)
Toi, puisque cet emploi paraissait te sourire,
(Lui mettant en main des bottes qu'il va chercher à droite.)
Cire soigneusement les bottes que voici.

Digitized by Google

(Lui désignant un dressoir à droite, pendant qu'Arlequin enfile machinalement ses bras dans les bottes.)

Tu trouveras-là brosse et cirage.

ARLEQUIN (machinalement).

Merci.

(Cassandre sort.)

---

## *SCÈNE TROISIÈME.*

## PIERROT, ARLEQUIN.

(Chacun est à un coin de la scène, debout et atterré. Pierrot tient en main la poële à frire, Arlequin a mis les bottes comme des gants.)

PIERROT (tendrement).

Voilà trois jours, ravissante et ravie,
Colombine a donné sa vie
A Pierrot pour toujours. —
Voilà trois jours!

ARLEQUIN (de même).

Voilà deux jours, penchée à sa fenêtre,
Colombine à juré de m'être
Fidèle pour toujours. —
Voilà deux jours!

PIERROT (debout et gesticulant avec sa poële).

Et ce jongleur masqué, bavard et famélique,
Qui se fait une claque à l'aide d'une clique,
Rôtirait du gibier fin qu'elle sucerait!...

ARLEQUIN (debout et gesticulant avec ses bottes).

Et ce pitre blafard, morne et mélancolique,
Dont le regard suffit à donner la colique,
Ferait des petits plats doux qu'elle lècherait!...

PIERROT.

Il lustrerait la chaussure mutine
Qui baise son pied de satin...!

Digitized by Google

ARLEQUIN.

Il frotterait chaque matin
Le parquet sur lequel se pose sa bottine !..

PIERROT.

Il toucherait les gants d'enfant
Où flotte le parfum de sa main de marquise !...

ARLEQUIN.

Il brosserait la robe exquise
Qui sortit le joyau de son corps triomphant !...

PIERROT (s'animant).

Et moi, barde fougueux et tendre des névroses,
Dont le Verbe mystique, obscur comme la mer
Et, comme elle, angoissé d'un symbolisme amer,
Coule entre les talus d'alexandrins moroses
Ou se rue, éperdu, dans le chaos des proses, —
Moi, poète mitré d'épines et de roses, —
Moi, dont un vers suffit à barbouiller de bleu
Les yeux éteints et gris des vieilles demoiselles,
J'aurais d'une livrée emprisonné mes ailes
Pour écumer — avec monsieur ! — le pot-au-feu !...
(Il jette sa poêle et se promène rageusement).

ARLEQUIN (s'animant.)

Et moi, porte-étendard farouche de l'émeute,
Meneur fauve des chiens enragés, dont la meute
Grogne au fond des chenils avec des yeux mauvais, —
Moi, dont le nom agit comme un triple clystère
Sur les entrailles du bourgeois propriétaire,
J'éplucherais — avec cet être ! — des navets...!
(Il jette ses deux bottes et s'agite avec fureur.)

PIERROT.

Non ! non ! — J'irais plutôt, s'il était nécessaire,
Jusqu'à le dénoncer moi-même au commissaire.
— C'est en de tels moments qu'un Pierrot doit prouver
Qu'ayant perdu la boule il sait la retrouver.

Digitized by Google

ARLEQUIN.

Non ! non ! — J'aimerais mieux plonger jusqu'à la garde
Une arme... — cette poêle ! — en sa trogne cafarde.
Il irait au pays du rêve, il mangerait
Des tons pas vus, des sons rares, tant qu'il voudrait ;
La fibre des choux-blancs, ses cousins, pomperait
Dans un sol maraîcher sa substance blafarde.
(S'arrêtant tout à coup, saisi d'une idée.)
Si Cassandre savait ce qu'est ce cordon-bleu
Si blanc, l'ami Pierrot, laissant son omelette,
Au clair de lune irait pondre quelque odelette
Et dans notre fourneau ne ferait pas long feu.
(Il va vivement à la table et écrit.)

PIERROT (les yeux levés au ciel).

Phœbe ! depuis les temps les plus préhistoriques,
Aux jours virgiliens comme aux jours homériques,
Dans les combats à coups d'épée, à coups de triques,
Que pour la Colombine éternelle ont livrés
Les éternels Pierrots par son charme enivrés
Aux Arlequins épris des cassettes jolies,
Tu nous as soutenus ; dans les mélancolies
Et dans l'adversité, tu nous as délivrés.
Aujourd'hui, je t'implore en disant le cantique
Authentique
Que, dans le temps antique
En allant aux combats chantèrent nos papas.
Patronne des Pierrots, ne m'abandonne pas !
(Il s'agenouille et chante lentement d'une voix profonde.)
Au clair de la lune,
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta plume
Pour écrire un mot.
(Il reste dans une pose extatique.)

Digitized by Google

ARLEQUIN (debout, relisant ce qu'il vient d'écrire).

« Monsieur, celui qui s'est introduit chez vous en se présentant comme domestique, n'est autre que le poète lunaire dont les œuvres inquiètes portent le trouble dans tant de familles. Son but est de séduire mademoiselle Colombine. »

Et signons « un ami » : l'anonymat s'impose ;
Dans un prochain discours, d'ailleurs, je me propose
De le flétrir.

(Revenu sur le devant de la scène, il relit sa lettre avec satisfaction.)

PIERROT (sortant de son extase, avec accablement).

Je vais — fatal enchaînement ! —
Agir comme un vilain Pierrot.

(Debout, vers la table.)

Certainement,
La lettre anonyme est quelque chose d'indigne ;
Cela se jette au feu, cela ne se lit point —
Tous les honnêtes gens sont d'accord sur ce point ; —
Mais chacun, quand il en reçoit une, avec soin
La lit de la première à la dernière ligne.

(Assis et écrivant.)

« Monsieur, un homme infâme est sous votre toit, que sa seule présence suffit à souiller : c'est l'agitateur trop connu qui vient d'organiser avec tant de fanfare le syndicat des coupeurs de queues de chiens. Il a, en s'insinuant chez vous, le dessein de séduire mademoiselle Colombine, votre aimable fille. »

(Comme il finit, on entend au dehors la voix de Cassandre. Aussitôt Pierrot se lève précipitamment en emportant sa lettre et, dans son trouble, prend la botte jetée par Arlequin dans laquelle il lance à la volée tous les œufs et s'enfuit par la porte de gauche en secouant la botte pour les casser. En même temps, Arlequin, très troublé, a saisi machinalement la poêle jetée par Pierrot et, prenant une brosse sur le dressoir de droite, il disparaît par la porte du même côté en cirant la poêle à tour de bras.)

Digitized by Google

## *SCÈNE QUATRIÈME.*

### CASSANDRE, puis PIERROT, puis ARLEQUIN.

CASSANDRE (entrant).

Voyons ce qu'auront fait nos deux drôles ! — Vraiment,
C'est un jour fortuné : mon gendre est un charmant,
Charmant homme, dont la marraine Carabosse
A de trois-et-demi bourré la double bosse;
Mes deux laquais ne sont pas pour me ruiner
Et... je veux voir un peu comment va le dîner.
Pierrot ! holà ! Pierrot !

PIERROT (entrant gravement et présentant sa lettre).

Monsieur, en votre absence,

(Pendant que Cassandre lit la lettre qu'il a prise, Pierrot parle sans trop savoir ce qu'il dit.)

Un homme est venu, grand de taille et plein d'aisance.
C'était un... cul-de-jatte.., à cheval. Il était
Sur un cheval... lilas, et ce cheval boitait
A chaque pas... avec une démarche oblique...
Dans l'escalier.

CASSANDRE (qui a lu sans l'écouter).

Fort bien.

(Pierrot se promène de long en large en s'éventant avec un plumeau qu'il décroche. Cassandre continue en désignant le côté où se trouve Arlequin.)

A présent, je m'explique
Toute l'ardeur de son désintéressement.

(Inquiet tout à coup.)

Mes gages...! — Arlequin !

(Pierrot, intrigué, se donne une contenance en dérangeant et remettant en place tout ce qui lui tombe sous la main, époussetant au hasard et épiant du coin de l'œil tout ce qui se passe.)

ARLEQUIN (remettant sa lettre à Cassandre en cherchant à éviter d'être vu par Pierrot).

Voici, monsieur.

CASSANDRE (prenant la lettre).

Comment?
C'est une lettre ! encor !



Digitized by Google

ARLEQUIN (à mi-voix, et se troublant, à mesure que Cassandre lit).

J'achevais la lessive
De vos bottes, quand j'ai reçu cette missive
Des mains d'un vieux monsieur, accompagné d'un chien.
Le vieillard se taisait..., le chien ne disait rien...,
Moi, je les écoutais...

CASSANDRE (qui a lu sans l'écouter).

Le diable vous emporte !
(Il les regarde alternativement et, à leur gêne, comprend tout.)
Tiens ! c'est un coup fourré qu'on vient de faire ici.
— Si je pouvais, avant de les mettre à la porte,
Obtenir mon argent !
(Éternuant, et flairant avec étonnement.)
Eh ! mais..., on sent ici
— Trouvez-vous pas ? — comme une odeur de cuir roussi.

PIERROT (à part, sursautant).

La botte...! elle est en train de cuire.
(Il ferme avec grand soin la porte de gauche et bouche le trou de la serrure à l'aide du manche de son plumeau, qu'il y enfonce.)

CASSANDRE (très gracieux).

Je suppose
Que, pour les huit cents francs promis, rien ne s'oppose
A ce que nous prenions l'engagement suivant :
Au cas où l'un de vous me quitterait, avant
D'avoir servi chez moi pendant toute une année,
La somme me serait comme dédit donnée.

ARLEQUIN (à part).

Il en veut à l'argent de Pierrot — vieux coquin !

PIERROT.

(A part.)
Il veut les huit cents francs de ce fat d'Arlequin.
(Haut.)
C'est trop juste : c'est là votre seul bénéfice.

Digitized by Google

ARLEQUIN

Y renoncer serait nous faire un sacrifice.
(A part.)
Pauvre Pierrot ! il est roulé par ce magot.

PIERROT (à part, désignant Arlequin).

C'est grand pitié de voir quelqu'un de si nigaud.

CASSANDRE (qui vient d'écrire, se levant).

Alors, mes chers amis — j'ai confiance entière
En vous, certainement; mais, en telle matière,
Je crois qu'un niais seul sur le rôti s'endort;
— La parole est d'argent, mais l'écriture est d'or —
Et si vous voulez bien....
(Il leur présente une plume et l'acte qu'il vient de préparer.)

ARLEQUIN (à part, pendant que Pierrot signe).

Signature authentique,
Et sur papier timbré. C'est beau comme l'antique.

PIERROT (à part, pendant qu'Arlequin signe).

Je croyais Arlequin d'esprit plus déluré.

CASSANDRE (mettant l'acte dans sa poche).

Voilà notre avenir tout à fait assuré.
Causons donc, maintenant.
(Tous les trois s'asseyent.)
Dites-moi ce qu'on pense
Du sieur Polichinelle.

ARLEQUIN.

On pense que sa panse
Vaut sa bosse...

PIERROT.

...Et sa trogne.

ARLEQUIN.

Un ivrogne parfait.

CASSANDRE.

Mais un brave à trois poils!

Digitized by Google

PIERROT.

Il est un peu surfait.

ARLEQUIN.

Il est surfait au moins autant que contrefait.

CASSANDRE (étonné).

Ah ! bah ?

ARLEQUIN.

Je puis prouver, s'il était nécessaire,
Que, lorsqu'il a roué de coups le commissaire,
Ce magistrat était un pître qui venait
De la bande à l'ami Guignol ; on lui donnait
Cinq centimes par coup de bâton.

CASSANDRE (riant).

Incroyable !

PIERROT.

J'ai dans les mains la preuve écrite que le diable
Qu'il a roulé comme un cigare, sans effort...

CASSANDRE (debout, vivement).

Ne le contestez pas ! l'aventure est notoire.

PIERROT.

Je crois bien ! Il en fit une telle victoire
Que les petits enfants même en savent l'histoire. —
Eh bien ! le diable était en bois.

CASSANDRE (s'asseyant, enchanté).

Il est très fort. —
Et comme financier ?

ARLEQUIN (debout, avec feu).

Il a trouvé sa voie.
Avec quelle souplesse ondulante il louvoie
Dans les marges du Code, et sait, adroit larron,
Se glissant entre deux articles qu'il esquive,
Adresser à la Loi désarmée et pensive
Un salut amical plus blessant qu'un affront !
— Et le gendarme est là, grave, tricorne au front.

Digitized by Google

CASSANDRE.

Très fort!

ARLEQUIN (s'asseyant).

Il a fondé la « Banque Fantastique »,
A capital perdu.

PIERROT (debout, gravement).

Pris volontairement,
Cet engagement fut tenu sévèrement.

CASSANDRE.

Très fort!

ARLEQUIN.

Et son journal le « Crédit élastique »,
Qui soldait ses lecteurs...

PIERROT.

En bons payables sur
Une exploitation d'un rendement très sûr,
Pour extraire le bleu-de-Prusse de l'azur.

ARLEQUIN (se soulevant lentement).

Comme une soupe au lait les actions s'enflèrent.

PIERROT (mouvement inverse).

Comme une soupe au lait elles se dégonflèrent.

ARLEQUIN (s'asseyant).

En suivant les conseils fournis, les abonnés
Ne logèrent bientôt que le diable en leurs bourses.

CASSANDRE.

Et lui ?

ARLEQUIN.

Polichinelle, avec les fonds donnés
Se meublait un superbe hôtel, jouait aux courses,
Menant grand train, ayant son yacht.

CASSANDRE (se levant, ravi).

Il ira loin!

Digitized by Google

PIERROT

Il ira loin, très loin peut-être...

ARLEQUIN.

S'il n'est point
Accroché, corde au col, à quelque branche haute
Et solide. Si non, ce ne sera pas faute
De l'avoir chaque jour maintes fois mérité.

CASSANDRE (incrédule).

Bah...! Je crois que je puis avec sécurité
Lui confier...

PIERROT (debout, vivement).

Contre un reçu...,

ARLEQUIN (de même).

Les signatures
De deux témoins connus approuvant les ratures.

CASSANDRE (avec condescendance).

Vous deux.
(Reprenant.)
...Lui confier...

PIERROT (se rapprochant, vivement).

Timbre de douze sous!

ARLEQUIN (de même).

Un notaire...

PIERROT (de même).

Ou bien deux, signant juste au-dessous.

CASSANDRE (après un geste d'assentiment).

Lui confier la main de Colombine.

ARLEQUIN.

Diable!

PIERROT (lamentablement, tombant assis).

Roulé!

Digitized by Google

ARLEQUIN (de même).

Dévalisé !

PIERROT.

Destin impitoyable !

(Chacun des deux est sur une chaise, la tête basse.)

CASSANDRE (debout entre les deux, très amusé de leur déconvenue et les raillant).

Vous comprenez, je suis très vieux...

ARLEQUIN (machinalement).

Très vieux.

PIERROT (approuvant de la tête).

Très vieux.

CASSANDRE (se redressant et se rengorgeant).

Il en est de plus vieux.

ARLEQUIN (lamentablement).

Vieux !

PIERROT (de même).

Vieux !

CASSANDRE (reprenant).

Et de mon mieux

Avant d'être mort...

ARLEQUIN (lugubrement).

Mort !

PIERROT (de même).

Mort !

CASSANDRE (fâché).

Il faut que je fasse

A cette fille unique...

ARLEQUIN (avec élan, debout d'un bond).

Unique !

Digitized by Google

PIERROT (avec sentiment, debout).

Unique!

CASSANDRE (reprenant).

Un sort
Digne de la maison de laquelle elle sort.
(Après les avoir regardés tous deux avec quelque dédain).
Il lui faut un époux ayant quelque surface.

ARLEQUIN (furieux).

Avec sa double bosse, avec sa triple face,
Je comprends que l'époux choisi vous satisfasse.

PIERROT (prenant son parti).

Monsieur, je vois vos goûts. Vous courez le danger,
Avec moi, de jeûner ou de fort mal manger.
Vous êtes trop bourgeois pour goûter la structure
De mes ragoûts, à la couleur, à l'écriture,
A l'assaisonnement très suggestifs. — Ainsi,
Je répugne au banal, et, dans ce moment-ci,
L'omelette dont vous m'avez chargé barbote,
Sur un feu que Vulcain lui-même signerait,
Et cuit, d'un style très moderne, en votre botte.

CASSANDRE (indigné).

Dans ma botte!

PIERROT.

Un artiste, au moins, me comprendrait;
Mais vous!... — Or, l'intérêt très vif que je vous porte
M'engage à vous prier de me mettre à la porte.

CASSANDRE.

C'est fait.

PIERROT.

Merci.

ARLEQUIN (s'approchant).

Monsieur, avant qu'il soit trop tard,
Par intérêt pour vous je dois vous faire part
Des singularités de ma riche nature.

Digitized by Google

C'est ainsi que, rêvant de partage des biens
Et de mise en commun des épouses, je viens
De cirer par erreur votre poêle à friture.
Je pourrais vous cirer le nez, par aventure,
Et c'est pourquoi je viens maintenant vous prier
De donner à quelqu'un d'autre mon tablier.

CASSANDRE.

Entendu! — J'aurais tort de me fâcher, mes drôles,
Car vous m'avez tous deux amusé dans vos rôles.
Vous vous moquiez de moi : je vous l'ai bien rendu,
Et, chacun vendant l'autre et par l'autre vendu,
C'est vous deux qui payez tous les frais de la guerre.
(Il leur montre le papier qu'il leur a fait signer.)

PIERROT.

Dénoûment lamentable, et tout à fait vulgaire!

ARLEQUIN.

C'est ce que les lettrés appellent le guignon.
(A part).
Mais j'ai pris sur ton cœur hypothèque, ma belle!
En beaux baisers sonnants — c'est ton argent mignon —,
Tu paieras.

PIERROT (à part).

Colombine aux yeux de colombelle,
Sur tes lèvres en fleur, corail vivant et frais,
Tu me rembourseras capital, intérêts...,
Et nous ajouterons même les menus frais.

CASSANDRE (revenant sur le devant, après avoir serré dans un tiroir le papier qu'il vient de montrer).

Maintenant, si je vous ai traités en Jocrisses,
C'est que vous étiez si polis...

PIERROT (s'inclinant).

Vous nous comblez!

Digitized by Google

CASSANDRE (reprenant).

Si convaincus dans vos rôles, et si complets,
Qu'en vérité je vous ai pris pour des valets.

PIERROT (piteusement).

Si l'essaim névrosé de mes pâles lectrices
Me voyait ridicule à ce point!... — Nul danger,
Par bonheur ! elle sont toutes à l'étranger.

ARLEQUIN (penaud).

Si de mes électeurs la bande impitoyable
Me voyait si penaud !... — Mais ils sont tous au diable.
(à Cassandre.)
A quand le mariage ?

CASSANDRE.

Eh bien ! notre galant
Paraît impatient de se mettre en ménage.

ARLEQUIN (à part).

Il serait moins pressé, s'il avait le talent
De voir dans l'avenir ce que je lui ménage.

CASSANDRE.

Nous les marierons donc dans un mois et pourrons
Être grand-père avant un an.

ARLEQUIN ET PIERROT (ensemble, la main solennellement étendue).

Nous le jurons !

P. NOEL.

Digitized by Google

## UN VAUCLUSIEN OUBLIÉ.

# LE COMTE DE ROQUESANTE

### Général de la République Française

### 1756-1822.

Le général de Roquesante n'a pas la moindre mention dans nos dictionnaires biographiques locaux: ayant passé la majeure et dernière partie de sa vie hors de son pays (1), n'ayant pas laissé de descendants dans sa province, qui puissent rappeler son nom et sa famille, le souvenir de sa personne et des services militaires et diplomatiques qu'il avait rendus ont été entièrement oubliés par ses compatriotes auxquels il est inconnu aujourd'hui (2).

Loin de nous la prétention de faire un héros de notre personnage : ses épaulettes d'officier général, les fonctions qu'il eut à remplir, les services qu'il put rendre ne suffisent certainement pas pour lui donner place dans l'histoire de France, mais lui assurent le droit de revendiquer un peu moins d'oubli de la part des habitants d'une ville et d'une province qui le comptent parmi leurs enfants.

C'est cet oubli que nous nous croyons le devoir de venir réparer, soit qu'ayant eu autrefois le soin du classement des archives anciennes de la commune de Cavaillon, nous considérons tout ce qui regarde l'histoire de cette ville

(1) Nous verrons que le général de Roquesante était né à Cavaillon.

(2) Nous devons dire néanmoins que M. le marquis de Joannis-Nicou, de L'Isle, avait préparé sur le général de Roquesante une notice abrégée, qu'il se proposait de donner dans le grand dictionnaire biographique de Vaucluse auquel il travaille depuis longtemps; mais cette étude était bien incomplète.

Digitized by Google

comme nous intéressant encore, soit que divers liens de parenté nous unissent à la famille de Roquesante.

La petite étude que nous donnons ici sur le général de Roquesante est extraite d'un travail beaucoup plus étendu, qui est en cours de publication, sur sa famille et principalement sur son bisaïeul, qui fut un des juges du célèbre surintendant des finances Nicolas Fouquet, et cet ami de Madame de Sévigné qu'elle appelait « le grand et divin Roquesante » et qui a laissé la réputation d'un des grands magistrats du XVII[e] siècle (1).

Les Raffélis de Roquesante étaient originaires de Carpentras et de la même famille que les Raffélis de St-Sauveur et les Raffélis de Soissan, qui existent encore de nos jours. Les archives de cette ville d'une part, et les charges dont furent revêtus dans les cours des XVI[e] et XVII[e] siècles, d'autre part, les membres des branches de cette famille viennent attester de son importance.

En 1640, ce bisaïeul de notre général ayant été nommé conseiller au Parlement d'Aix, avait fixé sa famille dans cette ville. Par la suite, ses descendants devinrent tout à fait provençaux tant par les fonctions qu'ils occupèrent que par leurs mariages et le souvenir qu'ils ont laissé dans le pays.

Ce Roquesante, grâce au renom qu'il s'était acquis dans le procès de Fouquet, et au souvenir laissé de lui par Madame de Sévigné, par Guy Patin et divers auteurs, a laissé

(1) Le premier tome de ce travail va paraître sous peu dans le prochain volume des *Mémoires de l'Académie d'Aix*. Mais, le général de Roquesante étant tout à fait comtadin, nous avons cru devoir à l'Académie de Vaucluse la primeur de ce chapitre sur lui.

(2) Elzéar Raffélis fut ambassadeur du Comtat auprès de Léon X, en 1513; Pierre son fils était nommé, en 1553, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier; Sébastien, trisaïeul de notre héros, fut élu plusieurs fois procureur général des États et député aussi auprès de plusieurs papes et de Louis XIII: sans parler d'autres fonctions importantes remplies par divers membres des nombreuses branches de cette famille, notamment par celle qui se fit protestante et s'attacha aux princes d'Orange, ses nouveaux souverains.

Digitized by Google

une page dans l'histoire du XVII^e siècle ; un autre membre de sa famille, oratorien, est rappelé par ses vertus et sa charité dans le Dictionnaire biographique provençal d'Achard, qui lui consacre un long article.

---

Michel-*Étienne* de Raffélis de Roquesante était né à Cavaillon le 20 septembre 1756, du second mariage de son père Michel-*Jules*, qualifié de marquis de Roquesante, seigneur de Grambois (1), avec Marguerite de Salières de

(1) Le marquis de Roquesante était né à Aix le 28 mai 1685, il avait été reçu en 1702 chevalier de Malte ; mais en 1723, voyant que ses frères aînés étaient rebelles au mariage, il avait obéi à la demande de son père, qui le priait de rentrer dans le monde pour y continuer sa descendance par un mariage. Ayant obtenu la permission du pape et du grand maître de l'ordre Vilhena, il avait quitté la religion, et le 23 octobre de cette année, avait épousé à Cavaillon, Louise-Françoise de Barrier, fille de Louis, gentilhomme de cette ville, et de Louise-Françoise de Monery.

De ce premier mariage il avait eu un fils aîné, officier de marine, qui fut le dernier seigneur de Grambois et mourut en 1798. Sa femme Eugénie de Villardi de Quinson, qui n'est morte qu'en juin 1822, avait laissé la réputation d'une femme de beaucoup d'esprit et d'agréments ; elle avait été en correspondance avec Mirabeau, dont les visites au château de Grambois ne sont pas entièrement oubliées encore dans le souvenir des habitants de ce village. La marquise de Roquesante n'avait laissé que deux filles, Mesdames Jouvenne et Cornarel ; c'est le petit-fils de celle-ci, M. Auguste Cornarel de Roquesante qui, héritier du petit château de ses aïeux, en a, en 1875, dilapidé les anciens meubles et les documents qui rappelaient encore les souvenirs du « grand Roquesante », et du séjour que madame de Sévigné et les Grignan y avaient faits.

De cette alliance avec Louise-Françoise de Barrier, M. de Roquesante avait eu aussi cinq filles : trois avaient été religieuses ursulines à Cavaillon, deux autres mariées étaient devenues les marquises Le Camus de Puypin et de Fabry-Fabrègues.

De son second mariage, contracté en 1752, étant âgé de 65 ans, l'ancien chevalier de Malte avait eu, avec le général, une fille, son aînée, Anne-Pauline-*Christine*, baptisée le 15 juin 1753, qui avait épousé à Aix, le 9 juillet 1771, Henri-Honoré marquis d'Olivari, dont elle n'eut qu'un fils unique, Gaston-Marius-Ovide, ancien officier de marine, mort nonagénaire en 1865, qui a été le dernier mâle de son nom, — n'ayant laissé de son mariage con-

Digitized by Google

Fosseran de la Jardine, nièce de Loup de Salières, évêque de Vaison, de 1748 à 1758. A douze ans il entrait comme page du prince de Bourbon-Conti, et quatre ans après, en 1772, il était nommé sous-lieutenant au régiment de cavalerie de ce nom. C'est dans ce même régiment, ayant successivement porté les noms de ses divers colonels, Boufflers et autres, et qui s'appelait, en 1789, *Régiment des chasseurs à cheval d'Alsace*, que se trouvait comme capitaine, au moment de la Révolution, le comte de Roquesante, et c'est sous ce titre qu'il fut connu durant sa vie.

Nous le retrouvons deux ans plus tard à Paris faisant partie, avec une foule d'officiers de ses camarades, et de nombreux gentilshommes accourus de divers points de la France, d'un cercle de la rue Royale, dont les membres figurèrent tous à la journée des Tuileries, du 10 août 1792. Il y fut blessé d'une balle dans la poitrine, au moment où le Roi sortait dans le jardin pour se rendre à l'Assemblée. Roquesante, se voyant plus tard l'objet de certaines dénonciations, jugea prudent de se faire réintégrer dans un régiment. Le général de Lacuée (1), qui lui portait de

tracté en 1796 avec Hortense de Boyer de Fonscolombe que deux filles, la comtesse Raynardi de Belvédère de Ste-Marguerite et Madame d'Olivari, qui fut carmélite.

La famille de Salières, sortie de Visan, était venue dès la fin du XVI[e] siècle à Avignon. Son nom est rappelé par cinq générations d'agrégés à l'Université de cette ville, parmi lesquels Loup, l'un d'entre eux, marié à Anne de Salvador, dont le savoir et la sagesse méritèrent de donner naissance à ce distique :

*Sale Salomonis Salierus jurgia mulcet,*
*Non mirum virtus propria solis inest.*

Cette maison s'est éteinte à la fin du XVIII[e] siècle en la personne d'Étienne de Salières de Fosseran de la Jardine, seigneur des Taillades, comte de Bonnes, qui n'eut pas d'enfants de son mariage contracté en 1748 avec Marie-Françoise d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, fille du lieutenant-général de ce nom.

(1) Jean Gérard de Lacuée, comte de Cessac, plus tard lieutenant-général, ministre de la guerre, membre de l'Académie française, devenu vauclusien par son mariage (en 1809), avec l'héritière d'une ancienne famille d'Avignon, les de Blanc de Brantes.

Digitized by Google

l'intérêt, et occupait au ministère de la guerre des fonctions analogues à celles de chef du personnel, le fit attacher à l'armée du Rhin, que commandait le général Biron (1), en qualité d'abord d'adjoint aux adjudants généraux, puis d'adjudant général lui-même. C'est avec ce grade d'officier supérieur d'état-major, qu'il fit les campagnes de 1792 et 1793, non sans quelque gloire, ayant attiré l'attention sur lui dans l'affaire d'Hernolsheim, dont il fut le héros le 27 juillet 1793, lors de la retraite de l'armée au départ de Strasbourg. Il put en cette circonstance, par son coup d'œil et d'heureuses dispositions stratégiques, sauver une partie de l'armée française (2).

Mais il ne tarda pas à être destitué de ses fonctions par les représentants du peuple attachés aux armées, et cela à l'exemple de ses chefs, et comme eux accusés de faux dévouement au régime nouveau ; moins en vue seulement que les généraux Custine et Biron, il put échapper à l'échafaud, tandis que ceux-ci payèrent de leur vie leurs insuccès militaires.

Roquesante dut aussi cet avantage à sa liaison avec le célèbre conventionnel Barras, son ancien camarade, et provençal comme lui. C'est à la remorque de cet ami, homme de triste mémoire, pouvons-nous dire, qui un jour votait la mort du roi, le lendemain favorisait ses partisans, professant en un mot toutes les opinions extrêmes, que notre héros se lança dans une vie de plaisirs sans borne, de liberté dans les mœurs et de cette indifférence en tout,

(1) Armand Louis de Gontaud, duc de Biron, qui fut général en chef de l'armée du Rhin, Carrier l'accusa de conspiration ; destitué, il fut condamné à mort et exécuté le 31 décembre 1793. Il en fut de même du général marquis de Custine, qui avait commandé aussi la même armée.

(2) Nous donnerons plus loin le certificat qui fut délivré à Roquesante en cette circonstance. Nous devons à notre ami M. Paul Arbaud, le savant bibliophile d'Aix, dont les archives provençales sont inépuisables et si gracieusement ouvertes à tous, allié aux Roquesante par son mariage avec mademoiselle de Robineau, communication de la majeure partie des documents qui nous ont servi dans notre étude.

Digitized by Google

en politique, en religion comme en morale, que venait de mettre à la mode la célèbre madame Tallien.

La belle prestance, le physique agréable, les manières distinguées et l'esprit si attrayant du *citoyen Roquesante*, firent de lui un des lions de cette société de *la jeunesse dorée*, qui brilla plusieurs mois à Paris au sortir de la Terreur, et dont parle M. Thiers dans son histoire du Directoire. Logé au palais même du Luxembourg, auprès de son ami Barras, devenu un des cinq membres du nouveau gouvernement du Directoire, nous le trouvons menant joyeusement son existence dans une vie de plaisirs et achevant de gaspiller sa fortune personnelle... « Il était devenu la coqueluche de certaines femmes à la mode, ayant grand état de maison, vaisselle d'argent... », nous racontait il n'y a que quelques années, un de ses compatriotes de Cavaillon qui avait longtemps vécu avec ses contemporains et connu plusieurs de ses amis (1).

En 1795, Roquesante fut attaché quelques mois à *l'armée de l'intérieur*, en qualité d'un des officiers d'ordonnance de Barras lui-même, qui s'en était nommé le général en chef. Il fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, campée alors en Hollande, sous les ordres de Pichegru, et attaché au corps d'armée de Moreau en qualité d'adjudant général.

Peu après, objet de nouvelles méfiances au sujet de la politique, il était dirigé à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans laquelle le Gouvernement tenait, comme en relégation, tous les officiers dont les vertus républicaines lui offraient quelques doutes. Cette armée occupait la Catalo-

(1) L'érudit et regretté M. Valère Martin, qui nous avait aussi communiqué certains détails sur le général de Roquesante, et que son mariage rattachait à la famille des Raffélis de Soissan.

Ces mois passés à Paris auprès de son ami Barras, ne sont évidemment pas ce qu'offre de mieux la carrière militaire et diplomatique de Roquesante ; mais il faut, sans l'excuser cependant, se reporter au temps et aux mœurs de l'époque. Nous avons plusieurs lettres écrites à M. Blaze, notaire de Cavaillon, où son compatriote faisait des appels d'argent ; une autre fois il réclamait du linge et des hardes de sa maison, prétextant le dénûment dans lequel l'avait laissé la perte de ses bagages à l'armée du Rhin.

Digitized by Google

gne, qu'elle avait glorieusement conquise à la suite de plusieurs victoires, au prix, malheureusement, de la vie de son ancien chef le général Dugommier. Mais, malgré les prises récentes des ville et citadelle de Figuières et de Roses, elle était immobilisée et ne pouvait franchir les lignes de la Fluvia.

Le général Pérignon (1) commandait alors cette armée de la Catalogne; Roquesante eut auprès de lui les fonctions importantes d'adjudant général, chef de brigade. Peu après son arrivée, il fut chargé d'aller à Jérone et à Figuières, s'entretenir avec les généraux espagnols des préliminaires de paix et d'un premier armistice qu'il signa au nom de la France. Quelques mois ensuite, août 1796, avait lieu la fin des hostilités, qui, sous le nom de *quadruple alliance,* comprenait dans la paix, avec les deux puissances belligérantes, la Turquie et la République de Venise.

Le rétablissement du commerce français avec l'Espagne, fut tout de suite une des principales questions qui attirèrent l'attention du gouvernement. Les négociants français avaient beaucoup à souffrir, et depuis trop longtemps, de la fermeture des ports de ce royaume, tant sur l'Océan et la Méditerranée que sur de nombreux points du globe, de même que des croisières de ses vaisseaux de guerre.

Lacroix (2), nouveau ministre des relations extérieures, étudiant la solution de cette situation, avait pris connaissance des rapports adressés à son département, quelques mois auparavant, par l'adjudant-général Roquesante chargé alors, comme nous venons de le dire, des préliminaires de la paix, et qui traitaient de cette question politique et commerciale avec l'Espagne. Il manda auprès de lui cet officier et ils eurent ensemble plusieurs conférences. C'est

(1) Le général de Pérignon fut plus tard, en 1804, maréchal de France. Le Dictionnaire de Bouillet le fait naître par inadvertance à Grenoble, tandis que c'est Grenade (Haute-Garonne) qu'il faut lire.

(2) Charles Lacroix de Constant, régicide, membre du Conseil des Cinq-Cents, qui en 1800 fut préfet des Bouches-du-Rhône.



Digitized by Google

à ce moment que Roquesante reçut le brevet de général de brigade; le ministre lui proposa d'aller à Madrid, remplir les fonctions d'ambassadeur et d'envoyé extraordinaire; ce choix fut même le lendemain signalé par le moniteur de l'époque et plusieurs feuilles publiques. Mais prévoyant de grandes difficultés dans l'exercice de sa nouvelle position, il refusa de l'accepter, préférant suivre sa carrière des armes, et demanda à rentrer à l'armée du Nord.

Le Directoire tenant beaucoup néanmoins à utiliser la profonde connaissance des questions sur l'Espagne que possédait Roquesante, insista auprès de lui et parvint à l'envoyer dans ce royaume avec la charge de *commissaire général des relations commerciales de la République française en Andalousie.* Cadix, importante ville de la Péninsule, et son premier port, peut-être, pour son commerce maritime, était alors gouverné par le général Foncedevilla, tout dévoué à l'Angleterre et qui ne cessait de molester les nombreux commerçants français que la paix autorisait à rentrer dans la ville et la province.

Il fallait mettre en face de ce général espagnol un autre général aussi, et qui pût contrebalancer son influence : voilà pourquoi le gouvernement français fit choix du général de Roquesante. Arrivé à son poste, il eut de suite à résoudre une foule de questions relevant de ses nouvelles fonctions administratives et consulaires. Il aida les négociants français à rentrer en jouissance de leurs anciennes factoreries, dont le plus grand nombre avaient été confisquées, et sut leur faire attribuer des adjudications et consignations de prises maritimes, dont on affectait de les éloigner; plusieurs émigrés même vinrent se mettre sous sa protection.

D'autre part l'escadre du contre-amiral Richéry (1) était

(1) Le contre-amiral Joseph de Richéry, provençal, dont le frère fut plus tard archevêque d'Aix. L'amiral de Richéry mourut âgé seulement de 41 ans le 23 décembre 1798, à Allons (Basses-Alpes), au moment où son talent aurait pu rendre les plus grands services à la France. Nous ajouterons à cette

Digitized by Google

mouillée en rade de Cadix depuis dix mois, ses équipages révoltés en partie et manquant de tout. L'argent provenant de leurs bénéfices sur mer et si rudement gagné, au lieu de leur être distribué selon leur droit, servait à l'entretien des armées d'Italie, et le restant suffisait à peine à nourrir misérablement les matelots et à payer les tables de leurs officiers. En outre, on accusait sourdement le consul anglais et le général Foncedevilla d'entretenir les révoltes des marins français:

Roquesante se mit de suite en relation avec l'amiral Richéry et le ministre de la guerre Truguet; il porta tous ses efforts à remettre l'ordre et la tranquillité dans les équipages, leur fit distribuer le montant de certains crédits et parvint enfin à ravitailler la flotte et à lui permettre, quelques mois après, de sortir du port et de tenir la haute mer pour gagner l'Amérique du nord, escortée plusieurs jours durant par les vaisseaux espagnols dont il avait été lui-même solliciter l'appui à Madrid, et que commandaient les amiraux Longara et Solano.

Deux ans plus tard notre compatriote rendit de semblables services pour le ravitaillement des nombreux bâtiments de l'escadre de l'amiral Bruix, arrêtée aussi à Cadix, ne plaignant ni ses avances ni son crédit et celui de son beau-père, dont la situation commerciale importante dans cette ville augmentait l'autorité du consulat français auprès des espagnols méfiants.

En avril 1799, l'Angleterre étant en guerre avec l'Espagne, Cadix avait subi le siège et le bombardement de l'amiral Gervis; les Français eurent beaucoup à souffrir en cette circonstance, et Roquesante dût s'occuper des indemnités à faire accorder à ses nationaux.

C'est durant son séjour à Cadix, que, le 24 novembre 1797, Roquesante avait épousé une andalouse, Anne-

note que l'Académie d'Aix vient de publier sa vie dans ses Mémoires, d'après un travail laissé par un de ses membres neveu de cet officier, M. l'avocat de Séranon; nos notes s'accordent parfaitement avec les documents contenus dans le travail de ce regretté érudit.

Digitized by Google

Marguerite Valverda, fille de dom Augustin, riche armateur de cette ville et de Catherine Conan, irlandaise (1).

Après le 18 brumaire, le général Roquesante, connu du premier Consul qui l'avait jadis rencontré dans certains salons de Paris et le détestait, comme son protecteur et ami Barras, fut noirci aux yeux de Bonaparte et rappelé de ses fonctions par le ministre Talleyrand, sous prétexte de concussion et d'abus de pouvoir (2). Rentré à Paris, il fut mis en demi-solde puis en réforme comme général de brigade, et tenu en suspicion politique tout le temps de l'Empire. D'autre part joueur, libertin, ayant maison et table ouvertes, il dévora en quelques années la fortune de sa femme quoique considérable, et n'eut plus pour vivre que la maigre retraite de deux mille livres qu'en 1811 le gouvernement lui avait liquidée comme officier général.

La Restauration, sur laquelle il comptait, lui accorda simplement, comme à tout officier de l'ancien régime ayant un minimum de six années de service militaire avant la Révolution, la croix de Chevalier de Saint-Louis et la reconnaissance de son grade de maréchal de camp. Il ne put même pas parvenir à une révision de sa pension de retraite (3), ni à rentrer dans certains reliquats d'intérêts et d'émoluments,dont le Directoire était resté son débiteur

(1) Nous tenons à remercier ici M. de Laygue, ancien consul de France à Cadix, des renseignements qu'il a bien voulu nous envoyer en 1890 et tirés de la chancellerie de son consulat sur le général de Roquesante. M. de Laygue se montra d'autant plus empressé à nous être agréable que son père, nous écrivait-il, avait été jadis un des assidus du salon de Mademoiselle Zélia de Roquesante, fille du général.

(2) On accusa notamment Roquesante d'avoir distrait de certaines prises des marbres et statues antiques dont il voulut orner les salons de l'hôtel du consulat et d'avoir abusé de son autorité en détenant plusieurs mois aux fers un capitaine marchand qui, pris de boisson, l'avait publiquement insulté. Ses ennemis firent beaucoup de bruit autour de ces deux affaires, qui furent dénaturées et grossies, et servirent de prétexte à son rappel et à sa disgrâce.

(3) Le comte de Roquesante faisait valoir que la pension de retraite qui lui avait été accordée était celle minimum du grade à 30 ans de service, tandis qu'il en comptait plus de 37.

Digitized by Google

pour avoir crédité la France de plusieurs millions durant les années de son consulat en Andalousie.

Le souvenir de son remplacement à Cadix et des accusations dont il avait été victime, joint à la médiocrité de fortune et de situation dans laquelle il était tombé, et au peu d'harmonie qui existait entre lui et sa famille, avaient contribué à lui rendre le caractère morose. D'autre part, n'ayant conservé que de rares relations avec ses compatriotes et même avec ses parents de Provence, il avait fini par être comme oublié d'eux, lorsque la mort le surprit le 22 novembre 1822, dans son appartement, boulevard Poissonnière, 56, à Paris, âgé de 66 ans.

Il laissait dans une situation très gênée sa veuve et sa fille unique, née à Cadix le 15 mai 1799, Zélia-Catherine du Saint-Esprit. Mademoiselle Zélia de Roquesante se trouva même plus tard, à la mort de sa mère, réduite à demander à son talent d'artiste peintre et à son crayon, une partie de ses moyens d'existence. Mais bon nombre d'amis de choix, qui, du vivant de la mère, remplissaient le salon de *la belle espagnole*, — ainsi appelait-on la comtesse de Roquesante, — n'en continuèrent pas moins à se presser dans celui de la fille, attirés par l'agrément de son esprit et la rare distinction de ses manières (1). Mademoiselle Zélia de Roquesante est morte à Paris, rue Gaudot de Mauroy, 35, le 3 février 1854, laissant la majeure partie de sa fortune à l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, pour être distribuée aux pauvres et aux orphelins (2). Elle a été la dernière à porter le nom de Roquesante.

P. DE FAUCHER.

(1) En septembre 1844, Mademoiselle de Roquesante vint en Provence faire connaissance avec ses parents. Cette visite laissa parmi eux le souvenir de son remarquable talent et de la haute valeur de sa personne.

(2) Elle laissa à son cousin germain, le marquis d'Olivari, à Aix, certains souvenirs de famille, entre autres les portraits de sa mère et de son père en costume de général défendant sur les remparts de Cadix la ville assiégée par l'amiral anglais Gervis.

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## *États de service du général comte de Roquesante (1).*

| | | |
|---|---|---|
| Page du prince de Conti, le. . . . . | 4 janv. | 1769 |
| Sous-lieutenant au régiment de Conti, cavalerie. . . . (Devenu Boufflers-dragons en 1776, chasseurs à cheval d'Alsace en 1788, et 1er régiment de chasseurs à cheval en 1791.) | 5 mai | 1772 |
| Lieutenant en second le. . . . . | 8 mai | 1778 |
| Rang de capitaine le. . . . . | 3 juin | 1779 |
| Capitaine de remplacement le. . . . . | 3 oct. | 1787 |
| Adjont provisoire aux adjudants généraux de l'armée du Rhin le . . . . . | 4 sept. | 1792 |
| Nommé provisoirement adjudant général chef de bataillon par les représentants du peuple à l'armée du Rhin, le | 21 juin | 1793 |
| Suspendu de ses fonctions par les mêmes représentants le | 8 sept. | 1793 |
| Employé à l'armée des Pyrénées-Orientales. . . . . | 6 mars | 1795 |
| Compris comme adjudant général chef de brigade, rang de colonel, dans l'organisation des états-majors, en date du. . . . . | 13 juin | 1795 |
| Employé à l'armée de l'intérieur . . . . . | | 1795 |
| Commissaire général des relations commerciales en Andalousie . . . . . | nov. | 1795 |
| Général de brigade (2) le. . . . . | 12 janv. | 1796 |
| A cessé ses fonctions à Cadix le. . . . . | 17 fév. | 1800 |
| Admis au traitement de réforme le . . . . . | 12 janv. | 1802 |
| Retraité le. . . . . | 6 juin | 1811 |
| Décédé à Paris le. . . . . | 22 nov. | 1822 |

*Campagnes* : Armée du Rhin sous Biron, 1792-1793. Armée des Pyrénées-Orientales, 1795 (2).

*Décoration* : Chevalier de St-Louis le 10 décembre 1814.

(1) Délivrés, sur notre demande, par le ministère de la guerre, le 24 mai 1890. La colonne des noms et signalement porte très correctement : Michel Étienne de Raffélis, comte de Roquesante, né à Cavaillon, le 20 septembre 1756, fils de Michel Jules et de Marguerite de Salières de la Jardine de Fosseran, et marié le 24 mars 1797 à Anne-Marguerite Valverda.

(2) Il n'est pas fait mention de la blessure à la journée du 10 août, n'ayant pas été reçue dans un service commandé. Les documents que nous avons en mains, d'autre part, nous permettent d'affirmer que Roquesante avait été nommé général avant d'être envoyé à Cadix. On peut admettre que son grade fut confirmé à cette date postérieure. — Il n'est pas fait non plus mention de sa campagne à l'armée du Nord, sous les généraux Pichegru et Moreau, ni des missions diplomatiques qu'il eut à remplir envers les généraux espagnols pour la signature de la paix en 1796.

Digitized by Google

## *Combat d'Ernolsheim à l'armée du Rhin, 27 juillet 1793.*

CERTIFICAT.

Nous, officiers, sous-officiers, cavaliers de l'artillerie volante attachée à la brigade de droite de l'armée du Rhin, attestons et certifions que le citoyen Roquesante, adjudant de la cavalerie, nous a commandés dans la journée du 27 juillet, et que c'est d'après la position qu'il fit prendre à nos pièces et mise en batteries à 8 h. du matin par son ordre qu'il arrêta une colonne de cavalerie ennemie sur les hauteurs d'Hernolsheim (sic), forte d'environ quinze cents chevaux, et une autre d'infanterie très profonde, ce qui donna, tant à notre brigade d'infanterie qu'à celle de cavalerie, le temps de faire sa retraite.

Depuis ce moment jusqu'à 7 h. du soir nous tinmes en respect l'ennemi qui avait reçu un renfort considérable et voulait nous forcer à une retraite précipitée pour pouvoir couper le corps d'armée.

La brigade de cavalerie à laquelle nous sommes attachés fit sa retraite par échelon sur le village d'Ensheim (1). Le citoyen adjudant général, jugeant du danger que courait la brigade de cavalerie, obligée de traverser le défilé dudit Ensheim, nous ordonna d'avancer et de devancer la colonne de notre cavalerie, ce qui fut exécuté avec la plus grande célérité. Il nous fit prendre de suite une position en dehors du village pour battre l'ennemi, soit que celui-ci voulût tomber sur l'arrière-garde de la cavalerie, soit couper la colonne de notre infanterie du corps d'armée qui faisait sa retraite à douze cents toises environ derrière nous.

Cette position prise heureusement eut tout l'effet que l'on pouvait en attendre ; par notre feu, supérieur à celui de l'ennemi, nous ne pûmes être entamés et la retraite de l'armée s'effectua sans aucun incident.

Certifions, de plus, que le citoyen adjudant général Roquesante n'a cessé de donner, dans tout le temps où nous nous sommes trouvés sous ses ordres, les preuves du plus grand civisme et sang-froid.

A Wissembourg, le 5 septembre 1793.

Suivent une foule de signatures d'officiers, de sous-officiers et de soldats.

(1) Autre village à l'ouest de Strasbourg. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution* et sa narration sur la retraite de l'armée du Rhin, n'a pas eu connaissance de l'épisode que nous racontons ici.

Digitized by Google

Digitized by Google

# SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

## *Extraits des procès-verbaux.*

## JANVIER-FÉVRIER-MARS 1894.

*Séance du 6 janvier 1894.* — Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Labande, Villars, Delaly, abbé Grimaud, Tiquet, Brugier-Roure, Guérin, Périer, Nicolas, Pilate, Thomas, Perruche, Réguis, Mouzin, Mascle, Sagnier, de Félix, Vallentin, Rieu, Fichaux, Reynaud.

Présidence de M. le Dr Pamard, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la promotion de M. le capitaine Pilate au grade de chevalier de la Légion d'honneur et le félicite au nom de l'Académie.

M. le secrétaire-général dépose sur le bureau un mémoire sur Pétrarque offert par l'auteur, le professeur Francesco Marconi, et une brochure de M. le docteur Gosse sur le Vase Eucharistique de Genève. M. Bruguier-Roure est chargé de faire un rapport sur ce dernier travail.

M. Limasset offre, au nom de M. Dyrion, un travail scientifique sur la fontaine de Vaucluse M. Pilate est chargé d'en rendre compte.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, en 1894, et invite les membres qui désireraient se rendre au Congrès à se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie, avant le 31 janvier ; — d'une lettre de la Société nationale d'initiative et de propagande du Canal des Deux-Mers demandant le patronage de l'Académie. Après quelques observations présentées par M. Delaly, l'Académie décide que la proposition qui lui a été faite ne comporte pas de suite, l'étude de la question posée ne rentrant pas dans le cadre habituel de ses travaux.

Digitized by Google

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du bureau.

Sont nommés pour la période de 1894 et 1895.

*Président :* M. Mordon.
*Vice-présidents :* MM. Mouzin et Pilate.
*Section d'histoire.* Président : M. Rochetin.
— *des sciences* : Dr Réguis.
— *des lettres :* M. Bourges.
*Secrétaire-général :* M. Labande.
*Secrétaire :* M. Reynaud.
*Trésorier :* M. Tiquet.
*Bibliothécaire :* M. Mascle.

En proclamant le résultat du scrutin, M. le Président félicite l'Académie du choix qu'elle vient de faire pour la composition de son bureau.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Labande sur le formulaire de Gui Faba. Au lieu de ce formulaire, qui ne peut être lu à cette séance, M. Labande donne un autre travail : *Un légiste au XIVe siècle : Jean Allarmet, cardinal de Brogny.* C'est dans le n° 766 de la Bibliothèque d'Avignon qu'il a retrouvé l'unique ouvrage de droit absolument inconnu jusqu'ici, écrit par le fameux fondateur du collège d'Annecy à Avignon, c'est un *breviarium Juris,* dont M. Labande indique les grandes lignes

M. Limasset continue la lecture de son travail sur le merveilleux dans les temps anciens et modernes. Dans cette partie de son étude intitulée : Négations, l'auteur passe en revue les inventions de la science et de l'industrie, et décrit la triste situation souvent faite aux auteurs des découvertes les plus utiles, et il montre combien il est imprudent de nier, de parti-pris, des faits encore inexpliqués, et conjure le monde savant de s'occuperdes phénomènes qui sont encore dans le domaine du merveilleux pour les faire entrer dans celui de la science.

M. le Dr Pamard rend justice au mérite littéraire du travail de M. Limasset, mais il déclare que, selon lui, les faits rapportés précédemment par l'auteur n'appartiennent pas à la science. MM. Mascle et Delaly appuient l'observation de M. Pamard. M. Limasset répond qu'il se propose d'établir, dans une prochaine lecture, que les faits cités par lui relèvent de la science.

Les comptes du Trésorier, pour l'année 1893, sont renvoyés à la commission de vérification composée de MM. Thomas et Nicolas.

---

*Séance du 2 février 1894.* — Présents : MM. Pamard, Tiquet, abbé Durand, Dr Villars, Marthe, Limasset, Labande, Périer, Nicolas, Bruguier-Roure, Mascle, Réguis, Mouzin, Sagnier, Reynaud.

Présidence de M. le Dr Pamard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. Mordon, président élu pour les années 1894 et 1895, trop souffrant pour se rendre à l'Académie, ne sera installé, ainsi que les autres membres du bureau, que dans une prochaine séance;

Digitized by Google

Il annonce la démission de M. Bourges, récemment élu président de la section des lettres et non installé ; les élections pour son remplacement sont fixées à la séance de mars.

Lecture est donnée du rapport de MM. Thomas et Nicolas, sur la gestion du trésorier pendant l'année 1893 ; il résulte de ce rapport que la somme restant en caisse, à la fin de l'exercice, s'élève à 187 fr. 10.

Les recettes prévues, pour l'année 1894, s'élevant à 1958 fr. 50, la somme disponible pour l'exercice courant est ainsi portée à 2.145 fr. 60.

L'Académie approuve ces comptes et vote des remerciments à M. Tiquet, son trésorier.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société de l'union centrale des arts décoratifs priant les membres de l'Académie de prendre connaissance d'une lettre de son président, M. Georges Berger, contenue dans une brochure jointe à la circulaire. Des bulletins d'adhésion sont mis à la disposition des membres qui voudraient participer comme délégués au Congrès des arts décoratifs ; — d'une lettre du Comité exécutif du Congrès international d'hygiène et de démographie, invitant l'Académie de Vaucluse à se faire représenter au VIII[e] Congrès qui se tiendra à Budapest, du 1[er] au 9 septembre 1894. L'Académie prie M. le docteur Pamard de vouloir bien la représenter.

Avant de reprendre l'ordre du jour, M. le Président annonce la mort de M. d'Audeville, enlevé presque subitement à l'affection de sa famille et de ses amis. L'Académie perd en M. d'Audeville un de ses membres les plus distingués et les plus assidus à ses séances. M. Limasset est prié de vouloir bien donner connaissance des paroles qu'il a prononcées sur la tombe de notre regretté collègue, pour qu'elles soient insérées dans les Mémoires.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Labande sur les manuscrits de la bibliothèque d'Avignon, provenant de la librairie des papes du XIV[e] siècle. Après avoir exprimé le regret que beaucoup de manuscrits du palais apostolique signalés par les inventaires aient disparu, il passe en revue ceux qui ont été certainement recueillis d'abord par les couvents, ensuite par la bibliothèque d'Avignon. C'est la partie de la *Somme* de saint Thomas, donnée par Jean XXII aux dominicains, la *Bible* de l'antipape Clément VII, laissée aux Célestins, le *Missel* du même, œuvre de Michel Bouteiller et de Jean de Toulouse, provenant encore des Célestins, un *Ordo Romanus* et un autre pontifical de la chapelle des papes, advenus par l'intermédiaire du chapitre de la Métropole. Ces deux derniers surtout sont importants pour l'histoire liturgique et religieuse, et M. Labande, en tâchant de retrouver quels en ont été les auteurs, en publie plusieurs passages intéressants et inédits, notamment sur le cérémonial des conciles.

M. Tiquet lit une pièce de vers intitulée : *La sœur du Tasse*, dans laquelle il décrit l'arrivée à Sorrente, chez sa sœur, du poète vieilli, désabusé, mais ayant encore tout son génie.

La lecture de M. Rey, portée au programme, ne pouvant être faite, M. Labande donne lecture d'une étude sur les mœurs avignonaises des XIV[e] et XV[e] siècles, intitulée : *Autour du mariage*.

Digitized by Google

M. Sagnier fait part à l'Académie d'une trouvaille archéologique qui a eu lieu ces jours derniers sur le territoire de Sorgues, près la colline de Sèves ; il a été exhumé un mobilier funéraire, consistant en trois urnes en terre, deux petites fioles en verre irisé dites lacrymatoires et un couvercle en bronze avec son anse. A côté de ces divers objets se sont trouvés des cendres et des débris d'ossements calcinés, que le feu n'avait pas détruits. Étant donné que, dans la Gaule Narbonnaise, la coutume de la sépulture par incinération a pris fin vers le commencement du III[e] siècle, on doit en conclure que ces restes funéraires, d'origine gallo-romaine, sont antérieurs à cette époque. Ce qui donne à cette découverte une valeur historique et archéologique, c'est qu'elle apporte un document de plus à l'attribution de la colline de Sève comme emplacement de l'antique oppidum de Vindalium, cité par le géographe Strabon et par les historiens latins. M. Sagnier a rappelé qu'il y a environ 20 ans, à l'aide de divers documents qu'il a recueillis, il est *le premier* qui ait déterminé le véritable emplacement de Vindalium, à l'encontre des attributions plus ou moins hasardées qui avaient été présentées jusque-là. C'est un point acquis à la géographie ancienne de notre région.

---

*Séance du 10 mars 1894.* — Présents : MM. Pamard, Limasset, Labande, Rochetin, Thomas, Pilate, abbé Grimaud, Mouzin, Vallentin, Reynaud.

Présidence de M. le Dr Pamard.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. — M. Mordon, président élu, n'ayant pu se rendre à l'Académie, l'installation du nouveau bureau est renvoyée à la séance d'avril.

M. le Président dépose sur le bureau les procès-verbaux des séances du Conseil général de Vaucluse dans sa session d'août 1893. Il donne connaissance du rapport de M. le Préfet concernant l'Académie et du discours prononcé par ce haut fonctionnaire dans la séance du 7 septembre 1893. Dans ce discours, M. le Préfet fait remarquer au Conseil général qu'il n'a pas seulement mission de veiller aux intérêts matériels du département, mais qu'il a aussi la garde de ses intérêts intellectuels et moraux ; il demande énergiquement le rétablissement de la subvention dont jouissait autrefois l'Académie. A la suite de cette lecture, l'Académie vote des remerciements à M. Gaston Carle, préfet de Vaucluse, et décide que cette délibération sera portée à la connaissance de M. le Préfet par les soins du bureau.

Il est procédé à l'élection d'un président de la section des lettres et arts en remplacement de M. Bourges, démissionnaire. M. Limasset est élu à l'unanimité par acclamation.

M. le capitaine Pilate donne lecture d'une nouvelle intitulée : *Au premier sang,* dans laquelle il fait le récit véridique d'un duel entre deux soldats, dans lequel il était témoin.

M. Labande, au nom de M. Rey, donne lecture d'un travail sur les relations de François 1[er] avec la ville d'Avignon.

*Le Secrétaire,*
REYNAUD.

*Le Président,*
PAMARD.

---

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE VAUCLUSIENNE.

## La vallée de l'Aiguebrun. — Le rocher du fort de Buoux. La combe de Lourmarin.

Description de la vallée de l'Aiguebrun et du rocher du fort de Buoux. — Vestiges des différentes occupations qui se sont succédé dans la vallée de l'Aiguebrun, depuis les âges de la pierre et du bronze jusqu'aux temps historiques : abri sous roche vulgairement appelé *Baumo di peirard* ou grotte des pierres à fusil, ayant recouvert un atelier moustérien; grottes naturelles formées par la rencontre de deux blocs de rocher éboulés, qui furent utilisées pour l'habitation et la sépulture, aux époques de la pierre polie et peut-être du bronze; fouille d'une de ces grottes par M. Louis Jullian, nombreux objets néolithiques et ossements de 11 individus qu'il en a extraits; trésor de l'âge du bronze, se composant de douze pièces, et hache à douille de même métal, trouvées « au pied du fort »; traces de cabanes artificielles en clayonnage appuyées contre les rochers; anciens cuviers et cercueils creusés dans le roc. — Plateau du rocher du fort, ayant probablement servi d'assiette à un camp et à un atelier néolithiques, ainsi qu'à un *oppidum* ou *castellum* gallo-romain remplacé, au moyen âge, par le château fort de Buoux. Vestiges de toutes ces époques provenant du rocher du fort : haches en pierre polie, pointes de flèche en silex, à pédoncule et à ailerons, ou en forme d'amande, nombreux éclats de silex, fragments de poteries néolithiques; pointes de flèche en bronze, à pédoncule et à ailerons : monnaies gauloises, celtibériennes, grecques et romaines; objets gallo-romains recueillis au même endroit, tels que tessons de poterie samienne, hipposandale, casserole en bronze. — Monument votif au dieu *Ventur*, dont le nom s'est conservé dans le vocable provençal *Ventour*, devenu *Ventoux* en français. — Importance et tracé des deux voies romaines secondaires qui reliaient la vallée de la Durance à celle du Calavon, par la combe de Lourmarin. — Ruines du fort de Buoux; monnaies et pointes de flèche du moyen âge ramassées autour de ces ruines; esquisse historique du fort par J. Courtet.

Un des sites du département de Vaucluse les plus pittoresques et les plus intéressants à visiter pour l'archéologue et l'historien, c'est la petite vallée de l'Aiguebrun, qui se creuse à 4 kilomètres au Sud-Est du village de Bon-

Digitized by Google

nieux. Située entre le haut plateau des Claparèdes (1), au Nord, et la chaîne du Léberon (2), au Midi, cette vallée s'étend en longueur, depuis la combe de Lourmarin, où elle commence, au couchant, jusqu'au village d'Auribeau, au levant, sur un parcours de 7 kilomètres, et va s'élar-

(1) Le nom de *Claparèdes* donné à ce haut plateau est un mot de la langue vulgaire francisé, qui signifie « terrains pierreux, couverts de tas de pierres ». Ces tas de pierres sont, paraît-il, des éboulis d'anciennes cabanes en pierres sèches, ayant une origine préhistorique ou tout au moins gauloise. Voici comment un ancien curé de Buoux, M. l'abbé Gay, a parlé des tas de pierres dont ce plateau est parsemé, à la page 87 d'une brochure intitulée *Histoire du village, du château et du fort de Buoux :* «On voit sur l'immensité de la plaine des Claparèdes une multitude innombrable d'énormes tas de pierres nommés clapiers dans la langue provençale.... Quand on a voulu changer de place quelques-uns de ces clapiers, on a trouvé au-dessous, d'après ce qui nous a été assuré, un terrain noir, ainsi que des ossements calcinés et mêlés avec des débris de poteries, restes d'ustensiles de ménage. Cette découverte nous porte à croire que le plus grand nombre de ces clapiers ne serait pas autre chose que les ruines d'autant de cases ou cabanes gauloises qui couvraient jadis cette immense plaine. » Dans les *Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, tome IV, page 55, notre érudit collègue, M. Garcin, a fait connaître les nombreuses découvertes néolithiques de la vallée de l'Aiguebrun et du vaste plateau des Claparèdes, sur lequel les cultivateurs, au fur et à mesure des défrichements, ont bien souvent mis à découvert des haches en pierre polie. Dans une lettre du 4 novembre 1890, où il nous fournit, avec son extrême obligeance habituelle, de nombreux renseignements sur les trouvailles faites dans ces parages, il mentionne les 43 haches néolithiques de toutes dimensions, en jadéite, amphibolite ou autres roches, qui font partie de sa riche collection et qui proviennent soit du plateau des Claparèdes, soit du versant septentrional du Léberon. Il résulterait donc, tant des fréquentes trouvailles de haches en pierre polie faites sur ces terrains que de la préexistence de nombreuses huttes en pierres sèches, que cet immense plateau, aujourd'hui à peu près désert, a été habité à des époques reculées.

(2) Les anciens titres portent Leberon et non Lubéron, comme on l'écrit habituellement. Ce nom a sans doute une signification celtique que nous ignorons.

La chaine du Léberon, qui limite la vallée de l'Aiguebrun au midi, a 45 kilomètres de long, 4 kilomètres et demi de large, et 800 mètres de hauteur moyenne. Géologiquement, elle appartient au miocène. Rappelons les belles découvertes d'ossements fossiles de vertébrés : lions, sangliers, gazelles, hipparions, qui y ont été faites par M. Albert Gaudry et qui ont assimilé ce massif avec les rochers de Pikermi, près d'Athènes.

Digitized by Google

gissant et se rétrécissant tour à tour depuis son entrée, où elle n'atteint pas, en largeur, plus d'une vingtaine de mètres (1). Arrosée par le ruisseau qui lui a donné son nom et dont les claires eaux serpentent au fond de son thalweg (2), elle élève, à droite et à gauche, des talus boisés, sur lesquels ont roulé pêle-mêle, des hautes falaises rocheuses qui les surmontent, des blocs de toutes dimensions (3). Quand on y pénètre par la combe de Lour-

(1) Trois vallons s'ouvrent à gauche, dans la vallée de l'Aiguebrun, lorsqu'on la remonte depuis son entrée. Ce sont d'abord, derrière les ruines du prieuré de Saint-Symphorien, ceux d'Aurons et du château de Buoux ; et, cinq cents mètres plus loin, celui de Buoux, dans lequel s'abrite le petit village de ce nom.

Le château de Buoux, qui fut acquis au XV^e^ siècle par la famille de Pontevès, et qui appartient actuellement à celle des d'Anselme, de Bonnieux, est situé dans la partie supérieure du vallon dit du Château. Les bâtiments qui le composent aujourd'hui accusent deux époques bien distinctes : la partie la plus ancienne est du moyen âge et fut la demeure de la branche des Pontevès-Buoux, qui acquit une certaine réputation dans la carrière des armes et en faveur de laquelle Louis XIV érigea la seigneurie de Buoux en marquisat ; l'autre partie, qui n'a jamais été achevée, est du XVIII^e^ siècle.

Dans le parc, à gauche en entrant, se trouve une fontaine basse, surmontée d'un verseau de l'époque romaine, et sur le socle de laquelle se voit une inscription antique où l'on distingue ce fragment de mot : .... VXELICVS. (C. Moirenc, *La combe de Lourmarin, étude de stratégie ancienne et de fortification,* page 17.)

A la base du vallon du château de Buoux, s'ouvre à gauche le vallon d'Aurons, renfermant, à sa partie supérieure, le château moderne de ce nom, qui appartient à M. Pierre Guillibert, et autour duquel ont été pareillement trouvés différents débris d'antiquités. (*Ibidem.*)

(2) Le nom d'Aiguebrun ou de Jabron, que porte ce ruisseau veut dire, en provençal, eau noire, et vient sans doute de ce que ses bords qui sont et qui étaient autrefois surtout très boisés, répandent sur lui une ombre épaisse.

Il existe dans la région du Sud-Est deux autres cours d'eau qui portent le nom de Jabron : l'un se jette dans le Roubion, près de Montélimar (Drôme); l'autre est un affluent du Verdon (Basses-Alpes).

(3) Tous ces blocs, grands et petits, se sont détachés des falaises rocheuses qui couronnent les bords de la vallée et qui appartiennent au dépôt tertiaire du miocène, vulgairement appelé molasse coquillière. Il existe près du pont de la Teulière, sur la rive gauche de l'Aiguebrun, un amoncellement considérable de ces blocs, un remarquable chaos, qui, comme tous ceux du même genre, doit être le résultat d'un tremblement de terre.

Digitized by Google

marin, deux kilomètres environ après avoir dépassé la svelte et jolie tour romane de l'ancien prieuré de Saint-Symphorien, s'élevant à mi-flanc sur la gauche (1), on parvient au pied d'un gigantesque rocher, complètement isolé des massifs voisins et placé en travers du passage, qu'il semble vouloir vous disputer. C'est le rocher du fort de Buoux, formidable bastion naturel, dont le plateau supérieur, escarpé et dominant, accessible sur un seul point, au couchant, fut utilisé pour la défense dès les temps les plus reculés (2) : d'abord aux âges de la préhistoire, où il servit probablement d'assiette à un camp néolithique, si l'on en juge par les traces d'occupation de cette époque lointaine qui y ont été constatées ; ensuite, pendant les périodes gauloise et gallo-romaine, où au refuge de la pierre polie dut succéder un *oppidum* ou un *castellum* gallo-romain, ainsi qu'on peut l'inférer des antiquités de ces temps qui y ont été signalées ; et enfin plus tard, au moyen âge, où sur ce même emplacement fut construit un château fort, pour l'occupation duquel, lors des guerres religieuses du XVI^e^ siècle, catholiques et protestants luttèrent avec acharnement, qu'ils prirent et reprirent tour à tour, et dont il reste de très intéressantes ruines. La situation de ce rocher, si bien fortifié par

(1) La chapelle de Saint-Symphorien et l'élégant campanile, aux baies ornées de fines colonnettes, qui lui servait de clocher, représentent, avec quelques vieux pans de mur, un ancien prieuré de ce nom qui dépendait, au moyen âge, de la riche abbaye de Saint-Victor, de Marseille. Ces intéressantes ruines, qu'il conviendrait de classer parmi les monuments historiques, appartiennent aujourd'hui à M. Mille, ancien négociant d'Apt, qui a bâti, au-dessous, une maison de campagne. (J. de Terris, *L'ermitage de St-Symphorien.*)

(2) Le rocher du fort de Buoux s'élève à 50 mètres environ au-dessus de la vallée de l'Aiguebrun, et son plateau supérieur a 600 mètres à peu près de long sur 40 de large. Cette dernière dimension diminue au fur et à mesure qu'on avance vers l'extrémité méridionale, qui en est le point culminant, le rocher s'inclinant assez sensiblement du midi au nord. On ne peut accéder aisément au plateau du fort que du côté du couchant, par une pente naturelle que présente le rocher en cet endroit, et sur laquelle un chemin a été tracé au ciseau.

Digitized by Google

la nature, était très importante en ce qu'il était au point de jonction de plusieurs voies fort suivies, ayant relié de toute antiquité la vallée de la Durance à celle du Calavon et à la ville d'Apt. Particulièrement dans les temps troublés du moyen âge, où l'on était continuellement en guerre, cette forte position fut la clef de ces passages (1). Il ne faut donc pas s'étonner si les différents partis se la sont constamment disputée.

Nous signalerons d'abord, dans ce travail, les vestiges des occupations anciennes qui se sont succédé soit dans la vallée de l'Aiguebrun, soit sur le rocher du fort ; nous indiquerons ensuite le tracé des différents chemins ou passages qui se croisaient en cet endroit.

Il y a vingt-cinq ans, M. Émile Arnaud, d'Apt, savant géologue et préhistorien, signala l'important atelier mous-

(1) Le fort de Buoux, que, suivant J. Courtet, « la commune d'Apt songea, de bonne heure, à faire servir à sa défense et qui a joué un grand rôle dans son histoire », était le plus important, mais n'était pas le seul poste fortifié qui existât au moyen âge dans la vallée de l'Aiguebrun, pour défendre les passages par lesquels un corps de troupes ennemies pouvait essayer de s'avancer jusqu'à Apt. Lorsqu'on entre dans la vallée de l'Aiguebrun, on rencontre, peu de temps après, au bord de l'ancienne route de Marseille à Apt, le Rocher de la Tour, ainsi nommé d'une tour de défense qui s'y élevait autrefois, et au sommet duquel on voit trois silos ayant servi à contenir l'eau et l'approvisionnement en grains destinés aux soldats chargés de sa garde. Un peu plus loin, presque en face de l'entrée du vallon du château, par où passait la même route, existe un autre fortin, aux murs percés de meurtrières, qui dépend aujourd'hui du moulin Beluguet et sert de fenil. Mentionnons aussi le château de Buoux, situé dans le vallon de ce nom; au bord de l'ancienne route, et qui fut dans le principe un château fort.

Comme la vallée de l'Aiguebrun, la combe de Lourmarin qui la précède et que suivait le chemin ayant relié, de toute antiquité, la vallée de la Durance à celle du Calavon, était pareillement défendue, le long de son parcours, par une succession de petits forts. On en trouvera l'énumération dans la brochure intitulée : *La combe de Lourmarin, étude de stratégie ancienne et de fortification,* par Camille Moirenc, qui a cru pouvoir attribuer la première pensée de ces fortifications à la peuplade gauloise des *Vulgientes,* ayant occupé ce territoire avant l'arrivée des Romains. Si cette pensée remonte plus haut que le moyen âge, il y aurait plutôt lieu, suivant nous, de l'attribuer à ce dernier peuple.

Digitized by Google

térien de l'abri sous roche, situé dans ce vallon, auquel les gens du pays ont donné l'appellation vulgaire de *Baumo di Peirard* ou grotte des pierres à fusil, et d'où il avait extrait un grand nombre de couteaux, de grattoirs, de têtes de lance et de flèches en silex, ainsi que des ossements de cheval, de bouquetin, de cerf, de lapin et d'une espèce de petit chamois (1).

En 1885, notre savant collègue, M. Nicolas, publia dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* page 214, un article ayant pour titre *Une excursion à Bonnieux et à Buoux,* où il relata d'intéressantes découvertes faites, l'année précédente, dans la vallée de l'Aiguebrun, par M. Louis Jullian, de Marseille, qu'il y avait rencontré (2). On doit à cet explorateur la mise au jour dans une grotte funéraire, ayant peut-être servi, tout d'abord, à l'habitation et située au bord du chemin qui conduit de Bonnieux à Buoux, dans l'intervalle compris entre le moulin Beluguet et la Teulière, d'un grand nombre d'objets de l'époque robenhausienne. Avec onze squelettes humains, il en fut extrait toute une série de poteries, des ossements d'animaux, des

(1) *Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quaternaire dans le Sud-Est de Vaucluse,* dans les *Annales de la Soc. litt., scient. et artist. d'Apt,* an. 1866, p. 1, et tirage à part chez Savy, libr. de la *Soc. géolog.*, Paris, 1868.

M. Arnaud raconte, dans son opuscule, que la *Baumo di peirard* lui avait été signalée par M. Jules de Terris, actuellement notre collègue à l'Académie de Vaucluse, et que celui-ci lui en avait rapporté des silex et des os de bouquetin. Ce savant a fait aussi connaître que cet abri sous roche avait été précédemment visité par Requien, qui lui avait assigné l'époque du dépôt à hipparions de Cucuron.

(2) M. Nicolas nous apprend, dans cet article, qu'on doit à M. Louis Jullian la découverte de deux squelettes humains, trouvés le premier, dans la grotte des *Baoussé-Roussé,* de Menton, la même d'où M. Rivière en exhuma plusieurs autres, et le second, dans une caverne de Saint-Saturnin-d'Apt. Comme les squelettes de Menton, celui-ci était couché sur le côté et avait, comme eux, autour des vertèbres du cou, un collier de coquilles marines (Torques ou Turbo). Il avait été fixé par M. Jullian, dans sa position naturelle, sur un bloc de ciment et de plâtre du poids de 4 à 500 kilogrammes environ. Ces différents squelettes appartiennent aux temps paléolithiques.

Digitized by Google

pointes de flèche ou de javelot en silex, à peine ébauchées, des haches polies, des percuteurs, des aiguilles en os, des poinçons, des polissoirs, etc. Trois ou quatre silex de cette grotte avaient un caractère moustérien, comme ceux de l'abri sous roche précédemment mentionné ; tout le reste appartenait aux temps néolithiques. Parmi les poinçons, on en voyait un taillé dans le tibia d'un échassier, un héron peut-être ; cette pièce curieuse était très effilée et d'une conservation parfaite. On remarquait aussi, au nombre de ces objets, une aiguille en os, large, plate, recourbée, et munie d'un double chas, de plusieurs millimètres d'ouverture, ayant probablement servi à coudre des vêtements en peau de bête avec un solide boyau, en guise de fil. Au nombre des poteries, nombreuses et variées, « une sphérique, dit M. Nicolas, presque entière, à goulot évasé, qui portait sur ses flancs deux anses opposées, rappelant vaguement une flûte de Pan, formée par une bande de terre large de 3 ou 4 centimètres, et longue d'au moins 10 à 12, où se trouvent pratiqués une quinzaine de tubes verticaux, accolés et réunis, dites anses tuyautées, méritait cette courte description. On devine le mode de suspension, où la corde, revenant sur elle-même pour utiliser chaque tube, formait un véritable accouplement de moufles. Elle a 0,22 de hauteur, 0,60 de circonférence à sa partie la plus renflée, et 0,06 de diamètre, au goulot. » Les ossements d'animaux extraits de cette grotte appartenaient au *Bos primigenius*, à la *Capra primigenia*, au *Cervus Canadensis*, au *Cervus capreolus*, au *sus Scrofa*, au renard et au chien. Sur cinq crânes bien conservés et qui furent examinés par M. Nicolas, deux étaient dolychocéphales, et trois mésaticéphales. Pas de brachycéphale, ni de sous-brachycéphale. Il y avait donc déjà croisement de race, ou sinon, sur place, modification dans l'espèce. Les mâchoires étaient assez fortes, mais il n'y avait pas de prognathisme, comme chez les nègres. Après examen des autres ossements, dont il donne la conformation et la mesure, notre

Digitized by Google

excellent collègue conclut en disant que les onze squelettes de Buoux accusent une race forte et de taille moyenne.

Au-dessous du fort, le long du chemin qui y conduit, furent tranchés, lors de sa confection, des silos, restes d'anciens foyers, rappelant ceux qui furent fouillés, il y a une dizaine d'années, à un kilomètre environ au nord de Villeneuve-lez-Avignon, par M. Monier, et ceux que notre savant collègue honoraire, M. Henri Fabre, a étudiés dans les bois de Sérignan (1). Comme ceux-ci, les foyers de la vallée de l'Aiguebrun, examinés par M. Louis Jullian, appartenaient au néolithique, ainsi que le démontraient les fragments de poteries de cette époque qu'il y avait trouvés.

Notre excellent collègue, M. Léonce Granet, de Roquemaure, a dans sa collection trois haches en pierre polie, qui ont été ramassées « au pied du fort de Buoux. » Dans sa lettre du 5 février 1894, il nous les décrivait comme suit :

« Une hache en pierre polie, de forme triangulaire, cassée au tranchant, ayant 82 millimètres de longueur et 53 de largeur, au tranchant. Elle est d'un gris bleuâtre, légèrement veiné de nuances fauves.

« Autre hache en pierre polie, cassée au sommet. Les aspérités du plan de cassure sont émoussées. Le tranchant, légèrement oblique, a 46 millimètres de largeur. Elle a 71 millimètres de longueur sur 29 d'épaisseur. Elle est d'un vert sombre avec veines claires blanchâtres et piqûres fauves.

« Autre hache en pierre polie, de forme triangulaire, tronquée accidentellement ; au sommet son tranchant oblique a 47 millimètres de largeur. Elle a actuellement 62 millimètres de longueur. Elle est d'un vert cendré. »

Une des plus curieuses trouvailles préhistoriques qui ait été faite dans la vallée de l'Aiguebrun, est celle que nous

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1883, p. 117 ; procès-verbal de la séance du 7 avril.— *Congrès archéologique de France*, 1882, p. 41-48.

Digitized by Google

a racontée M. Garcin, dans ses lettres du 18 novembre 1890 et 7 avril 1894 : « Lors de la construction de la route, dit-il, sous le fort, à l'endroit où le rocher surplombe, et en face des nombreux tombeaux creusés dans le roc, les ouvriers trouvèrent un magnifique couteau de silex de 52 centimètres de long, qui fut accidentellement brisé en trois morceaux par les ouvriers et vendu par eux à un Marseillais. Le fait, ajoute M. Garcin, me fut rapporté par l'entrepreneur des travaux lui-même, M. Grégoire, de Castellet, homme très sérieux et digne de foi (1). »

Si aux précédentes observations nous joignons celles que nous avons faites nous-mêmes, lors de nos explorations dans ce joli coin de la région, nous dirons qu'on n'y peut faire un pas, sans constater des traces de très anciennes occupations (2). Ce sont principalement, sur la rive droite du ruisseau, le long des talus bien abrités et exposés au midi :

1° Quelques rares baumes ou abris sous roche, s'ouvrant dans le flanc des falaises rocheuses, et que l'homme primitif a utilisés pour l'habitation.

2° Des grottes formées par la rencontre de deux blocs de rocher, éboulés de la montagne et tombés de telle façon qu'en s'arc-boutant l'un contre l'autre, à leur som-

(1) Ce magnifique couteau, qui était sans doute néolithique, comme les haches polies ramassées au même endroit et les foyers précédemment décrits, rappelle celui de la période moustérienne qui fut trouvé à Bédoin et qui ne mesurait pas moins de 0,54 de long sur 0,05 de large. (*Congrès archéologique de France*, 1882, p. 48.)

(2) La vallée de l'Aiguebrun a été pour nous, en 1893, l'objet d'une double visite. Nous y sommes allé une première fois le 6 mars, et deux mois après, le 9 mai. La première exploration a été plus particulièrement consacrée aux ruines du fort de Buoux, la seconde, à la vallée de l'Aiguebrun. Nous avons été accompagné, chaque fois, par notre très obligeant collègue de l'Académie de Vaucluse, M. Durand, ancien professeur de mathématiques au lycée de Nimes, et actuellement maire de Bonnieux, qui n'a épargné ni son temps ni sa peine pour nous faire visiter dans tous leurs détails ces lieux intéressants. Aussi, tenons-nous à le remercier ici bien chaleureusement de son concours si empressé et si dévoué.

Digitized by Google

met, ils ont ménagé, au dessous, un étroit réduit, qui a servi pour la sépulture et sans doute aussi pour l'habitation.

3° Des traces de cabanes en clayonnage, qui avaient été appuyées contre les rochers et dont l'ancienne existence se révèle, soit par des alignements horizontaux de trous quadrangulaires à poutrelles équarries, ayant soutenu le toit de ces cabanes, soit par des niches à fronton cintré, ayant fait office de consoles et sur la tablette desquelles on entreposait des lampes ou autres menus objets.

4° De vastes récipients quadrangulaires, creusés dans le rocher avec un outil qui y a laissé sa trace très apparente, et qui ont probablement servi de cuviers à presser le raisin.

5° Enfin, des cercueils entaillés aussi dans la face supérieure des rochers, de différentes époques, et destinés à l'inhumation.

Les grottes et les abris sous roche ne sont pas fréquents, dans la vallée de l'Aiguebrun. Outre l'abri sous roche ayant recouvert de son auvent naturel l'atelier moustérien étudié par M. Émile Arnaud, nous signalerons, entre cet abri et le Moulin-Clos, la grotte des Pigeons qui n'a jamais, que nous sachions, été fouillée sérieusement et qui mériterait de l'être. Ce qui jusqu'à ce jour a puissamment contribué à empêcher son exploration, c'est la grande difficulté de son accès : elle s'ouvre à 5 ou 6 mètres de hauteur sur le flanc à pic du rocher. En face du Moulin-Clos, à peu près à la même hauteur que la précédente, on aperçoit une baume naturelle ou creusée artificiellement dans le rocher, à laquelle on peut monter par un escalier entaillé dans la pierre, et qui a été une dépendance de la petite agglomération de cabanes en clayonnage appuyées contre le pied de la falaise.

Parmi les grottes formées de blocs de rocher faisant l'objet de notre 2°, nous citerons d'abord celle que fouilla M. Louis Jullian, en 1884, et d'où il retira tant d'objets néolithiques. Elle est située, nous l'avons dit, au

Digitized by Google

bord du chemin de Bonnieux à Buoux, entre le moulin Beluguet et la Teulière. Il en existe d'autres, en face du Moulin-Clos, un peu en avant des hautes falaises rocheuses qui se dressent à pic et attirent l'attention par leurs curieuses teintes gris ardoisé, jaune et rouge. On reconnaît qu'elles ont été également fouillées, mais nous ne savons par qui, ni ce qu'on y a trouvé. Connaissant le résultat des recherches de 1884, dans une grotte du même genre, il y a de fortes présomptions pour croire que ces dernières ont été pareillement habitées et ont servi de sépultures, aux mêmes époques de la préhistoire. Peut-être est-ce dans une de ces grottes que furent mis à découvert, en 1873, les douze objets en bronze « trouvés près du fort de Buoux », suivant les termes assez peu précis du *Catalogue* du musée Calvet, et donnés à ce musée par M. Casimir de Millaudon (1). Ce qui nous autorise à faire cette supposition, c'est que, lors de notre seconde excursion dans la vallée de l'Aiguebrun, il nous fut dit à la Teulière, que M. Louis Jullian, qui retira tant d'objets robenhausiens de la grotte sépulcrale située au bord du chemin de Buoux, en avait également extrait un vase en métal. Ce trésor de l'époque du bronze se compose de huit bracelets ou fragments de bracelets, d'une armille, d'une plaque et de deux disques. Après avoir examiné ces différentes pièces, notre excellent collègue, M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts à Uzès, a bien voulu rédiger pour nous la note suivante :

1° « Huit bracelets ou fragments de bracelets de bronze, dont deux presque ronds, ayant 82 millimètres environ de diamètre, et six, dont trois entiers, et trois à l'état de fragments, de forme ovale ; plusieurs sont termi-

(1) Ces objets en bronze sont inscrits au *Catalogue*, sous la rubrique : *Bronzes*, page 379, n° 2502, avec cette désignation : « Douze fragments ou objets antiques en bronze, placés sur un carton, découverts près du fort de Buoux, vers 1873. » A la fin de la note, on lit : « Donné en 1876, par M. Casimir de Millaudon, exécuteur testamentaire. »

Digitized by Google

nés, à leurs extrémités, par des oreillettes rudimentaires et sont ornés de traits verticaux ou obliques d'un diamètre de 53 à 75 millimètres.

2° « Une sorte d'armille, de 50 millimètres de diamètre ;

3° « Une plaque fragmentée de bronze, décorée de bosselures ;

4° « Deux espèces de coupes, cassées en cinq morceaux, en forme de calottes aplaties de 13 à 14 centimètres de diamètre, ayant, au centre, un trou circulaire de 3 centimètres, et ornées, chacune, de sept cercles concentriques de mamelons au repoussé, dont six petits, d'un millimètre, et à chaque périphérie de plus gros mamelons, espacés de un centimètre de milieu à milieu. Ces deux pièces présentent sur les bords trois petites échancrures ayant dû servir à les relier entre elles par des rivets disparus. Elles constituaient alors par leur assemblage une boîte sphéroïdale aplatie, percée, en son centre, pour le passage sans doute d'une hampe, et formant ainsi un de ces bâtons de commandement, comme ceux de cette époque, qui ont été maintes fois signalés. Un trou plus considérable, qu'on remarque près du bord de ces calottes, pouvait fort bien porter une tige latérale munie d'anneaux bruisseurs, formant tintinnabulum et rappelant les sistres égyptiens. En tous cas, ces sphéroïdes perforés, en leur centre, même sans tige latérale, étaient généralement accompagnés de cylindres bruisseurs, à anneaux, qui devaient alors couronner le haut de la hampe.

« D'ordinaire, ces bâtons de commandement ont été rencontrés avec des ceintures de bronze et des haches à ailerons ou à douille, annonçant la fin de la période du bronze et même le plus souvent l'aurore du fer. »

Une de ces haches à douille, trouvée, indépendamment des objets précités, « au pied du fort », nous a été décrite, avec dessin à l'appui, par M. Granet, dans sa lettre du 5 février 1894 :

« Cette hache de bronze, nous écrivait-il, est en forme

Digitized by Google

de coin et à côtés arrondis, avec bélière latérale, et bourrelet à l'entrée de la douille, dont le creux est cunéiforme et va en s'arrondissant vers les bords extérieurs, où les angles longitudinaux disparaissent.

« Elle a 106 millimètres de longueur, 35 de largeur, au milieu, et 46, au tranchant. Son épaisseur augmente du tranchant jusqu'au bourrelet, sous lequel elle atteint 36 millimètres; la douille à 86 de longueur ; son grand diamètre, à l'entrée et dans le plan du tranchant, est de 36, son petit, de 30.

« Cet outil, dont je vous envoie un calque exact, pèse 304 grammes. Il a une belle patine sombre d'un vert intense d'émail. »

Des huttes en clayonnage, avons-nous dit, avaient été appuyées contre les rochers. Dans des trous creusés au moyen d'un outil en métal, reposaient les pièces de bois soutenant les toitures, et des niches avaient été ménagées au-dessous, dans le fond de la cabane, pour y entreposer des lampes ou autres objets d'un usage habituel. Des traces de ces cabanes se remarquent au-dessous de l'ancien prieuré de Saint-Symphorien, soit au levant, soit au couchant de la villa de M. Mille, sous la voûte en encorbellement du magnifique abri sous roche, sous lequel on passe pour monter au fort, et surtout au pied de la belle falaise, en face du Moulin-Clos. En ce dernier endroit, on observe des vestiges de ces anciennes habitations, soit contre les blocs de rocher situés en avant de la falaise, soit au pied même de cet abrupt qui, par sa haute paroi perpendiculaire, bien exposée au Midi, les défendait si bien du vent du Nord. L'homme avait voulu profiter de cette immense muraille naturelle, de cet abri si parfait, et y avait appuyé, à diverses hauteurs, les unes au-dessus des autres, des toitures soutenues à l'aide de rangées de poutrelles ; de même que pour accéder à la baume mentionnée plus haut, il avait pareillement taillé un escalier dans le roc, lui permettant de s'élever jusqu'aux cabanes supérieures. Afin

Digitized by Google

de se garantir de l'eau de la pluie qui, en glissant le long de la falaise, aurait pénétré dans son habitation, il avait pratiqué sur la paroi de la roche, de haut en bas et obliquement, une double rainure par laquelle cette eau s'écoulait à côté. A quelques mètres en contre-bas de l'abrupt, l'Aiguebrun lui fournissait une eau abondante et limpide. Dans notre *Étude sur Uzès aux temps préhistoriques*, pages 13, 17 et 18 (1), nous avons signalé les traces de nombreuses cabanes qui avaient été anciennement établies le long des rochers de molasse du vallon de l'Eure. Ce sont, comme ici, particulièrement sur la paroi extérieure de la grotte artificielle dite vulgairement *Temple des Druides*, des alignements de trous à poutrelles et de petites niches à fronton cintré. Mais, tandis que nous considérons ces abris artificiels du vallon de l'Eure comme datant de l'époque néolithique, autant à cause des silex travaillés de ce temps-là, qui ont été mis au jour au pied de la paroi précitée, que de la forme des trous à poutrelles, qui, ne portant pas trace d'outil, sont ronds et se terminent en pointe dans le fond, les cabanes en clayonnage de la vallée de l'Aiguebrun nous paraissent remonter seulement aux temps historiques, parce que les trous, portant trace de l'outil qui les a pratiqués, sont de forme quadrangulaire. Voici, en effet, ce que nous en concluons : les trous à poutrelles du vallon de l'Eure ont été creusés au moyen d'un silex ou autre pierre dure, taillée en pointe, la roche étant d'ailleurs rendue plus friable par l'eau dont elle était continuellement imbibée, et les pièces de bois ou branches d'arbre, qu'ils étaient destinés à recevoir, simplement appointées à l'aide du feu et de la hache en silex, tandis que les trous de la vallée de l'Aiguebrun ont été pratiqués au moyen d'un outil en métal, et les pièces de bois qui s'y emboitaient, quadrangulaires comme les

(1) *Études d'archéologie et d'histoire sur la ville d'Uzès ; les temps préhistoriques*, Uzès, impr. H. Malige, 1891.

Digitized by Google

entailles, ont été équarries avec un instrument de même nature. Nous ferons la même observation pour les petites niches qui se remarquent dans ces vallées : les unes, celle notamment de la paroi extérieure du *Temple des druides*, ont des surfaces unies, obtenues par le frottement d'une pierre dure, grès ou silex ; les autres, celles de l'Aiguebrun, le furent avec un outil métallique dont elles ont gardé l'empreinte (1). Mais si ces cabanes ne remontaient pas aux temps préhistoriques, nous rappellerons les grottes précédemment mentionnées, formées de blocs de rocher juxtaposés, dont plusieurs s'élèvent au même endroit, en avant de la falaise, et nous ne nous étonnerons pas si, sur les terrasses ou chemins qui y ont été ménagés de main d'homme, à différents niveaux, on observe des débris de poteries de toutes les époques, depuis les néolithiques jusqu'à celles du moyen âge.

Il existe plusieurs cuves vinaires dans la vallée de l'Aiguebrun. Ce sont de grands récipients quadrangulaires, taillés dans des blocs de rocher à surface plate, munis d'une bonde destinée à livrer passage au liquide et à le laisser écouler dans un second récipient de bien moindres dimensions. C'est dans ce dernier que l'homme alors, comme aujourd'hui, puisait le vin au moyen d'un vase pour le verser dans un grand vaisseau, tonneau ou *dolium*,

(1) Il serait intéressant de faire quelques fouilles au pied des blocs de rocher qui, soit au levant, soit au couchant de la villa de M. Mille, portent des traces de ces anciennes cabanes.

Au quartier de Mortisson, situé derrière cette villa, et où le vieux chemin de Marseille à Apt gravissait la pente pour monter dans le vallon du château de Buoux, on a mis au jour de nombreuses tombes construites en pierres plates. L'une de ces tombes, qui fut découverte en jetant les fondations de la maison de campagne de M. Mille, était vraisemblablement celle d'un soldat romain, car outre trois fioles dites lacrymatoires et deux lampes funéraires en argile, elle renfermait un fer de javelot. Cette pièce, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Granet, et dont celui-ci a bien voulu nous envoyer le dessin et la description, pèse 65 grammes et mesure 106 millimètres de longueur sur 39 de largeur. Sa douille conique va jusqu'au sommet du javelot. (Lettre de M. Granet, du 5 février 1894.)

Digitized by Google

dans lequel on le conservait. Nous avons cependant relevé deux de ces cuves vinaires ne se composant que d'un récipient unique, muni d'une bonde à sa partie inférieure. Ces cuviers, qui dépendaient certainement des cabanes en clayonage précitées, ne remontent, comme elles, qu'aux temps historiques. On voit distinctement sur leurs parois intérieures les hachures laissées par l'outil qui les a creusés. Leur taille avec un instrument de métal, d'une part, de l'autre, le récit des historiens de l'antiquité, viennent à l'appui de cette opinion. On sait, en effet, que ce furent les Grecs de Marseille qui apprirent aux populations celtiques du midi de la Gaule à planter la vigne et l'olivier. C'est donc, au plus tôt, à cinq ou six cents ans avant notre ère, qu'on peut les faire remonter. Lors de notre seconde exploration dans la vallée de l'Aiguebrun, nous y avons constaté l'existence de six de ces cuviers.

Le premier qu'on rencontre en la remontant, à partir de Saint-Symphorien, est au bord et à gauche du chemin de Bonnieux à Buoux, un peu avant d'arriver à la grotte en blocs de rocher fouillée par M. Louis Jullian. C'est une des deux cuves à récipient unique, dont nous parlions il y a un instant. On aperçoit seulement, en passant, la bonde circulaire qui s'ouvre dans sa paroi inférieure. Pour examiner le cuvier, il faut monter jusqu'à lui, en gravissant le talus du chemin.

Le second est un peu plus loin, à droite du même chemin, presque en face de la grotte explorée par M. Louis Jullian. Celui-ci est double, et ce n'est pas un trou qui fait communiquer la grande cuve avec la petite, mais une rigole, plus large dans la première moitié que dans la seconde, et accompagnée de chaque côté, dans cette première partie, d'un rebord. On comprend que cette rigole était fermée, à l'endroit où elle se rétrécit, avec une petite vanne, qu'on élevait, au moment opportun, pour laisser passer le liquide.

Digitized by Google

Le troisième cuvier est sur la rive droite du ruisseau qui descend du vallon de Buoux, incliné, du couchant au levant, sur le talus qui borde ce ruisseau, à quelques pas de la Teulière. Celui-ci est le plus spacieux de tous. Sa grande cuve n'a pas moins de 3 mètres 86 de long sur 2 mètres 18 de large, 1 mètre 26 de profondeur, en haut, et 76 centimètres, en bas. Elle est munie, au bas de sa paroi de droite, de deux bondes, dont l'une laissait couler le vin dans une cuve plus petite, et l'autre, dans une rigole allant aboutir à l'angle du rocher, d'où le liquide devait tomber dans un vase, placé au-dessous. Le bord supérieur de la grande cuve porte plusieurs échancrures, ce qui semble indiquer que le cuvier, à de certains moments, était fermé par un couvercle en planches, dont quelques traverses, faisant saillie, s'emboitaient dans ces encoches. Mais une particularité se présente, qu'il n'est pas facile d'expliquer : c'est une rigole creusée à la surface du bloc, à côté de la grande cuve et parallèlement à celle-ci, commençant par une petite excavation circulaire ou godet, descendant presque jusqu'au bas de la cuve, tournant ensuite à angle droit vers elle et y aboutissant. A quoi pouvait donc servir cette rigole ? Contre la paroi orientale du rocher, formant abri par son inclinaison, avait été appuyée une cabane, ainsi qu'on peut l'induire de trois trous à poutrelles pratiqués de main d'homme.

Il existe deux autres récipients du même genre, avec grande et petite cuves, au delà du pont de la Teulière, sur la rive gauche de l'Aiguebrun. L'un est à droite, en sortant du pont, à cent mètres environ de distance. Tout à côté, on remarque au haut d'un bloc de rocher une entaille longitudinale qui a dû soutenir le bord d'un toit de hutte. Le second cuvier est à gauche, à la sortie du pont, et au bord même du ruisseau. Pour celui-ci, les deux cuves sont remplies de terre et envahies par les buissons et les plantes grimpantes, qui en rendent l'examen malaisé.



Digitized by Google

Enfin, le sixième cuvier a été creusé dans un bloc, au pied de la haute falaise, en face du Moulin-Clos. Il ne se compose que d'une grande cuve munie de sa bonde au bas de sa paroi antérieure. Contre ce bloc avait été construite une cabane, ainsi que cela résulte de deux grandes encoches rectangulaires où reposaient les poutres d'une toiture, et de trois petites niches superposées. Le trou d'écoulement de la cuve s'ouvrait dans le paroi qui formait le fond de la hutte.

Des cercueils ont été incisés dans le roc, à la hauteur du Moulin-Clos, sur trois points différents : au bas et un peu en avant de la haute falaise, si richement colorée ; derrière le Moulin-Clos, sur l'emplacement du vieux village ruiné de Saint-Germain (1) ; au pied et au couchant du rocher du fort, le long du chemin qui y conduit. Un certain nombre de ces derniers ont été détruits, il y a une vingtaine d'années, lorsqu'on fit ce chemin. Beaucoup de ces auges funéraires sont de forme trapézoïdale, quelques-unes sont rectangulaires, très peu anthropoïdes, et doivent représenter le cimetière des habitants du vallon et du plateau du fort à plusieurs époques. Elles rappellent celles des Baux que nous avons signalées dans notre mémoire sur cette intéressante localité et qui sont situées à l'entrée du vil-

(1) Il n'est pas facile de reconnaître l'emplacement de cet ancien village, les ruines de ses maisons et de son église ayant à peu près entièrement disparu. On ne voit sur les pentes du roc où il s'élevait, à droite du petit chemin de la vallée, et immédiatement après le rocher du fort, que des cercueils creusés çà et là dans la pierre et quelques moellons épars. C'est tout ce qu'il en reste. M. l'abbé Gay, dans son opuscule, page 68, a pu cependant donner une courte description du plan de son ancienne église, qui était, paraît-il, encore reconnaissable en 1843, et des ruines de laquelle on retira un autel roman, qui sert actuellement de bénitier dans celle du village de Buoux. M. Garcin nous a fait savoir, dans sa lettre du 7 avril 1894, qu'il possède un denier d'argent de Louis-le-Débonnaire, trouvé dans le cimetière dépendant de cette ancienne église et « dont on ne connaît, dit-il, qu'un exemplaire, qui est au Musée de Vienne, en Autriche. »

Digitized by Google

lage, sur l'emplacement de son cimetière antique (1). Parmi les tombes de notre vallon, il en est de gallo-romaines, témoin celle au pied du fort, où furent recueillis, à côté d'un squelette de femme, cinq bracelets en bronze fermés et ornés de dessins géométriques, dont quatre, de forme ronde, et le cinquième plat, plus trois bagues de même métal (2).

Ainsi donc, pour nous résumer, il résulte des nombreuses découvertes et observations faites dans la vallée de l'Aiguebrun, que l'homme y a vécu, dès les temps les plus lointains, et à quatre ou cinq époques différentes : d'abord aux âges de la préhistoire, sous la période paléolithique dite moustérienne et sous celle de la pierre polie ou robenhausienne; puis à la fin de l'époque du bronze, et plus tard enfin, lors de l'occupation gauloise ou gallo-romaine. L'homme s'y était fixé, parce qu'il y avait rencontré tout ce qui était de nature à le retenir : en bas, le long des abrupts exposés au midi, des grottes et des abris sous roche, qu'il utilisait pour son habitation et parfois aussi, pour la sépulture; des blocs de molasse, qu'il entamait plus tard avec l'outil de métal et contre lesquels il appuyait des cabanes en clayonnage; des sources abondantes, qui

(1) *Les Baux dans l'antiquité,* pages 14 et 15, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* année 1890, page 8, et tirage à part, Impr. Seguin, même année, Avignon, in-8° de 38 pages.

(2) Ces huit objets en bronze font partie de la belle collection de M. Garcin, où nous les avons examinés. Il avait eu, d'autre part, l'obligeance de nous en envoyer le croquis et la description, dans sa lettre du 4 novembre 1890. Les quatre bracelets, de forme ronde, ont un diamètre de 8 centimètres. Le cinquième, qui est plat, a une surface de 12 millimètres de haut. Une des bagues, assez curieuse pour être décrite, est munie de deux chatons; l'un, le plus grand, placé à sa partie supérieure, se compose de deux petits disques en bronze superposés, de 10 et de 15 millimètres de diamètre, ayant perdu la pierre qui en ornait le milieu; l'autre, à la partie inférieure de l'anneau, est formé de trois petits disques juxtaposés, dont les deux extrêmes, de chaque côté, sont ornés d'une turquoise. La plus petite des trois bagues, qui a seulement une ouverture de 5 millimètres, a dû appartenir à une petite fille.

Digitized by Google

suffisaient largement à ses besoins (1) ; en haut, sur le Léberon et les Claparèdes, d'épaisses forêts, qui lui fournissaient, outre le bois nécessaire à son foyer, le gibier tué ou capturé pendant ses chasses et servant à son alimentation. L'homme de la pierre polie particulièrement dut tirer parti du plateau escarpé du fort, si bien disposé par la nature pour l'établissement d'un de ces camps néolithiques, dont on a quelquefois retrouvé les vestiges.

Pour peu qu'on se soit occupé d'archéologie préhistorique, on connaît de réputation le camp néolithique de Peu-Richard, près de Saintes, l'un des retranchements les plus caractéristiques de cette époque, découvert par le baron Eschassériaux, qui, avec les objets en provenant, a formé dans sa propriété de Thénac, un musée du plus haut intérêt. Les fossés de ce refuge, creusés dans la craie, ont fourni des milliers de haches polies, grattoirs, percuteurs, silex et poteries (2). Mais tandis que ce camp de la pierre polie a laissé assez de vestiges significatifs pour le faire reconnaître, consistant non seulement en objets innombrables recueillis à sa surface, tels que poteries et silex caractéristiques, mais aussi en fossés et levées en terre, ici nous n'avons, pour établir l'existence d'un refuge de ces temps éloignés, que quelques indications de la première espèce, les retranchements, s'il en a existé, ayant disparu, par suite des remaniements ultérieurs. Nous disons « s'il en a existé » ; on peut se demander, en effet, si

(1) Outre le ruisseau de l'Aiguebrun, qui prend naissance au haut de la vallée et la parcourt dans toute son étendue, sans jamais tarir, il existe, non loin de la Grotte des Pigeons, une fraîche fontaine qui sourd dans une baume, dite en provençal la *Baumo de l'aigo,* ou grotte de l'eau, et plus bas, à côté de la Teulière, une autre source qui s'échappe du talus gazonné.

(2) G. de Mortillet, *Le préhistorique,* à la page 10 de la préface.

La qualification de *camp néolithique*, donnée au haut plateau de Peu-Richard, a été cependant mise en doute par M. le lieutenant-colonel de la Noë, dans ses *Principes de la fortification antique*, 1er fascicule, page 26, note 1 ; celui-ci croit qu'on pourrait peut-être y voir un lieu de sépulture et de pieux pèlerinage.

Digitized by Google

l'homme avait pris la peine d'élever un mur d'enceinte autour du plateau, et s'il ne s'était pas contenté des profonds abrupts qui l'isolaient presque complètement de toutes parts et pouvaient défier une attaque. On n'en suppose rationnellement l'existence que sur deux points où il était plus facilement abordable : au levant (1), et surtout au couchant, où était son entrée naturelle, qui dut être défendue dès les temps primitifs, comme elle le fut au moyen âge, ainsi que cela résulte des ouvrages qui y furent construits à cette dernière époque et qui subsistent encore.

Quoi qu'il en soit, l'homme des temps néolithiques a laissé sur ce rocher des témoignages certains de son séjour. On y a fréquemment trouvé des débris de poteries de cette époque, des éclats de taille de silex, des haches en pierre polie et des pointes de flèche. M. Garcin a ramassé lui-même sur ce plateau une pointe de flèche en silex, en forme d'amande, et une dizaine d'éclats de même nature, qui feraient penser que, comme l'Esplanade du village des Baux, cette roche escarpée a servi d'assiette à un atelier de la pierre polie (2). A la page 81 de son *His-*

(1) A la page 15 de sa brochure déjà citée, M. Moirenc a signalé, comme suit, ce point du plateau du fort qui, du côté du levant, était assez facilement accessible : « Le fort de Buoux était également accessible du côté de l'Est, par un talus très raide en terre qui s'élève, de ce côté, contre une partie du rocher. Le sommet de ce talus arrive à 1 mètre ou 1 mètre 50 seulement en contrebas de l'arête supérieure du premier fossé de la forteresse. Ce point seulement aurait été accessible, si les abords l'eussent été. Il suffisait donc de monter jusqu'au haut du talus et de franchir cette faible hauteur pour arriver sur le rocher, mais cette entreprise était tellement difficile et pleine de périls pour les assiégeants, que nous doutons fort qu'elle ait été mise une seule fois à exécution. Cependant on trouve sur le sol, de ce côté du fort, de petites flèches barbelées, des débris de lances et autres qui prouveraient que la forteresse a soutenu des attaques de ce côté. »

(2) A ce point de vue, on peut faire un rapprochement entre le plateau du fort de Buoux et celui des Baux. Dans l'article que nous avons intitulé : *Les Baux dans l'antiquité*, page 32, nous avions mentionné les nombreux fragments de poteries néolithiques qui se font remarquer à l'extrémité

Digitized by Google

*toire du village, du château et du fort de Buoux*, M. l'abbé Gay dit qu'il possède un certain nombre de haches polies « trouvées au fort de Buoux ou dans les environs. » Dans son *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, au mot *Buoux*, J. Courtet signale une hache en serpentine, qu'on a, dit-il, « découverte dernièrement au même endroit », c'est-à-dire sur le rocher du fort. M. le docteur Bonnet, de Bonnieux, possède une pointe de flèche en silex, à pédoncule et à ailerons, et une autre en bronze, de semblable forme et de même provenance (1). Lors de notre première excursion à Buoux, le 9 mars 1893, le nommé Blanc, facteur à Bonnieux, nous dit y avoir recueilli, depuis peu, une autre pointe de flèche en silex, taillée de la même façon que la précédente. Enfin, M. Granet a, dans sa collection, quelques tessons de poterie robenhausienne provenant, nous a-t-il écrit, « d'une grotte du fort de Buoux (2) ». Telles sont les quelques trouvailles néolithi-

méridionale de son plateau de l'Esplanade, lorsqu'un de nos collègues, M. le lieutenant de Kesling, en y faisant fouiller les terres, mit à découvert une quantité assez considérable d'éclats de silex, qui vinrent confirmer nos premières observations et prouver qu'en cet endroit avait existé un atelier de la pierre.

(1) Outre la pointe de flèche en silex et celle en bronze provenant du plateau du fort, M. le docteur Bonnet possède une centaine de haches en pierre polie, de toutes grandeurs, trouvées sur le territoire de la commune de Bonnieux ou des communes environnantes, plus deux haches en bronze et à douille, qui ont été ramassées près de Ménerbes, et deux autres flèches de même métal, dont l'une, à pédoncule et à ailerons, provient du fort de la roche d'Espeil, et l'autre, à douille, du vallon du village de Buoux. Les haches en bronze ont, la plus grande, 11 centimètres de longueur, 6 de largeur, au talon, et 6 1/2 au tranchant; la petite, 8 1/2 de longueur, 3 de largeur, au talon, et 4, au tranchant. Les cinq objets en bronze que nous venons de décrire appartiennent à la dernière époque de ce métal; spécialement, les deux haches et la pointe de flèche, à douille, sont de la fin de cette époque. (Lettres de M. Durand, avec croquis, des 14 et 31 mars 1893, et du 13 avril 1894.)

(2) Aujourd'hui encore, quand on parcourt le rocher du fort, on remarque, à sa surface, parmi beaucoup d'autres débris de différents âges, un assez grand nombre de menus fragments de poterie néolithique.

Parmi les tessons que possède M. Granet, « en figure un avec anse tubu-

Digitized by Google

ques qui, à notre connaissance, ont été faites sur le plateau du fort, mais combien d'autres que nous ignorons !

L'occupation du rocher du fort s'est continuée aux temps historiques.

Les *Vulgientes*, peuplade gauloise du pays d'Apt, qui occupaient les vallons et les plateaux d'alentour, où il semble que leurs grossières bourgades aient laissé des traces, devaient, en cas de guerre et de danger, se retrancher sur ce rocher, devenu sans doute alors l'assiette d'une de ces places fortes que César, dans son récit de la guerre des Gaules, a qualifiées d'*oppida*, et dont le *Castellar*, à l'entrée de la combe de Lourmarin, du côté de la Durance, peut nous donner une idée (1). Suivant M. l'abbé Gay, des monnaies gauloises ont été ramassées au fort de Buoux, et un nommé Perrin, qui était cafetier à Lourmarin et faisait en même temps le commerce des antiquités, en avait dans sa collection (2). M. Garcin possède deux monnaies en bronze de même provenance, qui lui paraissent d'origine celtibérienne et qu'il croit inédites. Comme la plupart d'entre elles, celles-ci portent, à l'avers, une tête d'homme à droite, et au revers, un cheval galopant à droite également. On distingue, à moitié frustes, sous le cheval de ces monnaies, des caractères celtibériens.

Les négociants grecs de Marseille, qui fréquentaient les

laire, un autre avec deux mamelons, et un troisième avec une anse non perforée, en forme de pouce et à saillie horizontale. Ces poteries sont faites à la main, la terre est de teinte rouge et contient des fragments de quartz. La plus épaisse a 8 millimètres, la plus mince 6. » (Lettre de M. Granet du 5 février 1894.)

(1) Notre érudit collègue, M. Sagnier, a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1884, page 15, un travail très complet sur cet ancien *oppidum* gaulois et gallo-romain, sur lequel s'élevait le temple de la déesse *Dexiva*.

(2) Perrin est décédé depuis quelques années. Il est fâcheux qu'aucun érudit n'ait décrit les monnaies et autres objets qui composaient sa collection. Nous ne les connaissons que d'une manière vague et générale, par ce qu'en a écrit M. l'abbé Gay et ce que nous en a dit M. Garcin.

Digitized by Google

bords de la Durance, dont les produits agricoles durent être recherchés de tous temps et où existaient d'importants marchés, celui de Cavaillon entre autres (1), passaient de cette vallée dans celle du Calavon, par la combe de Lourmarin. Leurs belles monnaies, drachmes ou oboles, qui ont été trouvées, dans la région, en si grande abondance et en tant d'endroits différents (2), témoignent de leurs multiples transactions commerciales. La présence des monnaies grecques sur le rocher du fort est une attestation de leur passage. Au dire de M. Garcin, elles y ont été recueillies en grand nombre : « J'ai vu, nous écrivait-il le 17 avril 1894, touché bien des monnaies massaliètes venant de ce lieu, mais que je n'ai pas achetées, par suite de la prétention exagérée des paysans qui voulaient me les vendre. » Trois de ces monnaies figurent dans son médailler : ce sont deux drachmes au lion et une obole à la roue.

Enfin, les monnaies consulaires, du Haut et du Bas-Empire, recueillies si souvent au même endroit, établissent que, comme les *oppida* du *Castellar* et de Beaumes-de-Venise, dans Vaucluse, de *Barri*, dans la Drôme, et du Camp-de-César, dans le Gard, celui de Buoux ne fut pas abandonné, lors de l'arrivée des Romains, mais qu'il continua

(1) Rappelons ici qu'Étienne de Byzance a appelé Cavaillon « une ville de Marseille ».

(2) « Saignon, Ansouis, Cadenet, Saint-Martin-de-Castillon et le sommet du Lubéron sont les points où l'on fait le plus souvent des découvertes de pièces marseillaises. Elles sont très communes en Provence, et l'arrondissement d'Apt en offre des exemples bien remarquables..... Aujourd'hui, nous ne signalerons qu'une découverte récente. Un propriétaire de Saint-Martin-de-Castillon ayant arraché un arbre, en a dispersé dans sa terre une si grande quantité (type microscopique d'Apollon, au revers de la roue, avec les lettres MA), qu'à chaque pluie, il n'a qu'à se baisser pour en ramasser un certain nombre. » (Article de M. Garcin dans les *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1866-1867, pages 55 et suivantes.)

A la description qu'en donne M. Garcin, il est aisé de reconnaître qu'il s'agit ici de ces jolies oboles marseillaises, dont la fabrication remonte au V^e^ siècle avant notre ère.

Digitized by Google

d'être occupé pendant toute la durée de l'Empire (1). Avec un moyen bronze consulaire d'Auguste et un *aureus* de Valentinien III, d'une belle conservation (2), M. Gar-

(1) Peut-être, à défaut d'*oppidum* gallo-romain, y eut-il, dès cette époque, un de ces *castella* ou postes fortifiés que les Romains établissaient au bord de leurs voies, aux passages importants et qu'il était utile de défendre. Le chemin qui suivait la combe de Lourmarin et les passages à travers le Léberon, environnés d'épaisses forêts, où les malfaiteurs pouvaient facilement s'embusquer pour égorger et détrousser les voyageurs, n'étaient rien moins que sûrs et avaient pu nécessiter cette mesure de protection à l'égard des négociants et de leurs marchandises.

« Ces *castella* ou *burgi*, écrit M. Gaston Boissier, à propos d'un de ces postes de l'Algérie qui gardait un défilé, à l'entrée du Sahara, commandent les passages dangereux et surveillent les routes par lesquelles les pillards peuvent déboucher. » (Article de M. Gaston Boissier, sur *l'Afrique romaine*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1894, page 491.)

(2) Voici la description de ces deux pièces de monnaie :

Moyen bronze consulaire d'Auguste :

CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. Tête nue d'Auguste, à droite.

Au revers, C. CASSIVS CELER III. VIR A.A.A.F.F. Dans le champ, S. C.

Cohen, qui a publié cette monnaie dans sa *Description générale des monnaies de la République romaine*, page 84, n° 25, l'accompagne, à la page 85, de la réflexion suivante : « Les trois dernières médailles, (celle décrite ci-dessus est la dernière des trois), sont d'un monétaire d'Auguste qui n'est connu que par elles. »

*Aureus* de Valentinien III pesant 5 grammes et ayant 22 millimètres de diamètre :

D. N. PLA. VALENTINIANVS P.F. AVG. Son buste diadémé à droite, avec le *paludamentum*.

Au revers, l'empereur debout, de face, tenant, d'une main, un sceptre ou haste droite, terminée par une croix, et de l'autre, une Victoire. Valentinien pose le pied droit sur un objet qui paraît être un casque. Exergue : CONOB. Dans le champ, d'un côté, la lettre R, de l'autre, la lettre V.

Dans sa *Description historique des monnaies de l'Empire romain*, t. VI, p. 505, n° 14, Cohen a publié un *aureus* de Valentinien III qui n'est pas tout à fait semblable à celui de M. Garcin. Ce dernier est peut-être inédit.

Par sa lettre du 17 avril 1894, notre excellent collègue nous apprend qu'il a acquis dernièrement quatre nouvelles monnaies romaines provenant du fort. Ce sont des bronzes d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, de Faustine, sa femme, et de Gordien.

Cette série de six monnaies romaines, commençant par un bronze consulaire d'Auguste et finissant par un *aureus* de Valentinien III, nous montre, en effet, que l'*oppidum* ou le *castellum* de Buoux fut occupé pendant toute la durée de l'Empire romain.

Digitized by Google

cin y a ramassé plusieurs objets ou fragments d'objets qui lui ont paru d'origine romaine, tels que deux grosses perles de collier en verre côtelé et de couleur jaune, une fusaiole, un manche de miroir métallique, un crochet en fer, recourbé en dehors, de chaque côté, en forme d'ancre. Au dire de M. l'abbé Gay (1) et de M. Garcin, Perrin, de Lourmarin, possédait aussi dans sa collection plusieurs objets de la même époque, provenant du fort du Buoux, entre autres des fragments de belle poterie rouge dite samienne, sur laquelle était représentée en relief une chasse au lièvre, une épée couverte d'une belle patine (2), une *solea*

(1) M. l'abbé Gay, *Histoire du village, du château et du fort de Buoux*, page 83, note 3.

(2) Au dire de M. Garcin (lettre du 17 avril 1894), Perrin vendit l'épée, l'hipposandale et d'autres antiquités de même provenance, à M. Viager, de Marseille.

Il existe, au musée Calvet, deux hipposandales : l'une, qui a été inscrite dans le *Catalogue des antiquités,* sous la rubrique : *Objets divers de différentes matières,* page 769, n° 36, avec cette fausse qualification : « Extrémité de timon d'une ancienne voiture », et qui mesure 0,15 de long sur 0,09 de large, fut trouvée sur l'emplacement de l'antique Caumont, en 1843, à 1 mètre de profondeur, et acquise par le musée, en 1845 ; l'autre, qui a été étiquetée sous le n° 3064, a malheureusement été omise dans le *Catalogue.* On ignore, dès lors, sa provenance.

Dans un opuscule de M. Lombard-Dumas, intitulé : *Nouvelle hypothèse sur le rôle de l'hipposandale, (Mémoires de l'Académie de Nimes,* 1892, et tirage à part, Nimes, imprimerie Chastanier, 1893), est rapportée la découverte d'une autre hipposandale dans Vaucluse. Celle-ci avait été extraite à Orange « du fonds d'un puits, avec un bois de cerf et de nombreux débris romains provenant des ruines des arènes. »

La découverte d'hipposandales en une foule d'endroits, en France, a soulevé, parmi les archéologues, la question de savoir si, comme nous, les anciens ferraient leurs chevaux. Les uns, parmi lesquels Anthony Rich, (V. son *Dictionnaire des antiquités* au mot *Solea ferrea)*, ont pris texte de l'usage de l'hipposandale, pour soutenir que celui du ferrement était inconnu des Grecs et des Romains; pour d'autres savants,— M. Quicherat est du nombre, (V. un article de lui dans la *Revue des Sociétés savantes des départements,* année 1873, page 250),— les anciens connaissaient l'usage du ferrement des chevaux, « quoique peut-être, a dit ce dernier, il n'eût cours qu'à l'égard des bêtes qui avaient à faire de certaines évolutions ou que ç'ait été un insigne de distinction pour la monture ou les attelages des chefs, ou enfin qu'on n'ait pas toujours ferré les quatre pieds du cheval. » Parmi les monu-

Digitized by Google

*ferrea* ou hipposandale, espèce de brodequin en fer que les anciens mettaient aux pieds des chevaux, et une casserole de bronze.

Il nous reste maintenant à faire connaître le tracé des deux importantes voies secondaires qui, par la combe de Lourmarin, reliaient la vallée de la Durance à celle du Calavon.

La chaîne du Léberon est partagée transversalement, à peu près vers son milieu, et au point où sa largeur est la moindre, par une coupure naturelle dite combe de Lourmarin, du nom du village qui est à son entrée méridionale.

ments figurés qui établissent l'existence de cette antique coutume, Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage archéologique dans le Midi de la France*, p. 176, a signalé le curieux bas-relief de Vaison, qui est au musée d'Avignon, et sur lequel on voit un char traîné par deux chevaux dont les fers sont apparents. « On distingue très bien, a dit M. Deloye, cité par M. Quicherat, dans l'article précité, sur le pied de devant du premier cheval le fer avec quatre clous qui le fixent, tandis qu'on aperçoit à peine quelques légères traces du ferrement sur les deux pieds de devant du second cheval et peut-être sur un des pieds de derrière du premier. » M. Quicherat a cité un second monument de sculpture qui vient à l'appui de cette opinion, c'est « un bas-relief d'Hector traîné derrière le char d'Achille, qui est au Louvre. »

Mais si les anciens ferraient leurs chevaux, comment expliquer l'usage de l'hipposandale ? Dans quel cas employait-on cette espèce de chaussure enveloppant d'une armature et d'une semelle de fer tout le pied du cheval ? M. Lombard-Dumas, dans l'opuscule cité plus haut, a fourni sur le rôle de l'hipposandale une nouvelle et judicieuse explication : « Si l'on veut bien se rappeler, dit-il, que les Gaulois et les Romains prémunissaient les abords de leurs villes assiégées et de leurs camps retranchés contre les incursions de la cavalerie, au moyen de *stimulus* enfoncés dans le gazon, et de *murrex-ferreus* ou chausses-trappes semées sur les routes et le gué des rivières, on admettra volontiers que l'adversaire devait s'ingénier à paralyser ce système de défense... Profondément atteint dans un de ses membres les plus délicats, fou de douleur, sentant à chaque pas pénétrer plus avant le fer qui le blessait, l'animal se cabrait, ruait, jetait le désordre dans les rangs et forcément devait entraver, sinon arrêter la marche de la cavalerie... Que les chevaux fussent ferrés ou non, le danger pour eux était le même, puisque le fer, n'ayant d'autre mission que de protéger la corne contre l'usure trop rapide, laisse nécessairement un grand vide entre ses branches. C'est ce vide qu'il s'agissait de combler. Telle que nous la connaissons, l'hipposandale à base pleine répond par ses formes à ce besoin spécial »

Digitized by Google

J. Courtet considère à juste titre cet important défilé comme un de ceux auxquels les anciens donnaient l'appellation de *Portes des nations* (1). On comprend dès lors comment, depuis les temps les plus reculés, fut utilisé, soit au point de vue stratégique, soit au point de vue commercial, ce passage si heureusement ménagé à l'endroit le plus commode. Cette voie, assurément fort suivie à l'époque romaine, servait à raccorder avec la grande voie des Alpes Cottiennes de la vallée du Calavon une autre voie antique de l'autre côté de la Durance, connue de nos jours, sous la dénomination vulgaire de *camin salié* ou chemin du sel, qui, traversant du Midi au Nord, l'ancien pays des Saliens, partait de l'étang de Berre, et montait dans les Alpes, en passant par Rognes, Lourmarin, Apt et Simiane (2); elle rattachait, en second lieu, à celle des

(1). *Dict. des communes de Vaucluse*, au mot : *Bonnieux.*

J. Courtet a exactement et pittoresquement décrit ce défilé, dont il a dit :

« C'est par cette coupure unique que passe le chemin d'Apt à Pertuis. L'Aiguebrun, à partir de Saint-Symphorien, côtoie presque constamment la route, dont la pente est fort sensible. Le lit sombre du torrent, le gigantesque escarpement de droite et de gauche, qui ne laisse entrevoir qu'une étroite bande du ciel, le silence et la solitude, tout contribue à jeter l'esprit dans une sorte d'inquiétude. On croit descendre dans les profondeurs de l'abîme, quand tout à coup cessent les deux grands murs calcaires, le soleil reparaît, et la vue réjouie plane sur la Durance, qui, non loin de là, miroite paisiblement sur son lit de galets. »

Il existe cependant, dans le Léberon, une autre vallée transversale. Celle-ci, d'un parcours moins facile, et moins bien située, en ce sens qu'elle n'est pas au centre du massif, est proche de Montfuron, dans les Basses-Alpes, vers l'extrémité orientale de la chaîne, et s'appelle le Col des Granons. A ce col aboutissent, sur le versant méridional, les routes de Manosque et de Pertuis.

(2) Un certain nombre de voies romaines, qui subsistent dans nos départements du Midi, sont désignées, en provençal, sous la dénomination de *camin salié*, parce que c'était par ces voies, qu'au moyen âge, on transportait le sel de la mer dans l'intérieur du pays.

Le tracé de l'ancienne voie, dont nous parlons ici, a été donné par la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II, pages 234-235, et par Moirenc, dans son *Projet impérial d'une carte topographique de la Gaule*, page 44.

Digitized by Google

bords du Calavon les deux voies qui, sur ses rives, côtoyaient la Durance ; et enfin, en troisième lieu, cette rivière elle-même, considérée comme voie fluviale, puisqu'il y existait, du temps des Romains, un service de batellerie (*nautae Druentici*), ainsi que nous l'avons montré dans notre article sur *Caumont* et *Bonpas* (1). Nous avons dit, à ce propos, que les bateaux de la Durance, qui vraisemblablement ne remontaient pas plus haut que Pertuis, s'arrêtaient devant toutes les localités échelonnées le long de la rivière, parmi lesquelles était l'*oppidum* des *Caudellenses*, aujourd'hui le *Castellar*, situé à l'entrée même de la combe de Lourmarin (2). Une fois arrivée au sommet de la combe, l'antique voie se bifurquait en deux autres voies divergentes, l'une obliquant au levant, par le vallon de l'Aiguebrun, l'autre inclinant au couchant, passant par Bonnieux, et allant se souder, à l'entrée du pont Julien, avec la grande voie de Milan (3).

(1) V. notre article sur *Caumont* et *Bonpas*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1891, page 56.

(2) En face de *l'oppidum* du *Castellar*, à gauche de l'entrée de la combe de Lourmarin, et au lieu dit le *Fort-Sarrasin*, existait peut-être un *castellum* ou poste fortifié gallo-romain, ainsi que sembleraient l'indiquer cette dénomination vulgaire de *Fort-Sarrasin* et les nombreux débris d'antiquités qu'on y a mis à découvert. (Moirenc, *La combe de Lourmarin*, page 10).

(3) En remontant la combe et le long de la voie, on a continué à trouver des traces d'ancienne occupation :

Sur l'emplacement du vieux village de Lourmarin, situé sur le rocher, à gauche, à l'entrée de la combe, fut découvert un petit cippe, en terre cuite, de $0^m27$ de haut, sur $0^m11$ de large, qui se voyait autrefois dans la collection Perrin, et sur lequel on lisait : *Canacia v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) P(roxumis)* ou *P(arcis)* ; « aux Proxumes ou aux Parques, *Canacia*, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. » (V., dans le *Bulletin de la Soc. d'arch. et de statist. de la Drôme*, 1874, p. 347, un article de M. Allmer intitulé : *Deuxième promenade d'un épigraphiste* ; le tome XII du *Corpus* de M. Hirschfeld et la lettre de M. Garcin, du 11 juillet 1894.)

Un peu plus haut, dans la combe, en face du chemin qui conduit à la Roche d'Espeil, des ruines d'un vieux moulin à fouler le drap, ayant dépendu de l'ancien château de ce nom, sous le nom de Para ou Paradou de la Roche d'Espeil, on retira, en 1827, une pierre oblongue où se lisait,

Digitized by Google

Si donc, en venant de la Durance et en sortant de la combe de Lourmarin, le voyageur voulait tendre immédiatement vers Apt, il s'engageait, à droite, dans la vallée de l'Aiguebrun, et suivant le chemin connu sous le nom d'*ancien chemin d'Apt à Marseille*, montait par le vallon du château de Buoux, jusqu'au plateau des Claparèdes, le traversait du Midi au Nord, passait à côté du fort de Clermont, et descendait à Apt par le château des Tourrettes et le pont de Mauragne. Tout le long de cette voie ont été trouvées des sépultures ou d'autres vestiges antiques. Rappelons ce que nous avons dit plus haut, dans une note, qu'au quartier de Mortisson, où la voie commence à monter dans le vallon du château, on a mis à découvert, au bord du chemin, de nombreuses tombes gallo-romaines, construites en pierres plates et pareilles à celle qui fut mise au jour sur l'emplacement de la villa de M. Mille. D'autres antiquités, des inscriptions, parmi lesquelles une des deux qui nous ont révélé le véritable nom du mont Ventoux, ont été exhumées sur l'emplacement du château de Buoux, où a pu exister une villa gallo-romaine (1). A Clermont a été découvert tout un cimetière de l'époque de l'inciné-

dans un encadrement de moulures, l'épitaphe suivante, uniquement composée de deux noms gaulois : *Verbronara Apetemari f(ilia)*. « (Ici repose) *Verbronara*, fille *d'Apetemarus*. » (V., au *Bull. de la Soc. d'arch. et de statist. de la Drôme*, 1876, p. 78, les *Deux promenades d'un épigr.* par M. Allmer; et le *Corpus* de M. Hirschfeld, t. XII, n° 1148.)

(1) Cette dernière incription fut trouvée au château de Buoux, en 1700. C'est un certain *Marcus Vibius Priscus*, qui, en exécution de son vœu, a élevé le petit autel votif au dieu *Vintur : Vinturi v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) M(arcus) Vibius P(riscus)*.

L'autre inscription votive à la même divinité, dont le nom est écrit, cette fois, avec une légère variante, par un E et non par un I, *Venturi* au lieu de *Vinturi*, et publiée par Florian Vallentin, dans ses *Divinités indigètes du Vocontium*, pag. 40, servait autrefois de support au bénitier de la chapelle de Beaulieu, près de Mirabel, canton de Nyons (Drôme).

M. Hirschfeld, qui les a reproduites dans son *Corpus* des *Inscriptions de la Narbonnaise* sous les n^os^ 1104 et 1341, dit, à propos de celle de Buoux, « qu'elle fut trouvée, en 1700, chez le marquis de Buoux », c'est-à-dire, sans doute, comme nous l'avons indiqué plus haut, au château de ce nom.

Digitized by Google

ration (1). Enfin la mise au jour, au château des Tourrettes, d'une statue de Minerve et d'un certain nombre d'ex-voto à la déesse, semble indiquer qu'un sanctuaire s'y élevait, au bord de la voie (2).

Ce premier chemin, dont nous venons d'indiquer le tracé, se bifurquait sur les Claparèdes, et en y débouchant, on pouvait, si on le préférait, tourner immédiatement à droite et prendre un embranchement qui, longeant du

(1) Ce renseignement, que nous tenions de M. le docteur Bonnet, de Bonnieux, nous a été confirmé sur place, lorsque, le 19 juin 1894, nous sommes allé visiter les lieux, en compagnie de notre excellent collègue, M. de Saint-Venant. Chose curieuse, le cimetière antique a été mis à découvert au milieu même du château fort, qui, à la façon des *castella* romains, se composait d'un mur d'enceinte circulaire et d'une tour de défense. (V. la description des *castella* de l'Algérie, dans l'article précité de M. Gaston Boissier intitulé : *L'Afrique romaine*, de la *Revue des Deux Mondes*, du 1er avril 1894, page 491.)

Cet ensemble de circonstances pourrait faire croire que le fort de Clermont, comme celui de Buoux et plusieurs autres des alentours, serait de fondation romaine, et concourait, dès l'antiquité, à la défense de ces passages. « On ne voit plus, en cet endroit, dit Moirenc, sur la pointe avancée d'une colline, que les ruines d'un château fort, désigné, dans les titres du XIe siècle, sous le nom de *Castrum Clarimontis*, à côté d'une petite chapelle romane de la Vierge, dite Notre-Dame-de-Clermont. L'ancien chemin passe entre l'ancienne chapelle et le vieux fort. » (Moirenc, *Promenades aux environs d'Apt*, pages 28 et suiv.)

(2) La découverte, aux Tourrettes, d'une statue de Minerve, date de l'année 1600. Moirenc en a publié une lithographie en tête de ses *Promenades aux environs d'Apt*, d'après le dessin qui en existait dans le cabinet de M. l'abbé Rose. « Cette belle statue, dit Moirenc, de grandeur naturelle, fut transportée à Apt et déposée dans le vestibule de l'hospice de la charité, où on la chercherait vainement aujourd'hui. » Les auteurs aptésiens parlent aussi de l'inscription suivante trouvée en même temps, un peu au-dessus de l'endroit où la statue fut découverte : MINERVAE·/V·S·L·M/OPTATVS·FRONTONIS·F. Moirenc ajoute, qu'on a mis au jour, aux Tourrettes, une quantité considérable de débris antiques, parmi lesquels des inscriptions, des monnaies et des tronçons de colonnes, portant, gravés au trait, les contours de deux pieds joints. Ceux-ci ne peuvent être que des monuments votifs laissés dans le temple de la déesse par des dévots qui avaient sans doute obtenu la guérison de leurs pieds malades. Un semblable ex-voto fut découvert, à quelques kilomètres de là, près des ruines du temple de la déesse *Dexiva*, sur l'emplacement de l'*oppidum* du *Castellar* de Cadenet. (V. l'article de M. Sagnier sur le *Castellar*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, page 15.)

Digitized by Google

couchant au levant toute l'étendue du plateau, desservait d'abord le vieux village de Buoux *(de Buolis)*, puis, inclinant vers la gauche, à la hauteur du pré des Masques, descendait par le vallon de Rocsalière, au bas duquel elle traversait les terrains compris aujourd'hui dans la propriété du Clos, et entrait à Apt par une porte de l'ancienne enceinte qu'a remplacée celle de Saignon.

Le 4 novembre 1890, M. Garcin nous écrivait à propos de cet embranchement qui desservait l'ancien village de Buoux : « Une voie romaine allait de la tour de Saint-Symphorien au vieux Buoux, situé sur les Claparèdes, au dessus du village actuel, et assez fréquemment des découvertes de tombeaux romains, avec mobiliers funéraires, ont eu lieu sur les bords de cette route. D'une de ces trouvailles, j'ai pu acquérir deux urnes en verre et un vase portant comme ornementation, sur sa face extérieure, cinq rangs de dessins en feuille de fougère, et intérieurement au fond, dans un cartouche circulaire, la marque du potier, paraissant se composer d'un M et d'un V liés et d'un O centré (1). »

S'occupant encore de la même voie, à sa sortie d'Apt, et de son passage sur la propriété du Clos, M. Garcin en a

(1) On lit, d'autre part, à la page 84 de l'*Histoire du village, du château et du fort de Buoux*, par M. l'abbé Gay :

« Le village de Buoux ne paraît pas avoir occupé autrefois le même emplacement qu'il occupe aujourd'hui, car de l'autre côté du même vallon, cinq cents mètres environ au Nord-Est du village actuel, près de la maison de campagne appelée la *Croto*, située sur le bord de la plaine des Claparèdes, on rencontre de toutes parts les vestiges d'un ancien village qui paraît même avoir été beaucoup plus considérable que celui d'aujourd'hui. En effet, les débris de briques et de tuiles sarrasines mêlés à des restes de maçonneries, parmi lesquels on remarque encore une sorte de béton de couleur ou mosaïque, couvrent une superficie d'environ vingt-cinq à trente ares.... On y a trouvé de grandes pierres de taille provenant de portes renversées, qui annonçaient un certain luxe d'architecture, des fondements des maisons bien bâties... On y a trouvé, en maintes circonstances, des tombeaux romains avec leurs lampes funéraires et leurs lacrymatoires, des jarres de très grande capacité, calcinées intérieurement, ainsi que des cruches en grès blanc, non verni, à double anse et à goulot étroit. »

Digitized by Google

parlé comme suit, dans les *Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, année 1874, page 61 : « Dans les temps antiques, une voie conduisait de la porte de Saignon à *Massilia*, traversait le terrain formant aujourd'hui le Clos et montait par les roches Saliennes. L'assiette de cette voie ne fut changée que vers le milieu du XVI^e^ siècle, alors que M. d'Autric, seigneur des Baumettes, voulant enclore de murs sa propriété, dite le Clos, par suite de cette clôture, obtint de la municipalité aptésienne d'emplacer le chemin sur les bords du ruisseau dit de la Marguerite, où il se trouve encore, mais à l'état de ruines. C'est à la partie Sud-Est du domaine et sur l'ancienne voie romaine, que tout récemment, en arrachant un mûrier, on a rencontré, à 70 centimètres de profondeur, plusieurs grandes pierres en calcaire tendre, en forme de carré long, mesurant 1 mètre 30 de longueur sur 0 mètre 70 de largeur, creusées en forme d'auge, fermées avec un couvercle aussi en pierre. L'intérieur n'a donné que des ossements, en partie réduits en poussière et mélangés avec de la terre qui avait pénétré par les jointures du couvercle. En enlevant et retournant une de ces pierres, on a reconnu que l'une d'elles portait une inscription romaine composée de huit lignes, avec des lettres de sept centimètres de hauteur. Le Clos est un terrain fécond en objets romains ; des mosaïques, de nombreux fragments de pierres taillées, de marbres, font supposer l'existence d'une villa sur ce point. C'est là que fut découvert, en 1721, le groupe en marbre envoyé à Louis XV, en 1728, qui le trouva digne de figurer dans les jardins de Versailles. Ce chef-d'œuvre de l'antiquité échappa au vandalisme révolutionnaire, et le gouvernement impérial le plaça dans le jardin du Luxembourg, où il était encore en 1820 ; depuis, on a perdu ses traces ; peut-être gît-il dans un coin écarté du palais (1).»

(1) Le groupe antique, en marbre blanc, composé de trois personnages, qui fut trouvé dans le Clos, en 1721, a été mentionné dans le *Dictionnaire*



Digitized by Google

Il convient enfin de signaler ici un très important raccourci de ce dernier embranchement. Si l'on voulait passer plus vite de la combe de Lourmarin dans la vallée de l'Aiguebrun, pour aller rejoindre la voie longeant, de l'Ouest à l'Est, le plateau des Claparèdes, soit par le vallon du village de Buoux, soit plutôt par les rampes de la ferme de Marenon, on trouvait à mi-chemin de la combe, sur la droite, une étroite voie qui s'engageant dans le Léberon, passait au pied du fort de la roche d'Espeil, et descendait de l'autre côté de la montagne, sous le rocher du fort de Buoux. C'est ce passage, assurément fort suivi, que le fort de la roche d'Espeil et celui de Buoux étaient spécialement chargés de défendre, au moyen âge, et peut-être

*des communes de Vaucluse*, au mot *Apt*, de J. Courtet, et on peut en voir une gravure dans le *Supplément de l'antiquité expliquée* de Montfaucon.

Quant à l'inscription signalée plus haut, M. Allmer, dans sa *Revue épigraphique*, tome I, page 255, en a donné la lecture suivante, d'après un estampage que M. Garcin lui avait envoyé :

*Diis Manibus.,. Aurelius Euxenus, miles (legionis) IX, Quietiae Avitae, animae et conjugi incomparabili.*

« Aux Dieux Mânes... *Aurelius Euxenus*, soldat de la légion IX^e^, à *Quietia Avita*, excellente âme et son épouse incomparable. »

Bien longtemps avant, en 1750, on avait déjà trouvé, au même endroit, les restes d'une épitaphe rédigée en distiques. Dans sa *Revue épigraphique*, tome II, page 359, M. Allmer, auquel M. Garcin avait adressé une copie de ce texte, prise dans un ancien manuscrit resté inédit, en a parlé comme suit :

« Tout ce qu'on peut tirer de ces distiques mutilés, c'est que l'épitaphe était celle d'une jeune fille qui s'appelait peut-être *Donata*... louée de sa beauté *(clara jaces forma)*, et dont la mort prématurée *(vita tibi brevis est)* excite les vifs et éternels regrets de ses parents *(miseri qui te...)*

« On a trouvé dans le tombeau, auquel appartenait cette épitaphe, un vase en terre noire à deux anses, qui, d'après un dessin pris alors, paraît avoir été de fabrication grecque ou étrusque. »

Un peu au dessus du Clos, la voie passait à côté d'une très ancienne chapelle, ayant d'abord porté le vocable de Saint Paul, puis celui de Saint Antoine, et convertie, depuis quelques années, en maisonnette. C'est de cette chapelle, où il servait d'autel avant la Révolution, que fut extrait un sarcophage chrétien d'une belle conservation, dont on peut lire la description dans le *Catalogue* du musée Calvet, où il fut transporté, en 1840, sous la rubrique : *Suite des monuments d'architecture*, n° 229.

Digitized by Google

dans l'antiquité, des *castella*, qu'ont remplacés les forts, ainsi que sembleraient l'indiquer, pour la roche d'Espeil, les nombreux cercueils, pareils à ceux qu'on voit au pied du fort de Buoux, et dont la pierre est creusée tout autour (1).

La voie qui, à l'issue de la combe de Lourmarin, s'éloignait de la précédente, et tendait, au contraire, vers la gauche, descendait dans le vallon, jusqu'au fond duquel s'étageait, des pentes de la colline au Midi, le village gallo-romain de Bonnieux *(de Boniliis)*, s'élevait et passait devant la chapelle de Saint-Joseph, contournait à mi-flanc les hauteurs où est bâti le village actuel, et redescendait dans la plaine pour se diriger en droite ligne vers le pont Julien (2). Là, cette voie secondaire se confondait avec la grande voie de Milan, qui, depuis le village des Baumettes, avait traversé le Calavon et suivi la rive gauche de cette rivière. A la sortie du pont Julien, la voie des Alpes Cottiennes, n'en faisant plus qu'une avec celle qui

(1) M. Sylvestre, ancien garde général des forêts et actuellement régisseur de la propriété de la famille Bonnet, à la Roche d'Espeil, nous a gracieusement fait don, par l'entremise de notre excellent collègue, M. Durand, d'une belle hache en serpentine trouvée dans ces parages. Elle a 0,18 de long sur 0,08 de large au tranchant. (Lettre de M. Durand, du 14 mars 1893.)

(2) On retrouve encore la voie dans le petit vallon dont nous parlons; elle porte la dénomination d'*ancien chemin de Bonnieux à Marseille*.

D'après les renseignements que nous avons pris à Bonnieux, le village antique de ce nom s'étageait sur cette pente méridionale, au milieu de laquelle a été bâtie la chapelle de Saint-Joseph. C'est en parlant de cette position, que, dans son *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, au mot : *Bonnieux*, J. Courtet a dit : « Les médailles, les cippes, les débris d'autels votifs, d'armures et de tombeaux ne laissent aucun doute sur l'occupation gallo-romaine. »

On pourra voir dans le *Catalogue des antiquités* du musée Calvet, sous les rubriques : *Cippes et tombeaux sans inscriptions*, page 207, et : *Verres antiques*, page 467, les nombreuses et intéressantes découvertes qui furent faites, en 1855, au bord de l'ancienne voie conduisant au pont Julien, de sépultures gallo-romaines du temps de l'incinération.

Digitized by Google

venait de Bonnieux, obliquait à droite et ne quittait plus la rive de ce côté du Calavon jusqu'à Apt (1).

Nous ne voulons pas finir sans dire un mot du fort de Buoux, qui, au moyen âge, a joué un si grand rôle dans les événements historiques de la contrée, et dont les ruines couronnent si pittoresquement l'énorme bloc de calcaire qui leur sert de piédestal. M. Garcin, notre érudit collègue d'Apt, auquel nous devons tant d'utiles renseignements pour la rédaction de ce mémoire, possède, dans ses riches collections, de nombreux documents qui pourraient lui permettre d'écrire l'histoire de ce fort. Nous souhaitons vivement qu'il ait un jour assez de loisir pour l'entreprendre. En attendant, qu'on nous permette de reproduire ici les quelques lignes que J. Courtet lui consacre dans son *Dictionnaire*, déjà plusieurs fois cité, au mot *Buoux*. Après avoir décrit les ruines du fort, dont il fait remonter la construction au X^e^ ou XI^e^ siècle (2), il termine ainsi son récit :

(1) Nous avons déjà indiqué le tracé de la voie de Milan, dont le souvenir s'est conservé, chez les habitants de la vallée, sous l'appellation populaire de *camin roumiéu* ou chemin romain, dans notre *Etude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse*, pages 63 et suivantes.

Nous rappelons aussi que c'est à l'extrémité de la chaine de collines, qui vient finir en promontoire sur la rive gauche du Calavon, un peu en amont des Baumettes, et qu'on désigne dans le langage vulgaire du pays sous le nom caractéristique de *Lis artemo* (*artimo, ultima*), qu'étaient les limites, *fines*, de la *civitas* de Cavaillon et de celle d'Apt, ou autrement dit, du territoire des *Cavari* et de celui des *Vulgientes*. Peut-être y avait-il là, une borne portant, avec le nom des deux cités, le mot *Fines*, qui indiquait aux voyageurs le changement de pays. Cette limite est devenue plus tard celle des diocèses de Cavaillon et d'Apt et aussi celle du Comtat et de la Provence. (*Ibidem.*)

(2) Le fort de Buoux n'est pas tellement ruiné, que ses restes ne soient encore imposants et qu'on ne puisse aisément reconnaitre ses trois murs de défense, percés de longues archères, précédés de leur fossé creusé dans le roc, et protégeant, derrière ce triple retranchement, le donjon situé à l'extrémité méridionale du plateau, sur son point culminant. Ce donjon, bâti en pierres de taille de moyen appareil, est en forme de tour oblongue d'assez petites dimensions, (8 mètres à peu près de long sur 6 de large),

Digitized by Google

« De bonne heure, la commune d'Apt songea à faire servir cette position à sa défense. A la fin du XIV^e^ siècle, pendant les guerres désastreuses de Raymond de Turenne, elle fournissait deux florins d'or par mois à la garnison du fort. Les calvinistes s'en emparèrent en 1574. Le dernier de sa troupe, Jean de Pontevès, se fit tuer sur le donjon. Buoux devint, avec Ménerbes, le boulevard des protestants. L'un devait suivre l'autre. Après la reddition de la première de ces places, Buoux fut assiégé. La force étant inutile, on eut recours à la fourberie. Pompée de Buoux invite le commandant calviniste à dîner ; celui-ci accepte. Au sortir de table, Pompée le fait arrêter, ainsi que ses officiers, et l'ayant conduit sur une éminence voisine, il menace de le poignarder, si les portes du fort ne lui sont ouvertes sur-le-champ. Les soldats, très attachés à leur chef et désespérant du reste de tenir plus longtemps, se rendirent moyennant la vie sauve et la liberté de leur chef.

« En 1587, les députés de la commune proposèrent

sauf que ayant été découronné, on en ignore la hauteur primitive. Çà et là, derrière chacune des enceintes, sont creusés dans le roc de nombreux magasins et silos, ceux-ci en forme de jarres de grande capacité, ayant servi, les uns, de citernes, ainsi que l'indiquent les rigoles aboutissant à l'ouverture de certains d'entre eux, les autres, à renfermer le blé destiné à l'approvisionnement des soldats du fort. On y remarque même, d'après M. l'abbé Gay, une cuve vinaire double, semblable à celles déjà décrites de la vallée de l'Aiguebrun.

Mais ce qui est complètement ruiné, c'est le petit village qui précédait le fort et dont les éboulis forment aujourd'hui, derrière quatre murs transversaux à pierre sèche, occupant toute la largeur du rocher, d'énormes tas de décombres, du milieu desquels s'élèvent encore, à mi hauteur, les murs de la chapelle gothique qui le desservait. (V. la description du fort de Buoux dans les brochures souvent citées de MM. l'abbé Gay et Moirenc.)

On a recueilli sur le rocher du fort beaucoup de monnaies moyen âge, entre autres des comtes de Toulouse et de Provence, ainsi que de très nombreux débris d'armes de cette époque. M. Garcin possède une dizaine de pointes de flèche et deux traits d'arbalète en fer, de 11 centimètres de longueur, se terminant par une flèche, à chaque extrémité.

Digitized by Google

aux Etats de Salon la démolition du fort de Buoux, motivée sur les frais énormes qu'il occasionnait à la viguerie et sur ce que les protestants, quand ils en étaient maîtres, prenaient le rôle d'agresseurs et portaient le ravage dans toute la contrée. Le crédit de Pontevès de Buoux parvint à le sauver. Une seconde fois, en 1626, les États-Généraux ayant ordonné la démolition de toutes les places fortes qui n'étaient pas sur la frontière, le fort de Buoux dut être rasé par ordre du Parlement, mais la commune d'Apt gagna sa cause. Enfin Louis XIV ordonna la démolition des places qui entretenaient l'espoir des calvinistes en Provence; tout porte à croire que l'année 1660 vit la ruine de l'antique fort de Buoux et de la fameuse citadelle d'Orange. »

L. ROCHETIN.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

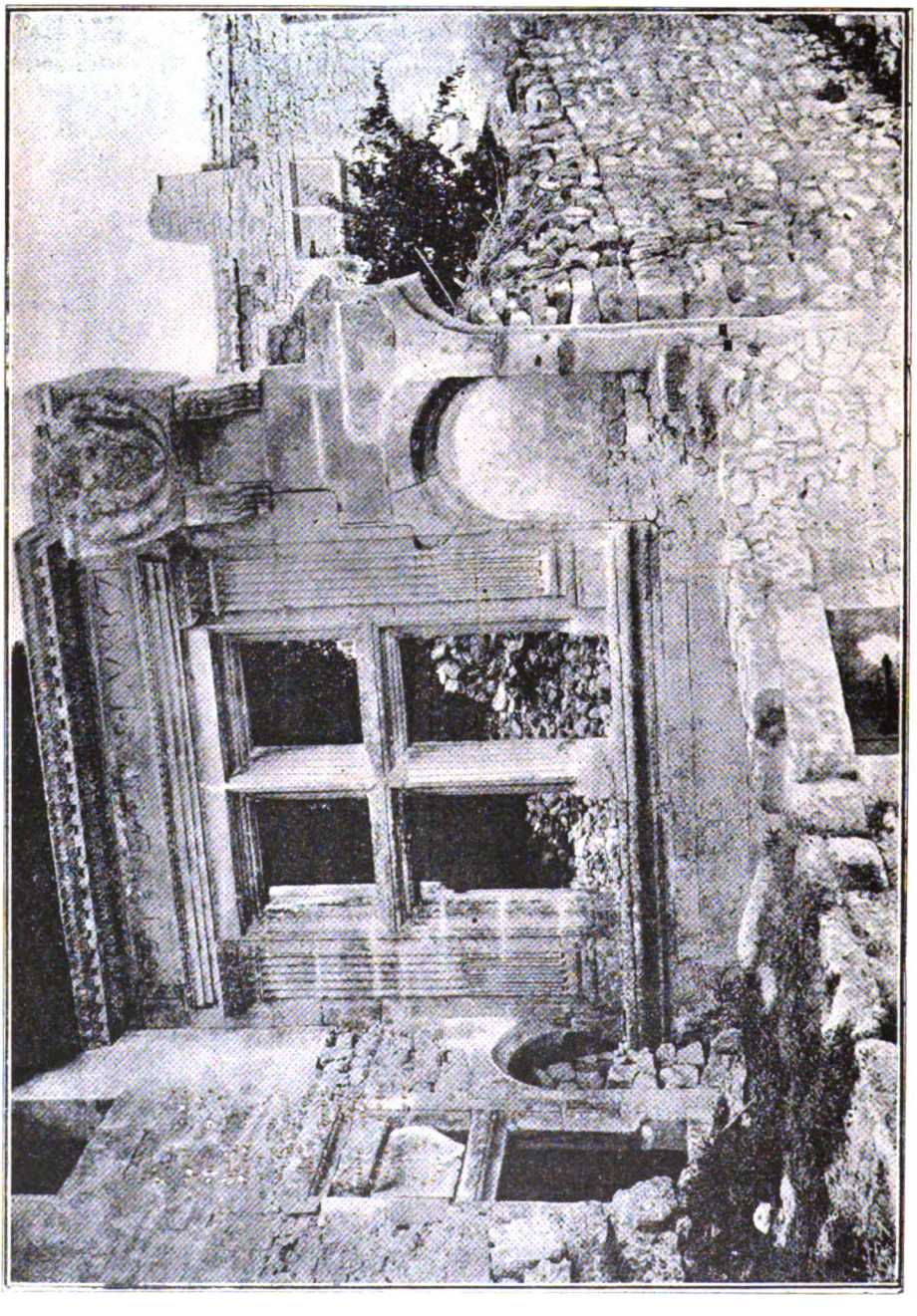

Digitized by Google

# LA RÉFORME

## DANS LA VILLE ET LA VALLÉE DES BAUX.

### NOTICE HISTORIQUE (1).

### I

La Réformation française est indigène. Elle est née sur notre sol. Précédée en Provence depuis des siècles par les Albigeois et les Vaudois, elle se manifesta de bonne heure au XVI[e] siècle dans tout le diocèse d'Arles et aux Baux.

Du 27 juillet 1533 au 17 février 1538, Jean IX de Ferrier étant archevêque, plusieurs habitants des Baux furent excommuniés et quelques-uns *usque ad participatus et post ad brachium seculare.* Voici leurs noms: «Petrus Joubardi; Dominus Guillermus Ricardi; Joannes Rodus; Joannes Quenini; Honoratus Boheri, pastor; Joannes Molardi et Ferminius Canini, rectorum cappellanie Sancti Spiri-

(1) SOURCES. — IMPRIMÉS : *Histoire ecclésiastique,* par Théodore de Bèze. (Toulouse, 1882, 2[e] édit.)

*Histoire de Provence*, par César de Nostradamus. (1614.)

*Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, par Lalauzière. (1808 )

MANUSCRITS : 1° Registres des délibérations des conseils des Baux, à partir de 1542, moins les années 1572-1594 qui manquent. (Art. 36 et 23, archives de la mairie de Maussane.)

2° Minutes des anciens notaires des Baux. (Archives de M[e] Laville, notaire à Mouriès, et de M[e] Fréchier, notaire à Maussane.)

3° Registres de l'état-civil déposés aux archives du tribunal de Tarascon, à la mairie des Baux et de Mouriès.

4° Archives du consistoire de Marseille.

5° Archives de l'église réformée de Mouriès.

Digitized by Google

tus ; Ludovicus Serpolli ; Joannes Coye » (1). Dans son histoire, Lalauzière rapporte que, dans toutes les églises d'Arles, on publia, en 1534, *que personne ne s'avisât de suivre ou de prêcher la doctrine de Jean Calvin.* En 1542 on dressa la liste des personnes qui se confessèrent et firent leurs Pâques.

Quelques mois avant l'affreux massacre de Mérindol et de Cabrières, le capitaine viguier Claude de Manville ordonna, le 28 avril 1544, « estre faictes perhibition et deffance a son de trompe par les lieux accoutumés, que personne n'aye a louer nulles maisons a gens forestiers et incognus pour y venir habiter, pour ce que ledict Baulx est ville de regar, et ce sur la peyne de XXV livres tournois. »

Le 11 août 1548 (notaire Simon Salomé), noble Vincent de Grilhe refusa de payer la dîme du blé à Messires André Paravis et Jean Bolier, prêtres, parce qu'ils avaient cessé de célébrer la messe tous les dimanches à la chapelle de Montpaon. Le 18 juin 1559, eurent lieu des protestations indignées du conseil et des consuls « contre les propositions grandement diffamatoires du lieutenant d'Arles, qui accuse les habitants des Baux d'être tous Luthériens. »

Les prêtres Imberti et Paravis renouvelèrent les précautions prises en 1542. Ils sentaient que la situation religieuse devenait tendue et que les consciences s'émancipaient. Ajoutons à cela que les mandataires du conseil envoyés à Aix et à Paris pour la conservation des privilèges accordés aux habitants par le roi René, se trouvèrent fréquemment en présence des bûchers que le fanatisme avait allumés. A leur retour aux Baux, ils ne pouvaient s'empêcher de rendre témoignage à la fermeté et à la constance des martyrs.

Les historiens Th. de Béze et César de Nostradamus s'accordent pour établir que l'année d'après, au mois de mars, on comptait soixante églises réformées en Provence.

(1) Pièces justificatives, n° 1.

Digitized by Google

Le 24 mai 1560, sire Charles Laugier consul, exposa au conseil que « estant yer, 23 dudict mois, a la foire a Beaucaire, il auroit esté adverty par plusieurs personnes que Monsieur de Movans avec ses complices avoit deliberé se saisir dudict Baulx et icelle surprendre pendant les moissons que le petit peuple sera a recueillir ce peu de biens qu'ils ont aux champs, que seroit une grande injure faicte a lad. ville, d'aultant que l'on pourroit presupposer que lad. ville luy auroit presté fa- « veur... » Le conseil, à l'unanimité, fit établir quatre hommes à la garde de la porte.

Au mois d'octobre suivant, le comte de Tende fit appeler auprès de lui, à Tarascon, Jean Saudal et Charles Laugier, consuls, et Pierre de Leyre, lieutenant de viguier et juge, pour « sçavoir et entendre, entre aultres choses, sy oultre le debvoir, que par cy devant lesd. habitans ont faict de garder lad. ville, suyvant leur ancienne coustume et privillege, et mesme puys et en ça le bruict que se seroit espandu, por le regard de ceulx qui se seroient getés aux champs contre la saincte Eglise catholique et ministre d'icelle, l'occasion se presenteroit si fort que de renfourcer leur garde tant de nuict que de jour et de ce faire lui donner bonne et valable obligation. » Réuni le 18, le Conseil promit de « garder et conserver lad. ville des Baux tant de nuict que de jour et que en icelle n'y entrera et se retirera personne, que l'on n'aye bonne assurance de luy, et que par leur deffault et negligence ne viendra aulcung inconvenient ne surprinse a lad. ville (1) », et envoya au comte un présent de 6 chapons et de 6 perdreaux.

Le 3 novembre, on reçut une lettre du gouverneur datée du 29 octobre, donnant les mauvaises nouvelles « que l'on a chascun jour pour le faict de la religion » et avertissant de « tenir le present lieu en sureté por le faict de la reli-

(1) Pierre Manferel, notaire.

Digitized by Google

gion, faire murer et barrer les portes faulces, haultes et basses. »

Pendant cette époque troublée l'*obrier* de l'église Saint-Vincent redoublait de vigilance pour la conservation des objets du culte. Le portier vieux et caduc était remplacé par Arnoux Jaillot. On établissait aux portes deux ou trois hommes « afin d'empêcher *les suspects*, etant donné la grande sedition dans la ville d'Arles », de se retirer aux Baux. Un jeune gentilhomme d'origine étrangère, Monet de Fabre, était appelé à remplacer le capitaine du château, Pierre de Cotheron ; mais les habitants firent une violente opposition. Ils sollicitèrent et obtinrent pour capitaine Jean de Manville, déjà gouverneur du château de Peyrolles et neveu de Claude, dont le souvenir de l'administration paternelle et bienveillante était encore vivant dans tous les cœurs. Le nouvel officier fut installé le 15 avril 1561.

La séance du conseil du 2 novembre, présidée par Pierre Lère, fut consacrée aux Réformés ? « Auquel conseil a esté exposé par les consuls Baillo et Gronard, comme ils auroient heu plusieurs plaintes et doleances de certains personnaiges allans de nuict avec armes offensives par le present lieu des Baulx, soubs pretexte de certain guet que naguieres a esté faict, que donne crainte, timeur et murmure au peuple, estans por raison de ce troublés et fort scandallisés. S'ensuyt que par cy devant n'auroient veu pourter armes au present lieu ordinairement comme l'on faict a present. Et neantmoings que dans le present lieu y a gens malvivans, malsantans de la foy, vagabonds bannis et dechassés, et au surplus que toute sorte de gens indifferament entrent au present lieu, sans scavoir ne s'enquerir dont ils viennent, et ce par le deffault du portier comis a la garde des pourtes ; qu'est la cause pourquoi ils auroient assemblé le present conseil.

« Imbert Mollard a illec dict qu'il a ouy dire que le guet que se faisoit, ne se faisoit por aultres fins que por

Digitized by Google

sauver une nommée Suzanne, laquelle l'on voulloit geter des barris a bas. Mathieu Flandrin a dict avoir entendu qu'il y a quelc'un en ceste ville qui retire en sa maison quelc'ungs suspects de la relligion, que ont esté getés hors la ville d'Arles, qu'est ung mauvais exemple. Anthoine Guilhaume a dict qu'il y a en ceste ville une nommée Suzanne Bellonne, aians autresfois espousé ung prestre... et qu'il n'est pas bon la retirer dans ce present lieu. Me Jehan Jullian a dict que l'on ne debvoit point recepvoir lad. Suzanne, estant elle naguieres venue de Genesve, sans au prealable par devant les officiers promettre et jurer de doresnavant vivre catholiquement; et que dans le present lieu il n'y a qui invectivent et se moquent de ceulx qui vont a l'esglise, les appelans papistes, bigots et bigottes, et qu'il est bruict es lieux chircumvoisins que au present lieu se font assemblées illicites contre les edicts du Roy... Loys Bermond dict qu'il n'i a aucuns qui vont a l'esglise, faisant barbe de paille a Dieu, car au lieu de faire leurs oraisons, virent le dos au prestre tenant *corpus Domini*. Me Loys Quenin dict que aucuns vont de nuict par ville, chantans les psaulmes de David, cyblans es pourtes et pourtans armes, mettans lesd. armes par dessoubz les pourtes, faisant per a ceulx que sont dedans. Me Blaise Gibert dict que le pourtier laisse entrer dans la ville plusieurs estrangiers avec armes et estans lesd. estrangiers logés en leurs logis, voullans led. pourtier avoir leurs armes, les hostes se mocquent de luy : chose que ne se debroit estre endurée. Jehan Percier dict que vendredi passé, environ la minuict, a la plasse publique, il y en avoit trois qui chantoient les psaulmes de David. Jehan Guillaume a dict que en la ville d'Arles luy auroit esté dict que es Baulx l'on retiroit les bannis et malvivans d'Arles.

« Le procureur du roy (Me Richard Sordet), ouy et entendu ce que dessus, auroit requis estre informé dilligemment des vies, meurs, conversations et malefices

Digitized by Google

des malvivans, por le foict y estre porveu ainsi que de raison. »

A la majorité des voix, le conseil décida : « Qu'il sera enjoinct a Arnoux Jaillot, pourtier et garde des pourtes de la ville, de ne vacquer a aultre chose que a la garde des pourtes ; aultrement ne y faisant son debvoir dans trois jours, sera pourvu d'ung aultre. Dans lequel temps sera informé de la mauvaise vie des malvivans, et a ces fins, l'on se retirera a justice, le tout aulx despens de qui appartiendra ; et cependant, pour obvier aulx inconvenients que pourroit survenir, et por la suresté de la ville, seront foicts guetz, presents ou appelés les çonsuls et aultres personnes notables ; et doresnavant les pourtes de lad. ville se ouvriront a cinq heures et fermeront a huict, sans que soit permis, passées lesdites heures, les pouvoir ouvrir ; les clefs desquelles pourtes seront mises es mains des consulz. »

Le 23 du même mois, il fut décidé de mettre « hors la ville les vagabonds » et d'augmenter la garde des portes.

La surprise du château et de la ville de Beaucaire jeta l'épouvante dans les environs. Le comte de Sommerive fit ouvrir aux Baux la porte fausse et ordonna d'établir des guets composés de tous les habitants, sans quoi il enverrait une compagnie de gens de pied. Se trouvant à Salon, la comtesse de Tende écrivit, le 1er avril 1562, aux consuls pour se plaindre de ce que le château n'était pas gardé. Elle ajouta « que si vous n'y pourvoiez de bonnes et suffisantes gardes, tant de jour que de nuict, Mgr a son retour sera constrainct y envoier des souldats a cet effect, mais ce sera a vos despens. » Le procureur fit remarquer à son tour que « ces jours passés aucuns seroient entrés dans la chapelle du chasteau et auroient rompu et brisé les ymages que y estoient, et getés dans la cisterne », au sujet de quoi des informations furent prises, ainsi que « sur le bris des croix au terroir des Baux. »

Digitized by Google

Ayant l'intention d'envoyer aux Baux ses meubles et son ménage, le comte de Tende écrivit le 5 avril pour demander toutes les charrettes du pays. Toujours très soumis, le conseil décida d'y pourvoir promptement et de lui faire un présent de bons fromageons et de six cabris.

La séance du 29 avril fut particulièrement émouvante. Unanimes pour la défense de la place, les conseillers ne le furent point pour se donner un chef. Jean de Manville donna lecture d'une lettre du comte de Tende (1), relative aux élections consulaires prochaines et sur le choix à faire, ajoutant « qu'il requiert obeissance, faveur et main forte contre ceulx qui seroient scandalleux, rebelles et desobeissants aud. sieur et ses gouverneurs... » Les consuls et les conseillers, au nombre de 37, levèrent la main, « promirent et jurerent fidelité au Roy, au comte et obeyssance au sieur capitaine, et se emploier lors et quand seront requis. »

Élus consuls le 3 mai, Claude de Manville et Mathieu Flandrin furent installés le 14. Dans cette séance, Jean de Manville rappela aux conseillers qu'ayant été nommé par le roi capitaine du château des Baux, le concours de tous lui était nécessaire pour remplir sa mission; et sur ce que « messire Pierre Grossi, prebstre et curé de l'eglise Saint Vincent aud. Baulx luy auroit rappourté que aucuns l'avoient menassé, et qu'il n'estoit plus facile de faire le service divin en lad. eglise, pour raison de quoy il se vouloit absanter, ledict sieur capitaine a illec faict inhibitions et deffenses auxd. sieurs consuls et assistans de ne troubler et empescher ledict service divin... a peyne de desobeyssance au Roy nostre dict seigneur et d'encourir les peynes pourtées par ses ordonnances et edicts; de ne se entre injurier l'ung l'autre, ne provoquer a esmotion et scandalle et de ne faire aucunes assemblées por le faict de la relligion, en autre part

(1) Pièces justificatives n° II.

Digitized by Google

et forme qu'est pourtée par ses edicts... ains de vivre continuellement et pacifiquement les ungs avec les autres, sans rechercher les consciences l'ung de l'autre. »

Malgré toutes les précautions prises et le courage personnel de Jean de Manville, ceux de la Religion s'emparèrent des Baux et de son château féodal, perché depuis des siècles à l'angle N.-E. de l'enceinte fortifiée, creusé en grande partie dans les *barris* évidés et dominant le plateau monolithe sur lequel la ville semble être accrochée. Cette occupation eut lieu fin mai, et les catholiques se réfugièrent à Arles, où ils furent reçus à bras ouverts.

Commandées par le capitaine Jean de Quiqueran, les troupes de Sommerive reprirent les Baux quelques jours seulement avant la bataille de Saint-Gilles, et après un mois et demi de siège. Les représailles contre ceux qui avaient brûlé les meubles du château, au-devant de la porte fausse, tout près de la chapelle Ste-Catherine, furent terribles. Le sang des vaincus coula partout dans la ville et ses environs. On compta parmi les massacrés : Pierre Maiet; Pierre Maret; Beauregard; Brancaix; Pierre Peyre, fils de sire Petit-Jean; et deux fils de Sébastien Olivier, son rentier. Quant à Gauven Coye, âgé de 23 ans, il fut détenu dans les prisons du château jusque au mois de décembre, époque où il fut échangé contre un seigneur de l'armée catholique. Claude de Manville, premier consul, Antoine Peyre et les trois fils de Richard Sordet, furent du nombre de ceux qui échappèrent à la mort, par la fuite. Tous les frais de guerre furent payés par les huguenots, dont quelques-uns étaient les plus riches propriétaires fonciers de l'endroit. Petit-Jean Peyre eut sa laine confisquée durant le trajet du mas de Servanes à Avignon, et on enleva 50 brebis à Brisson Peyre.

Nommé gouverneur des Baux, le capitaine Jean de Quiqueran fut tué, le 21 février 1563, dans l'église Saint-Trophime, à Arles. Le 13 juillet, le procureur du roi, Me Richard Sordet, protestait contre l'élection de son

Digitized by Google

successeur, Gaucher de Quiqueran de Ventabren-Méjanes ; mais étant lui-même suspect et ayant trois de ses fils de la nouvelle religion, il fut passé outre.

Le 26 décembre, le conseil protesta vivement auprès du chapitre Notre-Dame d'Avignon, contre la conduite scandaleuse et l'impiété de deux prêtres, Pierre Grossy et François Morlani, et demanda leur remplacement.

Le 16 avril 1564, le conseil, pour se conformer à l'édit du roi, décidait que « ceulx de la relligion seront receus a la maison commune et affaires de la ville, a tout le moins les plus apparants et solvables, et seront receus a toutes dignités, estatz et offices, comme par cy devant, hormis ceulx que ne sont solvables et sont indiscrets, tant d'une relligion que d'autre. » Ce dernier acte de justice fut pour l'église naissante le point de départ d'une ère de paix, de considération et de prospérité qui dura 17 ans, et pendant laquelle le nouveau baron, Honoré des Martins, dit le capitaine Grille (nommé en novembre 1563), s'appliqua avec un soin attentif à réparer les maux de la guerre civile, à établir et à maintenir la bonne harmonie et le support entre tous les habitants des deux communions. Aussi en 1570, le lieutenant de capitaine, Charles Laugier, l'un des ancêtres de la famille noble de ce nom, donnait en mariage sa fille Jeanne à Jean Manson de Bertrand, qui était protestant et la cérémonie religieuse avait lieu selon le rit de l'église réformée. En même temps des étrangers venaient aussi aux Baux, les uns pour s'y marier, et les autres pour y mourir tranquilles. C'étaient : Cymon Garauvier, tailleur, de la rue Saint-Antoine, de Paris, qui épousa Marguerite Aillaud, fille de Jean, notaire de Saint-Remy ; Gaspard Mercier, praticien, de Vienne, qui devint le mari de Claude Laugière, fille d'Esprit ; Jean Abraham, bourgeois de Nîmes ; Thonin Pasquet, de Gordes ; Guigue Sarrazin, de Céreste ; Jean Daniel, messager de Saint-Remy, « malade des plaies et

Digitized by Google

blessures faictes en sa personne par aucuns ennemis et malveillans », y terminèrent leurs jours.

A défaut des registres des délibérations consulaires, qui manquent de 1572 à 1593, les notaires Pierre Manferel, Louis Quenin, Jean Salomé, Jean Peyre nous ont conservé des renseignements précieux. C'est à eux que nous devons de posséder le nom d'un des premiers pasteurs, Jean Pascal, qui n'est autre probablement que l'écolier de même nom, originaire d'Auriol, immatriculé au livre du recteur de l'académie de Genève à la date du 15 décembre 1565. Plus tard le livre de raison de Me Jean Peyre nous donne pour 1584 celui de M. Ruffi ou Ruffin.

Le 10 avril 1566 (notaire Louis Quenin), Me Jacques Bonté chirurgien, établi et marié aux Baux vers 1540, après avoir comme fidèle chrétien recommandé son âme à notre Sauveur Jésus-Christ, voulut « être inumé sive ensepely en la forme de l'Eglise crestienne reformée »; il légua « pour le honneur de Dieu, cent souls aux povres filles a marier de la religion crestienne reformée, et aux povres messieurs du present lieu trente souls payables un an après son decés », qui n'eut lieu que dix ans plus tard. Avant cette date, la forme des funérailles était laissée « au soin et a la discretion » des exécuteurs testamentaires.

Le 8 juillet 1571, le notaire Pierre Manferel écrivit le contrat de mariage de Jean Plasse et Anne Caucin, de la ville de Paris, chambrière de la dame des Baux. Il était stipulé que ce mariage, dont la fiancée était dotée par la sénéchale, « sera celebré en la forme reçue en l'eglise reformée et selon sa discipline. » Ajoutons que l'acte fut passé au château des Baux.

Le 19 mai 1573, le notaire Louis Quenin, fit un autre contrat de mariage pour Eymon Peyre, fils de Petit-Jean et de Honorade Coye, et Françoise de Margot, fille de Jean, en son vivant écuyer de la ville de Tarascon et de Metelline de Brenguier. Ici encore le mariage « sera célébré en la forme ordonnée entre les crestiens. » L'acte fut passé

Digitized by Google

dans la salle basse du château des Baux, « en présence de M. Maurice Fanyer, sieur de Forniquet, de Nismes, et Me Lyounard Cosme, docteur es droicts de la ville de Carpentras, et Jean Renaud, sieur d'Aquella, habitans dudict Baulx », qui signèrent avec le capitaine Grille, et Jeanne de Quiqueran, sa femme.

Ces actes, que nous pourrions multiplier, suffisent pour montrer que la discipline des églises réformées était connue et en vigueur aux Baux ; que les seigneurs du château entouraient d'une même sympathie les différents membres d'une église, qui comprenait dans ses rangs : Honoré des Martins, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, capitaine et baron des Baux, mort à Paris le 14 novembre 1581, à l'âge de 59 ans ; sa femme Jeanne de Quiqueran, décédée aux Baux le 1er mars 1588 ; sa sœur Marguerite de Beaujeu, femme de Joseph de Bouchon ; Claude de Manville et sa femme, Yolande de Paul, de Lamanon ; Barthélemy de Cavaillon, sieur de Cabassol ; Pierre de Beauchastel, écuyer de Courthezon ; Anthoine de la Tour, sieur du Brau ; Petit-Jean, Anthoine et Jeannon Peyre, frères, fils de Monet ; Brisson, Claude et Guillem, leurs neveux, fils de Jean Peyre Crotte ; Gauven Coye ; Guillem et Vincent Ricard ; Armand Leyre ; le capitaine Eymon Peyre ; Jean Manson ; André Quenin ; Jacques Bonté, chirurgien originaire de la Bourgogne ; Jean Peyre, notaire ; Nicolas Martel, de la ville d'Étain, arquebusier ; Guillem Sarrasin, Jean Plasse, Simon Chippre, de Lyon ; Jean et Marquet Verpian, de Noves ; Jacques Vianès, ménagers, etc.

Outre les documents déjà cités, il nous reste encore de cette époque une prière manuscrite qui commence ainsi : « Seigneur Dieu qui m'as donné et conservé la vie, disposant d'icelle selon ta saincte volonté, tu peux m'alleger en ma foiblesse, aultant et comme il te plaira : dis le mot, je serai gueri ; tu as la longueur de mes jours, et mes temps sont en tes mains ; mais si tu m'appelles maintenant par le chemin de la mort en mon vrai pays qui est le ciel, mortifie



Digitized by Google

prealablement en moi tout dereglement de la vie presente, puis me fortifie par ton Saint Esprit...» et la superbe croisée, portant sur sa frise la noble devise de Genève : POST TENEBRAS LUX, 1571, qui faisait partie d'un pavillon appartenant à Brisson Peyre, dans lequel le culte réformé a dû être célébré. A l'heure qu'il est, cette ruine bien connue se trouve comprise avec l'église Saint-Vincent dans un même projet de restauration qui doit s'accomplir sous la direction de M. Henri Revoil, correspondant de l'Institut, qui s'est occupé depuis 1850 des relevés des monuments des Baux, et dont les travaux sont déposés aux archives du ministère des Beaux-Arts.

## II

Après avoir traversé, non sans de grandes angoisses, l'époque troublée de la Ligue, durant laquelle les cérémonies religieuses paraissent avoir été interrompues, les Réformés des Baux bénéficièrent de l'ordonnance royale donnée à Nantes au mois d'avril 1598 par Henri IV. Au commencement du XVII^e^ siècle, plusieurs d'entre eux, Eymon Peyre, Jean Peyre, notaire ; Simon Chippre, Pierre de Manville, etc., furent élevés aux dignités consulaires. Un cimetière fut affecté pour leurs morts dans le vallon de Josaphat, auprès de celui des catholiques. Toutefois, après la mort d'Henri IV, ce temps de tolérance et de paix prit fin.

Le capitaine viguier Pierre de Vérace était mort en 1611. Un avocat du Parlement, Pierre de Savornin, originaire de Cadenet, fut désigné pour lui succéder. Mais le Parlement, le baron et les habitants des Baux s'y opposèrent avec énergie. Dans la séance du 8 décembre 1613, le conseil décida « de ne point recevoir le sieur de Savornin, pour eviter toutes seditions et troubles et d'en bailler advis a Sa Majesté, attendu qu'il est de la Religion Pretendue Reformée et que le recepvant en telle charge pourroit porter trouble au repos des habitants de ce lieu... que le sieur Baron les a maintenus en paix... que leur ville est de

Digitized by Google

regard et de frontiere. » L'opposition triompha, et Jacques de Vérace, fils de Pierre, fut nommé par le roi et installé le 6 mai 1618. Le nouveau viguier dut payer à Pierre de Savornin la somme de 3,000 livres.

Jacques de Verace était un catholique très militant. A peine entré dans l'exercice de ses fonctions, il s'ingéra dans les affaires du sieur de Manville, qui protesta le 3 juillet par devant notaire. En 1619, il établit aux Baux la confrérie du Saint-Rosaire, dont il faisait partie. Le 17 février précédent, il avait fait défense « aux hosteliers de bailler manger et boire a aulcune personne, de quelque qualité et condition que ce soit, pendant et durant le saint et divin service dud. lieu, les jours de dimanches et festes, a peyne de 25 sols d'esmendes la premiere fois et de 100 sols la deuxieme. » Enfin, il s'opposa, de tout son pouvoir au nouveau pasteur que l'Église réformée avait appelé. Ce pasteur, Jacques Piallat, originaire d'Orange, était arrivé au mois de mai 1619. Pierre de Manville et Yolande de Paul, sa mère, l'accueillirent dans leur maison, sise rue de la Place-aux-Fours, vis-à-vis la rue et la place de la Lauze. Dès son arrivée, le 27, le capitaine viguier et les deux consuls s'informèrent du motif de sa présence, et ayant appris de lui-même que c'était pour exercer les fonctions de son ministère, ils lui signifièrent « d'avoir à vuider et a desemparer lad. ville », ce à quoi le pasteur refusa d'obtempérer. Cependant et dans un but de conciliation, il se retira au château de Manville, sis au quartier de Conilhe. Là ses ennemis, qu'aucune concession ne pouvait désarmer, interrompirent, par sept fois, durant le cours d'une année, les assemblées religieuses, déployant un zèle et une activité dignes d'une meilleure cause. La Cour de France avait donné, en effet, ordre au baron de disperser les assemblées et de les rendre tout à fait impossibles, en ayant soin cependant d'éviter l'effusion du sang.

Digitized by Google

Le dimanche 14 juillet, sur les 4 heures du soir, les Réformés, au nombre d'une soixantaine, revenaient d'une assemblée tenue à Manville, quand Jacques de Boches, les voyant monter, ordonna la fermeture immédiate des deux portes. Cette mesure vexatoire provoqua des paroles extrêmement vives. « On nous refuse l'entrée des Baux, dit Pierre de la Tour, alors que celle-ci est accordée librement aux personnes les plus viles. — Il nous faudra remplir les puits de catholiques, comme on fit un jour à Nismes, » dit Jacques Sordet. — « C'est ainsi que nous traicte le baron gouverneur, qui nous est redevable des hautes fonctions de sa charge », dit André Grivet, etc. Cependant, le portier Jacques Sicaud, ayant reçu de nouveaux ordres, laissa entrer ceux de la ville, à l'exclusion des étrangers. Seul, Pierre de la Cour, de Forcalquier, allant à la foire de Beaucaire, fut autorisé à prendre son repas à l'auberge; mais, comme il s'y attardait, des soldats le prirent et le mirent dehors.

Le mercredi 21 août, eut lieu une autre alerte. Un campagnard, sur l'heure de midi, en arrivant à la place des Baux avec son âne, se mit à crier : « Arry, ministre », ce qui provoqua parmi les personnes présentes un grand tumulte. S'adressant au capitaine viguier, que les clameurs de la foule avaient attiré, l'apothicaire Jacques Sordet lui dit : « Si vous ne faites cesser ce cri séditieux nous crierons : « Arry, pape. » Mais le viguier «lui ayant remonstré de se contenir en toute modestie.... et demonstré sur grande peyne d'avoir a se retirer et faire ses affaires, auroit respondu en collere, en se retirant sous l'arc de la place, que meschans sont veus et escoutez et non les bons. »

Enfin, le 27 du mois d'octobre, ceux de la Religion se réunirent au terroir des Baux, à Mouriès, dans la maison de Simon Chippre, appelée la Crotte. On devait baptiser Charles Peyre, fils de Claude et de Marguerite, et afin que la cérémonie ne fût pas interrompue comme elle l'avait été au grand moulin de Manville, plusieurs des as-

Digitized by Google

sistants avaient porté leurs armes. Malgré toutes les précautions prises, la nouvelle en parvint à Jacques de Boches, qui se hâta d'envoyer à Mouriès le capitaine viguier, le procureur du roi, les deux consuls Jacques Manferel et Antoine Moulard, « avec autres personnes armées, afin de rendre le bras de la justice plus fort. » Ils trouvèrent le culte déjà commencé. Ils firent néanmoins, mais inutilement, les sommations voulues. Cependant le procureur du roi n'osa pas employer la violence, mais se tenant au bas de l'escalier en pierre, il attendit la fin du service divin, se bornant alors à protester avec violence contre ces « sortes d'assemblées, tenues, dit-il, contre la volonté du roi et celle du baron des Baux. » Pour tous ces faits, il y eut des témoins entendus, des informations prises, des procès-verbaux dressés et des incarcérations dans les prisons des Baux, de Montmajour et de Grenoble. Décrété de prise de corps, Jacques Sordet abandonna sa boutique pour se réfugier à Mouriès, au « masage des Coye. » Quant au pasteur, il ne fut pas oublié : on le menaça de « cent coups de bastons et aultant des etrivieres. »

Pierre de Manville et les anciens de l'Église persécutée eurent recours au parlement de Grenoble pour avoir justice. De son côté, Jacques de Boches, dans sa supplique au roi, présentait ceux de la Religion comme des révoltés, et il ajoutait « qu'en ce faisant travailler, icelluy suppliant les susdits officiers et consuls, n'avoit rien faict que pour l'observation des edits de votre Majesté. » Il ajoutait : « ladite place des Baux est un lieu très important et sur lequel ceux de ladite religion pretendue reformée ont jeté les yeux de longue main, estant situé entre les villes d'Aix, Arles, Tarascon, Avignon, Sallon, qui n'ont aulcuns droict de faire exercice de lad. religion audit lieu ny en ce terroyr, pour ne le estre concedé par les edits ; il plaise a votre Majesté faire inhibition et deffance aud. ministre et autres de la dite religion pretendue reformée de faire aulcuns exercices d'icelle dans ledit terroyr des

Digitized by Google

Baux, a peyne d'estre declarez perturbateurs du repos public, et de deffandre a ladite cour de Parlemant de Grenoble et Chambre de l'Edit de conoitre des susdites choses passées entre ledit suppliant, officiers et consuls et ledit ministre et autres de la religion pretendue reformée et envoient le tout a votre dite Majesté, avec deffances aux parties et a votre dict procureur général de faire aulcune poursuite, a peyne de nullité de procedure et de tous despans, dommages et interest, et le suppliant continuera a prier Dieu pour la santé de Votre Majesté et toute prospérité. »

Louis XIII évoqua par devant le Conseil d'État les affaires des Baux, et, à la date du 7 mars 1620, l'arrêté suivant fut rendu : 1° Défense au procureur et à la Chambre de l'Édit de Grenoble d'en prendre connaissance ; 2° au sieur baron, capitaine viguier et consuls de molester les Réformés dans leurs personnes et dans leurs affaires, avec liberté pour eux d'entrer dans les Baux et d'en sortir ; 3° aux Réformés « de rien innover ny faire exercice de lad. religion en autres lieux que ceux qui leur ont esté establys par les comissaires deputez pour l'execution de l'edit. »

Malgré l'intervention royale, les persécutions continuèrent. On s'attaqua d'abord au seigneur de Manville, afin de lui arracher son droit de juridiction ; on fit des démarches actives pour faire incorporer son domaine à la couronne et pour le mettre ensuite en vente à Aix avec ses revenus. Toutefois, sur l'initiative de l'avocat de la communauté, un compromis intervint entre les sieurs Nicolas Vincent, lieutenant de capitaine viguier, de Beauvezer et le sieur de Barrême et de Manville, lequel s'engagea « a ne se servir de lad. juridiction pour y etablir patibulaire, pillori... et moins pour y faire l'exercice de la religion pretendue reformée. » De leur côté, ses ennemis mirent fin à toute poursuite. Ainsi finit, au mois de mars 1621, la célèbre juridiction de Manville, qui remontait à l'année 1543 et que le roi François Ier avait accordée au chevalier

Digitized by Google

Claude Ier de Manville pour la somme de 753 florins et 4 sols. L'Église réformée des Baux perdit du coup son pasteur et son autonomie et dut se rattacher à celle d'Eyguières, qui était la plus rapprochée.

Le 11 mai suivant, mourut Jacques de Boches, ex-sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, seigneur de Vers, Sédéron et Vacquières, baron de cette ville des Baux, dont l'antique manoir féodal lui servit de résidence pendant plus de 40 ans. Issu d'une vieille et noble famille d'Arles, héritier de la grande fortune politique et des grands biens du capitaine Grille et de sa femme, dont il était le neveu par sa mère, il se consacra entièrement à la politique et au service des rois de France qui se succédèrent pendant sa longue vie. Aux sujets réformés des Baux et de Séderon, il appliqua, en les aggravant, toutes les peines portées par les édits royaux. Dès 1582, il arrêtait le magnifique mouvement religieux de 1570, qui donnait de si belles espérances. Il doit porter devant l'histoire la responsabilité des graves évènements de 1618-1621 que nous avons relatés. Ce seigneur oublia volontairement les services qu'il avait reçus des Réformés à l'époque de la Ligue, et les liens du sang qui l'unissaient à eux, ternissant ainsi par une administration intolérante sa gloire de grand capitaine et de lettré. Son corps fut porté à Arles dans l'église Saint-Trophime, pour être déposé dans la crypte de la chapelle actuellement consacrée au Sacré-Cœur, auprès des restes de ses père et mère, Joseph de Boches et Marguerite de Beaujeu ; de Geneviève d'Elbène, sa femme, et de l'infortuné chevalier de Guise, décédés tous les deux aux Baux, l'une le 17 mai 1593 et l'autre le 1er juin 1614, victime de son imprudence en pointant un canon.

A partir du mois de juillet, les Réformés furent exclus des assemblées et des charges publiques. Le nouveau baron, comte de Villeneuve, ne fit rien pour eux ; mais, en 1631, le sieur de Manville, Pierre de la Tour et Pierre Cabardet firent exposer au conseil, réuni le 8 juillet

Digitized by Google

« qu'ils ont toujours esté et sont de present bons serviteurs du roi et qu'ils peuvent assister a ce conseil suivant les edits du roy, joint a ce qu'ils ont de quoi perdre autant que personne de cette ville. » Nicolas de Martins, sieur de Vaudargent, accueillit favorablement leur demande et permit à ceux de la Religion de prendre part aux travaux de l'assemblée « pour cette fois sans consequence, et jusques a ce qu'il y ait esté par lui autrement proveu. » Ce provisoire devait durer 30 ans.

Le jeudi 20 octobre 1636, Jean Jaubert de Barrault de Blagnac, archevêque d'Arles, vint aux Baux. Il ordonna « de ne pas permettre a ceux de la religion pretendue reformée de traverser le cimetiere de Sainct-André et le faire fermer afin que le betail n'y entrat point. » En 1667, il fut défendu d'ensevelir dans le cimetière protestant que l'on jugea trop rapproché de celui des catholiques. Dans le cas où l'ordonnance royale serait maintenue, Pierre Peyre Cabardet offrit pour cimetière l'une de ses terres, appelée la Covillière, à droite de l'ancien chemin des Baux à Saint-Remy et entre Baumanière et les Portalets.'

Vers 1670, un soi-disant chirurgien, nommé Brocard Brosse, originaire de Tarascon, et qui avait déjà exercé à Maillane, vint s'établir aux Baux. Cet aventurier fit déclarer faussement par Jeanne Meyran, atteinte de la teigne, que les Réformés avaient tiré des coups de pistolet contre la porte de sa maison. Cette malade déclara, en 1674, par devant Honoré Peyre, notaire, qu'elle avait menti ; que son guérisseur lui avait promis pour son mensonge une robe et une paire de souliers neufs, et qu'elle avait été aussi intimidée par des menaces. D'un autre côté, la Société de la Propagation de la Foi achetait les âmes faibles ou vénales. Victoire Roubaud, originaire de Séderon, reçut de cette société 30 livres (1) et un époux.

(1) Pièces justificatives n° III.

Digitized by Google

Celui-ci s'engagea à restituer la somme reçue dans le cas où sa femme « viendroit a se pervertir, que Dieu garde. » On avait aussi recours à de fortes amendes pour des motifs futiles. Le 29 mai 1675, messire Jean Girot, prêtre d'Arles, en résidence aux Baux, intentait un procès contre André, Alexandre, Jean et Benjamin Chamard, pour avoir traversé le cimetière et la terre de l'hôpital, en allant à leur vigne. Ils furent condamnés par le juge des Baux à une amende de 100 livres, qui furent affectées à l'hôpital.

Au mois d'octobre 1685, le comte de Grignan, intendant de Provence, envoya 4 compagnies de dragons pour convertir les religionnaires. Grâce aux moyens employés, le résultat espéré fut obtenu en très peu de temps. Dans les journées des 16, 17 et 18 octobre, il y eut 200 abjurations dans les églises de Mouriès, des Baux et du Paradou. Dans la première, elles se firent par familles, et dans les deux dernières, en masse. Parmi ceux qui résistèrent à ces moyens sauvages, nous devons citer : Ysabeau Peyre, veuve d'Isaac de Retz, du lieu de Lançon; Nicolas Peyre, son frère, des Baumettes; de Mouriès et Jean Nante. Les dépenses occasionnées par les *missionnaires bottés* s'élevèrent à la somme de 384 livres.

L'Église avait eu pour pasteurs: Barthel. Récend, en 1605; Jacques Piallat, 161[illegible]-21; Paul Maurice, 1621-59; Charles Maurice, 1664-83 (ces deux derniers résidaient à Eyguières); et enfin Théophile Ponet, de Mérindol, vers 1663. Il était pourvu à leur entretien par des dons en nature, des souscriptions et des legs. Ainsi, en 1623, le sieur de Manville légua 60 livres; en 1627, le sieur de Lagoy et Romani, 50 livres de rente; en 1653, Charles de Rousset, 15 livres de rente; en 1646, Madeleine Ricard, 3 livres de rente; en 1666, Pierre Peyre Cabardet, 300 livres, etc. Les souscriptions pécuniaires et les dons en nature étoient irrégulièrement acquittés par ceux que l'on criblait d'impôts. Voici la liste des souscripteurs en 1672: M[e] Chamard, 10 liv.; Jacques Coye, 9 liv.; Pierre

Digitized by Google

Peire, 12 liv. ; Laurens Coye, 9 liv. ; Me Simon Martel, 8 liv. ; sieur Simon Peire et les hoirs d'Honorat Peyre, 18 liv. ; Claude, Jacques et Jacob Peyre, frères, 18 liv. ; les hoirs de Gédéon Peyre, 6 liv. ; Barthélemy Verpian, 9 liv. ; Jacques Grougnard, 3 liv. ; Jacques Verpian, 3 liv. ; Marc Verpian, 1 liv. 10 sous ; Jacques Verpian, cardeur, 1 liv. 10 sous ; Simon Verpian, 1 liv. ; André Bonnet, 1 liv. ; Jean Ramet, 1 liv. ; Daniel Malan, 2 liv. ; Pierre Rey, 1 liv. ; Sauvaire Peire et Daniel Vien, 1 liv. 10 sous ; Anthoine Malan, 1 liv. ; Me Martel et Garnier, 3 liv. ; Honorade Surian, 1 liv. 10 sous ; la veuve Grivet, 1 liv. 10 sous.

Étaient anciens de l'Église en 1619 : Brisson Peyre, bourgeois ; André Grivet, tailleur ; Nicolas Martel, arquebusier ; Simon Verpian, tailleur ; Jean Peyre de Guilhem ; Jacques Peyre de Guilhem ; Jacques Peyre, fils de Pierre.

Au XVIIe siècle, l'Église réformée possédait des personnages de distinction. C'étaient Pierre de la Tour du Brau, fils d'Antoine, décédé en 1649 ; Jean Peyre, notaire, fils de Jeannon, plusieurs fois consul, secrétaire et greffier de la communauté, qui s'unit par mariage avec la famille Avignon, d'Arles, et mourut le 1er mars 1625 ; Me Jean David, notaire, décédé en 1651, âgé de 73 ans, lequel, lors de l'arrivée du chevalier de Guise, eut sa main gauche emportée par un éclat d'arquebuse ; Pierre Peyre Cabardet, fils de Eymon Peyre et de Françoise de Margot, riche bourgeois, ami particulier de Pierre de Manville et d'Honoré de Laugier. Il accompagna au 2e synode tenu à Charenton, en 1631, le pasteur d'Eyguières, Paul Maurice, et mourut en 1667 chez son gendre, Honoré Manson, notaire, âgé de plus de 83 ans. Enfin Pierre de Manville (1) décédé le 16 février 1663 et inhumé dans l'église

(1) Famille noble originaire de Toulouse, établie en Provence vers 1520 et représentée par les deux frères, Claude et Guillem. Ce dernier ne nous est connu que par la mention faite dans un testament de Claude, en 1625, (notaire André Salomé). Un acte de partage fait entre ses enfants Claude et Jean, en 1548, (notaire Simon Salomé), nous donne celui de leur mère,

Digitized by Google

Saint-Vincent, chapelle Sainte-Croix, fondée par Jean de Brion, beau-père de Claude Ier, son grand-oncle.

Le nombre des protestants alla toujours en diminuant. De 6 à 700 au XVIe siècle ; de 400 environ au commencement du XVIIe, ils n'étaient plus que 200 en 1685. L'Église reçut pourtant quelques éléments venus du dehors. Ce furent Jean Chamard, d'Orange, en 1642 ; Pierre Boussot, de Lourmarin ; Jean Doucende, de Gordes ; et An-

Marie de Aymar. Quant à Claude Ier, il fut un vaillant capitaine sur terre et sur mer. Sa belle conduite en Terre-Sainte, le fit nommer, en 1531, chevalier du Saint-Sépulcre, à Jérusalem même. François Ier confirma les faits accomplis, le nomma capitaine viguier des Baux, sous la dépendance de Anne de Montmorency qui, en avril 1528, obtint la baronnie. Le roi lui vendit encore la seigneurie de Manville avec tous les droits féodaux et voulut qu'il portât en son écu, au lieu de la main d'argent, un lion d'or sous une ville d'argent en chef de sable, en récompense de sa bravoure pendant l'invasion de la Provence, par Charles-Quint. Il mourut à Paris, en septembre 1547, laissant, ainsi que sa femme Philippe de Brion, décédée en 1553, la totalité de ses grands biens à celui de ses deux neveux qui résiderait aux Baux, avec l'obligation de construire un grand hôpital, lequel fut élevé plus tard vers 1566, au plan du château. Jean de Manville, fils de Guillem, était en 1559 gouverneur du château de Peyrolles et en 1561 et 1562 de celui des Baux. Il mourut en 1575 et fut remplacé par Pierre de Vérace. Quant à Claude II, partisan décidé de la Réforme, il avait épousé, le 15 septembre 1560, Yolande de Paul, fille de Jacques et de Marie de Camaret, décédée en 1626. De leur mariage naquirent : 1° Jeanne, mariée en 1599, à Pierre de Cabrol, lieutenant de port au bureau forain d'Arles ; 2° Marie, mariée au mois de mai 1600, à Pierre de Laugier, avocat au parlement ; devenue veuve le 11 juillet 1602, elle épousa, le 5 juin 1605, Pierre de Damians-Vinsargues, sieur du Vernègues ; 3° Madeleine, mariée en 1609, à Charles de Privat, sieur de Molières, décédée le 12 juillet 1660 ; 4° Suzanne, religieuse au couvent Ste-Claire, à Arles ; 5° Françoise et 6° Diane, qui moururent sans alliance, la première le 15 février 1664 et la deuxième vers 1656 ; 7° Pierre, qui fut le seul à notre connaissance, à persister dans la foi de ses pères. Il épousa, en 1609, à Courthezon, l'année même de son consulat ; Julie de Cavaillon, décédée le 16 décembre 1654. Il se remaria catholiquement, en 1656, avec Catherine le Meingre de Boucicault, qui mourut le 12 juin 1695. A l'époque de son second mariage, il avait attiré auprès de lui son neveu Charles de Damians, auquel, moyennant une rente annuelle et viagère de 3.000 livres, il vendit tous ses biens. Ainsi fut tournée une clause du dernier testament de son père, mort en octobre 1604, qui aurait pu fournir matière à procès.

Digitized by Google

dré Bouer, de Cadenet, vers 1674; Bartagnon, de Roussillon, en 1698; Théophile Garnier, chirurgien d'Eyguières, vers 1680, etc. Ils favorisaient l'industrie des moulins à eau, faisaient instruire à domicile leurs enfants, garçons et filles, par des instituteurs dont les actes notariés nous ont conservé le nom de quelques-uns : André Arnaud, de Serres; Antoine Pascaly, de Maillan; Louis Fallavel, de Gordes. Très soumis au roi et aux autorités établies, quand les droits de la conscience n'étaient pas engagés, ils menaient une vie laborieuse et pure, s'efforçant de réaliser d'une manière pratique ce qu'ils demandaient à Dieu chaque jour, en disant : « Bénis-nous donc, Seigneur, et à nos sorties et entrées, et fais que tout ce que nous fairons ou parlerons ou prendrons en mains ce jourd'hui, le tout tende à la gloire de ton grand Nom, à l'édification de nos prochains et consolation de notre propre conscience, quand il nous faudra rendre compte à notre dernière journée. »

## III

L'abominable révocation de l'Édit de Nantes, qui eut des conséquences si désastreuses et rendit possibles les catastrophes du siècle suivant, remplit de confesseurs les galères royales et d'exilés les chemins des pays étrangers. L'église d'Eyguières subit le sort commun. Son temple fut détruit au mois de septembre 1685. Le pasteur Charles Maurice, avec plusieurs membres du troupeau, se retira en Suisse. Pendant ces temps difficiles et tourmentés, les nouveaux convertis de la vallée des Baux ne firent pour la plupart qu'une profession extérieure du culte oppresseur, bien qu'ils fussent dans l'obligation de faire constater publiquement leur présence au prône. Dans le fond de leur cœur, ils gardèrent leur foi, vivifiée par l'épreuve et par la lecture de la sainte Bible, du Psautier, de la Chaîne d'or, des Consolations contre la mort de Drelincourt, qu'ils lisaient furtivement en les sortant avec précaution de leurs

Digitized by Google

cachettes, car ils les avaient soustraits à la destruction au péril de leur vie et de leur liberté. Leurs enfants fréquentaient les écoles, où leur étaient enseignées les doctrines étranges d'une exégèse fantaisiste, contenue dans le catéchisme de Pierre Canisius, jésuite, nouvellement traduit (1). Par moquerie, on jouait dans les couvents de Tarascon et ailleurs *L'hérésie de Calvin,* et leurs morts étaient abandonnés au prêtre ou enterrés de nuit dans le jardin ou dans le cellier de la maison. Les hommes et les femmes étaient outragés publiquement dans leur caractère sacré de père et de mère, et les immondices de la nuit étaient jetées jusque dans leurs habitations. Cela dura 70 ans, et l'on comprendra que nous taisions les noms.

Voici une brève indication des documents qui concernent les Réformés : A la date du 13 mai 1691, messire Bonnet, vicaire de Saint-Jacques de Mouriès, sollicitait une contribution pour l'entretien d'une personne propre à donner l'éducation aux enfants des nouveaux convertis. Faute de fonds, le conseil refusa.

Le 12 juillet 1693, Pierre Robert, serrurier, fut chargé de mettre en état les armes rouillées (fusils, épées et sabres) ayant appartenu aux nouveaux convertis. Le 17 août suivant, fut promulguée une ordonnance royale portant que les enfants des nouveaux convertis iraient aux offices et aux écoles ; que les curés, vicaires et maîtres d'école tiendraient un rôle dont le double serait envoyé à l'intendant et que les parents des élèves insoumis seraient frappés d'amendes, qui s'accroîtraient avec la récidive et dont le montant serait affecté aux pauvres.

En 1696 et le 14 novembre, le comte de Grignan fit défense aux nouveaux convertis de tenir chez eux *aucunes armes, bales, poudre, mèches* pendant deux ans.

Au mois d'octobre 1698, on fit procéder au dénombrement des nouveaux convertis, qui se trouvaient aux Baux et dans son terroir.

(1) Pièces justificatives n° IV.

Digitized by Google

En 1699 et au mois de janvier, on fit transporter comme prisonniers à Aix tous les habitants du hameau du Destet, à l'occasion de l'inhumation, faite pendant la nuit, d'un nommé Vien, nouveau converti.

Au mois d'avril 1704, le comte de Grignan fait visiter les maisons des nouveaux convertis par un de ses gardes, afin d'en ôter les armes, les livres de religion et prendre le nom des valets. Ordre fut aussi donné aux gardes des Baux de se tenir sur les chemins de Mouriès et du Paradou et d'arrêter tous les étrangers non munis de passeports légaux.

Le 4 mai 1704, « Pierre Peyre n'a pas balloté pour être nouveau converti. »

En 1725, plusieurs habitants de Mouriès adressèrent à Jacques II de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, une supplique pour demander un maître et une maîtresse d'école pour les enfants des nouveaux convertis, afin de les instruire dans la religion catholique.

Le 27 mars 1735, le pasteur François Roux présidait une assemblée aux Beaumettes de Mouriès. Le 17 avril 1748, le pasteur du désert, Étienne Rolland, bénissait le mariage de Jean-Louis Peyre avec Suzanne Jean, de Lacoste. Le 31 juillet suivant, le pasteur Paul Rabant baptisait Madeleine Boussot.

Le 5 décembre 1749, le consul Manson, par ordre de l'intendant, fit enlever de nuit Suzanne Bouer, âgée de 15 ans, fille de Thomas, qui habitait le Destet. Cette jeune fille fut enfermée à Arles dans un couvent, d'où elle ne revint jamais. L'année suivante, le même Thomas Bouer était emprisonné à Aix pour avoir fait baptiser un de ses enfants dans une assemblée tenue au désert, et l'intendant imposait une amende de 300 livres sur tous les religionnaires des Baux.

Le 10 mars 1732, le baptême de Madeleine Serres, fille de Étienne et de Marie Verpian, fut célébré par le pasteur Paul-Auguste Lafon. Le 15 février 1762, le pasteur Jean-

Digitized by Google

Jacques Pic fit celui de Anne Peyre, fille de Honoré et de Izabeau Meinard. Même année et le 8 mars, le curé de Mouriès ayant refusé la sépulture ecclésiastique à Marie Meynard, parce qu'elle était protestante, le juge des Baux ordonna « qu'elle serait inhumée a la diligence des parents. » En 1766 et le 8 mai, Marie-Marguerite Bartagnon, fille de Jean et de Marie Nègre, fut baptisée par le pasteur Benvignat Noé.

A la date du 8 mai 1767, on manda faussement de Lyon que le roi devait rendre un édit pour remettre les protestants, tels qu'ils étaient avant la révocation de l'édit de Nantes.

Le 18 octobre suivant, baptême de Palein Mathieu, par le pasteur Jean Martin. Le 11 novembre 1773, baptême de Jeanne Bartagnon, par le pasteur Jean Chabaud. En 1778 et le 24 février, baptême d'Élisabeth Verpian, par le pasteur Bertrand.

Tous ces actes pastoraux nous donnent les noms de ces héroïques serviteurs de Dieu qui, au péril de leur vie, venaient au nom du Christ panser les blessures de la fille de Sion, visiter les malades, consoler les mourants, baptiser les enfants, bénir les mariages, prêcher fidèlement l'Évangile dans des assemblées nocturnes, tenues dans des lieux écartés et sauvages, au quartier du Destet, de *darnier lou castèu,* et aux Beaumettes.

En 1785, cent ans après la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des mariages fut de huit. Le 4 janvier de cette année, le pasteur Pic avait imploré la bénédiction du Seigneur sur le mariage de Verpian André et de Marie Vien. La cérémonie avait eu lieu dans la *baumo* de Denis Verpian, père du marié.

En 1787, parut l'Édit de Tolérance. Malgré ses lacunes voulues, il mit un terme à des souffrances extraordinaires et répandit la joie et la consolation dans toutes les familles protestantes. Plus de 30 chefs de famille vinrent faire devant le prêtre les déclarations légales. Le mariage de

Digitized by Google

Barthélemy Boussot avec Marie-Magdeleine Peyre remontait au 14 juin 1747 !

Le 13 juillet 1788, de Bonnecorse de Beauregard étant maire des Baux, le conseil décida que les sieurs Manson, notaire, et André Peyre seraient chargés de choisir un terrain pour servir de cimetière aux non-catholiques. Ces deux experts portèrent leur choix sur une portion de l'hoirie de Michel Bassac, sise au quartier de la Vidalle, limitée au midi par le chemin d'Aureille ; mais les graves évènements qui ne devaient pas tarder à se produire empêchèrent la réalisation de ce projet.

Pendant la Terreur, le sort des protestants fut pitoyable. Les grands biens qu'ils possédaient et la considération dont ils étaient entourés les exposèrent à de grandes tribulations. En attendant l'interdiction des cérémonies du culte, le pasteur était dans l'obligation, à Eyguières, de baptiser au pied de l'arbre de la Liberté. Les notables durent s'enfuir. Jean Bartagnon se réfugia à Eyguières, à Mérindol, à Cadenet, à Lourmarin, et finalement à Nîmes. Pierre Roussier, son gendre, fut emprisonné à Tarascon ; le sieur Gauthier de Fontfrège et Barthélemy Boussot furent détenus à Marseille dans le fort Saint-Jean. Le boucher Verpian disparut pour toujours. On présume qu'il fut guillotiné.

On reprit les assemblées le 21 juin 1801. Deux ans plus tard, au mois d'octobre 1803, le premier consul Bonaparte fit décréter que les 250 protestants de la vallée des Baux et les 50 qui se trouvaient à Eyguières constitueraient avec ceux de Laroque une église rurale, distincte de celle de Marseille, ayant pour chefs-lieux Mouriès et Laroque. La nouvelle paroisse, qui devoit se scinder en 1840, eut deux conseils d'anciens, deux délégués au Consistoire général et un pasteur, Jean-Jacques Pic, ce vétéran des anciens et mauvais jours, qu'« une même nuit voyait arriver et repartir. » Il choisit sa résidence à Lourmarin, où il mourut le 23 mars 1812, âgé de 76 ans.

Digitized by Google

Tel est dans ses grands traits l'historique d'une obscure petite église de la Provence. Elle a dû pendant longtemps combattre sans répit, avec des armes spirituelles, pour conquérir son droit de vivre et assurer son existence.

DESTANDAU.

---



Digitized by Google

# *PIÈCES JUSTIFICATIVES.*

## I

Anno a nativitate Domini 1535 et die quarta mensis maii, de mandato domini reverendi patris domini vicarii et officialis Arelatensis et ad instantiam magistri Georgii Bruni, habitatoris ville Sancti Remigii, fuit excommunicatus dominus Guillermus Ricardi, diaconus, et agravat et reagravat usque ad participatus et post ad brachium seculare.

Ita est. Petrus Coleti, curatus olim Baucii.

(*Registre des baptêmes des Baux*: *Archives du tribunal de Tarascon.*)

## II

### *Lettre de Claude de Tende aux consuls des Baux.*

Consuls des Baulx. Oultre la charge que le sieur de Manville a de votre ville et chasteau, je luy ay donné charge d'avoir l'œil et se prendre garde des affaires que se presenteront et y pourvoir, aulx fins qu'il vera le cas le requerir. A ceste cause, je vous prie et neantmoings ordonne, confirme entierement ce qu'il vous ordonnera, tant por le service du Roy, que seureté, thuition et deffense de votre ville. Au demeurant, j'ay entendu que vous debviez bientost proceder a la creation des nouveaulz consulz et officiers de la maison commune de vostre ville, et pour ce que je desire que se soient des plus aparans et gens de bien que y sont, affin que toutes choses et mesmes la tranquilleté et repos public de vostre ville se pourte mieulx, je vous prie donner ordre qu'en faisant ladite nouvelle creation soient esleus et creés les consulz, conseillers et officiers des plus califfiés, solvables et gens de bien, non querelleurs de vostre ville ; vous voullant bien dire que s'ilz sont d'aultre callibre, qu'ils recepvront peu d'honneur, car je les feray demettre de leurs charges, et seront mis d'aultres en leurs plasses. Pour ce, faictes que les affaires commungs de vostre ville soient maniés par personnes de qualité requise et qui mettent peyne de entretenir toutes choses en paix, doulceur et tranquillité, ainsi qu'est l'intention de Sa Majesté. Sur ce, je prie Dieu vous donner ce que vous desirés.

A Ayguilles, le vingt huictiesme april mil v^c lxii.

Votre bon amy.

CLAUDE DE TENDE.

(*Registre des délibérations des Baux*, art. 36, n° 1384, à la mairie de Maussane.)

Digitized by Google

## III

### *Requisition faicte par Mᵉ Richard Sordet a noble Gauchier de Quiqueran, gouverneur des Baulx.*

L'an a la nativité Nostre Seigneur mil cinq cens soixante trois et le douziesme julhet, au present lieu des Baulx et dans la botique du greffe, en presence de moy, notaire royal soubsigné et tesmoingts soubz nommés, c'est presenté Mᵉ Richard Sordet, procureur du Roy dudit Baulx, lequel ayant la presence de noble Gauchier de Quiqueran, seigneur de Ventabren et de Mejanes, gouverneur dudit Baulx, lequel a ce requis par le debvoir de sa charge a ceste fin qu'il puisse plus meurement proceder au faict de sa dicte charge, s'il est proveu de l'estat et dignité de gouverneur aud. Baulx, et par qui il a esté receu, attendu que, come gouverneur, il faict faire les cris por la politique dudit lieu ; autrement et en son reffus, a protesté a l'encontre de tous despens, doumaiges et interetz, lui declairant a faulte de ne luy en faire aparoir, qu'il ne luy antera en rien et qu'il n'a aulcugne cognoissance audit Baulx. Ledict sieur a dict qu'il est notoyre a ung chascun aud. lieu qu'il a esté proveu aud. estat de gouverneur par Monseigneur le comte de Somerive, lieutenant général por le roy en Provence, puis le décès et trepas de feu noble Jehan de Quiqueran, son oncle, et que il ne ce peut ignorer, attendu qu'il a esté receu par le conseil general des manans et habitans dud. Baulx, auquel il auroit exhibé les lettres de sadite charge, et despuis il a exercé comme il exerce lad. charge et qu'il n'est aucunement tenu monstrer ses lettres, ains qu'il se retire si bon luy semble aud. sieur comte, et qu'il est notoyre a ung chascun qu'il est grandement suspect, attendu qu'il a trois fils qui sont de la nouvelle relligion, lui faisant inhibition et deffense, a pene de cent livres, de ne plus exercer son office jusques a ce qu'il aura plus amplement esté proveu aud. office, de quoy ils en ont requis [acte]. Faict et publié ou que dessus, en presence de Mᵉ Jacques Ferier, de Beaucaire, et Mᵉ Anthoine Promieu, tesmoings, et moy Loys Quenin, notaire royal dud. Baulx soussigné.

*(Archives de Mᵉ Laville, notaire à Mouriès.)*

## IV

### *Acte de requisition et protestation par le procureur du Roy.*

L'an mil vᶜ soixante trois et le vingt neufviesme jour du mois d'aoust, par devant moy, notaire roial soubsigné et presens les tesmoingts soubznomés, a eté constitué en sa personne Mᵉ Richard Sordet, procureur du Roy en la baronnie des Baux, lequel aiant les presences de honorables hommes Mᵉ Jehan Jullian et Anthoine Flandrin, consulz dudict Baux, leur auroit dict et remonstré, comme en l'année despassée mil vᶜ soixante deux, ceulx que l'on appelle de la relligion reformée se estoyent emparés et saizis dud. lieu

Digitized by Google

des Baux, qu'est une des principales fortaresse que Sa Majesté a au present comté de Provence et mesme du chasteau dud. lieu, dans lequel est construict une chapelle soubz le tiltre de saincte Catherine, laquelle lesdicts de la relligion auroient ruyné, rompu et brisé les ymaiges qu'y estoient, et que plus est, estant en lad. année le siege por ledict sieur devant ledict lieu des Baux, lesdicts de la relligion auroient bruslé et faict consumer en ung grand feu a la pourte faulce dud. chasteau comme buffetz, tables, bancs, sedelles, portes, lictz, coussiers et autres et randu icelluy presque inhabitable, au grand interestz et doumaige de Sa Majesté, et por aultant que le sieur cappitaine dud. chasteau est deputé en court et son lieutenant absant dud. Baux, qu'il y a grand troupe et nombre desdicts de la relligion assemblés tant au comté de Venisse qu'au lieu d'Orgon, et qu'aud. Baux il y en a de quarante cinq a cinquante dud. lieu que se y sont retirés, doubte que led. chasteau ne soit autrefois surprins par lesdicts de la relligion reffromée, que revauldroit non seullement au grand doumaige et perte dud. seigneur, ains dud. comté de Provence et singulierement des lieux circumvoisins, por quoi yceulx a sommé et requis que por le service de Sad. Majesté, thuition et garde dud. chasteau, il y avoit a mettre dans icelluy chasteau quelque nombre de gens fiables, a tout le moings jusques a cinq ou six, pour le garder jusques a ce que led. sieur cappitaine ou son lieutenant soient de retour aud. Baux, ou que autrement par ceulx qu'il appartiendra y soit porveu; autrement et en deffault de ce, a protesté et proteste contre les sieurs consulz des inconvenients qu'en pourroit advenir et de les en faire respondre en leurs propres privés noms, demandant response et acte; lesquels sieurs consuls ont respondu que por le service dud. seigneur ils s'emploieront en tout ce que leur sera commandé et y emploieront leurs biens et vies. Faict et passé aud. Baux et dans la bothique de moy dict notaire, en presence de...

*(Actes du notaire Pierre Manferel : Archives de Me Th. Fréchier, notaire à Maussane.)*

## V

## *Quitance contenant recognoissance pour la compagnie de la Propagation de la Foy erigée en la ville d'Aix et Victoire Roubaude contre Anthoine Guillaume.*

L'an mil six cens huictante deux et le troizieme jour du mois de septembre après midy, pàr devant moi Honoré Peyre, notaire royal de ceste ville des Baux soubsigné et tesmoings bas nommés, constitué en personne Anthoine Guilhaume, travailleur dudict Baux, lequel de son gré, en qualité de mari et maistre des biens et droicts de Victoire Roubaude, convertye en la foy catholyque, apostolique et romaine, puis le quatriesme avril mil six cens huictante un, jour du vendredi sainct, a dict et confessé avoir receu de la Compagnye d'Aix abcente, et par les mains du sieur Vincens Sallomé, bour-

Digitized by Google

geois dud. Baux, presant, stipullant et acceptant pour ladicte Compagnie de la Propagation, avec moy dict notaire, la somme de trante livres, illec reallemant et contant en escus blancs, par led. Guilhaume a soy rettirée et emboursée, au veu de moy dict notaire et tesmoings, pour un don gratuict que lad. compagnie faict a lad. Roubaude a ocquasion de ce qu'elle c'est convertye a la foy, et laquelle dicte somme de trante livres, led. Guilhaume l'a bien et duement recognue et assurée sur tous et chascuns ses biens, meubles et immeubles presants et advenir, en faveur de lad. Roubaude sa femme, pour en cas de restitution, que Dieu ne veuilhe, icelle dicte somme de trente livres luy estre sauvée et randue dud. sieur ou la moityé à lad. Compagnye, en cas que lad. Roubaude vienne a mourir sans enfants, voire le tout au cas quelle vint a se pervertir, que Dieu garde; et pour l'observation de ce dessus, a led. Guillaume soumis et obligé tous et chascuns ses biens meubles, immeubles, presants et advenir, aux cours des submissions de Provence et a toutes autres, ou besoing sera d'agir et recourir. Ainsin l'a juré. Faict et publié aud. Baux et dans l'estude de moy dict notaire, en presence de messire Louis Chayne, prestre segondere, et Pierre Laurens, sergent royal dud. Baux, tesmoings requis et soubsignés, avec led. sieur Sallomé, quy ont souscript; led. Guillaume et Roubaude on dict ne savoir faire, de ce enquis suivant l'ordonnance.

SALLOMÉ; CHAINE, prestre; LAURENS; PEYRE, notaire.

*(Copie en notre possession.)*

## VI

## *Profession de foy.*

Je. . . . . crois de ferme foy tout ce que l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine croit et professe, je condamne et rejette très-sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Eglise a condamnées et rejettées. Ainsi Dieu soit à mon aide, ses saints Evangiles, sur lesquels je jure de vivre et de mourir dans la profession de cette même foy.

Et ce entre les mains de. . .
en présence de témoins soussignez. . .
Fait à . . . ce jour du mois de. . .

*(Catéchisme ou instruction familière sur les principales veritez de la Relligion catholique par demandes et réponses. Très-utile aux nouveaux convertis,* par Pierre Canisius, de la C^ie^ de Jésus. Paris, Etienne Michallet, 1686. Avec approbation et privilège du Roi. — *Ouvrage en notre possession.)*

Digitized by Google

# SONNETS.

## I

Elle n'a pas livré le trésor de son cœur ;
On n'aura les secrets de sa pensée intime
Qu'en élevant ses vœux d'amour et de bonheur,
Comme un nid d'aigle blanc, sur une pure cîme.

Sous les transactions que dicte un faux honneur,
Épouser par calcul lui cause peu d'estime ;
Se donner sans aimer révolte sa pudeur,
Pour elle un tel hymen demeure illégitime.

Rien ne pourra ternir cette fleur de fierté
Trop franche est sa vertu, trop rare est sa beauté
Pour que grossièrement un contrat les immole.

Du ciel bleu, sa patrie, elle tient sa clarté,
Son front a des reflets de divine auréole,
Et l'on reste à ses pieds, comme aux pieds d'une idole.

Digitized by Google

## II

Perdu dans l'infini des lointains ignorés,
L'idéal nous paraît un merveilleux mensonge.
On l'entrevoit à peine en des lueurs de songe,
Portant le nimbe d'or des esprits épurés.

Dès qu'on veut le saisir, il fuit ; rien ne prolonge
La douce vision des sommeils enfiévrés ;
En de vulgaires soins notre cœur se replonge,
Nos pensers chaque jour sont plus enténébrés.

Notre âme garde ainsi sa langueur coutumière,
Le doute aux pieds rampants nous traîne en son ornière,
Jusqu'à l'heure fleurie où l'être sidéral

Sur la terre descend, prend un corps virginal,
Et, pur comme le jour, blond comme la lumière,
Dans la réalité reflète l'idéal.

A. Limasset.

Digitized by Google

# LA SŒUR DU TASSE.

« Devant vous est Sorrente; là demeurait la sœur du Tasse, quand il vint en pèlerin demander à cette obscure amie un asile contre l'injustice des princes. Ses longues douleurs avaient presque égaré sa raison; il ne lui restait plus que du génie. »

(Mme DE STAEL, *Corinne.*)

Sous les grands citronniers que balançait la brise,
Ses enfants à ses pieds, elle s'était assise,
Tandis que le soleil, d'un éclat fulgurant,
Dans ses derniers rayons s'inclinait au couchant.
Les enfants s'étaient tus, au signe de leur mère,
La regardant frappés de son visage austère.
Elle lisait les vers du récit glorieux
Rapportant les hauts faits de ces héros fameux ;
Godefroy de Bouillon et la belle Herminie,
Le féroce Aladin, l'aimable Sophronie.
Elle lisait aussi le conte merveilleux
De ce myrte géant et qui touchait les cieux :
Arbre plein de mystère et dont les feuilles sombres
Sur toute une forêt jetaient leurs vastes ombres,
Quand le bouillant Renaud, portant le glaive en main,
Luttant contre l'enfer, qui le combat en vain,
Entr'ouvre seul le myrte au charme imaginaire,
Qui n'offrit plus à l'œil qu'un arbuste ordinaire.
Et ses yeux se mouillaient à chaque mot brûlant,
Et les chants de la brise et la feuille tombant,

Digitized by Google

Lui faisaient un bruit doux qui charmait chaque pause.
Tout à coup une voix et chagrine et morose
Interrompt brusquement cette réunion,
La mère se retourne..... Étrange vision !
Apparaît un vieillard, sortant de la pénombre,
Ayant un fier maintien et sur le front une ombre ;
Il marche lentement, un bourdon à la main,
Portant le vêtement d'un pauvre pèlerin.
Des pleurs viennent mouiller les bords de sa paupière,
Tandis que, de sa main pressant sa tête altière,
Il s'écrie : « Oh ! par toi je suis donc oublié !
Avec toi, cependant, j'avais joué, prié.
Souvent une couronne où perlait la rosée
Par tes petites mains sur mon front fut posée,
Sous le dédain des grands, ayant le cœur froissé,
Je viens dans cet asile ainsi qu'un cerf blessé ! »
Mais elle le regarde, et longtemps endormie
Sa pensée à la fin s'éveillant, elle crie :
Mon frère ! c'est mon frère ! et tombe à ses genoux,
En murmurant son nom dans son parler si doux.
Quel est donc l'inconnu de sa famille même ?
Cet inconnu, c'était, ô tristesse suprême !
Lui, le barde d'amour de la terre et du ciel,
De la Jérusalem le poète immortel !

Paul TIQUET.

Février 1894.

Digitized by Google

# A-PROPOS EN VERS.

## I

### A M. F. MORDON,

*Président de l'Académie de Vaucluse, ancien Trésorier général à Avignon.*

Sonnet gravé sur le socle d'une statue du PENSEUR (de Michel-Ange), offerte à M. Mordon par les fonctionnaires des services financiers de son département.

Les humbles vous sont chers, vous fuyez l'auréole ;
Très simple, en un haut rang vous vous êtes assis,
Sans vous hâter d'abord de froncer les sourcils
Comme le dieu qui veille aux sources du Pactole.

A gagner les sommets quelquefois l'on s'isole ;
Vous, point. Et les chemins nous étaient adoucis
Quand nous venions, traînant nos coutumiers soucis,
Recueillir à plein cœur votre affable parole.

Vous discerniez le bien ; vous étiez, parmi nous,
Le guide, le *Penseur* plus moderne et plus doux
Que ce prince absorbé dans un rêve d'apôtre.

Il médite aux honneurs dont on est trop jaloux ;
Il voit, il sent qu'un seul peut effacer tout autre.
C'est l'honneur délicat d'être aimé : c'est le vôtre !

Digitized by Google

## II

## A LA MÉMOIRE DE PAUL PAMARD.

Ces vers, mis en musique par M. P. Coiffard, ont été chantés par les élèves du Conservatoire d'Avignon, lors de l'inauguration du monument Pamard.

Sois en fête, Avignon ! O cité maternelle,
Donne un laurier à ceux qui te firent plus belle,
Et devant l'avenir, montre-les triomphants !

Leurs noms inoubliés sont comme le tien même :
En les aimant, c'est toi qu'on aime ;
Durant les jours ingrats, c'est toi qui les défends.

Qu'un si beau devoir s'accomplisse
Sous les formes pures de l'art.
Ainsi le bronze avec justice
Consacre le nom des Pamard.
Ils ont gardé sans défaillance,
Depuis trois siècles noblement,
L'hérédité de la science,
L'hérédité du dévoûment.

D'être acclamés tous furent dignes ;
Mais, dans cette race d'aïeux,
Au premier rang tu nous désignes
Celui qui te servit le mieux.
Œuvre féconde fut la sienne ;
Il eut cette double fierté
De conserver ta gloire ancienne
Et de rajeunir ta beauté.

Digitized by Google

Il a vécu pour toi, tu le fais vivre encore.
C'est l'heure; qu'il se dresse et qu'un peuple l'honore !
Qu'il s'entende exalter par les voix des enfants !

Sois en fête, Avignon ! O cité maternelle,
Donne un laurier à ceux qui te firent plus belle,
Et devant l'avenir, montre-les triomphants !

---

## III

### A M. LE DOCTEUR ALFRED PAMARD,

*Ancien Président de l'Académie de Vaucluse.*

Sonnet récité au banquet qui a suivi l'inauguration du monument à la mémoire du docteur Paul Pamard, son père.

Des pieux souvenirs il voit la floraison,
A cette heure où son buste au soleil s'illumine ;
La gratitude aux cœurs les plus secs prend racine,
Comme germe au Rocher le vivace gazon.

Il fut l'élu par qui tout reçoit guérison,
Pauvres gens en péril, monuments en ruine ;
Et tant il combattit la Mort, qu'il la domine...
Le bronze ne redoute aucune âpre saison.

Mais sur ce piédestal où plus rien ne l'effleure,
Ni le doute ignorant, ni le blâme jaloux,
Ce n'est, dans son repos, qu'un masque grave et doux.

Tenace bienfaiteur, lui, pourtant, nous demeure ;
Et nul encor n'a dit son œuvre la meilleure :
L'esprit dont il vécut ne vit-il pas en vous ?

---

Digitized by Google

## IV

### A Mme BARRETTA-WORMS, d'Avignon,

*Sociétaire de la Comédie-Française.*

Ces vers ont été lus par M. Got, doyen de la Comédie-Française, pendant une représentation donnée à Avignon, l'an dernier.

Au pays de Provence, où sont ensoleillés
Tous les cœurs de fleurs et de femmes,
Jadis venaient les rois de France émerveillés
Offrir leur trône aux gentes dames.
Roi moderne, l'art nous a pris
L'exquise femme éclose en nos brûlantes plaines :
Madame, il vous donna Paris
Pour y succéder à nos reines.

A. Mouzin.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE.

## DISCOURS PRONONCÉ PAR M. A. LIMASSET,

Vice-Président de l'Académie,

*Aux obsèques de M. D'AUDEVILLE.*

J'avais espéré qu'une voix plus autorisée que la mienne viendrait déposer sur ce cercueil l'expression des sentiments attristés de l'Académie de Vaucluse. Des empêchements de la dernière heure ne l'ont pas permis. C'est donc à moi qu'incombe, par une délégation des circonstances à laquelle je ne veux pas me soustraire, le douloureux honneur d'adresser quelques paroles d'adieu au collègue regretté que nous venons de perdre.

Celui qui vient de s'endormir du dernier sommeil, M. Sarrebourse d'Audeville était né en 1829, d'une vieille famille bretonne. Après de brillantes études au collège et à l'école de droit, il fut admis dans l'administration aux titres succcessifs de conseiller de préfecture de la Haute-Loire en 1856, de la Haute-Garonne en 1861 et de sous-préfet d'Apt en 1865. Relevé de ses fonctions après les événements de septembre 1870, loin d'accepter les loisirs que lui faisaient les fluctuations de la politique, il court à de plus nobles devoirs. Oubliant son âge qui lui permettrait de contempler de loin le spectacle de la guerre, à l'abri de son foyer tranquille, il s'enrôle volontairement au corps des mobilisés de la Loire-Inférieure, dont il est nommé capitaine, se conduit en maints combats avec la

Digitized by Google

plus grande bravoure et reçoit la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

A la cessation des hostilités, on le retrouve pendant un certain temps aux sous-préfectures de Bastia et de Villefranche-sur-Rhône, mais il ne tarde pas à être rendu définitivement à la vie privée. Alors, pour fuir le désœuvrement et assurer l'avenir des siens, il va fonder en Algérie une vaste exploitation agricole.

La terre d'Afrique sera la première station du calvaire sur lequel il doit, jusqu'à sa mort, être abreuvé de tant d'amertume. A peine a-t-il constitué le beau vignoble dont les revenus vont faire entrer la fortune dans sa maison, qu'une catastrophe imprévue vient ruiner toutes ses espérances. La rupture d'une digue, causée par un violent orage, fait abattre sur ses plantations de véritables cataractes qui les déracinent et dévastent sa propriété.

Alors, découragé, il s'éloigne de cette terre inhospitalière et, pour ne pas priver ses tristesses de toute clarté, il vient planter sous notre soleil la pauvre tente qui servira d'abri à sa famille. Un de ses premiers soins, après son installation, est de venir s'asseoir au milieu de nous et de demander à la Muse consolatrice un adoucissement à ses chagrins. Nous l'avons écouté et applaudi dans les séances où il nous confiait ses travaux poétiques, nous retrouvions en lui l'auteur délicat qui avait su cueillir plusieurs fleurs d'argent au jardin de Clémence Isaure et qui compta parmi les lauréats des grands concours du centenaire de Pétrarque, à Avignon.

Mais son inspiration souffrait peut-être des luttes et des fatigues de la vie. L'inéluctable destin ne permit jamais aux blessures de son âme de se cicatriser, il les aviva même par de nouvelles épreuves. Lorsque les maigres ressources qu'il avait sauvées du désastre furent épuisées, la gêne, celle qui se cache, qui se dérobe même à la sollicitude des meilleurs amis, suivie de son long cortège d'inquiétudes, s'installa dans sa demeure pour ne plus en

Digitized by Google

sortir. La mort y est venue mettre un terme, et cet homme de bien qui ne la craignait pas est allé confiant vers cet au-delà que sa foi chrétienne lui promettait meilleur.

Le voilà maintenant entré dans l'éternel repos. Son souvenir n'en demeurera pas moins toujours vivant au milieu de nous, comme celui d'un collègue loyal et probe, dont on peut dire aussi qu'il avait tout perdu fors l'honneur.

Cher d'Audeville, au nom de tous ceux qui ont souffert de vos angoisses, si bien dissimulées sous une affabilité stoïque, au nom de notre compagnie tout entière, je vous salue dans un suprême adieu. Puisse le témoignage de notre profonde douleur apaiser celle de votre digne compagne, et puisse la Providence être plus généreuse envers votre enfant orpheline qu'elle ne le fut envers vous.

Digitized by Google

# FRANÇOIS Ier

ET

# LA VILLE D'AVIGNON

(1515 - 1547)

D'APRÈS LES ARCHIVES MUNICIPALES.

---

## I. 1516-1538.

François Ier. — Caractère de sa politique dans ses rapports avec les États du Saint-Siège. — Son premier séjour à Avignon (1516). — Événements militaires de 1524. — Invasion de la Provence. — Marche en avant de l'armée royale. — Attitude hésitante des Avignonais (août 1524). — Politique de la cour de Rome et du légat. — Négociations et correspondance de François Ier avec les consuls (août 1524). — Le maréchal Chabannes la Palice à Avignon. — La ville livre ses clefs (26 août 1524). — François Ier à Caderousse et à Avignon (septembre 1524). — Retraite des Impériaux. — Siège de Naples. — Appel de François Ier à Madeleine Lartessuti (1528). — Montmorency à Avignon (1530). — Arrivée de la cour. — Mariage du duc d'Orléans (1533). — Reprise des hostilités avec l'empereur. — Préparatifs de la défense de la ville (1536). — Le maréchal de Vieilleville à Avignon (1536). — Le camp royal. — Conséquences de l'occupation pour la ville et les habitants. — Les lansquenets royaux à Avignon (1537-1538).

A son retour d'Italie, dans tout l'éclat de la gloire de Marignan, François Ier fit son entrée à Avignon, le 4 février 1516 (1). La ville, obérée, dut emprunter la somme nécessaire à sa réception (2). Le roi était accompagné de la reine

(1) Journal de Louise de Savoie, *Mémoires pour l'Histoire de France*, t. V, p. 90. Cf. collection Massillian, ms. 2395 de la Bibliothèque d'Avignon.

(2) 11 septembre 1516. Mandat de 400 écus d'or à Balthazar de Pan, marchand catalan, d'Avignon, pour prêt fait à la ville « pro adventu christianissimorum regis et regine Francie ad presentem civitatem. » Archives municipales, série CC, mandat n° 57.



Digitized by Google

Claude de France, de sa mère Louise de Savoie et de sa sœur. Le corps de ville dépensa 400 écus d'or, empruntés à Balthazar de Pan, pour les fêtes qui précédèrent et suivirent l'entrée de la cour à Avignon. Celle-ci y demeura quatre jours, pendant lesquels le roi de France rendit plusieurs ordonnances relatives aux affaires générales du royaume (1). La campagne de 1524, qui mit en présence les troupes impériales et l'armée royale sur les confins de la Provence, va nous révéler sous un jour nouveau les rapports de François Ier avec les Avignonais. Placés sous la domination du Saint-Siège, et garantis conséquemment contre les attaques des troupes étrangères, les Avignonais et les Comtadins tentèrent tout d'abord un simulacre de résistance contre l'armée royale. Toute l'artillerie de la ville fut traînée aux remparts ; les arquebuses furent transportées de la Carreterie à l'hôtel-de-ville; les tours et enceinte garnies de grosses pièces en fonte furent pourvues d'échelles; plusieurs charrettes servirent à transporter de la Durance des « codes » ou cailloux roulés devant servir de boulets. Les chaînes en fer fermant les ponts-levis furent réparées; la ville acheta du sieur Baudichon deux boulets de fer, dont l'un pesait 40 livres. Enfin, à chaque porte, furent préposés des hommes de garde qui devaient, en cas d'alarme, sonner la cloche suspendue au-dessus ; les fossés des remparts furent repurgés; on embaucha de nombreux terrassiers dans les principales villes du Comté, et une souscription publique fut ouverte parmi les paroissiens de Saint-Agricol, pour aider à payer les manouvriers, dont le salaire normal était de 5 sous par jour (2). Le corps de ville ne put faire face à toutes ces dépenses, qu'en empruntant aux particuliers (3).

(1) Cambis-Velleron, *Annales,* mss. 2776-2781 de la Bibliothèque d'Avignon. Cf. *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 70, 71.

(2) Archives municipales, série C C, comptes de 1524, 183e pièce.

(3) Mandat de 125 florins d'or à Raymond de Parcs (de Parcis) « pro munitione illius tempore adventus exercitus christianissimi regis Francorum ».

Digitized by Google

Malgré ces tendances belliqueuses, la ville n'était pas sans inquiétude, et le 1er août 1524 (1), le conseil de ville délibéra d'envoyer un courrier à Rome, afin de prier Sa Sainteté d'écrire au roi de France et au général de Bourbon, commandant les troupes de l'empereur, d'épargner aux sujets pontificaux les horreurs d'un siège. François Ier, sur ces entrefaites, était arrivé à Vienne, d'où il écrivait au maréchal de Montmorency : « Je vous advise que je pars demain de ceste ville pour aller droit en mon camp, que je fais dresser a trois lieux d'Avignon. Et pour autant que je ne sçais si l'on parle de la guerre a Blois, la ou vous estes, je vous veux bien advertir qu'il en est ici très grand bruit, et me semble que si vous en voulez avoir vostre part, vous ferez bien de vous haster et mettre diligence a faire marcher toute la gendarmerie que vous trouverez en chemin » (2).

De Vienne, le roi de France gagna Valence où il s'établit, pour donner à ses troupes le temps d'opérer leur concentration. Dans l'intervalle, la curie romaine adressait à Bourbon et au maréchal de Chabannes deux brefs datés du 16 août 1524 (3), les suppliant d'épargner les terres de l'Église et leurs habitants, et d'avoir égard à leur situation de neutres. Le même jour, le légat du Saint-Siège, à Avignon, le cardinal d'Auch (4) et les consuls d'Avignon étaient informés des démarches du souverain pontife en leur faveur. La chancellerie pontificale adressait par le même courrier au corps de ville une

8 mai 1524-25 : Archives municipales, série CC, 2e liasse. — Mandat de 33 florins 6 gros à Baptiste Fermel pour la poudre de la guerre qu'il a fabriquée pour le compte de la ville: *Ibidem*. – Mandat de 116 florins 12 deniers à André Grossiosi, consul, pour 10 quintaux et 10 livres de salpètre qu'il a achetés pour la munition de la ville : Comptes de 1525, 2e liasse.

(1) Sommier des registres des délibérations, 1er août 1524, fol. 215 v°.

(2) Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 514.

(3) Bref de Clément VII à Bourbon, 12 août 1524.

(4) Bref au cardinal d'Auch, 16 août 1524.

Digitized by Google

copie des brefs (1). Dans sa lettre aux consuls, le pape recommandait particulièrement de ne pas donner occasion à une attaque de la part des troupes étrangères, et, pour ce motif, de ne pas tolérer que les forains qui venaient demander l'hospitalité aux Avignonais, transportassent leurs biens et leur argent dans l'intérieur de la ville, ce qui pouvait servir de prétexte au pillage et aux violences de la soldatesque. La question d'humanité faisait aux consuls un devoir de ne pas repousser les fugitifs, mais ils devaient considérer que l'introduction de biens précieux dans leur cité était une tentation pour les pillards (2).

Pendant cet échange de dépêches, François Ier était toujours à Valence, et l'avant-garde de l'armée royale marchait sur Avignon. S'il faut en croire le témoignage de l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* (3), le roi serait venu incognito à Avignon « en petite compagnie » et il aurait reçu du cardinal légat un accueil empressé; mais informé que la ville, à cause de la présence d'un grand nombre de juifs et de marranes (maures), n'était pas un asile sûr, et que par suite des rapports des espions de Bourbon, il pouvait être pris, le roi aurait quitté la ville en toute hâte pour rentrer à Valence. Cette visite de François Ier n'est mentionnée dans aucun document local et il ne paraît pas qu'elle ait eu lieu, car les comptes de la ville, qui relatent jour par jour les événements contemporains, n'en font pas mention avant l'entrée officielle. Quoi qu'il en soit, toute idée de résistance aux soldats du roi était désormais abandonnée. Le patriotisme local l'emportait, et malgré les hésitations du légat, le conseil de ville décidait d'envoyer au roi de France les clefs de la ville (4), en le priant de prendre sous sa protection la ville et les habitants. Ce fut M. de Maligeay, viguier, qui re-

(1) Bref de Clément VII aux consuls, 16 août 1524.
(2) Bref du 16 août 1524.
(3) Pages 216, 217.
(4) Archives municipales, registre sommier des délibérations, p. 110.

Digitized by Google

çut la mission de se rendre auprès du roi. François Ier se montra très touché de cette démarche : « Nous ne sçaurions assez vous remercier affectueusement, bien vous prions nous croyre et vous tenir et garder en moindre protection et seureté que nous vouldrions fere nos meilleurs et principaux serviteurs et subgectz » (1). En assurant les Avignonais de ses dispositions bienveillantes, le roi remerciait avec empressement le légat, et partant le Saint-Siège, de faciliter sa tâche dans la défense militaire de ses États. « Et quant a ce qui touche a vous, entendés, mon cousin, que je n'ay jamais faict dobte de votre bonne et affectionnée volonté en mon endroyt et encore moins le feres-je a ceste heure, puisque l'occasion s'ouffre si honeste de le me pouvoir donner a cognoistre par effect » (2). Les lettres du roi, rapportées par le sieur de Maligeay, furent lues au conseil le 21 août 1524. Mais la docilité des Avignonais avait rendu le souverain plus exigeant. François Ier ne se contentait plus d'une clef de la ville; il réclamait celle de toutes les portes. Le conseil délibéra de prendre de nouveau l'avis du légat, et désigna une commission chargée de s'entendre avec les délégués royaux, au mieux des intérêts de la ville (3). Il n'y avait pas de temps à perdre, car l'avant-garde de l'armée royale, commandée par le maréchal de la Palice, s'approchait « pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist, ce que ledit marechal executa » (4).

Le 22 août 1524 (5), le maréchal de la Palice se présentait à la porte Aurose pour prendre livraison des clefs de la ville, et le même jour le conseil recevait une lettre de François Ier, demandant que toutes les clefs des portes

(1) De Valence, le 18 août 1524.

(2) De Valence, le 18 août 1524. Archives municipales, sommier des délibérations, fol. 216, 220.

(3) *Idem*, fol. 219.

(4) Mémoires de Martin du Bellay, p. 80.

(5) Comptes de la ville, CC, 1524, mandat 183.

Digitized by Google

fussent remises au maréchal, faisant comprendre aux élus de la ville que, s'il exigeait cette nouvelle concession, c'était « pour mieux donner ordre en nostre camp que faisons dresser et pour le bien, seureté et conduicte de vos affaires aussi de nostre personne, car nous sommes en chemin pour aler vous voir, et besoyn avons des clés desdictes portes, ainsi que avons faict dire a nostre cousin le legat » (1). Le roi ajoutait que, du reste, il n'avait aucune intention de porter atteinte aux droits du souverain pontife, et qu'il remettrait les clefs entre les mains des consuls dès que les hostilités auraient pris fin. Ce même jour, 22 août 1524, en présence des consuls, du représentant du légat et du marquis de Saluces, d'Aubigny et autres personnages (2), Chabannes délivra un reçu des clefs qui lui étaient remises.

Avignon et son terroir étaient ainsi à la merci des troupes françaises. François Ier eut même un moment la pensée d'occuper la ville et d'y loger ses troupes, mais le conseil, pressenti à cet effet, protesta énergiquement et demanda à Sa Majesté de rendre les clefs, afin que la ville eût toute liberté de se défendre elle-même (3). Le roi s'empressa de rassurer le corps de ville, et il lui écrivait de Donzère le 28 août 1524 (4) : « Et vous advisons que pour l'honneur de Sa Sainteté et pour l'amour que vous portons, nous vous ferons traicter en toute douceur et humanité, comme si vous estiez noz propres subgectz et mieulx s'il est possible, vous remerciant bien affectueusement du bon vouloyr et affection que vous demontrez avoyr a nous fere service et vous prions y continuer ; et sur ce que ledit pourteur nous a dit qu'il vous a eté faict

(1) Archives municipales, registre des délibérations, vol. de 1501-1551, fol. 114. De Montélimar, 24 août 1524.

(2) *Idem*, fol. 224.

(3) *Idem*, fol. 228.

(4) *Idem*, fol. 116.

Digitized by Google

quelque dommage par nos gens de guerre en vos vinhes (vignes), nous escriprons a nostre cousin le marechal de Chabannes y provoyr, en sorte que vous soyez contant. »

De Donzère, François Ier, voulant éviter de traverser les terres du prince d'Orange, gagna la petite ville de Caderousse, terre papale, où il arriva le 29 août 1524 avec 2.000 hommes et le duc d'Alençon (1). Le roi de France s'établit dans le château des seigneurs d'Ancezune et y demeura toute la première quinzaine de septembre (2), pour donner à son armée le temps nécessaire d'asseoir son campement dans la vaste plaine qui s'étend entre Avignon, Caumont et la Durance et les villages de Morières et de Gadagne (3). Le 14 septembre (4), François Ier fit à Avignon une entrée triomphale, mais son séjour n'y fut que de courte durée (5), soit qu'il redoutât une surprise, comme le fait entendre l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* (6), soit qu'il voulût veiller personnellement à l'organisation de son camp. C'est dans ce camp qu'il reçut les députés de Marseille et les engagea à défendre vaillamment leur ville contre le duc de Bourbon qui allait l'assiéger (7). Pendant deux mois environ,

(1) Archives de Caderousse, série BB, 1er vol., fol. 2. « Anno Domini millesimo quinquagesimo XXIIII et die decolationis beati Johannis Baptiste, que computabatur vigesima nona augusti, serenissimus et christianissimus dominus Franciscus, Dei gratia Francorum rex, intravit locum Çaderossie una cum numero duorum mille personnarum et equorum, et in ejus comitancia erat dominus dux de Alançone et in eodem loco mansit per tredecim dies et erat hospitalis in castro nobilium de Anceduna et dominus de Alançone erat hospitalis in domo nobilis Alexi Reynaudi, Caderossie condominorum. »

(2) *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 389 et suiv.

(3) Morénas, *Notice sur les lieux du Comtat*, ms. des archives départementales, fol. 32 v°.

(4) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 214, 217. — Cf. Papon, *Histoire de Provence*, t. IV, p. 46; de Coston, *Histoire de Montélimar*, t. II, p. 156.

(5) Barjavel, *Dictionnaire... du département de Vaucluse*, art. François Ier. — Ch. Perrin, *Les États pontificaux de France au XVe siècle*, p. 57.

(6) Pages 216, 217.

(7) Mignet, *op. cit.*, t. I, p. 515.

Digitized by Google

Avignon dut se garder contre la soldatesque campée sous ses murs et fit de grosses dépenses (1), jusqu'au moment où l'armée royale franchit la Durance, pour aller au devant des Impériaux ; à l'Est, les troupes de Bourbon ne dépassèrent pas Lourmarin (1524). Cette première campagne avait montré le patriotisme des Avignonais, et leur attachement à la couronne de France. De son côté, François Ier s'était conduit vis-à-vis d'eux plutôt en prince respectueux, qui justifie les services demandés par la raison d'État, mais en gardant la réserve que lui commandaient à la fois la qualité des habitants et la déférence due à la cour romaine, dévouée à ce moment aux intérêts de la politique française en Italie.

Les événements militaires qui eurent Rome pour théâtre en 1527, le sac de la ville et la captivité du pape Clément VII (22 mai 1527) jetèrent dans la consternation François Ier et la cour de France (2). Il en fut de même à Avignon, et la ville dut faire passer un convoi de blé au souverain pontife et aux cardinaux, qui se trouvaient dans la plus grande détresse (3). La campagne de Lautrec dans les Abruzzes et le siège de Naples par Doria mettaient le trésor royal dans la plus grande gêne. Il n'y avait plus d'argent pour l'équipement de la flotte (4). Dans des circonstances aussi critiques, alors surtout qu'André Doria venait d'abandonner le parti de la France, la cour faisait flèche de tout bois pour se procurer des ressources. Montmorency, « le grand maître » (5), fit appel à une Avignonaise que son immense fortune et ses relations avec le baron de Saint-Blancard, capitaine aux galères

(1) Conseil du 10 octobre 1524, fol. 1 v°.

(2) *Négociations avec la Toscane*, t. II, p. 950, dépêche d'Acciajuoli.

(3) *Idem*, t. II, p. 886. Henri VIII, roi d'Angleterre, fit don à Clément VII de 30.000 écus.

(4) Dareste, *Histoire de France*, t. III, p. 552.

(5) « Il gran maestro.» Dépêche des ambassadeurs vénitiens : Desjardins, *Négociations*, t. II, p. 1041.

Digitized by Google

royales, ont rendue célèbre, Madeleine Lartessuti. Il lui écrit au mois de juillet 1528, de Fontainebleau, pour l'inviter à presser l'armement de la galère de Savone (1). François Ier lui-même, en présence de la détresse de son armée et de sa flotte, ne craint point de demander le concours de Madeleine, dans une lettre dont l'original inédit est conservé aux archives départementales, dans les papiers de la famille Lartessuti (2). « Magdelaine. Pour ce que j'ay advisé d'envoyer presentement quelque nombre de gallères et aultres gros vaissaulx droit au royaume de Naples, pour renforcer mon armée de mer y estant de present, a ceste cause, je vous prie surtout le service que vous me desirez faire, que incontinent et en la plus grande diligence que fere se pourra, vous vueillez fere armer et equipper de tout ce qu'il sera requis et necessaire la gallere, que le baron de Saint Blancart a par dela. » Les ordres du roi furent exécutés sans délai, et dans une lettre du même mois (1528), Madeleine Lartessuti informe François Ier que la galère de Savone a été tirée de l'eau et sera dans huit jours armée du nécessaire, hormis la chiourme (3). Elle demande à être remboursée de ses dépenses sur les honoraires attribués au baron de Saint-Blancart, mais la somme ne fut payée que beaucoup plus tard et pas intégralement (4).

La période de paix momentanée qui précéda l'entrevue de Marseille permit au roi et à la reine de revoir une ville, pour laquelle le monarque avait une affection particulière (5). Le mariage du second fils de François Ier, Henri, duc d'Orléans, alors âgé de 15 ans, était arrêté avec la nièce du pape Clément VII. Ce devait être la célè-

(1) Juillet 1528. Papiers Lartessuti, aux archives départementales, 1re liasse.

(2) De Paris, 22 août 1528. Voir Pièces justificatives.

(3) Original : Archives départementales, papiers Lartessuti, 1re liasse.

(4) *Ibidem.*

(5) Fantoni, *Istoria d'Avignon* : « Che li era tanto affizzionato »,

Digitized by Google

bre Catherine de Médicis, fille de Laurent de Médicis, duchesse d'Urbin, comtesse de Bologne, alors âgée de 13 ans. La cour de France, composée du roi, de la reine, du dauphin, avec un nombreux cortège de nobles et grands personnages (1), fit son entrée à Avignon le 29 août 1533. La réception fut splendide, et le corps de ville, par la bouche de l'assesseur Roland (2), félicita Leurs Majestés sur l'union qui allait s'accomplir. Les États du Venaissin, toujours jaloux des honneurs coûteux, il est vrai, dont profitaient les Avignonais, s'empressèrent d'envoyer au roi une ambassade, pour présenter les hommages des élus. Le légat « régala Leurs Majestés du mieux qu'il put », et en partant, le roi et la reine déclarèrent que jamais ils n'oublieraient la ville d'Avignon et les honneurs qu'ils y avaient reçus. Mais quand il fallut régler la dépense, le corps de ville trouva avec quelque raison que les sacrifices faits par la cité étaient hors de proportion avec les minces résultats obtenus. Les Avignonais, en effet, qui avaient escompté le séjour de la cour dans leurs murs, pour se faire octroyer des *lettres de naturalité*, furent complètement déçus. « Est a noter que la ville, tant pour les choses que autres depenses faites et vins et autres presents qui furent faits, fit une merveilleuse depense, en esperance d'obtenir quelque grace du roy, et entr'autres choses des lettres de naturalité pour lesquelles, pour finir, fut commis a MM. les ambassadeurs, qui furent envoyés a Marseille a N. S. P. le pape Clément VII^e^ en faire diligence, ce qui fut fait. Ils obtinrent quelques petites commissions qui n'etoient pas de grande importance et en tout eurent bonnes paroles et

(1) « Cum magno exercitu nobilium et notabilium personarum ». *Chronique d'un notaire d'Orange*, publiée par Duhamel, p. 13.

(2) Journal de Laurent Drapier : Bibliothèque d'Avignon, ms. 2562-2564, fol. 400.

Digitized by Google

a la fin ne fut possible de rien obtenir » (1). C'est sur de vagues promesses que la cour s'éloigna d'Avignon pour gagner Arles ; le pont de la Durance dut être restauré pour le passage de la maison de France, qui en laissa toute la charge aux sujets du pape (2). Le voyage de Montmorency, en 1535, à Avignon, où il reçut du corps de ville un accueil princier, contribua certainement à la concession des lettres de naturalité (3).

Cette faveur royale, accordée aux Avignonais dans une limite restreinte, il est vrai, semblait autoriser François Ier à traiter le Comté et Avignon en pays conquis, et la raison d'État invoquée une première fois en 1524, pour occuper les terres pontificales, en vue de couvrir la Provence, va servir de prétexte dans la campagne de 1536-1537 avec une certaine brutalité militaire, que le roi cherchera néanmoins à tempérer.

Les hostilités ayant éclaté de nouveau entre la maison d'Autriche et François Ier, Avignon devint aussitôt l'objectif des commandants de l'armée royale. La ville, à l'instigation du légat, fait ses préparatifs de défense dès le mois de juin (4); mais la brusque arrivée du maréchal de Vieilleville coupe court à toutes ces velléités de résistance. Ce dernier, en effet, par ordre de François Ier, se saisit du grand palais par surprise (23 juillet 1536), malgré les protestations du légat du pape « qui n'était pas trop affectionné au roi de France » (5). L'occupation d'Avignon par les troupes françaises eut, s'il faut en croire cet homme de guerre, une action décisive dans le résultat de cette

(1) Archives municipales, registre des mandats, 1534, fol. 271.

(2) *Ibidem*, 38e registre des grandes archives de la ville, fol. 5.

(3) *Ibidem*, comptes de 1535, n° 57.

(4) *Idem*, mandat n° 189.

(5) Mémoires de Vieilleville publiés par la Société d'Histoire de France, t. IX, p. 17. — François Guilhem de Clermont-Lodève, 9e légat, 1513-1514, fils de Tristan, seigneur de Clermont et de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne et d'Auch.

Digitized by Google

campagne, et mit en échec les projets de Charles-Quint. « Il fut par ceste prise d'Avignon arresté au cul d'une grande et forte ville et de deux grosses rivieres le Rosne et la Durance. » En récompense de ce fait d'armes, Vieilleville fut fait chevalier par le roi et envoyé en Piémont. En attendant l'arrivée du roi, les troupes françaises de cavalerie et d'infanterie vinrent prendre position autour de la ville, en s'appuyant sur le Rhône et la Durance, qui formaient une défense naturelle. 8.000 suisses rejoignirent l'armée royale sous les murs de la ville (1). La plupart des maisons de campagne furent rasées pour faciliter la défense, les oliviers coupés, les récoltes foulées aux pieds des chevaux, les chemins défoncés, les chaumières détruites (2). La célèbre abbaye de Saint-Véran, occupée par des religieuses, fut démolie de fond en comble pour la commodité du campement; les villas de Champfleury et de Montfavet, livrées aux troupes, furent abandonnées par leurs habitants, et la ville dût fournir, au mois d'août 1536, 20.000 pains aux commissaires royaux chargés de l'approvisionnement de l'armée (3). François Ier vint enfin prendre le commandement de l'armée, condamnée dans son camp à une inaction forcée. Il arriva à Avignon le 12 septembre 1536 (4) et s'installa au milieu des troupes, pendant que Montmorency, à la tête des compagnies d'infanterie et de la cavalerie légère, procédait à une dévastation systématique de la Provence. Singulier spectacle que cette guerre défensive, où l'on voit l'armée française « campée l'arme au bras ès plaines d'Avignon », pendant que ses propres compagnies d'infanterie et de cavalerie vont désoler tout le pays situé de la mer à la Durance, au Rhône et aux Alpes, contenant plus de 600.000 habitants, afin

(1) Chambaud, *Annales mss.*, fol. 388. — Cf. Fantoni, *op. cit.*, p. 360.
(2) Délibération du conseil du 6 octobre 1536.
(3) Délibération du 1er août 1536.
(4) *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, p. 243, 245.

Digitized by Google

que l'ennemi n'y trouve que la famine (1). Pendant ce temps, François Ier recevait dans son camp la visite de sa sœur Marguerite de Navarre et du connétable (2). C'est d'Avignon que le roi suit attentivement le mouvement de recul des bandes impériales, et c'est de cette ville qu'il écrit le 26 septembre 1536 (3) au sieur de Rochepot : « Et pour ceste heure je ne vous feray plus longue... lectre, sinon que je vous veulx bien advertir que l'empereur continue tousjours sa retraite, dyminuant journellement ses forces de plus en plus. Or si tost que je sçauray qu'il sera embarqué ou qu'il sera du tout hors de mon pais, je me mectray en chemin pour m'en retourner a Lyon et de la a Moulins et a Bloys, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. »

Dans ces circonstances critiques où le salut de la patrie était en jeu, les Avignonais se conduisirent comme de loyaux sujets de la couronne (4). Le clergé donna plusieurs grosses cloches pour fondre des canons, et la ville, oubliant sa propre sécurité, prêta à François Ier 8 pièces d'artillerie, qui furent transportées à Tarascon (octobre 1536) (5). L'occupation du pays et les passages des gens de guerre se prolongèrent d'une façon presque continue de 1536 à 1538. Le 22 avril 1537, François Ier est au camp de Pernes, où il reste jusqu'au 30 du même mois (6); il séjourne de nouveau à Avignon le 15 décembre 1537 (7).

Les lansquenets royaux passent et repassent fréquemment sous les murs de la ville, qui est obligée de loger à

(1) Me de Coignet, *François Ier*, p. 299.

(2) *Lettres inédites de la reine de Navarre*, publiées par Genin, p. 317, 324, 325. Cf. Me Coignet, *op. cit.*, p. 353, not. 3, et Ménard, *Histoire de Nimes*, t. IV, p. 137, 138.

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, ms. 308.

(4) Fantoni, *op. citat.*, p. 260.

(5) Comptes de la ville 1536-1537, mandat n° 71.

(6) *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, p. 309, 314.

(7) *Idem, ibidem*, p. 422, 424.

Digitized by Google

plusieurs reprises les officiers, bien entendu, aux frais de la communauté (1). Le capitaine Bossu emprunte à la ville quantité de charrettes pour transporter les malades et les bagages de sa compagnie: il refuse de les rendre, et il faut l'intervention du légat pour en obtenir la restitution. On comprend quelles charges pesaient sur les malheureux sujets du Saint-Siège du fait de cette guerre; les finances de la ville sont dans un désarroi complet. Et lorsque le pape demande un subside de 9.000 ducats pour guerroyer contre les infidèles, le conseil de ville dans une délibération fortement motivée (2) refuse de les fournir, attendu que le séjour des troupes de François Ier les a ruinés (3). François Ier tint compte dans une certaine mesure des sacrifices de toute nature que les sujets de l'Église refusaient à leur propre suzerain. Des lettres patentes données le 15 mai 1538, en faveur des religieuses de Saint-Véran, qui avaient le plus souffert, assuraient à la congrégation une rente de 30 sols par jour, « a prendre sur la recepte des profitz d'un fief du pays de Provence », et 40 écus pour les arrérages. Ces lettres patentes (4) furent confirmées successivement par les rois de France jusque sous Louis XIV.

(1) Comptes de Jean de la Roue, trésorier : Archives municipales, CC, mandat 343.

(2) 17 avril 1537 : sommier du registre des délibérations, fol. 102 v°.

(3) « Magno ere alieno ab ipsa civitate conflato. » Archives municipales, BB 32.

(4) Elles furent confirmées le 2 octobre 1576 par Henri III, le 26 mai 1612 par Louis XIII, le 30 septembre 1657 par Louis XIV.

Digitized by Google

## II. 1538-1547.

Reprise des hostilités (1539). — Régime de l'occupation militaire des États pontificaux de France, par les troupes royales (1540-1544). — Emprunt de 25,000 livres fait par François Ier à la ville d'Avignon (1er mai 1544). — Privilèges accordés par François Ier : franchises des transports, lettres de naturalité (février 1535). — Caractère restrictif de cette faveur. — Privilèges en matière de commerce et d'industrie. Droits de 5 o/o et droit de foraine. — Les rois de France protecteurs du commerce avignonais.

La trêve de Nice (1538) ayant provisoirement suspendu les hostilités, François Ier avait quitté Avignon après un court séjour, descendant en bateau le Rhône jusqu'à Tarascon, accompagné d'un brillant cortège (1) (mai 1538). Mais moins de deux ans après, la reprise des opérations militaires, en portant du côté du Roussillon l'effort des troupes françaises, devait une fois de plus livrer Avignon et le Comté à la merci des officiers royaux. Cette dernière campagne offre, pour ce pays, ce caractère particulier que l'occupation militaire ne connaît aucune limite dans ses excès. Cette fois François Ier traite les terres de l'Église en pays conquis, faisant supporter aux Comtadins et aux Avignonais les conséquences de son ressentiment contre le pape Paul III et la maison Farnèse qu'il détestait (2). C'est une preuve de plus de ce que nous avions déjà affirmé, que dans toutes les circonstances où il y a brouille entre le Saint-Siège et la cour de France, ce sont les Avignonais qui en pâtissent. Paul III, âme fanatique et étroite,

(1) *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, p. 154.

(2) « Ma a questa casa Farnese in vero mi pare che il re non gli sia molto affezionato ». Collection des documents inédits, *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*. — Alexandre Farnèse, neveu de Paul III, remplaça comme légat à Avignon le cardinal de Clermont-Lodève (mars 1541) : Archives municipales, BB 4, n° 32.

Digitized by Google

qui avait succédé aux Médicis sur le trône pontifical, ne rêvait que croisades, reconnaissait l'ordre des Jésuites (15 septembre 1540), et entretenait les rapports les plus intimes avec Charles-Quint (1). L'armée qui devait opérer sur la frontière espagnole, du côté du Roussillon, fut confiée à Henri d'Orléans, héritier de la couronne depuis la mort du dauphin. Les troupes envoyées devant Perpignan se composaient surtout d'aventuriers accourus de tous les points du royaume; on y comptait des suisses en grand nombre, des italiens et des flamands, qui opérèrent leur concentration sous les murs d'Avignon (2). François Ier confie, au mois d'août 1541, au capitaine Pierre Bon la mission d'avertir les Avignonais qu'il compte sur leur concours pour l'entretien de ses troupes à leur passage. « Nous avons donné charge au capitaine Pierre Bon vous dire aulcunes choses de nostre part, desquelles nous vous pryons le croire, tout ainsy que vous feriez nous mêmes » (3). Ledit capitaine était accompagné du conseiller Voullandi; il avait pour instructions de demander, au nom du roi de France, « de donner territoire aux officiers du roy pour le faict des Espaignols ». Le conseil de ville répondit que le droit de livrer passage à des troupes étrangères sur le territoire de l'Église appartenait au Saint-Père, et il ajouta : « Et se en aulcunes choses povyons faire service au roy que fust en nostre pouvoir, nous trouveroit de bonne volunté luy faire toutz services, reservant la fidelité que debvons a Nostre Sainct Pere, d'aussi bon cœur que subgectz qu'il aye en son roiaulme » (4). Du reste, François Ier n'avait pas attendu la fin des négociations avec les Avignonais, dont il ne pouvait mettre en doute l'issue favorable. Sans se préoccuper de l'opinion du légat, l'avant-veille de l'ar-

(1) Me de Coignet, *François Ier*, p. 310.
(2) *Idem*, *ibidem*.
(3) Archives municipales, BB 95, n° 1. Voir Pièces justificatives.
(4) *Ibidem*, AA, *Correspondance consulaire*, septembre 1541.

Digitized by Google

rivée de Pierre Bon, le commissaire royal Baieulx, de Lyon, était venu demander au conseil de ville logis pour 400 hommes d'armes et 4,000 hommes de pied. En présence de cette exigence, le vice-légat convoqua les élus du pays en même temps qu'il prenait l'avis du conseil de de ville et des « élus de la guerre » et, d'un commun accord, il fut décidé que l'on opposerait un refus formel aux demandes de Sa Majesté, et que François des Issars, envoyé à la cour de France, serait chargé de lui notifier les dispositions de la cité. Le conseil se réunit de nouveau le 14 septembre 1541. « Et premierement, pour ce que le bruit est et de faict le roy envoie gens de guerre tant a pié que a cheval, lesquels ainsi que se disoit en vouloit envoier une bonne partie et mectre en garnison dans la presente cité d'Avignon, se que ne fust jamès veu, et chose de malvayse consequence (1) », il décide au scrutin, à l'unanimité moins une voix, qu'une délégation sera envoyée tant à Rome qu'auprès de la cour de France, aux dépens de la ville, et que cette délégation aura le droit d'élire un capitaine chargé de garder les portes de la ville « et que le tout soyt payé par le thesaurier et admis en ses comptes ». Ce fut le premier consul, Gilles Berton, qui eut l'honneur de porter au roi la réponse de ses concitoyens. Il rencontra François Ier avec toute sa cour, à Lyon. Le souverain était à la chasse; mais le légat du pape avait déjà eu une entrevue avec lui pour lui demander de ménager Avignon et le Comté. Le roi promit « qu'on ne feroit nulle foulle en Avignon ni au Comté ». Néanmoins Berton annonce aux consuls la prochaine arrivée dans la ville du prince de Melphes en compagnie de 50 hommes d'armes, et il les engage « a ne faire aucun refus au prince » (20 septembre 1541)(2). Avisé de sa ve-

(1) Archives municipales : Registre des délibérations, 1540-1550, fol. 46, 14 septembre 1541. Pièces justificatives.

(2) Archives municipales, *Correspondance consulaire* non classée. Ce personnage, d'origine italienne (Jean Caraccioli) avait quitté son pays pour



Digitized by Google

nue, le corps de ville dépêcha auprès de lui à Arles, puis à Saint-Remy, Stephano de Négron, son ami, auquel Melphes répondit qu'il ne viendrait dans cette ville qu'avec un commandement du roi, et qu'en attendant il rentrait à Cavaillon, où campait sa compagnie (1). Le prince de Melphes, du reste, écrit aux Avignonais : « Vous asseurant que j'ay esté bien aise « de la bonne et humble response que avez fete au roy, lequel ne fauldra a mon entendement vous traicter ainsi qu'il a coutume fere avecques bons voisins et subgectz tels que je vous estime » (2). Le ton et l'expression de cette lettre écrite par un capitaine de François Ier aux habitants d'Avignon, qu'il appelle « subgectz » du roi, n'est-il pas l'expression la plus exacte de la pensée même de la cour de France et du roi, qui ne voyaient dans les droits du Saint-Siège sur cette ville et le Comté qu'un protectorat nominal et toléré par les rois ses prédécesseurs? La cour du reste ne s'y trompait pas. Elle ne pouvait ignorer que si Avignon faisait des difficultés pour recevoir et héberger les troupes royales, c'était à l'instigation du légat Alexandre Farnèse. Aymard de Poitiers, répondant à une lettre des consuls, qui se justifiaient auprès de lui d'une accusation portée contre la ville d'avoir fait à Avignon grand amas de blé et de victuailles en vue d'un siège à soutenir, leur répond avec une grande franchise, qui frise la raillerie : « Messeigneurs, je m'esmerveille de ces parolles, car ledit seigneur ne m'en a rien mandé ne escript et croys fermement qu'il s'en soucye bien peu, car il *setz bien que quant la ville seroyt toute plaine de victuailles et de genz de guerre, que ce ne seroit point ung*

prendre du service en France. François Ier l'envoya comme lieutenant général en Provence, en 1540, 1541. V. de Coston, t. II, p. 181, note 3. — Cf. Brantôme, édition Buchon, t. I, p. 162 ; Guiffray, *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, p. 66 et 70.

(1) Archives municipales: AA, *Correspondance consulaire.*

(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

*desjeuner pour luy et c'est bien qu'entre vous d'Avignon empiesse ne luy ferrés faute. Et si Nostre Sainct Pere se feust conseilhé par vous aultres, les choses n'allassent point en cet estat* » (1). Comme dans toutes les circonstances où la ville courait quelque danger, les consuls usaient de séduction et employaient les cadeaux. Le prince de Melphes, qui avait refusé de prendre possession de la ville, reçut en présent plusieurs pipes du meilleur cru. « J'ay receu vostre vin, écrit-il aux consuls, lequel j'ay trouvay très bon, je vous remercie et le beuray pour l'amour de vous » (2). Le danger n'était que conjuré ; mais les Avignonais eurent un sort relativement enviable à côté des autres communautés du Venaissin.

Dès l'automne de 1542, les gens d'armes destinés à renforcer les troupes qui opéraient dans le Roussillon s'abattent sur les États de l'Église, passent, repassent, y prenant leurs quartiers comme en territoire conquis. Au mois d'octobre 1542 (3), François Ier met en demeure le vice-légat de faire dresser des étapes pour le passage des suisses de la dernière levée. Dans les villes du comté Venaissin, le droit de réquisition, avec toutes les violences de la soldatesque, est exercé de 1542 à 1544. La ville de Carpentras doit nourrir 8.000 suisses pendant 15 jours; cette obligation lui coûte 15.000 florins. Monteux dépense 1.800 florins pour héberger 30 hommes d'armes et 60 archers de la compagnie de M. Dacier; Entraigues, 300 florins, pour avoir nourri pendant deux jours la compagnie de M. de Sansac. Cavaillon est taxé à 1.333 florins pour avoir hébergé la compagnie du prince de Melphes pendant quatre jours. La gendarmerie du roi vit de vols et de pillage. A Lagnes, les soldats et leurs officiers exigent

(1) A. Estoille, le 29 août 1541. Archives municipales, *Correspondance consulaire.*

(2) Voir Pièces justificatives.

(3) Voir Pièces justificatives.

Digitized by Google

1.063 écrevisses, 43 anguilles, deux barrils de sardines, cinq livres de fromage, 2.600 pains et huit charges de vin. On voit mentionnées dans les registres des États et les archives communales les bandes de MM. de Nevers, de Sansac, de Thermes, de Montravel, de Crussol, de Melphes, Jean de Pardo qui a amené 4.000 Italiens, gens de sac et de corde qui rappellent les pendards de Brantôme, de Dacier, de Mornas, d'Étampes, de Montpensier, de la Molle, de Meyrargues, de Grille, du chevalier de Buoux, de M. de Sault et autres capitaines, dont les exigences sont insatiables (1).

En janvier 1544, François Ier demande aux États du Venaissin 8.900 salmées de blé pour la nourriture de ses troupes. Les États réunis le 15 janvier protestent contre ces nouvelles exigences et se déclarent dans l'impossibilité absolue de les fournir par suite de la mauvaise récolte. Ils expriment même la crainte de voir les paysans mourir de faim : « ne predicti Comitatenses pereant fame caritate granorum nec in aliquod scandalum incidant (2). » François Ier se vengeait de l'hostilité de Paul III sur ses sujets inoffensifs ; le pays foulé et ruiné s'adressait en vain à Rome, et seule, l'intervention de Sadolet, alors évêque de Carpentras, décida enfin le roi de France à rappeler ses troupes (3).

Avignon s'en tira à meilleur compte, c'est-à-dire que la ville donna au roi, sous forme de cadeau ou d'emprunt à fonds perdu, ce que, en vertu du droit de guerre, le monarque aurait pu exiger en nature ou en argent comme

(1) « Etat des depenses et dommages supportés par le comté Venaissin pour la gendarmerie du roy, allant et venant tant a Perpignan que retournant dela les montz, depuis l'an 1542, fini a l'an 1544 et le 4 mars ». Archives départementales, registre des États, C 16, fol. 79, 95, 105, 109, 165, 220, 221, 266.

(2) Archives départementales, registre des États, C 16, fol. 59-63.

(3) Cottier, *Notes sur les Recteurs*, p. 192, 193. — Cf. *Histoire de Charles-Quint* par Robertson, t. IV, p. 192.

Digitized by Google

des Comtadins. La ville d'Avignon fit verser à titre de présent au roi de France, le 12 septembre 1543, entre les mains de Jean de la Guette, alors « commis au payement de l'extraordinaire des guerres », la somme de 1.000 écus d'or, dont l'acquit fut expédié de Sainte-Ménehould le même mois. « C'était, dit le marquis de Caumont, un petit présent par rapport au prince à qui on le faisait, mais il était considérable eu égard à la rareté de l'argent, aux circonstances des temps et à nos pertes » (1). Mais la pénurie du trésor royal était telle à ce moment que François Ier dut faire appel l'année suivante à la bourse des Avignonais, dont il exploitait la générosité sans scrupule.

Ne voulant ou n'osant emprunter en personne, François Ier délégua comme fidéi-commis Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, alors lieutenant-général en Provence (2), pour contracter vis-à-vis de la ville d'Avignon une obligation de « vingt cinq mil livres tournoises » pour une année, « pour employer a l'extraordinaire de la marine » (3). L'acte fut passé à Marseille le 10 mai 1544 par maître Cordier, notaire royal, en présence du baron de Grignan, représentant le roi de France, et de Pierre Lauze, un des consuls d'Avignon, et de François Gallieri, seigneur des Issars. Aux termes de l'acte, le baron de Grignan s'engageait à restituer ladite somme de vingt-sept mille et cinq cent écus en livres françaises, avec intérêt à 10 ó/o, au bout d'un an, et il donnait tous ses biens en garantie (4).

(1) *Réflexions du marquis de Caumont sur les privilèges accordés par les rois de France à la ville d'Avignon*, 1786. — Cf. *Extrait du Livre des comptes du trésorier du roi*: Archives municipales, BB 57, 22 et 21.

(2) La baronnie de Grignan ne fut érigée qu'au mois de juin 1558, par Henri II, en faveur de Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, lieutenant-général du roi en Provence : Collection Peiresc, Lambert, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, t. II, p. 415.

(3) Sur la situation de la marine française en 1544-1546, voyez notamment *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*, t. I, p. 401, note a.

(4) Nous donnons l'acte in extenso aux pièces justificatives.

Digitized by Google

Les historiens qui ont été amenés à s'occuper de cet emprunt ont commis de nombreuses erreurs et en ont dénaturé le caractère (1). Les uns, par une négligence impardonnable, n'ont pas même pris connaissance de l'acte original et se sont trompés sur la date du contrat. D'autres, par amour-propre local, et pour donner à la générosité de la ville le caractère d'un désintéressement chevaleresque, laissent croire que la cité d'Avignon considérait ce prêt comme un nouveau présent, alors que la suite des faits historiques démontre absolument le contraire. Il résulte en effet des documents conservés dans les archives municipales, que dès le mois de novembre 1546 (2), le conseil de ville adresse une requête au roi, pour réclamer le capital prêté et les intérêts au nom de la cité, « qui pour ce souffre grandement et demeure mervueilleusement endommaigée ». Le 12 décembre 1546 (3), le conseil assemblé délègue Louis d'Anselme, à l'effet de se sendre à la cour pour réclamer au roi le paiement de sa dette vis-à-vis de la ville. D'Anselme écrit que Sa Majesté a bien voulu accorder des lettres patentes concernant le transport de la viande et des bestiaux à Avignon avec exemption de la foraine, mais qu'elle a déclaré ne pouvoir rembourser le capital. Toutefois, pour montrer sa bonne volonté, François Ier a donné l'ordre de payer à la ville cinq mille francs pour les intérêts. Il est juste d'ajouter que, même pour le paiement des intérêts, la parole du roi ne fut pas mieux tenue. François Ier mort, la ville ne renonça pas à son instance, car le 23 août 1548, François Vidal, alors à

(1) Fantoni et après lui Barjavel (*Dictionnaire*, t. I, p. 516) placent l'emprunt en 1536, et dénaturent ainsi le caractère de cet acte en voulant laisser croire par ce rapprochement de date (1535, 1536) que cette somme n'est que le paiement dissimulé des lettres de naturalité de février 1535. C'est l'opinion exprimée par le marquis de Caumont, *loc. citat.*, et de Giberti, *Histoire de Pernes* ms., t. I, IX, p. 803.

(2) Archives municipales, B 45, minutes cottées HH, nº 32.

(2) *Idem*, BB 45.

Digitized by Google

la cour, écrit aux consuls « qu'il a bon espoir » pour les 25.000 livres, mais qu'il serait bon de demander à Henri II de donner assignation de la somme sur l'ordinaire du Languedoc, sur le sel ou toute autre partie (1).

Le 28 mars 1560 (2), M. de Saint-Sauveur, qui est à Paris pour les affaires de la ville, fait savoir au conseil que l'exemption de la foraine et du droit d'aubaine au profit des Avignonais ne pourra être obtenue que moyennant la renonciation à la créance des 25.000 livres. Le conseil, en présence de cette fin de non-recevoir, est d'avis d'abandonner toute poursuite pour le remboursement. En 1566, le 16 décembre, le conseil prend une décision dans le même sens (3). Mais ce ne fut que sous le règne de Henri III que la question reçut une solution définitive. En effet, par lettres patentes datées de Saint-Maur-les-Fossés le 1er juin 1584, ce roi, en donnant l'ordre aux trésoriers généraux de France établis à Montpellier et transportés à Narbonne de vérifier et d'entériner les lettres patentes portant exemption de la foraine en faveur desdits habitants d'Avignon, qu'il qualifie de « sujets », déclare que les 25.000 livres prêtées jadis au roi François Ier en l'an 1544 et les intérêts de la somme dont les habitants ont donné quittance, « serviront a Sa Majesté pour le rabais des fermiers » (4). La vérité historique ainsi rétablie permet de juger la bonne foi de chaque partie à sa juste valeur. Comme Charles VII, comme Louis XI, François Ier ne se crut pas tenu de rembourser aux Avignonais les sommes d'argent qu'il en avait reçues. Il ne les traitait pas autrement en cette matière que ses propres sujets. Mais pour les uns comme pour les autres, il est plus moral et plus digne de pouvoir dire que les faveurs

(1) Archives municipales, minutes non classées.
(2) *Idem*, registre des délibérations, sommier, fol. 180.
(3) *Idem, ibidem*, fol. 182.
(4) *Idem*, rôle manuscrit pour protester contre l'édit de 1667.

Digitized by Google

et privilèges accordés par François Ier aux sujets du pape furent un acte de reconnaissance et de libéralité spontané du monarque, et non la rançon à deniers comptants des services rendus au roi par la ville en ces temps de détresse.

Le règne de François Ier, que les conséquences de la guerre avaient rendu désastreux pour les États citramontains du Saint-Siège, fut fécond en mesures généreuses et libérales pour les vassaux du pape, et l'influence française prit dès lors dans le pays de profondes racines. François Ier, sur les instances du chancelier Duprat et du conseiller de Montmorency (1), accorda par lettres patentes données à Lyon au mois de février 1535 (2), la qualité de « regnicoles » aux Avignonais et aux Comtadins. Dans l'acte de concession, le roi s'exprimait en ces termes : « Nous, ayant jusques icy cogneu clairement par effect la grande et singuliere affection et devotion que nos tres chers et bien aimez les consuls, manenz et habitanz de la ville et cité d'Avignon ont toujours portez et portent a nouz, nos predecesseurs, et a la couronne de France, de laquelle ils se sont continuellement tenuz, estimez et reputez serviteurs, non moindres que noz propres et loyaulx subjectz et de mesme volunté, comme estanz enclavez de toutes partyes es pais de nostre obeissance. » Aux termes de l'acte royal, les Avignonais avaient droit d'acquérir et de posséder dans toute l'étendue du royaume, comté de Provence et pays du Dauphiné, tous benefices dont ils pourraient être pourvus « et d'iceulx benefices joyr, user, prendre, cueillir et percevoir les fontz, profitz, revenuz et emolumens a quelque somme, valeur et estimacion qu'ils soient et se puissent monter tant ainsi et par la forme et

(1) Archives municipales, Délibération du 14 mai 1533, fol. 10 v°.
(2) *Idem*, BB 65. Voir Pièces justificatives.

Digitized by Google

maniere que font les vrais natifz et originaires de nosditz royaulme et pays » (1).

La qualité de « regnicoles » depuis si longtemps sollicitée par les habitants d'Avignon, avait pour eux la plus grande importance, à cause de la fréquence des relations qu'ils entretenaient avec les sujets du roi et des intérêts nombreux qu'ils possédaient dans les provinces limitrophes (2), auxquelles les rattachaient des liens de famille séculaires et des rapports commerciaux de chaque jour. La faveur sembla si extraordinaire, bien qu'elle fût plus que justifiée par les services de toute nature que les sujets du pape avaient rendus à la couronne, que les parlements hésitèrent longtemps à en autoriser l'enregistrement. Arnaud de Gérente, premier consul, fut chargé d'en poursuivre l'homologation à Aix, à Grenoble et à Toulouse (3). Les lettres royales furent enregistrées au parlement d'Aix le 6 mars 1535 (4) et à celui de Grenoble le même mois. A Toulouse, le parlement, après de longs pourparlers, ne consentit à en prescrire l'enregistrement que sous la condition expresse *que les droits du roi seraient réservés*. Le conseil de ville informé décide, dans sa délibération du 19 mars 1535, qu'il aime mieux se passer de l'enregistrement que de l'obtenir avec des réserves injurieuses pour le pays (5). Quant à l'expédition des lettres, elle coûta à la ville 250 écus d'or (6).

Maintenant il nous reste à examiner, au point de vue de la sincérité historique, le caractère, les dispositions et

(1) Archives municipales, BB 95. Voir Pièces justificatives. Cf. *Catalogue des actes de François I^er^*, t. III, n° 8332.

(2) Fantoni, *op. cit.*, p. 361. Cet historien donne par erreur 1534.

(3) Archives municipales, registre des délibérations, sommier, année 1536, fol. 79 v°.

(4) Archives de la Cour d'Aix, *Lettres royales*, registre 2, fol. 163.

(5) Archives municipales, année 1536, fol. 79 v°.

(6) *Idem*, CC, comptes de Jean Maurelli, 1536.

Digitized by Google

l'étendue de l'acte de libéralité royale dont les Avignonais et les Comtadins, leurs compatriotes, étaient de ce fait les bénéficiaires. La mesure conférant aux sujets de l'Église la qualité de « regnicoles » n'avait, dans la pensée du roi *qu'un sens restrictif*. Déjà en 1540 (1) une délibération du conseil de ville nous montre que François Ier n'entendait donner la qualité de « regnicoles » qu'à ceux qui la demanderaient individuellement, et moyennant le paiement des droits de chancellerie (2). La preuve que la naturalité, telle que la conférait l'acte royal de février 1535, n'avait qu'un caractère rigoureusement personnel et limité au seul bénéficiaire qui en était l'objet, c'est que l'ordonnance royale de janvier 1539 sur le droit d'aubaine était applicable aux Avignonais et aux Comtadins (3) dans toutes ses conséquences fiscales. Le roi ayant fait publier que l'ordonnance visait les Avignonais comme les étrangers, les premiers protestent, et le conseil du 16 juin 1540 délègue à la cour Nicolas de Brancas pour solliciter cette exemption. Les rois successeurs de François Ier, suivant la même interprétation, n'admirent jamais d'une façon absolue que les Avignonais et les Comtadins dussent être en tout assimilés aux véritables regnicoles. En janvier 1551, Henri II, par lettres données à Blois, concède la naturalité à Pierre Griffon, natif de la ville d'Avignon, « dependant et qui a eté eclipsée de nostre comté de Provence uny et incorporé a la couronne de France (4), sans prejudice de nos droits par nous pretendus et qui appartien-

(1) Archives municipales, registre des délibérations du conseil du 18 août 1540, fol. 19.

(2) *Idem*, sommier des délibérations, année 1540, 16 juin, fol. 7 v° et fol. 16.

(3) Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 362, note 3, prétend que les habitants de Flandre, Milan, comté Venaissin, Savoie, Luxembourg, Pays-Bas, étaient exempts du droit d'aubaine. C'est une erreur, au moins en ce qui concerne Avignon.

(4) Bibliothèque nationale, Avignon et Comtat, fonds français, nouvelles acquisitons, 304.

Digitized by Google

nent en la dite ville et cité d'Avignon ». Le 14 avril 1553, le même roi donne des lettres de naturalité à Pierre de Baroncelli, sa femme et ses enfants. Un autre cas est probant. Le sieur Ollivier (1), originaire d'Avignon et médecin particulier de Henri II, ayant perdu sa sœur, décédée à Marseille, « pour raison que ladite Françoise estoit natifve de Avignon ou du Comtat, le roy pretend estre et parvenir le bien de ladite a icelluy estre acquis et confisqué audit seigneur par tittre de aubbaine ». Le sieur Ollivier proteste auprès du roi, du connétable, du chancelier, en invoquant les droits des Avignonais, sans résultat ; et si Henri II consent à le laisser entrer en possession de l'héritage de sa sœur, c'est à titre gracieux et comme « faveur personnelle ». En 1553, Henri II accorde des lettres particulières de naturalisation à Jean Roméry (2), docteur de la faculté de médecine, natif d'Avignon. En 1566, Charles IX concède des lettres de même nature aux frères Louis et Laurent Fortia, et dans l'acte le roi maintient que la ville d'Avignon et le comté Venaissin sont dépendants du comté de Provence uni et incorporé à la couronne de France (3). Le même souverain octroie des lettres de naturalité à Paul de Chauveis, originaire de Cavaillon, et à Jean Puget, sieur de Chastueil, né à Avignon. Comme conclusion, et en nous appuyant sur le mode d'interprétation qui fut donné pendant les règnes suivants à l'acte royal de février 1535, nous devons à la bonne foi histori-

(1) Lettre d'Ollivier, médecin de Henri II aux consuls d'Avignon, 9 avril 1555 : Archives municipales, boîte non inventoriée.

(2) Bibliothèque de Carpentras, collection Peiresc, t. XXVII.

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, nouvelles acquisitions, 304.

(4) Chopin, *Traité sur la coutume de Paris*, liv. III, n° XI, dit que les habitants d'Avignon sont censés français par les édits de novembre 1571-1574 et 3 mai 1580, et qu'ils sont réputés *regnicoles*. Voir le même, *Traité de la juridiction d'Anjou*, t. I, n° XI. ; Bocquet, *Du droit d'aubaine*, t. I, ch. 7, n° 15.— Malgré l'avis de ces savants jurisconsultes, le droit d'*aubaine* est déclaré applicable aux Avignonais par l'édit de 1698. Du moins le traitant, chargé de la perception de ce droit, ne reconnait pas la faveur dont ces derniers se prévalent : Archives municipales, BB45, papiers-minutes,

Digitized by Google

que de déclarer que l'exception faite par François Ier en faveur des sujets du Saint-Siège, était un privilège sans portée et qui, dans la pratique, avait plutôt l'air d'une filouterie royale que d'une mesure sincèrement libérale. Sans mettre en doute la bonne foi de François Ier accordant la qualité de « regnicoles » à ses créanciers avignonais, nous venons d'être forcés de reconnaître que le bénéfice de la mesure fut de minime importance, si tant est qu'il y ait eu bénéfice.

Sur un autre terrain François Ier fut plus généreux et plus soucieux des véritables intérêts de ces populations enclavées dans son royaume. Le 27 mars 1528, le roi renouvelait la faculté accordée aux Avignonais de transporter dans l'intérieur de la ville « bledz, vins, charnaiges et aultres vivres pour leurs provisions et de leurs familles ». Ce droit leur fut confirmé une seconde fois par lettres patentes données à Fontainebleau le 8 mai 1546 (1).

En matière de commerce, la politique des rois de France vis-à-vis des États de l'Église ne s'était point manifestée d'une façon suivie sous les monarques précédents, qui ne voyaient pas dans l'exportation des produits fabriqués à Avignon un article de concurrence sérieuse pour les manufactures du royaume. Mais lorsque François Ier, pour donner une nouvelle impulsion au commerce national, décida de réorganiser la douane de Lyon (2), et d'établir des droits prohibitifs sur les marchandises étrangères à raison de 5 o/o par tonneau, les soieries avignonaises, velours, damas et étoffes brodées, dont la fabrication était alors très florissante, en un mot, toute l'industrie avignonaise se considéra comme très sérieusement menacée. Le conseil de ville, réuni le 30 juin 1541 (3), « delibere sur

(1) Archives municipales, BB 47, Original en parchemin, 27 mars 1528, 8 mai 1546.

(2) Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. II, p. 68, 69.

(3) Archives municipales, délibérations, 1540-1558, fol. 42.

Digitized by Google

l'affayre de sinc pour cent despuis nagueres par le roy mis et imposé sur toutes marchandises et toutes danrées sortans dés pays de son obeissance, qu'est chose de grosse importance et pourroit grandement dommager a la ville ». L'assemblée délibère à l'unanimité de déléguer un certain nombre de conseillers pour poursuivre cette affaire à la cour ou autre part. Le 29 août 1541 (1), le sieur des Issarts dut partir aux frais de la ville à cet effet, mais les consuls, n'ayant pas confiance dans le succès de son intervention, chargent l'huissier du premier président de Provence, qui se rendait à la cour, d'exposer les revendications légitimes de la cité, en l'autorisant à dépenser pour ces démarches jusqu'à 250 écus. Le cardinal de Tournon que les Avignonais avaient, à diverses reprises, reçu dans leurs murs, intercéda auprès de François Ier, pour que les nouveaux droits prohibitifs ne frappassent pas les produits avignonais. Dès 1537, dans une lettre circulaire adressée aux trésoriers, contrôleurs et commis qui avaient exigé des industriels avignonais le montant des nouvelles taxes, ce cardinal répondait aux intéressés : « Le chancelier m'a deppuis faict response qu'en fesant payer ladite imposition aux dessusditz d'Avignon et de Venisse, vous avez mal entendu l'edict du roy et qu'il n'entendoit oncques qu'ils la deussent payer, si ce n'est pour la marchandise qui sortira dudit Avignon et Conté, pour estre portée en terre et pays ennemys ou que lesditz ennemys y porteront » (2). Les intentions du roi étaient donc bien précises, mais la rapacité et l'insolence des commis et des traitants s'exercèrent fréquemment au détriment des commerçants pontificaux. Quoi qu'il en soit, l'acte

(1) Archives municipales, délibérations du conseil, 1540-1558, fol. 44, 45.

(2) Archives départementales, registre des États, C 46.

Le cardinal de Tournon, né en 1489, mort en 1562. Ce fut lui qui ménagea entre François Ier et Clément VII l'entrevue de Marseille (octobre 1533) et prépara le mariage de Henri II avec la nièce du pape. Voir *Musée des archives nationales*, p. 334.

Digitized by Google

d'exemption officielle accordée aux Avignonais pour la traite foraine et le 5 o/o par tonneau fut signé à Perpignan le 21 juin 1543 (1) et confirmé par l'acte qui donne quittance à la ville d'Avignon des 1.000 écus d'or au soleil, comptés à François Ier le 21 septembre 1544.

L'ordonnance royale consacrait un « des plus beaux privileges et libertez que les rois leur aient octroyés » (2). Sans doute, dans la pratique, l'application de cette mesure exceptionnelle donna lieu à d'interminables conflits et à de nombreux procès entre commerçants et traitants. Déjà, sous Henri II, en 1556, les agents du directeur de la douane de Lyon taxent les produits fabriqués à Avignon comme marchandises étrangères, et le conseil fait en vain appel à la toute puissante baronne de Sérignan, Diane de Poitiers (3), qui obtient du roi que l'affaire soit portée au conseil, et les engage « a prendre patience ». Mais il est absolument contraire à la vérité historique de dire, comme l'ont écrit quelques auteurs, que les rois de France ont systématiquement, et par jalousie, frappé de mesures coercitives le commerce avignonais. Si telle eût été leur intention, ils avaient le moyen, en peu de temps, de fermer tous les débouchés ouverts aux trafiquants avignonais et de ruiner l'industrie locale. Les rois de France, au contraire, se sont toujours montrés les protecteurs des intérêts commerciaux des Avignonais, et s'il y a eu à certaines époques des barrières, des entraves et des dispositions prohibitives suspendant l'exportation de leurs fabriques locales, la faute en est uniquement aux traitants et à leurs commis, qui, échappant au contrôle de l'autorité royale, n'abandonnaient pas facilement des revenus qui

(1) Archives municipales, BB 57 et 54.

(2) Supplique au roi en 1555 : Archives municipales, minute.

(3) A Amboise, le 25 mars 1556. Voir aux Pièces justificatives.

Digitized by Google

leur semblaient légitimes, et dont la non perception constituait une perte sèche pour leurs émoluments (1).

REY, *inspecteur d'académie.*

(1) Tous les procès, toutes les contestations à ce sujet sont soulevés par les traitants. En 1583, ce sont des *rentiers* qui font opposition à l'exemption de la foraine pour les Avignonais : lettre du maréchal de Joyeuse aux consuls (13 août 1583). Les arrêts de 1613, 1617, 1618, 1622 rendus en Conseil du roi donnent raison aux habitants d'Avignon.

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## I

### *Bref de Clément VII au duc de Bourbon. 16 août 1524.*

Dilecto filio nobili viro Carolo duce Borboni.

Quod paucis ante diebus nobilitati tuae scripsimus cum de salute et incolumitate populorum, ac locorum nostrorum, que in eis regionibus sancta Romana Ecclesia possidet, essemus solliciti, ut illos cura et patrocinio tuo haberes commendatos, provideresque, ne per aliquam licentiam, aut cupiditatem militarem quippiam injurie aut incommodi illis inferretur. Idem nunc repetere cogimur. Non quin optime noverimus equitatem et prudentiam et virtutem tuam omnia honesta, et equa facturam. Sed amor nostri in nostros, et debitum pastoralis officii, quo omnibus quidem, sed precipue subditis sancte Ecclesie ac nostris tenemur, quo bellum magis quotidie vigere putatur, hoc non magis reddit de illorum salute sollicitos. Quare nobilitatem tuam iterum atque iterum in domino christianissimo hortamur ut et justitie ac beati Petri, principis Apostolorum intuitu, in cujus patrimonio civitas Avinionensis nobis merito carissima ac Carpentoracte et cetera comitatus Venayssini oppida, ac loca consistantia et nostra, qui plurimum pro illis populis animo laboramus, causa ac mutue benevolentie nostre contemplacione velis curare studio, auctoritate, prudentia tua, ut in omni bellico tumultu illa loca omnia invisitata a tuis serventur.

Datum Rome sub annulo piscatoris, die XVI augusti MDXXIV.

*(Archives municipales, Original, BB 36, n° 25, cot. AA.)*

## II

### *Lettres patentes de François Ier accordant aux Avignonais la qualité de* Regnicoles. *Février 1535.*

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, dauphin de Viennoys, conte de Valentinois et Dyois, de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, savoir faisons a tous presens et advenir que nous ayans jusques icy congneu

Digitized by Google

clairement par effect la grande et singuliere amour, affection et devotion que noz tres chers et bien amez les consulz, manans et habitans de la ville et cité d'Avignon ont tousjours portée et portent a nous, noz predecesseurs et a la couronne de France, de laquelle ilz se sont continuellement tenuz, estimez et repputez serviteurs, non moindres que noz propres et loyaulx subjectz et de mesme volunté, comme estans enclavez de toutes partz es pais de noste obeissance, Nous, a ces causes, et affin que l'on ne face doubte ne difficulté que de ceste qualité et condicion nous ne les ayons tenuz, estimez et repputez, tenons, estimons et repputons, pour ces causes et autres bonnes et justes considerations a ce nous mouvans, inclinant liberallement a la supplication et requeste desditz consulz, manans et habitans, avons, de nostre propre mouvement, plaine puissance et auctorité royal, delphinal et prouvençal, dit et declairé, disons et declarons voulloir et nous plaist que iceulx manans et habitans d'Avignon et leurs successeurs en l'advenir natifz du corps de laditte ville, puissent, quant bon leur semblera, accepter et posseder en cestuy noz royaume, conté de Provence et pays de Daulphiné, tous benefices, tant reguliers que seculiers, dont ilz ou aucun d'eulz ont esté et pourront estre justement et canoniquement pourveuz a bon et juste tittre, non desrogant aux saincts decretz et concordatz d'entre le Sainct Siege apostolique et nous, privileges, franchises et libertez de l'eglise gallicanne, indultz et constitutions desdiz pays de Prouvence et Daulphiné et d'iceulx benefices joyr et user, prandre, cuillir et parcevoir, ou par leurs procureurs et commis faire prandre cuillir et parcevoir les fontz, profitz, revenuz et esmolumens a quelque somme, valleur et estimacion qu'ilz soient et se puissent monter, tout ainsi et par la forme et maniere que font les vrais natifz et originaires de nosdictz royaulme et pays, sans ce que, au nom ne a l'occasion des ordonnances, privileges et constitutions d'iceulx, il leur soit ou puisse estre faict, mis, donné ou pourchassé aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Et quant a ce les avons habilitez et dispensez, habilitons et dispensons de nostre grace par cesdictes presentes, pourveu toutesfoiz que ceulx qui ont esté et seront pourveuz desdictz benefices ne pourront, a cause d'iceulx, tyrer ou faire tyrer ne convenir aucuns de nos subgectz en court de Rome ne ailleurs hors de nostredict royaume ; mais si pour raison d'iceulx se meut procès, ils les poursuivront par devant juges ou leurs lieuxtenantz auxquels la cognoissanee en appartiendra, sur peine quant aux contrevenans de descheoir de l'effect et contenu en cesdictes presentes. Par lesquelles donnons en mandement a nos amez et feaulx les gens de noz courts de parlement de Paris, Thoulouse, Rouen, Bourdeaulx, Dijon, Daulphiné, Provence, et autres noz justiciers et officiers (ou a leurs lieuxtenantz) et a chascun d'eux endroit soy, si comme luy appartiendra, que de noz presens grace, declaration, voulloir et ordonnance, habilitation, dispense et contenu cy dessus, ilz facent, seuffrent et laissent iceulx manans et habitans et leurs successeurs natifz et originaires du corps d'icelle ville d'Avignon joyr et user plainement, paisiblement et perpetuellement, sans en ce leur faire mectre ou donner ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ne empeschement au contraire en quelque façon ou manière que ce soit, lesquels si faictz, mis ou donnés leur avoient esté ou



Digitized by Google

estoient, les mectent ou facent mectre tantost et sans delay a plaine et entiere delivrance et au premier estat et deu. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques editz, statutz, ordonnances, indûltz, privileges et constitutions de nozdictz royaume et pays de Daulphiné et Prouvence ausquelz, pour ceste foiz seullement et sans prejudice d'icelles en autres choses, nous avons derogé et derogeons et a quelconques autres ordonnances reservations, mandemens ou deffences a ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et estable a toujours, nous avons faict mectre nostre seel a cesdites presentes, sauf en aucunes choses, nostre droict et l'autruy en toutes.

Donné à Lyon, ou moys de febvrier, l'an de grace mil cinq cens trente-cinq et de nostre regne le vingt deuxiesme.

Par le Roy, daulphin, conte de Prouvence :

BRETON.

*(Original scellé du grand sceau en cire verte sur lacs de soie rouge et verte. -- Archives municipales d'Avignon, boîte 53.)*

## III

## *Lettre de François Ier, à Madeleine Lartessuti, procuratrice du baron de Saint-Blancard, général des galères du roi résidant à Marseille, 22 août 1528.*

A Magdeleine,

Magdeleine. Pour ce que j'ay advisé d'envoyer presentement quelque nombre de galleres et autres gros vaisseaulx droit au royaume de Naples, pour renforcer mon armée de mer y estant de present, a ceste cause, je vous prie surtout le service que vous me desirez faire, que incontinent et en la plus grande dilligence que fere se pourra, vous vueillez fere armer et equipper de tout ce qu'il sera requis et necessaire, la gallere que le baron de Sainct Blancart a par dela. Et que en cela il ne se perde heure ne temps, et de jour que le sieur de Murette, gentilhomme de ma chambre, auquel j'ay donne la charge de conduire ledit renfort devant led. Naples, me certifiera avoir veu ladite gallere en ordre et estat pour me povoir faire service, j'entends que du mesme jour elle entre en ma soulde. A la raison des autres qui y sont, vous priant encores une foiz ne vouloir faire faulte a ce que je vous escriptz. Et vous me ferez service tres agreable. Priant Dieu, Magdeleine, qui vous ait en sa saincte garde.

Escrit a Paris ce XXIIe jour d'aoust mil VcXXVIII.

FRANÇOYS.

BRETON.

*(Archives municipales, liasse papiers Lartessuti.)*

Digitized by Google

## IV

### *Lettre de François 1er, aux consuls d'Avignon. 23 août 1542.*

A noz tres chers et bien amez les consulz, bourgeois, manans et habitans de la ville d'Avignon.

De par le Roy,

Tres chers et bien amez. Nous avons donné charge au cappitaine Pierre Bon vous dire aulcunes choses de nostre part, desquelles nous vous pryons le croire tout ainsy que vous feriez nous mesmes. Et a tant, nous prirons Dieu, tres chers et bien amez, qu'il vous ait en sa garde.

Escript a Desize, le XXIIIe jour de aoust l'an mil cinq cens quarente et ung.

FRANCOIS.

Et plus bas :

BAYARD (avec paraphe).

*(Archives municipales, boite 95, n° 1.)*

## V

### *Extrait des délibérations du conseil de la ville d'Avignon.*

L'an mil cinq cens quarante et un, le XIIIe de septembre, en la salle basse de la mayson consulaire de la presante cité d'Avignon a esté convoqué le conseil. . . . . .

Et premierement, pour ce que le bruit est et de faict le roy envoie gens de guerre tant a pié que a cheval, lesquels, einsi que se disoit, en vouloit envoier une bonne partie et mectre en garnison dans la presente cité d'Avignon, se que ne fust jamés veu, et chose de malvayse consequense, fut dist qu'il seroit bon envoyer quelque home de aparanse a la court devers le roy. Pour quoy fayre, fust esleu par toutes feves noyres, une exceptée, M. le premier consul Berton et esleus et deputés avec M. les consuls et acesseur, M. le docteur Pierre Giraud, Anthoyne Tulle, Claude Grilhet, Henri de Rovilhas et Jehan Doui, Raimond Vidal, lesquels auront toute puissance donner ordre aux affayres de ladicte jandarmerie, despescher gens exprès, tant a Rome pour informer Nostre Sainct Pere, qu'a Monseigneur Reverendissime Monsegneur nostre legat, que a la court de France et d'avantaige, se besoing est, aux despens de la ville, lesquels pareillement auront toute puissance de eslire ung capitayne et autres gens, pour garder les portes de la ville, s'il est de besoing et que le tout soyt payé par le thesaurier et admis en ses comptes.

*(Archives municipales, délibérations 1540-1550, fol. 46.)*

Digitized by Google

## VI

### *Lettre du prince de Melphe aux consuls d'Avignon. 10 octobre 1541.*

A Messieurs les consulz d'Avignon.

Messieurs les consulz, J'ay receu vostre vin, lequel j'ay trouvay tres bon. Je vous remercie et le beuray pour l'amour de vous. Mais que les flacons soient vuydes, je vous les envoyeray, me offrant touzjours estre prest de bon cueur a vous fere plaisir, qui sera fin de la presente, priant le Createur vous donner accomplissement de voz desirs.

De l'Isle, ce X• octobre.

Vostre entierement bon amy.

LE PRINCIPE DE MELPHE.

(*Archives municipales, AA, Correspondance consulaire.*)

## VII

### *Instrument de prest de ving cinq mille livres fait par la ville d'Avignon au roy François premier a la cotte de dix pour cent, remise a M. le comte de Grignan, gouverneur de Provence, de l'an 1544.*

Sachent tous presens et advenir que comme ainsi faict que hault et puissant seigneur messire Loys Adhemar de Monteil, baron de Grignan, chevalier de l'ordre du roy nostre sire et son lieutenant general au gouvernement de Prouvance, pour les urgenz affaires dudit seigneur, desiderant iceulx estre faictz en la melheure dilligence que faire se pourront, aye prins pour et au nom dudit seigneur a change a dix pour cent, non trouvant autrement, des consuls,mananz et habitans de la cité dAvignon la somme de vingt cinq mil livres tournoises, pour une année, pour employer a l'extraordinaire de la marine, au moyen de quoy l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur mil cinq cens quarante quatre et le jour dixieme du moys de may, ès presences de moy, Bernard Cordier, notaire royal estably aux contraictz en la ville et cité de Masseilhe, soubsigné, et des tesmoingtz cy après nommés, a esté present et en sa parsonne le susnommé seigneur de Grignan, lequel audit nom a confessé et confesse avoir eu et receu constant, comme il a dict en la presence que dessus, desditz consuls, manans et habitanz de ladicte cité d'Avignon et pour les mains de nobles personnes Pierre Lauze, ung des consuls de ladicte cité, Francoys Gallien, seigneur des Issarz, presents ensemble moy dict notaire, en maniere de commune et publique parsonne pour et au nom desdits consuls, manans et habitanz de ladite cité d'Avignon duementz stipulanz, assavoyr ladicte somme de vingt cinq mil livres tournoises, laquelle en-

Digitized by Google

semble la somme de deux mil cinq cent lieuvres pour ledit change faysant la somme de vingt sept mil et cinq cens lieuvres, ledit seigneur de Grignan, pour luy et les siens en son propre et privé nom, a promys et promet rendre et restituer ou faire rendre et restituer par ledit seigneur aux consuls, mananz et habitanz dudit Avignon, la extipulation que dessus intervenente, dans ung an prochain a conter du jour d'huy. Et pour ce faire et complir, le desnommé seigneur de Grignan en a obligé et oblige tous et chascunz ses biens, meubles, imeubles, presentz et advenir, aux cours et juridictions roialles de Prouvance, Daulphiné et Toloze, a renoncé et renonce a touz droictz a ce contraires, aussi si telz estoient que d'iceulx l'ont deubt cy fere expresse mention, et au droict disant generale renonciation non valloyr si expecialle ne precede. Et ainsi l'a juré sur les saints Esvangilles de Dieu.

Faict et passé en ladicte cité de Marseille et dans la chambre plus prochaine de la grande salle de la maison dudit seigneur, ès presences de Me Anthoine Pellicot, Mre en la Chambre des Contes seanz a Aix, Laurens Alix, marchant de ladicte cité de Marseille, tesmoingtz a ce appelés et requiz.

CORDIER.

*(Archives municipales, B 45, n° 31, oot. GG.)*

## VIII

### *Lettre de François Ier, au vice-légat d'Avignon, 19 octobre 1542.*

Monsieur le Vislegat,

Pour ce que j'envoys presentement les Suisses de la dereniere levée et que leur plus droict chemin est de passer par la conté de Venysse, je vous ay bien voullu advertir, vous priant faire dresser estappes garnies de vivres pour leur passaige. En quoy faisant vous me fairés plaisir tres agreable et a tant je prieray Dieu, Monsieur le Vislegat, qu'il vous ayt en sa garde.

Escript a le XIXe jour d'octobre MilVcXLII.

FRANÇOIS.

*Et plus bas :*

BAYARD (avec paraphe).

*(Archives municipales, boite 95, n° 2.)*

Digitized by Google

# LE GRAVEUR MATHIEU GREUTER

## A AVIGNON.

En publiant les documents qui accompagnent l'étude sur l'*Entrée de Marie de Médicis à Avignon*, à propos des sommes payées au graveur strasbourgeois Mathieu Greuter, pour l'exécution des planches qui servirent à décorer le volume du *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant*, j'avais indiqué dans une note ce que l'on savait sur le séjour de cet artiste à Avignon (1601-1603). Je disais entre autres choses que l'œuvre, gravé par lui dans notre ville et connu jusqu'ici, se réduisait aux planches du *Labyrinthe royal* exécutées en 1601 et à l'image de la confrérie du Pont-Saint-Bénézet, datée de 1603.

Aujourd'hui, un heureux hasard me permet de donner deux nouvelles indications relatives à Mathieu Greuter.

1° Il a copié le portrait de Marie de Médicis qui se trouve dans le *Labyrinthe royal* sur une gravure de Thomas de Leu (n° 231 du Catalogue de son œuvre dans Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 546). Voici les modifications que Greuter a apportées. Thomas de Leu avait entouré de cette légende le médaillon du portrait :

MARIE DE MEDICIS PRINCESSE DE FLORENCE

Greuter a inscrit :

MARIE DE MEDICIS ROYNE DE FRANCE. 1600.

Digitized by Google

Au bas du portrait fait par Thomas de Leu, on lit :

Princesse, dont le nom honnora ta naissance,
Le ciel ayant ton cœur de ses graces vestu
Augmente tellement le los de ta vertu
Qu'on te desire voir bien tost Royne de France.

Ce qui suppose qu'à l'époque où cette gravure fut exécutée, il était grandement question du mariage de la princesse avec Henri IV. Greuter supprima naturellement ces quatre vers, qu'il remplaça par cette inscription composée par le jésuite André Valladier :

*Anagramme.*

MARIE DE MEDICIS ROYNE.
IE ME DIS IA MERE D'VN ROY.
C en V.

Le portrait que fit Thomas de Leu circulait à l'époque où Greuter fut chargé de collaborer au *Labyrinthe royal*. Celui-ci n'avait vraisemblablement pas vu la reine, ou, s'il l'avait vue, ce n'avait été qu'au milieu de toutes les cérémonies de son mariage à Lyon. Il ne put donc mieux faire que d'emprunter les traits de son visage à Thomas de Leu.

Ce dernier avait gravé également un certain nombre de portraits d'Henri IV. Qui sait si le portrait dessiné par Greuter, et qui fait vis-à-vis à celui de la reine dans le livre du *Labyrinthe royal*, n'est pas encore une reproduction d'après le même artiste ? C'est plus que probable.

2° Mathieu Greuter, à Avignon, grava le portrait de Lucas Materot, maître d'écriture dans cette ville. C'est une planche tout à fait inédite. En voici la description. Le personnage, regardant à gauche, est représenté de 3/4 ; il est dans un médaillon autour duquel est l'inscription :

LVCAS MATEROTIVS CIVIS AVENIONENSIS.

A l'intérieur et au bas du médaillon :

*Anagramme.*

Lucas Materotius.
Est calamo virtus.
C. NOSTRADAMOCUS f.

Digitized by Google

Ce médaillon est lui-même dans un cartouche accôté par deux figures debout; à gauche la Vertu, à droite la Renommée, avec cette légende sur le piédestal qui les supporte :

*E*
*Virtute.* *Fama.*

Enfin, au bas de la planche, on lit:

Greuter qui r'allia d'un artiste crayon
Le vray de ce pourtraict au vray de la Nature
Maria son Burin avec mon Escriture
Pour conserver noz artz en parfaicte union.
Mais en grauant si bien tous les traitz du visage,
Que ne fit-il paroistre et la main et le bras ?
Ha ! Je croy qu'il l'eust faict, mais il ne pouvoit pas,
Car il les faloit peindre aussi longs que l'ouvrage.
LUCAS MATEROT.

Le burin de l'artiste a reproduit fidèlement dans la transcription de ces différentes légendes (à l'exception peut-être de celle qui entoure le médaillon), l'écriture de Lucas Materot.

C'est là une planche très intéressante au point de vue avignonais : c'est pour cela qu'il m'a paru bon de la signaler ici.

L.-H. LABANDE.

Digitized by Google

# CONCOURS DE POÉSIE FRANÇAISE

*Ouvert en 1894, par l'Académie de Vaucluse.*

---

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. PILATE.

---

Le défaut de la plupart des concours dits académiques, c'est de donner naissance à une littérature spéciale, correcte et quelque peu pédante, dans laquelle le souffle personnel est remplacé par la servile imitation des procédés classiques, et l'inspiration par la régide application des règles de la prosodie, devoirs d'écolier, bons rarement, mauvais parfois, productions médiocres toujours, parce qu'il y manque la vie.

Votre commission a pensé qu'il ne s'agissait pas ici d'un concours de grammaire et elle a classé en première ligne deux pièces intitulées *Spectacles antiques*, que déparent bien quelques imperfections de détail, et même, — hélas ! — un barbarisme, mais dont l'auteur n'a pas cru devoir présenter un bon petit travail de « fort en thème. »

Dans la première, il évoque la Vénus du Capitole, impassible, altière, se dressant auprès des temples écroulés, insolente, nue, étalant ses larges flancs et insultant au temps destructeur. Ses bras conservent, dit-il, l'envolée du même geste qu'autrefois : c'est l'animal sublime.

Écoutez maintenant les vers qu'il met dans sa bouche ;

Digitized by Google

*Regarde mon front : il est mort.*
*Vois mes yeux vides de prunelles,*
*Vides de flamme et d'étincelles,*
*D'où nul regard n'a pris l'essor ;*

*Vois ma chair où rien ne palpite ;*
*Rien ne trouble mon sein glacé ;*
*Je n'ai point de cœur ; nul penser*
*Sous cette pierre ne s'agite.*

*Je suis un cadavre, passant !*
*Ce marbre impeccable et rigide*
*N'est rien qu'une enveloppe vide,*
*Un vêtement de l'Être absent.*

*Toute ma grâce et ma beauté,*
*La ligne si pleine et si fine*
*De mon col et de ma poitrine,*
*Ma souveraine nudité,*

*Ne valent pas une pensée....*

Votre commission a estimé que cette glorification de la pensée, opposée à la puissance du marbre-dieu et de la beauté impeccable, était une inspiration, une vraie, et elle a avalé le barbarisme sans sourciller, encore qu'il fût dur à digérer.

Je ne voudrais pas multiplier les citations ; mais pourtant je ne puis résister au désir de vous donner une idée de la pièce intitulée : *Sur le Forum*. En voici le début, d'une impression très pénétrante.

*Sous la lueur pensive et triste de la nuit,*
*Une apparition de choses écroulées,*
*Des fantômes de pierre, étranges, que conduit*
*Une svelte colonne aux formes cannelées....*

*Dans l'amoncellement morne de ce chaos,*
*L'œil cherche à deviner les formes disparues,*
*Les Temples, les Marchés, les Palais, les Tombeaux,*
*Et, sur les piédestaux, le bronze des statues.*

*Mais on ne connaît plus de visage à ce mort.*
..... .....

Digitized by Google

*Et l'angoisse me vient de tout ce qui n'est plus,*
*Et je sens la tristesse âpre et désespérée*
.....
*De cette gloire hélas ! morte.....*
*Mais non ! Il n'est pas là, l'immense souvenir.*
.....
*Il est ailleurs : il est parmi les parchemins,*
*Dans un vieux manuscrit, sur un feuillet fragile,*
*Où vous vivez encore, o chefs-d'œuvre romains,*
*Prose de Cicéron, poèmes de Virgile !*

On le voit, c'est la même pensée qui a inspiré les deux poèmes, et elle nous a paru assez noble pour faire pardonner quelques négligences, que l'auteur eût pu éviter bien facilement.

La pièce que votre commission a classée en seconde ligne est intitulée : *Le Départ des Cloches*. L'auteur, s'inspirant d'une touchante croyance populaire, a supposé que, pendant la semaine sainte, les cloches, fuyant les misères humaines et lasses de voir triompher le vice et s'affaiblir la foi, s'envolent au tombeau de Jésus, vont retremper leur airain à ce grand souvenir, et s'emplissent de force et d'espérance pour les donner ensuite à tous dans leurs tintements et chanter joyeusement la Résurrection.

Ces légendes populaires sont une mine dans laquelle il serait à souhaiter qu'on puisât davantage, et l'auteur du *Départ des Cloches* a prouvé qu'on en pouvait tirer de belles inspirations.

La troisième est *La Vie*, paraphrase du beau vers qu'elle porte pour épigraphe :

*La vie est un combat dont la palme est aux cieux.*

En résumé, il y est exposé que la vie paraît généralement belle quand on la commence, mais que, au bout de quelque temps, on s'aperçoit qu'elle est moins agréable qu'on n'avait cru tout d'abord. Cette opinion, d'autant plus respectacle qu'elle est fort âgée, est exposée en

Digitized by Google

bons termes, peut-être trop corrects ; on en voudrait voir la banalité relevée par quelque cri sorti des entrailles humaines tordues, torturées, tenaillées par l'éternelle souffrance.

Ces sortes de pensées peu consolantes sont généralement choisies pour argument d'amplification par de tout jeunes gens qui n'ont pas encore eu le temps de souffrir, ou par des personnes pour qui, par extraordinaire, la vie n'a eu que des sourires. Je n'ai pas l'honneur de connaître l'auteur de *La Vie,* mais je lui souhaite bien sincèrement de rentrer dans une de ces catégories.

En dehors de ces trois pièces, votre commission a eu à lire un grand nombre de poèmes dont beaucoup ne présentaient d'autre mérite que l'application des règles de la prosodie et dont certains, au contraire, affichaient pour ces règles un mépris véritablement farouche. Il en est, — je ne veux point en citer les titres, — qui semblaient de véritables torrents d'alexandrins roulant dans leurs strophes fougueuses, que ne pouvaient contenir les digues des rimes jumelles, les débris des règles grammaticales tordues et brisées.

Néanmoins, à tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre appel et prendre part au concours, même à ceux dont les œuvres n'ont point été récompensées, même à ceux dont le travail était désespérément naïf, même à ceux qui nous ont submergés sous un déluge de vers déplorables, à tous nous disons merci au nom de l'Académie, à tous nous disons : « Travaillez ! »

---

A la suite de ce rapport, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

1° Une médaille d'argent à M. Eugène Martha, pour ses *Spectacles antiques ;*

2° Une mention honorable à l'auteur anonyme du *Départ des Cloches ;*

3° Une mention honorable à M. Henri Prunier, auteur de *La Vie.*

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

---

**Prosper CASTANIER. — *Histoire de la Provence dans l'antiquité... I. La Provence préhistorique et protohistorique, jusqu'au VI^e siècle avant l'ère chrétienne.* — Paris, Marpon et Flammarion; Marseille, H. Aubertin et C^ie, 1893. In-8° de 306 pages.**

M. Prosper Castanier, qu'à votre dernière séance vous avez eu l'heureuse pensée d'admettre parmi nous comme membre associé, a publié, il y a quelques mois, le premier volume de son histoire de la Provence dans l'antiquité. Ce volume est intitulé : *La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au VI^e siècle avant l'ère chrétienne.*

Ainsi que vous le voyez, l'auteur, dépassant hardiment les sentiers battus et rompant avec l'exemple des historiens, qui tous ou presque tous mettent leur point de départ au début des temps préhistoriques, prend son sujet aux origines les plus lointaines, aussi loin que l'esprit humain peut percer les ténèbres du berceau de l'humanité dans notre pays. Jusqu'à ces temps-ci cette entreprise aurait pu paraître téméraire. Aujourd'hui, au contraire, elle s'impose; elle vient remplir un desideratum impatiemment attendu. En effet, depuis cinquante ans la science historique et l'archéologie préhistorique, se dégageant de l'ancienne routine, ont découvert des horizons nouveaux; elles se sont acquis de nouveaux domaines qui, jadis, étaient restés tout à fait ignorés. Mais, chose étrange! au lieu de se donner la main, au lieu de se soutenir mutuellement, elles se sont tenues isolées sans se préoccuper l'une de l'autre. Elles ont vécues en rivales, je dirais presque en ennemies. Jusqu'à présent leur marche était restée parallèle, et personne que je sache ne se présentait pour les rapprocher, pour les concilier. Dans cette occurence, les découvertes scientifiques ne devaient-elles pas demeurer stériles, ou du moins être bien amoindries? Elles ne pouvaient conduire qu'à des abstractions. MM. de Mortillet, Cartaillac, Cazalis de Fondouce, Chantre, et, au milieu de nous, notre excellent collègue M. Nicolas, se sont gardés de mettre des étiquettes à leurs trouvailles et d'indiquer de quels peuples de l'histoire ancienne elles provenaient; ils ont créé des mots nouveaux; ils ont fractionné le cours des anciens siècles et l'état social en diverses

Digitized by Google

périodes, le chelléen, le moustérien, le solutréen, le magdalénien, comme si ces choses étaient sans aucun lien avec le passé comme avant eux. Tout récemment encore, M. Cartaillac n'écrivait-il pas que l'aube de l'histoire était bien loin de l'âge de la pierre? De son côté, M. d'Arbois de Jubainville, un des maîtres de l'histoire classique dans notre temps, écrit de savantes dissertations, comme si l'archéologie préhistorique n'existait pas. A peine lui fait-il l'honneur de la nommer; M. Alfred Maury n'a pas fait davantage; M. Alexandre Bertrand ne s'est guère occupé que de l'âge de bronze dans le nord de la France, à l'occasion des Celtes et des Gaulois. Quant à M. de Quatrefages, il a consacré ses travaux à l'ethnographie et nullement à l'histoire des divers peuples.

A quoi attribuer cette malencontreuse réserve de part et d'autre? Elle vient sans doute de ce que les premiers pionniers du préhistorique, Boucher de Perthe, Lartet, Christy et leurs successeurs, sous l'influence de la géologie, comptant par myriades d'années et rattachant leurs trouvailles à une antiquité indéfinie, ne croyaient pas qu'il fût possible d'en faire l'application aux peuples de l'antiquité classique. Et puis, le dirai-je? créateurs d'une science nouvelle qu'ils appelaient préhistorique, ils ne voulaient pas qu'elle mentit à son nom et ils entendaient qu'elle restât en dehors de l'histoire. D'autre part, les historiens croyaient devoir reléguer dans le pays des chimères les déductions de l'archéologie préhistorique, et dès lors s'abstenaient d'en parler. Il faut enfin ajouter qu'une certaine école voulait trouver dans une durée illimitée des temps préhistoriques une arme contre les livres saints. Mais, sur ce point, disons que, depuis longtemps, catholiques et protestants sont devenus unanimes pour reconnaître que la Bible, soit qu'on la prenne dans un sens réel, soit qu'on la prenne dans un sens figuré, n'a jamais abordé la question de durée et de computation des temps primordiaux; que la période de six mille ans n'a été imaginée que par les théologiens du moyen âge.

Aujourd'hui les choses sont enfin à leur véritable point, et, avec le concours des sciences accessoires, l'anthropologie, la paléontologie, la botanique, même la philologie, le moment est venu de donner la solution des problèmes qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été éclaircis. Il faut que nous puissions dire désormais que tel fossile, telle arme de silex ou de bronze, tel fragment céramique, que les découvertes mettent sous nos yeux, ont appartenu à telle ou telle nation, à telle ou telle race qui, jadis, a foulé notre sol, Ibères, Ligures, Pélasges, Phéniciens. Nous saurons, par des preuves matérielles, que bien des siècles après la construction des pyramides, et tandis que l'Égypte et l'Assyrie étaient déjà en pleine décadence, tandis que le génie grec était en pleine floraison, nos ancêtres restaient encore à l'état de nature, que certains d'entre eux étaient même anthropophages, comme aujourd'hui les Canaques de la mer du Sud. De cette manière l'archéologie préhistorique produit son utilité pratique et devient le pourvoyeur, le collaborateur de l'histoire pour la concordance des temps et pour résoudre les problèmes de nos origines. A M. Prosper Castanier l'honorable mission de donner pour la Provence, son pays natal, la résultante et l'application des découvertes préhistoriques et protohistoriques, qui sont une

Digitized by Google

des gloires de notre temps. Je suis heureux de constater ici combien l'auteur s'est dignement acquitté de cette tâche difficile, et combien son travail témoigne d'une large érudition.

Sa méthode est claire et logique. Laissant à l'écart la période tertiaire, au cours de laquelle, dit-il, la science n'a pas la preuve que l'homme aurait existé, en Europe tout au moins, il évoque successivement et chronologiquement, les divers âges que l'archéologie préhistorique a classés et définis en France sous les noms de chelléen, de moustérien, de solutréen, de magdalanien, qui, dans leur ensemble, forment l'époque dite paléolithique; en d'autres termes, celle de la pierre éclatée et de la pierre taillée, à la suite de laquelle viendra l'âge néolithique ou de la pierre polie, et puis l'âge de bronze. A chacun de ces âges il applique respectivement les trouvailles qui ont été faites en Provence, en commençant par notre département de Vaucluse, qui est le plus au nord, et en finissant par les Alpes-Maritimes. Chose bien intéressante pour nous, Vauclusiens: c'est sur les pentes et les contreforts du Ventoux que se sont rencontrés les plus vénérables vestiges de l'homme primitif en Provence. Autour de lui, ainsi que la paléontologie nous le révèle, vivaient le mammouth, le rhinocéros, l'ours des cavernes, le lion. L'auteur, empruntant les données de la géologie et de l'archéologie préhistorique, nous décrit les changements de climat qu'a éprouvés la Provence et les diverses étapes que, dans leur état physique et social, y ont franchies les hommes primitifs. Puis, dans l'ordre des temps et des lieux, il énumère les divers vestiges qu'ils y ont laissés. A la race appelée néanderthal par les anthropologistes a succédé celle de canstadt, puis celle de cromagnon. Presque tout cela, sans doute, nous avons pu le lire ailleurs, et on pourrait dire que ce n'est qu'une compilation prise dans les livres spéciaux. Mais cette compilation est un résumé d'une grande clarté, et d'ailleurs, l'histoire peut-elle vivre sans le secours de la compilation et sans emprunter aux travaux antérieurs ? Si elle s'en abstenait, elle tomberait souvent dans la fantaisie.

Entre autres mérites, le travail de M. Castanier présente l'avantage d'indiquer avec soin et méthodiquement les lieux des découvertes, la nature et les caractères archéologiques des objets trouvés, le parti qu'il faut en tirer pour déterminer à quel temps, à quelle race, à quelle nation ont appartenu les antiques possesseurs de ces objets. Nous allons voir comment l'auteur se sert de ces éléments de preuve pour justifier les attributions historiques qu'il fait. Ceci est la partie de son livre la plus délicate, la plus litigieuse, permettez-moi cette expression.

On sait que les historiens de l'antiquité classique grecs et latins, et à présent les auteurs modernes, notamment M. d'Arbois de Jubainville, font arriver en Provence d'abord les Ibères, puis les Ligures, puis les Indo-Européens celtes et gaulois, et racontent qu'ils y avaient été précédés par une race antochthone, c'est-à-dire née dans le pays ou sans origine connue. Pour remplir le desideratum dont j'ai parlé, pour faire concilier l'archéologie préhistorique avec les textes de l'histoire classique, M. Castanier attribue la race antochthone à l'époque paléolithique du chelléen et du moustérien, et il la classe anthropologiquement dans les types de néanderthal et de

Digitized by Google

canstadt. C'est pendant les âges solutréen et magdalénien qu'il fait arriver les Ibères, et il les range dans la race anthropologique dite de cromagnon. Puis dans l'époque néolithique, c'est-à-dire de la pierre polie que l'archéologie préhistorique désigne sous le nom de robenhausienne, il fait arriver les Ligures, déjà possesseurs d'une civilisation un peu plus avancée que celle des Ibères. Quant à l'âge du bronze en Provence, il l'attribue exclusivement à l'importation des Phéniciens, à la civilisation que ces grands navigateurs tentaient de répandre partout. Dans ce premier volume il n'est pas encore question de l'âge du fer. Le fer sera importé par les Indo-Européens celtes et gaulois. D'après lui, suivant une opinion qui trouve des partisans, les Ibères ne seraient autres que les restes de la race des Atlantes, signalée dans l'antiquité par le philosophe Platon, longtemps considérée comme apocryphe par la science moderne, mais dont M. Alfred Maury a cherché de démontrer la réalité. Les Ibères auraient donc pénétré en Europe par le sud-ouest, et, dans les Gaules, par les Pyrénées. Quant aux Ligures, ils sont présentés comme étant d'origine indo-européenne, ils auraient essaimé du centre de l'Asie longtemps avant les grandes émigrations des Aryas et seraient arrivés en Provence par les Alpes.

A la suite de ce rapide exposé, permettez-moi quelques observations. Le système hardiment présenté par l'auteur séduit par sa simplicité et il ne laisse point de lacune dans la chaine des temps. Faut-il lui reconnaître l'autorité de la vérité historique ou le laisser au rang des hypothèses plus ou moins probables ? Je n'ai pas la prétention de prononcer. Je craindrais de ne pas avoir assez de compétence à cet effet ; et d'ailleurs je n'ignore pas avec quelles préventions défavorables et par quelles vives attaques il a été accueilli par plusieurs savants. Mais ceci n'est-il pas dans la destinée ordinaire des idées nouvelles ?

Les deux questions principales, les deux idées maitresses dans ce livre sont l'attribution de la race ibère aux âges paléolithiques, solutréen et magdalénien, et de la race ligure à l'âge néolithique.

Cette attribution des Ibères, qui ont vécu dans les temps historiques et dont les géographes et les historiens classiques nous ont souvent entretenus, surprendra tous ceux qui sont habitués à reporter l'époque paléolithique à une antiquité immense, et elle est nécessairement contestée par les savants de l'école de Mortillet et de Cartaillac. Quoi ! Ces objets étranges et mystérieux qui restaient cachés dans les sédiments de notre sol, proviendraient de populations contemporaines des temps homériques et même en deçà ; ils seraient de beaucoup postérieurs à ces peuples orientaux de grande civilisation dont François Lenormant et Maspero nous ont raconté l'histoire d'après des documents authentiques gravés sur la pierre ! Ces âges solutréen et magdalénien, qui semblaient un idéal d'antiquité indéfinie, seraient réduits en Provence à des proportions relativement si étroites ! Eh bien ! oui, et cette opinion peut être plausible. Ce n'est qu'aux autochthones, aux primordiaux des âges chelléen et moustérien qu'on peut pour le moment attribuer une ancienneté illimitée. D'ailleurs ne voit-on pas encore actuellement l'état social et industriel du solutréen se continuer chez certaines peuplades de l'Australie, malgré le voisinage de la civilisation européenne ?

Digitized by Google

La vérité de l'affirmation de M. Castanier peut recevoir une démonstration particulière. M. de Jubainville, prenant pour base les textes anciens, constate que les Ibères sont arrivés dans l'Europe occidentale vers le XX• siècle avant Jésus-Christ ; qu'ils y ont occupé l'Espagne, la Gaule, même l'Italie et que c'est seulement vers le IX• ou le VIII• siècle qu'ils ont été expulsés par les conquêtes des Ligures, dont l'état social était un peu plus avancé que le leur. Pendant cette longue période de douze siècles, il faut bien admettre forcément qu'ils ont laissé dans le sol des vestiges matériels de leur existence, des monuments, comme on dit en langage scientifique. Ces monuments, à défaut de constructions qui n'existaient pas encore, ce sont les armes et les ustensiles de silex et d'os d'animaux, de style solutréen et magdalénien. On ne peut leur en attribuer d'autres d'un style postérieur, puisque ceux-ci appartiennent à l'âge néolithique et sont reconnus appartenir aux Ligures vainqueurs et successeurs de la nation ibère.

Toutefois il ne faut pas se méprendre sur la portée de ces mots *nation ibère*, guerres, invasions, conquêtes. Dans ces temps reculés et presque sauvages, les choses ne se passaient pas comme elles se sont passées plus tard. La race, ou la nation, n'était composée que de petites peuplades disséminées, parfois de simples familles isolées. Les luttes, les combats étaient le plus souvent individuels ; la conquête procédait par infiltration et non par invasions proprement dites, et la population vaincue finissait par être absorbée ou anéantie. Les hommes avaient été la plupart exterminés, les enfants réduits en esclavage ; les femmes appartenaient aux vainqueurs ; les fugitifs se retiraient dans les bois ou dans les montagnes. C'est ainsi que dans la Gaule, en Provence, la race autochthone fut détruite par les Ibères. Ses rares débris, d'après M. de Quatrefages, paraissent se retrouver dans la race finoise ou laponne à l'extrême nord de l'Europe, de même que la race des Ibères, expulsée ou écrasée par les Ligures, se retrouve chez les Basques des Pyrénées.

Il y aurait bien cependant à émettre des objections sur l'Ibère solutréen. S'il est vrai que les divers âges préhistoriques représentent chacun un état social différent, une civilisation différente, comment les Ibères se trouvent-ils classés par l'auteur successivement dans l'âge solutréen et dans l'âge magdalénien ? Le magdalénien ne devrait-il pas suffire à ses calculs, et dans ce cas le solutréen s'appliquer à quelque peuple antérieur ou autochtone ? D'autre part, le magdalénien étant reconnu lui-même comme l'âge de la civilisation, dite l'âge du renne, comment les Ibères, lorsque le renne, par suite du changement de climat, a émigré vers le Nord, n'auraient-ils pas émigré avec lui, ainsi que l'ont fait les Finois et les Lapons ? Dira-t-on que les Ibères ne sont arrivés et n'ont pris possession qu'à l'époque où ceux-ci faisaient leur exode ? Mais alors comment expliquer pour les Ibères l'âge solutréen qui est antérieur ? Le plus sûr est d'avouer que, dans l'état actuel de la science, il ne faut admettre que dans une sage mesure les divers âges paléolithiques, déterminés par l'archéologie préhistorique. Jusqu'à présent ils restent très vagues et ne sauraient présenter la netteté, la fixité,



Digitized by Google

qu'on serait tenté de leur attribuer ; non moins vagues ou incertaines pareillement les données de l'anthropologie.

La question de l'arrivée de la race ligure en Provence et de son attribution à l'époque néolithique se présente avec plus d'autorités. Ici le terrain est plus ferme, et l'auteur a la ressource de documents historiques et autres bien plus nombreux. Lorsqu'en Provence les Ligures entrent en scène au IX^e^ siècle avant Jésus-Christ, la civilisation occidentale a déjà pris son développement en Grèce, en Étrurie, dans l'Italie méridionale. Dans la Gaule, l'âge robenhausien ne tardera pas à prendre fin pour se confondre dans les temps historiques. Aussi bien cet âge a amené les palafittes de la Savoie, les dolmens, les *tumuli*, les allées couvertes, toutes choses qui appartiennent presque autant à l'histoire qu'à l'archéologie préhistorique. Les armes de bronze et les objets d'art ou de luxe commencent à faire apparition dans le pays. L'anthropologie apporte aussi son contingent de documents désormais moins contestables, et la philologie fournit des justifications au moyen de nombreuses racines de mots et de noms de lieux. Dans les Alpes-Maritimes et dans les Basses-Alpes, dans le Piémont et sur tout le littoral génois, la race ligure a laissé des traces si profondes, que tout ce pays s'appelle encore la Ligurie. Ici donc plus d'hésitations et plus de doutes. Quant à notre département de Vaucluse, il renferme une multitude de localités où se trouvent l'empreinte et les vestiges ligures, notamment les grottes et le fort de Buoux, Cadenet, Uchaux, Beaumes-de-Venise, les environs de Sault, et peut-être même la colline de Gadagne.

L'auteur a consacré un chapitre particulier aux *oppida* des Ligures. Ce chapitre est pour moi un des plus intéressants de son livre ; car depuis bien des années je me suis mis à explorer moi-même et à étudier les divers *oppida* de notre région. C'est même dans les Mémoires de notre Académie qu'il a pris ses documents sur les *oppida* dans Vaucluse. Dès les premières pages, il réunit les Ligures aux Ambrons. C'était, d'après lui, une même nation sous deux noms différents, et il les assimile aux Ombriens, conformément à l'opinion de Desjardins, mais contrairement à celle de Jubainville, qui ne voit dans ceux-ci que des Italiotes. Quoi qu'il en soit, Ambrons et Ligures étaient de même race et avaient une origine indo-européenne. Tandis que les Ligures se fixèrent dans les Alpes-Maritimes, en Provence, en Piémont, dans le pays de Gênes, les Ambrons, leurs congénères, occupèrent la haute Italie au voisinage des Étrusques. Ils guerroyèrent longtemps contre ces derniers avec des chances diverses, mais en recevant d'eux des germes de civilisation. Je suis porté à croire que les Ambrons ont emprunté aux Étrusques les éléments de leur architecture militaire, c'est-à-dire leur manière d'édifier les remparts et qu'ils en ont ensuite fait part aux Ligures. L'architecture militaire des Étrusques dans son principe dérivait de l'architecture pélasgique ou cyclopéenne, telle que j'en ai vu de très remarquables spécimens à Cortone, en Étrurie et à Tarragone, en Espagne. Mais plus tard elle se transforma et remplaça les grands blocs polygonaux par de larges dalles posées de plat sans ciment et selon les besoins recevant dans les interstices çà et là des pierres plus petites, ainsi qu'on le voit à Fiézole, à Pérouse, etc. C'est cette seconde manière de bâtir

Digitized by Google

que les Ambrons ont imitée plus ou moins grossièrement et qu'ils ont transmise aux Ligures. Dans notre pays, je rappelerai une partie du Castellar de Cadenet et d'autres restes à Barri, à Baume, à Clairier, au Pègue. Le plus souvent le rempart en tout ou en partie n'y consiste qu'en des courtines faites en blocs de pierre sèche avec plus ou moins de soin. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître, conformément à l'affirmation de M. Castanier, que ces restes de remparts n'ont rien de commun avec les remparts gaulois tels que les décrit Jules César, et tels qu'on en retrouve des restes à *Bibracte*, Autun, à *Avaricum*, Bourges, et dans plusieurs autres lieux du centre de la France plus particulièrement.

Je ne dirai que peu de mots de l'âge du bronze. Il me paraît évident, comme à M. Castanier, qu'en Provence le bronze a été d'importation phénicienne. En effet la fabrication du bronze était une des principales industries des Phéniciens, et ils en apportaient les produits dans les comptoirs qu'ils avaient établis sur le littoral. Dans le nord et dans le centre de la Gaule il n'en a pas été ainsi. Le bronze y a été introduit par la voie du Danube et du Rhin, sans doute dans les temps postérieurs, mais avec une grande profusion. J'ai pu en juger moi-même à Lintz et à Hallstadt, dans la haute Autriche. Les divers musées des villes de la vallée du haut Danube renferment des quantités d'objets de bronze antique vraiment surprenantes. Quant à un âge du cuivre pur, il ne paraît pas qu'il ait été constaté en Provence. On n'a découvert près de nous des objets antiques en cuivre pur que dans les Cévennes, et en effet il existait autrefois des mines de cuivre dans le Vivarais. J'ai publié dans nos Mémoires une notice à ce sujet, à l'occasion d'une hache en cuivre pur acquise par le musée Calvet et provenanr du département de la Lozère.

En finissant ai-je besoin de dire combien le livre de M. Castanier est largement documenté, et combien il remplit les conditions exigées par l'érudition d'aujourd'hui ? Non seulement il nous fait voir qu'aucun des progrès scientifiques récents ne lui est étranger, mais encore il n'omet la mention d'aucun texte de l'antiquité classique, ni aucun témoignage des savants de notre temps dont l'opinion fait autorité. Il explore soigneusement les recueils périodiques et même les plus modestes publications locales, et il énumère, âge par âge et département par département, les trouvailles archéologiques qui depuis un demi-siècle y ont été faites. Mais à ce sujet on s'est demandé si, au lieu de comprendre dans le texte du livre cette accumulation de détails, qui forme un véritable inventaire des trouvailles préhistoriques en Provence, il n'aurait pas mieux valu lui faire prendre place dans une appendice ou recueil de documents justificatifs. Néanmoins la marche n'est pas trop alourdie et embarrassée ; le style est rapide, clair et précis, et l'auteur sait rendre son travail intéressant pour le commun des lecteurs, au moyen de faits anecdotiques qu'il raconte çà et là. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous apprend que mal à propos les chevaux de Camargue jusqu'à présent avaient été considérés comme les descendants des chevaux amenés par les Maures ou Sarrazins. La paléontologie et l'anatomie lui donnent la preuve que cette race de Camargue n'est autre que la race hippique de l'âge solutréen qui s'est conservée, dit-il, dans sa pureté.

Digitized by Google

A en juger par ce premier volume, malgré des imperfections et malgré les critiques, on peut prédire quel sera le mérite et quel sera le succès des volumes qui vont suivre. L'ouvrage tout entier, vrai travail de bénédictin, sera peut-être bien le monument historique que notre Provence attendait.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

# SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

## *Extraits des procès-verbaux.*

## AVRIL - NOVEMBRE 1894.

*Séance du 7 avril 1894.* — Présents : MM. Pamard, Limasset, Villars, abbé Grimaud, Mordon, Sagnier, Tiquet, Nicolas, Mouzin, Bruguier-Roure, Delaly, Rochetin, Larché, de Villeneuve-Bargemont et Labande.

Excusés : MM. Pilate et Reynaud.

Présidence de M. le Dr Pamard, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour portant l'installation du nouveau bureau élu à la séance de janvier, M. le Dr Pamard remet ses pouvoirs à son successeur M. Mordon, en lui souhaitant la bienvenue et en remerciant encore une fois l'Académie de l'avoir mis une seconde fois à la tête de la Société.

M. Mordon, président de l'Académie, succède à M. le Dr Pamard, qu'il regrette de voir quitter la présidence, et exprime le souhait que notre compagnie, continuant à vivre à l'abri des colères et des haines, produise tout ce que lui font espérer la bonne volonté et le zèle des collaborateurs de nos Mémoires.

Lecture est donnée de la lettre de M. le Préfet de Vaucluse accusant réception du procès-verbal de la séance du 10 mars et remerciant M. le Président et les membres de l'Académie des sentiments de gratitude qu'on exprimait envers lui.

M. Limasset donne la suite de son travail sur *Le Merveilleux dans les temps anciens et modernes* et démontre que les phénomènes de spiritisme ont été parfaitement reconnus et étudiés par des savants qui avaient toute l'autorité et toute la compétence nécessaires. Après les observations échangées à propos de cette lecture, entre différents membres de l'Académie

Digitized by Google

et M. Limasset, M. Mordon, prie l'Académie de vouloir bien l'excuser d'être obligé de partir et remet le fauteuil à M. Mouzin, vice-président.

En l'absence de M. Rey, M. Labande donne lecture de la fin de son étude sur *Les relations de François Ier avec la ville d'Avignon.*

---

*Séance du 5 mai 1894.* — Présents : MM. Rochetin, Bruguier-Roure, Marthe, Nicolas, Villars, Grimaud, Limasset, Réguis, Tiquet, Schædelin, Labande, Reynaud, de Champs, de Félix, Sagnier et Vayssière.

Présidence de M. Rochetin, président de section.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A ce propos, M. le Dr Villars remercie M. le Dr Pamard des avertissements qu'il a donnés à l'Académie et propose de donner une nouvelle vigueur à la Société, en établissant des conférences, des excursions même des visites d'édifices historiques. M. le Président rappelle que ce projet avait déjà été lancé sans succès ; il ajoute que l'Académie est l'objet au dehors d'une considération qu'auraient à envier nombre de sociétés et lit un passage de la *Revue historique* qui confirme ce qu'il avance. Le projet de M. le Dr Villars, appuyé par MM. Réguis, Nicolas et Limasset, est renvoyé à l'examen du bureau ; M. Labande demande qu'il soit corroboré par la publication de documents inédits, les plus intéressants possible au point de vue local.

Les résultats des concours ouverts par l'Académie en 1894 sont les suivants :

1° Concours historique : Un mémoire envoyé. La Commission estime qu'il ne rentre pas dans le programme. Point de récompense.

2° Concours de poésie française : 22 concurrents. Une médaille d'argent a été décernée à M. Martha, pour ses *Spectacles antiques*, et des mentions honorables à M. Prunier, auteur de *La Vie,* et à un anonyme d'Avignon, auteur du *Retour des cloches.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ducos, député de Vaucluse, remerciant ses collègues de l'Académie de leurs félicitations.

M. l'abbé Grimaud donne ensuite connaissance de son mémoire sur *La Lecture,* où, avec sa compétence habituelle, il indique des modifications utiles à opérer dans le système actuel pédagogique.

M. Bruguier-Roure lit le compte-rendu de l'ouvrage du Dr Gosse, *Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique.* Enfin, M. le Dr Réguis fait connaitre la collection herpétologique laissée à la ville d'Avignon par M. Barbantan. Cette collection, extrêmement précieuse pour l'histoire naturelle du pays, puisqu'elle se compose de la plupart des espèces vivantes dans la région, a été reléguée à l'école de la rue des Ortolans. M. le Dr Réguis demande que la municipalité soit invitée à la déposer au Musée Requien, où elle se trouvera dans son cadre et où elle pourra rendre de réels services.

---

Digitized by Google

*Séance du 16 juin 1894.* — Présents : MM. Mordon, Pamard, Limasset, Labande, Grimaud, de Champs, Schædelin, Marthe, Tiquet, Requin, Rochetin, Destandau, Bruguier-Roure, Réguis, Villars, Pilate, Mouzin, Thomas, Grégoire, Delaly, Masse, Durand, Vallentin, Niel, Reynaud.

Présidence de M. Mordon, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Mordon, président, s'excuse d'avoir fait retarder l'époque de la séance, mais il désirait la présider, voulant, au moment de quitter Avignon, remercier ses collègues du grand honneur qu'ils lui ont fait en le plaçant à la tête de l'Académie et de la bienveillante sympathie qu'ils lui ont toujours témoignée. Si son éloignement l'obligeait à se démettre des fonctions de président, il n'en resterait pas moins membre titulaire, afin de pouvoir assister aux séances lorsqu'il en aurait la possibilité.

M. le docteur Pamard exprime le regret que cause le départ de M. Mordon et propose à l'Académie de le maintenir à la présidence jusqu'à l'expiration de son mandat et de lui conférer ensuite le titre de président honoraire. Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. le Président annonce la nomination au Sénat de M. le docteur Taulier, membre de l'Académie, et lui adresse les félicitations de ses collègues.

Conformément à l'usage, M. Limasset est prié de donner lecture des paroles prononcées par lui sur la tombe de M. d'Audeville, récemment décédé. A la suite de cette lecture, l'Académie décide qu'une souscription sera ouverte sous son patronage, pour acheter une concession perpétuelle dans le cimetière de Villeneuve-lez-Avignon, où repose notre regretté collègue. La liste est mise immédiatement en circulation.

M. le Président donne communication d'une lettre du président de l'Association Française pour l'avancement des sciences, faisant connaître que le 23e Congrès aura lieu à Caen le 15 août 1894 ;

Du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1895.

L'Académie approuve ensuite les mesures prises par le bureau dans sa dernière réunion, en vue du développement des art. 28 et suivants des statuts.

Art. 1er. — Les conférences demandées par M. le Docteur Villars sont accueillies favorablement ; elles consisteront en excursions et visites de monuments. Les personnes étrangères à l'Académie y seront admises sur présentation. Le secrétaire-général est chargé d'en informer par la voie des journaux.

Art. 2. — Des séances publiques pourront avoir lieu dans les villes où se feront les visites ou excursions.

Art. 3. — Chaque année à la fin du 4e fascicule, en pagination spéciale, sera publiée une bibliographie vauclusienne, donnant l'indication de tous les articles, brochures, ouvrages, etc., intéressant le pays. Seront exceptés les articles des journaux.

Art. 4. — Deux feuilles, au moins, seront consacrés à la publication de documents originaux intéressant le pays, à la fin de l'un des fascicules trimestriels. Cette publication aura encore une pagination spéciale.

Digitized by Google

Art. 5. — Les travaux lus en séance, qui seront imprimés dans les Mémoires, ne devront pas dépasser 80 pages. Un même auteur ne peut occuper plus de 40 pages dans un même fascicule.

Art. 6. — Les comptes-rendus des ouvrages présentés à l'Académie devront se borner, autant que possible, à une page d'impression en petit texte ; en tout cas ils ne dépasseront pas trois pages.

M. le Président dépose sur le bureau l'*Enquête sur les conditions de l'habitation en France*. M. Reynaud est chargé du rapport.

Une proposition de M. le pasteur Destandau, tendant à fixer à un autre jour que le samedi à 5 heures les réunions mensuelles de l'Académie, est renvoyée à l'examen du bureau.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. l'abbé Requin sur le sculpteur Ange Maucord.

M. l'abbé Durand lit son étude sur une église romane dans l'ancien diocèse d'Avignon. L'auteur y examine, au point de vue archéologique, l'église de St-Laurent-des-Arbres et raconte l'histoire de ce monument.

M. le capitaine Pilate fait le rapport sur le Concours de poésie. Il propose d'accorder :

1° Une médaille d'argent à M. Martha pour ses *Spectacles antiques* ;

2° Une mention honorable à l'auteur anonyme *Du départ des Cloches* ;

3° Une mention honorable à M. Henri Prunier pour son poème intitulé *La Vie*.

L'Académie approuve ces propositions.

M. Limasset donne lecture de deux sonnets intitulés : *Portraits de jeunes filles*.

M. Sagnier fait le compte-rendu de l'ouvrage intitulé *La Provence préhistorique et protohistorique*, de M. Castanier, notre nouveau collègue.

Avant de se séparer, l'Académie admet comme membre titulaire M. le rabbin Bauer, présenté par MM. Duhamel, Labande, Mordon.

---

*Séance du 7 juillet 1894.* — Présents : MM. Mouzin, Pilate, de Terris, Marthe, Rochetin, Grimaud, Limasset, Chansroux, de Champs, Tiquet, Labande, Schædelin, Sagnier, Goubet, Réguis, Reynaud.

En l'absence du président, M. Mouzin, vice-président, prend place au fauteuil.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Mouzin, président, annonce le départ de M. Mordon, il fait son éloge et rappelle le tact parfait avec lequel il présidait nos séances. Plusieurs membres de l'Académie ont tenu à se joindre aux nombreuses personnes qui ont accompagné à la gare M. Mordon et sa famille.

M. Labande propose de s'adresser au Ministère de l'Instruction publique, en vue d'obtenir une subvention pour la publication de documents inédits dans nos Mémoires. L'Académie autorise cette démarche. Elle autorise également le bureau à faire une demande pour que le local de la rue des Ortolans soit mis à sa disposition.

Digitized by Google

Comme suite à la proposition faite à la précédente séance par M. le pasteur Destandau, l'Académie, sur l'avis du bureau, décide que les séances auront lieu désormais le premier vendredi du mois, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Labande sur le graveur Mathieu Greuter.

M. Pilate rend compte d'un ouvrage sur le mécanisme de la Fontaine de Vaucluse, par M. Dyrion, ingénieur en chef. Le rapporteur examine le travail de M. Dyrion au point de vue du savant et de l'artiste. Après cette lecture, M. le capitaine Pilate annonce son départ par suite d'un changement de régiment et remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont témoignée et de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la vice-présidence. Il quitte avec regret l'Académie, où il laisse beaucoup d'amis et dont il suivra les travaux. M. Mouzin exprime le regret que cause à l'Académie le départ de M. le capitaine Pilate ; elle perd en lui un membre sympathique à tous, un lettré et un savant.

M. de Terris lit un travail sur Roumanille et la littérature provençale ; il retrace la vie de Roumanille et apprécie son œuvre, il rappelle les origines du Félibrige, raconte son histoire et termine en disant qu'en entretenant l'Académie de Roumanille, il remplit un devoir envers un homme qui lui a témoigné la plus constante et la plus bienveillante des amitiés.

M. Mouzin donne lecture du sonnet qu'il a prononcé au banquet donné, par les percepteurs de Vaucluse, à M. Mordon, leur trésorier général, sonnet qui a été gravé sur la réduction du *Pensiero* de Michel-Ange, qui a été offert en souvenir à ce chef de service, à l'occasion de sa mise à la retraite. L'Académie décide que ce sonnet sera insérè dans ses Mémoires.

M. Sagnier lit une étude sur la numismatique de Caumont, dans laquelle il établit que Caumont doit son origine à la conquête romaine ; il constate l'absence de monnaies gauloises et la fréquence de monnaies consulaires romaines.

---

*Séance du 12 octobre 1894.* — Présents : MM. Mouzin, Schædelin, Labande, Tiquet, de Champs, Bauer, Rochetin, Bruguier-Roure, Limasset, Marthe, Aynaud, Bourges, Réguis, Sagnier, Reynaud.

Présidence de M. Mouzin, vice-président.

M. Labande fait part à l'Académie d'une proposition de M. Duhamel, ayant pour objet la publication de l'*Histoire d'Avignon et du Comtat, par Fornery*, en volumes conformes à nos fascicules. Ces fascicules seraient envoyés gratuitement aux membres de l'Académie ; il annonce également que, par suite de considérations budgétaires, le trois derniers fascicules de 1894 seront publiés en un seul.

Ces différentes propositions sont approuvées.

M. le Président annonce la candidature, comme membre associé, de M. Manivet, présenté par MM. Limasset, Rochetin et Labande.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Charvet, sur les *De Royers de la Valfenière*. M. Labande, qui fait cette lecture en l'absence

Digitized by Google

de l'auteur, énumère les divers travaux accomplis par ces artistes, notamment à Avignon, Arles et Lyon.

M. Mouzin donne ensuite lecture d'un sonnet intitulé : *Soleil levant.*

M. Tiquet communique un travail sur Port-Royal, auquel il a donné le titre de : *Une page de Port-Royal.* L'auteur nous raconte l'origine de ce couvent destiné à tant de renommée : un prêtre, Saint-Cyran, devenant le directeur de quelques bénédictines ; ce n'est rien moins qu'une des grandes phases religieuses de l'ère moderne. Il nous retrace le portrait d'Angélique Arnaud, la mère Angélique, réformatrice de Port-Royal, nature antique qui avait tenté de réaliser au fond du cloître la transformation des âmes. Il termine sa communication par la lecture de lettres peu connues de la mère Angélique, notamment celles écrites à la reine de Pologne. M le Président fait remarquer que ce travail, bien que ne rentrant pas dans la catégorie de ceux dont s'occupe l'Académie, présente un haut intérêt, et il engage M. Tiquet à aborder dans une prochaine étude l'examen de la doctrine de Port-Royal.

L'Académie reçoit M. Manivet comme membre associé et fixe à la prochaine séance l'élection d'un vice-président en remplacement du capitaine Pilate, démissionnaire.

---

*Séance du 9 novembre 1894.* — Présents : Mlle Guende, MM. Mouzin Dr Laval, Dr Réguis, Tiquet, abbé Grimaud, Bauer, de Champs, Dr Villars, Labande, Perrin, de Saint-Venant, Rochetin, Limasset, Bruguier-Roure, Michel, Sagnier, Reynaud.

Présidence de M. Mouzin, vice-président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la candidature, comme membre titulaire, de M. Paul de Lamotte, présenté par MM. Réguis, Tiquet et Limasset.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Reynaud, sur *l'Enquête des conditions de l'habitation en France.* M. Reynaud examine l'ouvrage au point de vue moral et économique ; il regrette que les villes du Comtat n'aient été l'objet d'aucune étude et engage l'Académie à prendre part aux travaux de la prochaine enquête sur la propriété bâtie.

M. le docteur Villars répond à M. Reynaud que la ville d'Avignon a envoyé à l'Exposition, au groupe des sciences économiques et sociales, un type de maison ouvrière, dû à M. Mercier, chef de section au chemin de fer, ancien conseiller municipal ; il cite des faits et donne d'intéressants détails établissant que le corps médical d'Avignon n'a jamais négligé de se préoccuper de l'habitation des classes peu aisées, mais, ajoute-t-il, il n'a pas toujours été suffisamment secondé.

M. Sagnier lit une étude sur le bas-relief de Novezan acquis par le Musée-Calvet : il établit que la statue est romaine de tous points et le monument purement romain.

L'Académie nomme à l'unanimité M. l'abbé Requin, vice-président, en remplacement de M. le capitaine Pilate, démissionnaire.

Digitized by Google

Après cette élection, l'ordre du jour est repris.

M. le docteur Réguis étudie le gui au point de vue de la plante en elle-même et au point de vue du rôle qu'elle a joué dans la religion druidique ; il cite d'autres plantes, notamment la verveine, ayant joué un rôle analogue chez d'autres nations. M. le rabbin Bauer appuie l'observation de M. Réguis et cite la branche de palmier comme ayant un rôle mystique à la fête des Tabernacles. M. de Saint-Venant fait observer qu'il a trouvé un gui sur un chêne et l'a adressé à l'école forestière ; d'autre part, M. Perrin déclare qu'il a trouvé un gui sur un chêne au mont Ventoux. M. le Président résume la discussion et engage M. le docteur Réguis à écrire, pour les faire insérer dans les Mémoires de l'Académie, ses intéressantes conférences. Il serait regrettable qu'il n'en restât que le souvenir, surtout depuis que des raisons d'administration obligent le bureau à restreindre de plus en plus le procès-verbal.

M. de Saint-Venant communique à l'Académie le catalogue des objets possédés par le musée de Saint-Germain et provenant du département de Vaucluse.

L'Académie admet M. de Lamotte comme membre titulaire.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que, sous le patronage de l'Académie, M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a fait à Avignon, samedi dernier, une conférence sur l'*Amour dans la littérature provençale classique.*

Il croit répondre au sentiment unanime en exprimant le désir que de nouvelles conférences soit données ici par d'autres membres de la Faculté, soit par des membres de l'Académie de Vaucluse.

*Le Secrétaire,*
REYNAUD.

Pour le Président,
*Le Vice-Président,*
MOUZIN.

Digitized by Google

# TABLE DU TOME XIII.

## (ANNÉE 1894.)


| | Pages. |
|---|---|
| A-propos en vers. (A. Mouzin) | 198 |
| Archéologie Vauclusienne : Vallée de l'Aiguebrun ; fort de Buoux ; combe de Lourmarin. (L. Rochetin) | 125 |
| Autour du mariage. (L.-H. Labande) | 63 |
| Bibliographie. (A. Sagnier) | 249 |
| Catalogue des mollusques vivants des environs d'Avignon, *suite*. (Caziot) | 25 |
| Concours de poésie française. Rapport par M. Pilate | 245 |
| Farce (La) des deux valets. (P. Noel) | 80 |
| François Ier et la ville d'Avignon. (Rey) | 205 |
| Graveur (Le) Mathieu Greuter à Avignon. (L.-H. Labande) | 242 |
| Installation du nouveau bureau | 1 |
| Nécrologie : M. d'Audeville. (A. Limasset) | 202 |
| Notes sur le collège de Carpentras, *suite*. (Moulinas et Patin) | 5 |
| Procès-verbaux des séances | 121 et 257 |
| Réforme (La) dans la ville et la vallée des Baux. (Destandau) | 163 |
| Sœur (La) du Tasse. (P. Tiquet) | 196 |
| Sonnets. (A. Limasset) | 194 |
| Un Vauclusien oublié : le comte de Roquesante. (P. de Faucher) | 107 |


Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
**LOAN DEPT.**
This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

DEC 4 1965 64

RECEIVED

AUG 1 - '66 - 4 PM

LOAN DEPT.

SEP 23 1992

LD 21A–60m-8,'65
(F2336s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YD 11059

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C035918837

621292

DC611
V356A4
v.13-14

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google